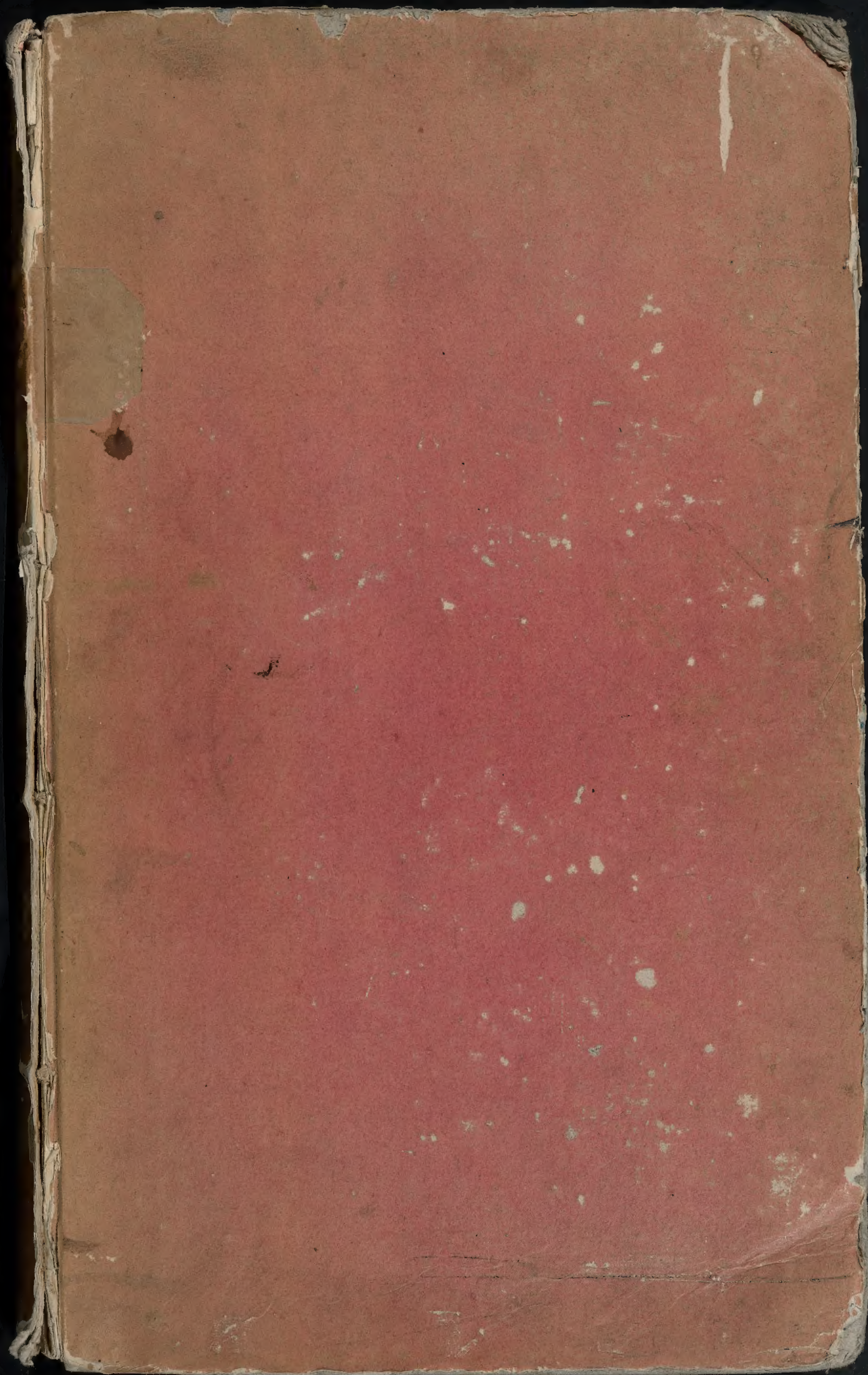


Thieme-Becker (Harrewijn) vol 16 - 56

23
1157



50 plates (including 1 of Manneken-Pis)

Z/EO

VENERABLE HISTOIRE DU TRÉS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE,

Notablement ameliorée & augmentée en cette nouvelle Edition de plusieurs Preuves, Témoignages & circonstances curieuses, qui n'ont jamais été mises au jour cy-devant.

Le tout tiré de plusieurs Autheurs affidez & approuvez.

ENRICHIE DE TRÉS-BELLES FIGURES EN TAILLE DOUCE.

Composée en Flamand par PIERRE DE CAFMEYER, Prêtre & Chanoine de l'Eglise Collegiale de SS. Michel & Gudule, & traduite en François par G. D. B.

PREMIERE EDITION.

Ô SALUTARIS HOSTIA. QUÆ CŒLI PANDIS OSTIUM.

A BRUXELLES,
Chez GEORGE DE BACKER, Imprimeur & Libraire aux trois Mores à la Bergh-straet. 1720.



AUX REVERENDS
ET
NOBLES SEIGNEURS,
MESSEIGNEURS LES PRELATS, NOBLES ET DEPUTEZ DES TROIS VILLES CAPITALES

Representans les Trois ETATS *du Pays & Duché de* BRABANT.

REVERENDS ET NOBLES SEIGNEURS,



Ette Venerable Histoire du *Très-Saint Sacrement de Miracle*, que je prends la liberté de rendre publique sous les auspices de Vos Reverendes, Illustres et Nobles Seigneuries, par cette nouvelle Edition (considerablement augmentée de ce que les Ecrivains anterieurs n'ont jamais decouvert ni mis au jour, le tout tiré de differends Auteurs affidez & approuvez, tant Imprimez que Manuscrits, ainsi que des Archives, Attestations, Memoires & Notices) enrichie de Figures, representant les principaux Faits de cette Histoire, dessinées & gravées selon les Tableaux, contribuez par les principaux Evêques, Abbez, Abbesses, & autres Personnes Ecclesiastiques, tant du Brabant que de la Flandre, pour être mis à perpetuité à l'occasion du present Jubilé de trois cent cinquante années dans l'Eglise Collegiale de *SS. Michel* & *Gudule*, ne pouvoit, à mon avis, être mieux dedié, offert ni recommandé que sous la Protection de Vos Reverendes, Illustres, et Nobles Seigneuries.

La Providence Divine, qui a permise que Vos Reverendes, Illustres et Nobles Seigneuries, parvinssent à cet haut Degré d'Elevation, ne vous y a pas seulement destinez pour avoir le soin, la Direction & le maintien des interêts

& affaires Temporelles de ce fameux Duché de Brabant, & de tous les Habitans & Manans d'icelui : mais encore pour appliquer Vos Illustres Soins au maintien des Affaires, Biens & Interêts des Ecclesiastiques.

Quel Bien, plus cher & plus précieux, nous pouvoit-il laisser, ce grand Dieu misericordieux & debonnaire, que ce Thresor incomparable du *Trés-Saint Sacrement de Miracle*, qu'il nous a accordé par sa Bonté Divine, préferablement à toutes les Villes de l'Europe, qu'il a preservé des mains des Huguenots & Heretiques pendant les Troubles & Pillages, malgré toutes les perquisitions & recherches (que ces infames Sacrileges, Briseurs d'Images & Voleurs d'Eglises, & de tout ce qu'il y avoit de plus Sacré) ont faites pour découvrir cet inestimable Thresor : & qu'il a enfin conservé en son entier jusqu'au jour où nous vivons, pendant trois cent cinquante années, dont nous avons le bonheur de celebrer le Jubilé.

C'est donc à Vos Reverendes, Illustres et Nobles Seigneuries, qui êtes les Peres de la Patrie, & les Protecteurs des Sciences & des Beaux Arts, que je prends la liberté d'offrir & dedier cette Venerable Histoire, comme un Essay de ma petite capacité dans le Noble Art de l'Imprimerie, qui est la Mere & la Nourrice de tous les Arts; Vous priant trés-humblement, de vouloir me pardonner cette liberté, & d'excuser les Fautes qui pourroient s'y être glissées, d'autant que le tems d'environ cinq Semaines que j'ai eu pour faire dessiner & graver les Tailles-douces, Cadres, Armoiries, &c. ainsi que pour faire la Traduction Françoise, & l'Impression de trois differends formats, sçavoir, in *Folio*, & in *Octavo*, sans & avec Figures, en François, & autant en Flamand, ne m'a pas permis de rétoucher ou rélire attentivement cet Ouvrage.

Toute la grace que je Vous demande, *MESSEIGNEURS*, est que Vos Reverendes, Illustres et Nobles Seigneuries daignent regarder cet Ouvrage d'un œil favorable, de le prendre sous les auspices de leur Protection, & de le recevoir d'aussi bon cœur que j'ai l'honneur de le leur offrir & presenter. Et en attendant que je travaille à une Suite, qui contiendra les Arcs de Triomphe avec leur Description, ainsi que la *Cavalcade*, & autres *Embellissemens* qu'on fait & fera encore pendant les trois Semaines que durera la Fête du present *Jubilé*, que j'espere avec la grace de Dieu, de mettre aussi au jour, & d'offrir pareillement à Vos Reverendes, Illustres et Nobles Seigneuries, je prends la libertéde me dire avec un trés-profond Respect & toute la Veneration dûë au Caractere de Vos Seigneuries,

REVERENDS ET NOBLES SEIGNEURS,

Vôtre très-humble, très-soumis & très-obéïssant Serviteur.
George de Backer.

AU



AU LECTEUR.

DIeu Tout-puissant, avoit commandé aux Enfans d'Israël, (Levitici 25. ℣. 10.) qu'ils celebreroient l'Année du Jubilé, ou pour parler selon le Texte, qu'ils sanctifieroient la cinquantiéme année * selon les Ceremonies que Moïse leur annonceroit & préscriroit : & quoique cette Loi, pour autant qu'elle n'étoit que Ceremonielle, n'engage point les Chrêtiens ; mais a été anéantie par la venuë de JESUS-CHRIST, il semble néanmoins que les Chrétiens l'observent encore en quelque façon : attendu qu'ils celebrent aujourd'hui la Cinquantiéme Année, qu'ils la sanctifient, & qu'ils exaltent & magnifient l'Année du Jubilé avec toute solemnité.

Boniface VIII. nous a précedé en cette Solemnité, lorsqu'il à institué le Jubilé de l'An 1300. & ordonné qu'on le renouvelleroit & celebreroit tous les cinquante ans.

Entr'autres raisons pour lesquelles les Juifs celebroient si exactement la cinquantiéme Année, nous trouvons que c'étoit pour mieux compter & calculer les années de leur délivrance de l'Esclavage d'Egypte, & de celles lors qu'ils sont entrez dans la Terre Promise. Et comme les Grecs se servoient des Olympiades §, les Romains compterent par Lustres †, & les Juifs se servoient des Années du Jubilé pour faire leurs calculs. C'est ce que nous observons encore actuellement en comptant l'une ou l'autre Action, Histoire ou Evenement memorable par les cinquantiémes Années ou celles du Jubilé.

Et de même que les Juifs celebroient la cinquantiéme Année qu'ils avoient étez en possession de la Terre Sainte, nous celebrons & exaltons presentement la trois-cent & cinquantiéme Année que la très-noble Ville de Bruxelles possede ce Thresor inestimable du Très-Saint Sacrement de Miracle, sçavoir, qu'on conserve & adore dans l'Eglise Collegiale de SS. Michel & Gudule trois Hosties Consacrées, hors desquelles, (ayant étez poignardées par les Juifs l'An 1370.) est sorti du Sang en abondance, comme on verra plus amplement dans la suite de cette venerable Histoire, que nous avons entrepris de mettre au jour par une nouvelle Edition, à la plus grande confusion des Juifs opiniâtres, & à la conversion des Heretiques ; afin que ne croyans pas aux Paroles de Jesus-Christ, ils se soûmettent du moins à ses Ouvrages **, comme il est déjà arrivé à plusieurs d'entr'eux qui ont eû le bonheur d'être presens aux Solemnités qu'on fait tous les Ans en celebrant la Fête dudit Saint Sacrement de Miracle ou aux Fêtes du Jubilé de cinquante Ans.

L'autre raison pour laquelle nous produisons au jour cette nouvelle Edition enrichie des Figures : est, afin que les Fidels ayans une parfaite connoissance de ce grand Miracle,

soyent

* Sanctificabis Annum quinquagesimum. § Olympiade est le tems de quatre ans. † Lustre est le tems de cinq années
** Operibus credite.

soyent excitez & animez à une vraie Adoration & Veneration : & qu'ils connoissent le très-digne Thresor qu'ils possedent, afin qu'en ayant une vraie connoissance, ils louënt & benissent Dieu des grandes Merveilles qu'il a daigné leur faire & accorder, & qu'ils puissent être fortifiez de plus en plus en la veritable Foi Catholique & Romaine. Ut videntes videant, & credentes intelligant. Afin que voyans ils puissent croire, & que croians ils puissent comprendre.

Nôtre intention n'est pas de produire ici une nouvelle Histoire ou un nouvel ordre d'icelle : mais seulement d'assembler & mettre au jour ce que les Ecrivains les plus fidels nous ont laissé de plus memorable sur ce sujet, afin que chacun puisse avoir facilement une parfaite connoissance de ce grand Miracle que Dieu Tout-puissant a daigné effectuer dans la Ville de Bruxelles *Capitale du* Brabant, *à la vuë d'une infinité de personnes, nous laissant par là une memoire surprenante de ses Merveilles.* Memoriam fecit mirabilium suorum.

Quant aux Miracles innombrables qui sont arrivez à ceux qui ont pris leur Recours à ce Très-Saint Sacrement, *en toutes sortes de Maladies, Accidens, Perils & Afflictions, & qui sont duëment approuvez, nous n'avons pas jugé à propos d'en faire ici le detail, par raport que plusieurs autres Autheurs affidez les ont mis au jour & rendu publics par l'Impression, comme aussi pour ne pas donner de nouvelle étoffe aux Hableurs, Critiques & Faux Sçavans de ce siécle (qui font gloire de mettre en doute ou rendre faux en apparence tout ce qui n'est pas de leur goût) & pour leur ôter en même tems la matiere dont* S. Paul *fait mention, en disant :* Quæ ignorant blasphemant. Ils méprisent & se mocquent des Ouvrages de Dieu, faute de les connoître, ou parce qu'ils ne veulent pas les connoître.

Au lieu donc de ces Merveilles, que Dieu a faites & qu'il fait encore journellement, nous avons resolu de rendre public tout ce que d'autres Autheurs qui ont écrit ci-devant l'Histoire de ce S. Sacrement de Miracle *ont omis tout-à-fait, ou ne pas assez circonstancié : sçavoir, comment ces Saintes Hosties ont été transportées hors l'Eglise de* Nôtre Dame de la Chapelle *vers celle de* S. Gudule. *Comment Dieu a fait connoître par des Apparitions très-particulieres, qu'il vouloit être adoré en ce* Très-Saint Sacrement ; *& enfin comment ce* Saint Sacrement *a été sauvé & conservé des mains des Heretiques lors qu'ils detruirent & ruinerent dans* Bruxelles *l'année* 1579. *tout ce qu'il y avoit de plus Sacré & Venerable. Tellement que le Lecteur trouvera ici sujet de loüer Dieu en ses merveilles, & de la matiere suffisante pour convaincre & renverser tout ce que les Juifs aveuglez, ou les méchans Chrétiens pourroient alleguer ou produire contre la dignité de ce* Très-Saint Sacrement.

Nous avons jugé à propos, avant que de commencer le Narré de ce grand Miracle, de donner ici un petit Detail de l'Eglise, où ces Saintes Hosties Miraculeuses ont presentement reposées passant les 350. *ans.*

Quant à l'origine d'icelle les Autheurs ne s'accordent pas trop sur ce sujet. Mais son ancienneté paroît assez de ce qu'on trouve, qu'elle a été ornée, augmentée & enrichie depuis l'an 1047. *par* Balderic *Comte de* Louvain, *qui a fait transporter avec grande Solemnité le Corps de* S. Gudule *hors l'Eglise de* S. Gery *à cette Collegiale, laquelle étoit bâtie auparavant & dediée à l'Archange* S. Michel. * *D'autres assurent que cette Egli-*

se

* *Vide* Antiqua Monumenta impressa Amstelodami 1677.




ILLUST. AC REVER. DOMINUS
PHILIPPUS ERARDUS VANDER
NOOT, Episcopus Gandavensis,
Terit. S. Bav. Comes Everg. &c.

se fût batie par Lambert Balderic *premier Comte de* Louvain, *à l'honneur de* Dieu *&* *de* S. Michel, *qui la pourvût de quelques Clericatures ; & qu'*Henri *son Fils obtînt de l'Evêque* Lietbert *l'immunité ou la franchise : mais que* Lambert *le second ou* Balderic *la pourvût l'an* 1047. *de quelques Biens pour l'entretien de douze Chanoines, avec l'agrément du Pape* Leon, *de l'Empereur* Henri III. *& de* Gerard *Evêque de* Cambray, *comme il paroît plus amplement par les Lettres Patentes qui commencent* * Quidquid in hoc sæculo.

Environ l'an 1134. *du tems de* Godefroi le Barbu, Lietard *Evêque de* Cambray *augmenta les douze Prébandes ou les Fruits d'icelles.*

L'an 1226. Henri *Duc de* Lothier *ériga dix nouveaux Canonicats pour augmenter le Service Divin, selon ses paroles :* Nos cupientes Divinum Cultum ampliare & Canonicorum numerum augmentare, &c.

Outre ce nombre de vingt-deux Chanoines & le Doien, il y a encore un plus grand nombre de Chapelains, qui achevent tous les jours conjointement avec lesdits Chanoines le Service Divin.

Cette Eglise est bâtie sur un terrain élevé, jadis nommé la Montagne au Moulin, (den Molen-bergh.) *Elle renferme outre les trois Chœurs* 17. *moindres Chapelles.*

Au milieu du grand Chœur on voit le Tombeau des Ducs de Brabant, *au-dessus duquel il y a un Lion doré, & sous lequel sont inhumez* Jean II. *Duc de* Brabant *decedé le* 27. *Septembre* 1312. *& Dame* Marguerite, *Fille du Roi d'*Angleterre *qui déceda l'an* 1318. *sous ledit Tombeau gît aussi* Antoine *Fils de* Philippe le Bon *mort en* 1431.

Au côté gauche dudit Chœur on voit l'Epitaphe de l'Archiduc Ernest *qui mourut l'an* 1595. *On a tenu au même Chœur plusieurs Congregations des Nobles Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or ; dont la premiere se tint l'an* 1435. *sous* Philippe le Bon, *Duc de* Brabant, *Instituteur dudit Ordre : La seconde, sous* Philippe le Bel *l'an* 1501. ; *& la troisiéme sous* Charles Quint *l'an* 1516. *Les Armoiries duquel, ainsi que de tous les Chevaliers qui y furent présens, sont peintes sur les Panneaux des Chaises des Chanoines.*

Au circuit dudit Chœur tirant vers le midy, est honoré l'Image de la Très-Sainte Vierge Marie, *sous le tître de* Nôtre Dame de Grace. *Cette Image a été cy-devant en très-grande Veneration parmi les Fideles § à cause des grandes Graces & Consolations que plusieurs personnes pieuses y ont obtenuës & trouvées.*

Le Visage de Cette Image est fort brun, & ne souffre point d'autre couleur. On soûtient que c'est une Copie d'après l'Image de la Vierge Marie *qui a été peinte par* S. Luc.

Le sentiment commun est, que cette Image ayant été cachée sous terre du tems des Heresies, fût découverte par un rayon de lumiere qui sortit de la terre ; & fût ainsi rétablie au lieu où on la voit encore aujourd'huy, à la consolation de tous les Chrétiens, qui y viennent honorer & invoquer la S. Vierge Marie *Mere de la* Divine Grace.

Au même côté du grand Chœur on voit cette grande Chapelle dediée à la Sainte Vierge Marie, *sous le tître de* Nôtre Dame de Delivrance, *laquelle fût bâtie du tems de l'Archiduc* Leopold *Gouverneur des Païs-Bas, qui y mit la premiere Pierre l'an* 1649. *lequel Bâtiment fût achevé en* 1653. *On a construit en ladite Chapelle un très-*

* *Vide* Basilica Bruxel. fol. 5.

§ *Quia, teste Populo qui id sæpiùs se expersum dicit, nullum à se sine consolatione dimittit.* Basil. Brux. fol. 24.

beau & très-magnifique Autel de Marbre par la generosité du très-Noble Seigneur Ernest *Comte* d'Isembourg.

Au côté droit du grand Chœur étoit autrefois la place de Nôtre Sauveur JESUS-CHRIST *caché sous les trois Hosties Miraculeuses, qui ont été cy-devant si ignominieusement maltraitées & poignardées par les Juifs.*

C'est là le principal Thresor de la Ville de Bruxelles, *la conservation & la protection d'icelle, & en même tems la consolation de tous les Chrêtiens qui viennent de tous côtez prendre leur refuge à ce Sacré Thresor.*

Pour l'exaltation de ce Divin Thresor, les Habitans de cette Ville n'ont jamais ômis aucune chose qui pouvoit servir ou contribuer à la gloire & splendeur de ce Très-Saint Sacrement, *suivans en cecy les traces & l'exemple des principaux Princes & Souverains de la Chrêtienté, qui ont souvent montré quel honneur & respect on doit porter au Roi des Rois, caché sous ces trois Saintes Hosties poignardées.*

La Chapelle dans laquelle le Très-Saint Sacrement *a été exposé depuis trois cent cinquante années étoit cy-devant fort petite & n'étoit point de la même grandeur comme on la voit aujourd'hui: en laquelle moindre Chapelle fût posé par les Seigneurs des sept Nobles Familles (ou Tribus) de* Bruxelles (*dix-sept ans après que le* Saint Sacrement *fut poignardé*) *une Fenêtre avec une ancienne & naïve Inscription Flamande, que nous traduisons ici mot à mot, pour rien innover ou ôter de son ancienneté, &c. sçavoir:*

Les sept Chevaliers dans *Bruxelles* privilegiez,
En lustre & en splendeur fort exaltez,
Ont fait présent de ce Vître tous ensemble:
Où *Sleeuws* premier en Noblesse est representé,
Rodenbeeck le second de cette noble Bande,
Le troisiéme *Serroelofs* très-bien connu,
Coudenberg le quatriéme très-vaillant & liberal:
Steenwegs le cinquiéme aux Armes des Cocquilles,
Le sixiéme *Serhuygs* qui ne doit ceder à personne,
Et *Sweerts* encore, les voilà tous ensemble,
Qui ont donné ce Vître à l'honneur de Dieu
L'An mil trois cent & quatrevingt-sept,
Attendans cy-après la vie éternelle,
A *SS. Michel* & *Gudule* ils l'ont fait poser;
A l'honneur de Dieu, malgré le Diable de l'Enfer.

Cette vieille Chapelle fût demolie l'An 1533. *pour y bâtir une plus grande & plus splendide. La premiere Pierre de ce Bâtiment élevé, fût posée par le très-Noble Seigneur* Philippe de Lannoy, *Seigneur de* Molenbais, *Chevalier de la* Toison d'Or, *pour & au nom de Dame* Marie Reine d'Hongrie, *alors Gouvernante des Païs-Bas pour son Frere* Charles Quint. *Cette Chapelle fut achevée l'An* 1539. *& benite l'An* 1552. *le* 24. *Avril, dont on celebre encore tous les Ans la Commemoration par une Octave solemnelle, le deuxiéme Dimanche après Pâques. Les Fenêtres de cette Venerable Chapelle, répresentant l'Histoire du* Très-Saint Sacrement de Miracle, *sont peintes par le fameux* Rogiers, *& les Portraits sont tirez sur les Originaux des Rois & Monarques qui ont contribué lesdites Fenêtres.*

La





STATUS
BRABANTIÆ.

AU LECTEUR.

La premiere Fenêtre derriere l'Autel, fût donnée par l'Empereur Charles V.

La Seconde, par Ferdinand *son Frere, Empereur des* Romains.

La troisiéme, par François Premier, *Roi de* France.

La quatriéme, par Marie *Reine d'*Hongrie.

Et la cinquiéme, par Jean, *Roi de* Portugal.

On voit dans cette Venerable Chapelle, devant les Degrez de l'Autel, une grande Pierre de Marbre blanc sans Armoiries ni Inscription, qui ferme la Sepulture de nos Illustrissimes Princes Albert *&* Isabelle, *comme aussi du Prince* Joseph Ferdinand *Fils aîné de* Maximilien Emanuel *Duc de* Baviere.

Les Richesses & les presens dont ces Princes ont adorné & pourvû cette Chapelle, sont presque inexprimables, & selon que nous le marque Miræus *, *la Triple Couronne d'Or & le Manteau de Perles & Diamans qui couvre en partie la Remonstrance, avec quelques autres Ornemens que lesdits pieux Princes ont fait present, monteroient à plus de dix mille Pieces d'or.*

Ils ont fait poser après leur mort dans ladite Chapelle cette quantité de Reliques & autres pieces memorables, qu'ils avoient assemblez & tirez, pendant leur vie avec tant de pieté, de tous les quartiers du monde.

Nous serions trop étendus, si nous voulions les placer ici tous par ordre, cependant nous ne pouvons pas nous dispenser d'y mettre les suivantes; sçavoir: une grande piece de la S. Croix *de nôtre Sauveur* Jesus-Christ, *ayant quatorze pouces en longueur, large de deux pouces, & épaisse de demi pouce; la piece de travers est longue de sept pouces: à laquelle venerable piece de Bois l'Archevêque* Boonen *a approprié de ses propres mains (non sans effusion de larmes) une Hostie Consacrée, afin que tous les Chrétiens puissent adorer le Dieu vivant dans le même état comme il a été adoré par* Disme *le bon Larron au* Mont Calvaire.

On expose cette Sainte piece de la Croix *tous les Vendredis, depuis le quart après cinq heures du matin jusqu'au midi, & les après-midis pendant le Salut, pour la consolation de tous les Chrétiens qui y viennent en grand nombre adorer leur Sauveur* Jesus-Christ *avec une pleine confiance en sa Sainte & douloureuse Passion, & recevoir la Benediction du Seigneur.*

On conserve encore dans ladite Chapelle une autre piece de la Sainte Croix, *laquelle ayant été jettée dans le feu, se changea en charbon, & reprit miraculeusement sa forme anterieure.*

Item une piece de la S. Croix, *qu'on donne à baiser tous les Vendredis.*

Une piece du Cloux *avec lequel* Jesus-Christ *fût attaché à la Croix.*

Quatre Epines *& une demie, de la* Couronne *d'*Epines *de nôtre Sauveur.*

*Une piece de l'*Eponge *avec laquelle* Jesus-Christ *fût rafraichi étant attaché à la Croix.*

*Une piece de l'*Habit *de* Jesus-Christ. *Du* Roseau. *Du* Linceul *avec lequel le Corps de* Jesus-Christ *fût ceint pendant sa Passion.*

Item du Linceul *dans lequel le Corps de* Jesus-Christ, *détaché de la Croix, fut enveloppé, sur lequel est écrit,* ARROSE' DU SANG DE JESUS-CHRIST.

Une piece de la Colomne. *Des* Langes *dont il fut enveloppé dans sa Jeunesse. De la*

Table

* Albertus Pius, *ejusque Conjux* Isabella Clara Eugenia *pro singulari sua Religione huic Venerabili* Sacramento Miraculoso *Coronam triplicem auream adamantibus unionibus gemmisque pretiosissimis distinctam & alia Ornamenta decem amplius aureorum millibus æstimata annis superioribus obtulerunt ac dedicarunt.* Miræus fol. 417. in Festis Belgicis.

Table de la Cene. *Du* S. Sepulchre. *De son* Manteau *de Pourpre.* *Du* Linceul *avec lequel il essuya les pieds de ses Apôtres. De la* Crêche. *Du* Linceul *avec lequel il essuya son Corps après son Baptême. Des* Verges *avec lesquelles il fût fustigé. Du* Saint Suaire. *De la* Terre *des Lieux Saints. Des* Linges *avec lesquels il fut enseveli. De l'*Habit *de* Jesus-Christ, *que la femme, qui avoit une perte de sang, a touché. Du* Lait *de la Sainte Vierge* Marie. *De sa* Chevelure. *De son* Peigne. *De ses* Habits. *De son* Voile, *& de la Maison de* Nazareth.

Quant aux Reliques des autres Saints, on pourra les trouver specifiez dans un Livret imprimé & rendu public depuis long-tems.

Pour ce qui regarde les autres Dons & Presens qu'on a faits au Saint Sacrement de Miracle, *il est impossible d'en donner ici un détail au juste par raport à la multitude. Nous nous contenterons de dire seulement que ce fût le* Prince Cardinal, *qui a fait present de la pretieuse Ballustrade d'Argent, qui entourre le grand Autel qu'on dresse tous les Ans à la Fête du* S. Sacrement de Miracle.

Venons presentement au Recit de l'Histoire du S. Sacrement de Miracle, *que nous nous sommes proposé de décrire & de mettre au jour à l'occasion du present* Jubilé *de* 350. *ans.*

Sous le dixhuitiéme Tableau qui fût donné par la largesse de l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur *Philippe Erard vander Noot*, Evêque de *Gand*, peint par *J. de Roore*, & gravée par *J. Berterham*, il y a les Vers suivans:

SUNT ET ALIA MULTA QUÆ FECIT JESUS. Joannis ult.

Tot Sacri fortasse stupes vi Pignoris acta
Prodigia, haud uno dinumeranda die?
Sed mage, quod Species (mirum super omnia) Sacra
Post medium maneant & tria Sacla, stupe.

C'est-à-dire,

JESUS A FAIT ENCORE BEAUCOUP D'AUTRES CHOSES. Joannis ult.

On voit dans ce Tableau, que Dieu fait maint Miracle:
Mais le plus grand de tous, est de voir l'habitacle
Où Dieu s'est conservé trois cent & cinquante ans,
Et que ces Sacrez Pains sont encor permanens.

Sous le dixneufiéme Tableau, qui est posé sur le grand Portail du côté du Nord, répresentant l'Archiduc *Albert* & *Isabelle*, qui offrent la Triple Couronne & le Manteau de Perles, &c. fourni par la largesse des Illustrissimes & Nobles Seigneurs les *Etats de Brabant*, peint par N. *Cortens* & gravé par *J. Berterham*, il y a les Vers suivans,

Ex auro triplicem defers Alberte *Coronam*
Intentam gemmis, Elizabetha *togam*
Archiduces imitata pius Brabantia; supplex
Ad Sacri Cultum pignoris adit opes.

Ce qui signifie.

Ces trois Couronnes d'Or viennent de la largesse
De l'Archiduc Albert; Isabelle *s'empresse*
A donner un Manteau de Perle & Diamant,
Leur exemple est suivi de tous ceux du Brabant.

Sous le vinguiéme Tableau, qu'on voit au-dessus du grand Portail du côté du Sud, répresentant le *Prince Cardinal*, qui offre la Balustrade d'Argent, donné par la largesse de l'Illustre Seigneur *Vincent Santinus*, Prelat de *S. Jean Baptiste*, Internonce du Pape aux Pais-Bas, peint par *C. Eyckens*, & gravé par *J. Berterham*, on lit les Vers suivans,

Munere Fernandi *solidis hac Ara columnis*
Cingitur, argento nobile fulget opus
Siste profane gradum; quam nunc argentea sepes
Cingit, & Angelicis cingitur ara Choris.

C'est-à-dire,

Le Prince Cardinal *fit faire la dépense*
Des Ballustres d'Argent avec leur dépendance,
Impie, garde toi, de toucher à ce lieu
Entourré & gardé par les Anges de Dieu.

APPROBATION.

C*Ette Histoire du* Très-Saint Sacrement de Miracle, *pourra être Imprimée avec profit, tant pour affermir les Catholiques, à croire fermement, adorer avec respect, & recevoir dignement & pieusement le Divin & Très-Saint* Sacrement de l'Autel, *que pour convaincre, confondre & rendre confus, par ce Miracle visible & incontestable, les Huguenots & autres Incredules, ou bien (ce que Dieu veüille) pour les convertir à la veritable Foi Catholique, & à la Croiance dudit* Saint Sacrement. *Fait à Louvain le 19. Juin 1720.*

HENRI DAMEN, Docteur, Regent en la S. Théologie,
Doyen de S. Pierre à Louvain, Censeur des Livres.

EXTRAIT DU PRIVILEGE.

CHARLES VI. par la grace de Dieu Empereur des Romains, Roi de Castille, de Leon, d'Arragon, &c. Archiduc d'Aûtriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, &c. a permis & octroyé à GEORGE DE BACKER, de pouvoir lui seul imprimer l'*Histoire du Très-Saint SACREMENT DE MIRACLE*, considerablement augmentée, tant en *François* qu'en *Flamand*, avec & sans Figures, en tels Formats que bon lui semblera, comme aussi *le Grand Autel, la Description de la Cavalcade & de la Procession, les Arcs de Triomphe, les Chroniques & autres Embelissemens quelconques.* Item *l'Institution & les Indulgences de la Confrairie dudit S. Sacrement*, avec défence à tous autres Imprimeurs & Libraires d'imprimer ou copier lesdits Livres, en partie ou en total, ou ailleurs imprimez, les porter vendre ou trocquer en ce Pais, pendant le terme de six Ans, à peine de confiscation desdits Livres, & d'encourir l'amende de 30. florins pour chaque Exemplaire, permettant à cet effet audit Suppliant de pouvoir faire enlever & confisquer tous les Exemplaires qui auront été imprimez ou introduits contre sa volonté, &c. Fait à Bruxelles le 20. Juin 1720. Etoit paraphé *Grysp. Vt.* Et signé,

H. LOYENS.

HISTOI-



ILLUSTRISSIMUS DOMINUS
VINCENTIUS SANTINUS
ABBAS S. JOANNIS BAPTISTÆ,
IN BELGIO INTERNUNTIUS APOSTOL.

ILLUST. AC REVEREND. Dnus.
PETRUS JOSEPH. DE FRANCKEN
SIERSTORPFF, EPISCOPUS
ANTVERPIENSIS. &c.

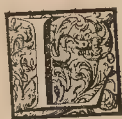




HISTOIRE DU TRES-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

CHAPITRE PREMIER.

Jonathas, un des Principaux Juifs, séduit & gagne au moyen d'Especes d'Or, certain Maître Jean de Louvain, pour voler le SAINT SACREMENT *de l'Autel.*



L'An de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST treize cens soixante-neuf (*Urbain* le cinquiéme de ce Nom étant Pape de Rome, *Charles* quatriéme Roi des Romains, & *VVenceslas* le trente-quatriéme Duc de Brabant, *Robert de Geneve* soixante-deuxiéme Evêque de Cambrai & Cardinal de l'Eglise Romaine*) demeurerent au Duché de Brabant & autres Villes du Pays-Bas, grand nombre des Juifs errans çà & là, selon la Prédiction du Prophete Royal, au Pseaume 58. *Disperge illos in virtute tua.* Seigneur dispersez-les par votre vertu, par tout l'Univers : comme l'experience journaliere nous le prouve actuellement qu'ils vivent repandus par toute la Terre, sans Roy, sans Chef, & sans Protecteur, même sans Prêtres & sans Sacrifices, (nommement par tous les Regnes & Pays Catholiques) & cela pour châtiment perpetuel de leur incredulité, opiniâtreté & endurcissement de cœur, nonobstant les Merveilles & les Miracles innombrables que le veritable Fils de Dieu fit autrefois en leur Pays & journellement en leur presence ; comme aussi pour punition du Sang innocent que

* *Belgica Christiana.* Fol. 114.

que leurs malheureux Ancêtres verserent autrefois, si ignominieusement & si cruellement en la trés-venerable Personne de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, à Jerusalem.

Ladite année 1369. demeura entr'autres dans la Ville d'*Enghien* au Comté d'*Hainaut*, située à cinq lieues de *Bruxelles*, certain Juif, nommé *Jonathas*, (homme de grande puissance & fort riche) avec sa Femme & son Fils *Abraham*; qui, pour ses richesses, fut consideré par ses Consors & par la Nation Juive, comme un Prince ou *Rabbin* (c'est-à-dire, Docteur de la Loy) de leur Synagogue.

Ledit *Jonathas* poussé & animé par une haine naturelle, qu'il herita de ses malheureux Predecesseurs, contre JESUS-CHRIST le vrai Messie, notre Redempteur, (que les malins Juifs aveuglez attendent journellement, mais en vain) & picqué d'ailleurs du respect & de la veneration que les vrais Chrétiens portent à la personne de Nôtre-dit Sauveur JESUS-CHRIST, caché en Corps & en Ame au Trés-Saint Sacrement de l'Autel, chercha, depuis long-tems, avec quelqu'autres Juifs ses amis, l'occasion & le moyen pour obtenir, par le secours de quelque Temeraire, quelques Hosties consacrées; afin de pouvoir effectuer sa Haine mortelle & implacable, étancher sa Soif sanguinaire, & renouveller les Injures de ses iniques & insensez Ancêtres, en la personne de JESUS-CHRIST.

Ayant donc songé & speculé longtems sur ce moyen, il jetta enfin l'œil sur certain Maître *Jean de Louvain*, demeurant à *Bruxelles*, qui peu auparavant avoit abjuré le Judaïsme & avoit embrassé la Religion Catholique. Et d'autant que *Jonathas* le connoissoit parfaitement, & qu'il sçavoit d'ailleurs que c'étoit un homme avare, & grand amateur d'Especes, il conclud & espera qu'il le gagneroit & séduiroit facilement au moyen de quelques pieces d'Or, & qu'enfin il le persuaderoit à entreprendre & executer son maudit & execrable Dessein.

A peine *Jonathas* eût-il inventé ce projet, & trouvé ce moyen, qu'il se retira dans sa chambre. Il écrit aussi tôt une Lettre audit *Jean de Louvain*, par laquelle il le prie avec toute civilité, qu'aussi-tôt sa Lettre reçûë, il veuille se mettre en voyage pour se rendre auprés de lui à *Enghien*, où il promit non-seulement de le recevoir cordialement, mais de le traitter splendidement: d'autant plus qu'il avoit besoin de son fidel Service (qui ne lui étoit pas inconnu) dans une affaire de la derniere importance, &c. Ceci arriva vers le mois d'Octobre 1369.

Cette Lettre, écrite en cachet, fut d'abord portée par un ami fidele à *Bruxelles*, qui la remit en mains propres audit *Jean de Louvain*, lequel ne l'eût pas si-tôt ouverte & luë, qu'il partit incessamment en diligence pour *Enghien*, où étant arrivé, il fût trouver *Jonathas*, qui le reçût à bras ouverts, & le traitta de la maniere la plus honnête & caressante qu'on puisse s'imaginer. Il le mena dans son Cabinet, où, aprés plusieurs Discours préalables, & lui avoir fait promettre un Secret fidel & inviolable, (non sans crainte & palpation de cœur) il lui proposa le desir ardent qu'il avoit d'obtenir & de voir entre ses mains & à son pouvoir quelques Hosties consacrées. Il le pria à cet effet du fond de son cœur, qu'il voulût lui faire ce plaisir, & tâcher, de maniere ou d'autre, de lui en procurer quelques-unes, avec promesse qu'à la reception desdites Hosties, il lui

fairoit

faisoit present de soixante piéces d'or, nommées *Moutons*, certaine Monnoye de France, pesant trois esterlins & vingt six grains, & valable huit Florins & deux Liards argent de Change, desquels il y en a encore aujourd'hui sept piéces attachées à la Remontrance dans laquelle le *Trés-Saint Sacrement de Miracle* repose, & dont nous avons bien voulu (pour la satisfaction du Lecteur) faire graver la Figure cy-jointe, de la même grandeur & aux mêmes coins comme ils ont été frapées.





Ces Pieces d'Or ont été frappées du tems de Jean le premier, Roy de France, l'an 13.., & se nommoient *Moutons*, à cause que sur la Pile il se trouve marqué la figure de l'Agneau de Dieu. Les paroles AGNUS DEI QUI TOLLIS PECCATA MUNDI MISERERE NOBIS, qui se trouvent empreintes autour de la Pile, sont gravées en Lettres Gothiques : & afin que chacun puisse les lire facilement, nous avons jugé convenable de les faire graver en Lettres Romaines & Capitales, comme aussi ceux qui se trouvent empreintes autour de la Croix, sçavoir; CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT. C'est-à-dire, JESUS-CHRIST VAINCT, JESUS-CHRIST REGNE, JESUS-CHRIST GOUVERNE ou *commande*. Nous faisons cy-aprés quelques Reflexions sur les mots *Agnus Dei*, *&c.* qui, comme la plupart des pieux Catholiques sçavent, signifient AGNEAU DE DIEU QUI OTEZ LES PECHEZ DU MONDE, AYEZ-PITIE' DE NOUS.

Il est hors de tout doute que *Jean de Louvain*, qui (comme nous avons deja dit cy-dessus, avoit embrassé la Religion Catholique) n'a pas accepté ni consenti du prémier abord la demande de *Jonathas*. Or comme il étoit fort avare, interressant, & grand amateur d'Especes d'Or, comme il est dit cy-devant, ébloui par ce Metail brillant & attrayant, & poussé par l'instinction du Demon, il s'est enfin laissé seduire. Il conclue donc ce Marché detestable, & part vers *Bruxelles*, pour executer ce Crime enorme, comme on verra par le Chapitre suivant.

Ce Negoce inouï, ainsi que tous les Principaux Faits des Chapitres de cette Venerable Histoire tragique, sont fort artistement peints par differens fameux Peintres de Brabant, aux Depens & par la liberalité de Plusieurs Evêques, Prelats & Abbesses, pour être mises, à l'occasion du present Jubilé de trois cent cinquante années, dans l'Eglise Collegiale de *S. Michel & S. Gudule*, le tout dans des trés-beaux Cadres dorez, avec leurs Armoiries, & autres Embelissemens, comme on peut voir és livres *in Folio* & *in Octavo* avec figures, imprimées chez l'Imprimeur du present Livret. Et quoique ledit Livret ne contienne pas les Figures, nous n'avons cependant pas voulu frustrer le Lecteur des Vers qu'on a placez sous chaque Peinture, (dont la premiere a été donnée par le Reverendissime & Illustrissime Seigneur *Pierre-Joseph de Francken Sierstorpff*, Evêque d'Anvers, peinte par *Jacques van Helmont*, & gravée par *Jacques Harrewyn*) afin que le pieux Lecteur puisse, ramarquer la comparaison de ce triste & deplorable Negoce, d'avec celuy de *Judas* qui vendit autrefois son Dieu & son Maître.

Lesdits Vers sont comme s'ensuit.

QUID VULTIS MIHI DARE ET EGO VOBIS EUM TRADAM. Matt. 26. ℣. 15.

Ter denos Jonathas Nummos, totidemque rependet,
Si sibi Christicolum fas sit habere Deum.
Venditus Argento Christus, nunc venditur Auro;
Ira vetus Nummos duplicat ante datos.

C'est-à-dire:

QUE VOULEZ-VOUS ME DONNER, ET JE VOUS LE LIVRERAY Matth. 26. ℣. 15.

Deux fois trente Moutons Jonathas, par largesse
Pour avoir le vray Dieu, offre, & en fait promesse.
Pour trente autre-fois Jesus-Christ fut livré,
On voit icy, par haine, Valeur & Prix doublé.

CHAPITRE II.

Jean de Louvain *brise de nuit les Fenêtres de l'Eglise de Sainte Catherine, & y vole le Ciboire avec les seize Hosties Consacrées.*

JEAN DE LOUVAIN ne fut pas si tôt arrivé à *Bruxelles*, qu'il rumine & considere, où & par quel moyen il pourra le mieux effectuer cet horrible Forfait. Il épionne & parcourre toutes les Eglises & les Chapelles tant par dehors que par dedans, & n'en trouve pas de plus propre à executer son indigne Projet que celle de *S. Catherine*, qui pour lors n'étoit qu'une Chapelle, située prés la vielle Porte de Flandre * qui étoit trés-peu visitée, par raport que l'Eglise Paroissiale de S. Jean Baptiste à Meulenbeke (sous laquelle ladite Chapelle ressortoit) étoit située au Faubourg. On y conservoit seulement un petit nombre d'Hosties Consacrées, pour administrer les Malades de ce quartier, en cas de besoin, ou de nuit.

Ledit *Jean de Louvain* ayant donc resolu d'executer son detestable & sacrilege Projet, se rend de nuit environ le mois d'Octobre de la prédite année 1369. vers ladite Chapelle, monte sur une haute Fenêtre, rompt les Vitres, & descend par là dans la Chapelle, où ayant subtilement brisé & ouvert le Tabernacle, vole enfin le Ciboire, dans lequel il trouva seize Hosties consacrées, sçavoir quinze petites, & une de plus grande forme & figure, laquelle servoit pour être exposée dans la Remontrance pour l'adoration des Fidels: & emporte ce précieux Trésor, sans être apperçû ou decouvert.

Aussi-tôt que nôtre-dit Maître *Jean de Louvain* eut attrappé & volé ces Saintes Hosties, il part soudain à l'aube du jour vers *Enghien*, où étant arrivé il rémit

* *NOTA.* Que les nouveaux Remparts de Bruxelles sont commencez l'an 1359. & achevez en 1379. & l'an 1421. les Portes intererieures furent ôtées.




ILLUST. AC REVEREND. DNUS.
JOANNES - BAPTISTA DE
SMET, NOMINATUS
EPISCOPUS YPRENSIS.
AGN·DEI QUI TOLL·PECCA MUNDI MISERERE NO·
IOH REX






REVEREND. ac AMPLISS.
Dnus. PETRUS PARADANUS
ABBAS VLIERBACENSIS.
Statuum Brabantiæ Assessor.

remet ledit Thresor entre les mains de *Jonathas*, afin d'obtenir, comme un autre *Judas Iscariote*, le Prix qui lui avoit été promis, sçavoir soixante *Moutons* d'or.

Il est trés-digne de Remarque, que *Judas* a vendu & livré son Seigneur & son Maître JESUS-CHRIST pour trente Pieces d'Argent, & que *Jean de Louvain* a reçû pour le même crime soixante *Moutons* d'or, sur lesquels est representé l'Agneau de Dieu, pour lesquels il a vendu & livré le veritable AGNEAU, DE DIEU JESUS CHRIST Nôtre Sauveur & Redempteur.

Sous la seconde Peinture, qui a été donnée par le Reverendissime Seigneur *Jean-Baptiste de Smet*, nommé à l'Evêché d'Ypres, peinte par *Jean van der Heyde*, & gravée par *J. Harrewyn*, il y a:

AVARO NIHIL EST SCELESTIUS. Eccli. 10. ℣. 9.

Infringit, Catharina, tuas Sceleratus in Ædes,
Et rapit, in niveo qui latet orbe, Deum.
Exhorres facinus? promissa pecunia quondam
Sacrilegas Judæ fecerat esse manus.

C'est-à-dire:

RIEN DE PIS QU'UN HOMME AVARE. Eccli. 10. ℣. 9.

Certain Jean de Louvain, autre Judas insigne,
A S. Catherine prend le Ciboire, indigne!
Contenant seize Hosties, une grande & quinze petis,
Et trahit, pour de l'Or, son Dieu. Ah! j'en fremis.

CHAPITRE III.

Jonathas *ayant en mains ce Thresor inestimable, injurie, se raille & se mocque des Hosties Sacrées, en presence de sa Femme, de son Fils, & de quelques Juifs.*

D'Abord que *Jonathas* avoit payé les Soixante Moutons d'or au prédit Sacrilege & Voleur d'Eglise, il étoit au comble de sa joye, de se voir possesseur (ainsi que ce Juif incredule se vantoit) du Dieu des Chrétiens.

Il donna aussi-tôt avis à sa Femme, à son Fils, & à quelques autres Juifs du Thresor qu'il avoit acquis, lesquels s'étant assemblez avec joye chez lui, il prit le Ciboire, l'ouvrit, & renversa les Hosties consacrées sur une Table.

Cette impie & incredule Compagnie commença d'abord à rire & se railler du Dieu Vivant des Chrétiens, caché sous la figure du Pain, disant plusieurs injures & blasphêmes contre la puissance Divine, & contre le Sacré Corps de JESUS-CHRIST essentiellement & veritablement present sous la figure de Pain.

Ces Blasphêmes & Injures ont été renouvellez de tems à autre, jusqu'à ce que finalement la Main toute-puissante de Dieu est tombée sur cet impie *Jonathas*, Chef & Inventeur de ce detesta-

ble Forfait, comme on verra par le Chapître suivant.

Sous le troisiéme Tableau, qui a été peint, aux frais & depens du Reverendissime Seigneur *Pierre Paradaens* Abbé de *Vlierbeeck*, par le prédit *Jacques van Helmont*, & gravé par *J. Harrewyn*, il y a les vers suivans.

ILLUSIT VESTE ALBÂ INDUTUM. Luc. 23. ℣. 11.

Consequitur Jonathas Venerabile Pignus ; & illud
Fit ludus Jonathæ, ludibriumque suis.
Luditur & patitur! mirari desine : rerum
Hæc facies, Christus cum caperetur, erat.

C'est-à-dire.

IL S'EST MOCQUE' DE LUY, L'AYANT VETU D'UN HABIT BLANC. Luc. 23. ℣. 11.

Jonathas trés ravi, d'avoir sous sa puissance
Le vray Dieu des Chretiens, fait grand' rejouïssance
Et avec ses Amis se mocque du Sauveur,
Qui vivant sur la terre, eût pareil Deshonneur.

CHAPITRE IV.

Jonathas *est tué dans son Jardin par des Assassins, & son Fils évite le même danger par sa fuite.*



DIeu qui est la bonté Naturelle, & qui ne demande pas la mort des Pecheurs, remet souvent sa vengeance & punition à sa plus grande gloire, & plus grande confusion des Méchans : & aprés que *Jonathas* avoit reïteré differentes fois ses Mocqueries, Blasphemes & Impietez horribles, contre le veritable Fils de Dieu : le tems est enfin venu, que ce Dieu misericordieux se trouvant offensé par tant de Crimes, à voulu venger ce qui avoit été commis si ignominieusement contre sa Personne Divine.

Il arriva environ quinze jours aprés, que *Jonathas*, qui se trouvoit fort tranquile d'Esprit, & qui s'étoit allé divertir avec son Fils *Abraham* dans son Jardin, faisant une partie du *Parc* situé au Fauxbourg d'*Enghien*, derriere le Château, dans une partie duquel il tenoit sa demeure; où étant venu quelques Assassins, qui l'avoient guetté & épionné long-tems, lui sauterent à l'improviste sur le corps, & le tuerent cruellement.*

Son Fils épouvanté, craignant le même Sort, prend la fuite, & courre avertir sa Mere du malheur qu'il vient de voir. La Mere ayant appris ce desastre, fut vivement navrée au cœur, & touchée en sa conscience. Elle attribuë ce malheur à l'Impieté & au Fait sacrilege commis par son Mari : & craignant de s'attirer pareille Vengeance & punition, si elle gardoit plus long-tems le Ciboire avec les Saintes Hosties consacrées, resolut & conclud d'abandonner la Ville d'*Enghien*, & de se retirer avec son Fils à *Bruxelles*,

* 1. Reg. 5. ℣. 6.




AMPLISS. AC REVEREND. DNUS.
LAURENTIUS DE REYNGODT
ABBAS S. SALVAT. IN EENAME
ORDIN. FLAND. ASSES. PRIM.



REVEREND. AC AMPLISS. DNUS.
CORNELIUS ADRIAENSENS ABB.
MONAST. S. BERNARDI AD SCALD.
STATUUM BRAB. ASSESSOR, ETC.



à *Bruxelles*, afin de se defaire desdites Saintes Hosties, d'autant plus qu'au même tems elle commença à entendre un bruit & vacarme infernal dans certaine Tour de sa demeure, qu'on nomme encore actuellement la *Tour du Diable*.

Sous la quatriéme Peinture, qui fut donnée par le Reverendissime Seigneur *Laurent de Reyngodt*, Abbé du Saint Sauveur à *Eename*, premier Assesseur des *Etats de Flandre*, peinte par *Jean van der Heyde*, & gravée par *Jacques Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

INGRESSI SUNT DOMUM LATENTER, ET INTERFECERUNT EUM. 2. Reg. 4.

Ignota Jonathas dextrâ ruit: ictus in Horto
Cæditur, & stigiis traditur esca rogis.
Effugit ad tempus proles malesuada, sed iram
Elusi haùd fugiet tempus in omne Dei.

C'est-à-dire :

ILS SONT ENTREZ SECRETTEMENT EN SA MAISON, ET L'ONT TUÉ. 2. Reg. 4.

Jonathas fût tué par des impitoyables
Dans son propre jardin, pour ses Faits execrables.
Son Fils fuit au galop, & évite leurs mains,
Tôt ou tard, Dieu punit les Forfaits des Humains.

CHAPITRE V.

La Veuve de Jonathas, *accompagnée de son Fils, apportent le Ciboire avec les Hosties à* Bruxelles.

CEtte Veuve executa d'abord son projet. Elle abandonne sa Maison & la Ville d'*Enghien*, & vint avec son Fils *Abraham* à *Bruxelles*, où elle remit le Ciboire avec les Hosties consacrées aux Juifs qui tenoient leur domicile en cette Ville de *Bruxelles*.

Les Juifs trés-ravis du Thrésor qu'ils venoient de recevoir, & animez par une haine pareille à celle de leur malheureux & miserable Prince *Jonathas*, ont incessamment porté le Ciboire dans leur Synagogue, qui pour lors étoit située à l'endroit où l'on voit presentement une Chapelle, bâtie en memoire perpetuelle des Merveilles qui y sont arrivées, vis-à vis l'Hôtel-Dieu, nommé communement *Ter-Arcken*, ou *Arca Dei*, c'est-à-dire, l'*Arche de Dieu*; vis-à-vis les Degrez nommez en Flamand de *Jode Trappen*, les *Degrez des Juifs*: où ils s'assemblerent de tems à autre, pour renouveller leur Haine & Soif enragée contre le Trés-Venerable Corps de JESUS-CHRIST, dans le Trés-Saint Sacrement de l'Autel, vomissans plusieurs Injures & Blasphêmes contre le veritable Dieu des Chrétiens.

Sous le cinquiéme Tableau, qui a été offert par le Reverendissime Seigneur *Corneille Adriaensens*, *Abbé de S. Bernard* sur

sur l'*Escaut*, Asseſſeur des Etats de *Brabant*, &c. peinte par *P. J. Kerrighs*, Peintre & Sculpteur à *Anvers*, & gravé par *J. Harrewyn*, on lit les Vers ſuivans:

SPREVIT ILLUM, ET REMISIT. Luc 23.

Obtentum à Jonathæ ſcelerata Conjuge Chriſtum
Cœca cohors cereris ſub ſpeciebus habet.
Herodes ſpretum quondam tranſmiſit Iëſum,
Tranſmiſſum hic iterum, poſt habitumque vides.

C'eſt-à-dire.

IL L'A MEPRISE' ET RENVOYE'. Luc 23.

La Femme à Jonathas par crainte fort épriſe,
Le Calice aux Juifs à Bruxelle a remiſe.
Herode autrefois de Jeſus s'eſt mocqué,
Il fût encore ici de nouveau renvoyé

CHAPITRE VI.

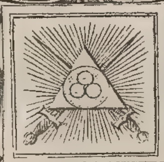
Les Juifs ſe raillent des Saintes Hoſties à Bruxelles, les percent à coups de Poignards & de Couteaux, le jour du Vendredy Saint, d'où il ſort du Sang Miraculeux.

APrés que les Juifs avoient traité ſi indignement, à *Bruxelles*, les Saintes Hoſties conſacrées, comme il eſt dit au Chapître précedent, ils ſe ſont enfin aſſemblez dans leur ſuſdite Synagogue le jour du Vendredi Saint de l'année 1370., qui fut pour lors le 4. Avril (jour auquel les Chrétiens ſont occupez à mediter la douloreuſe Paſſion de JESUS-CHRIST, viſitans avec tout reſpect les Egliſes & Chapelles, où ſont repréſentez les Myſteres de leur Salut) &, ſelon leur impie coûtume, ainſi que pluſieurs Hiſtoires nous l'atteſtent, qu'audit jour ils ont coûtume de crier & blaſphêmer plus qu'aux autres, contre Nôtre benigne Sauveur, & contre nôtre Sainte Foy, ils ont eû la témerité, aprés avoir raillé, injurié, blaſphêmé, & même craché ſur les Seintes Hoſties, de tirer leurs Poignards & Couteaux, & de les percer; d'où il eſt arrivé, qu'il en eſt coulé du Sang en abondance en differens endroits, non ſans grande crainte & horreur de ces Juifs endurcis: tellement qu'ils ſont tombez à la renverſe, de peur & d'étonnement, par la vertu de la même Main Divine, qui renverſa autrefois leurs Ancêtres par le ſeul mot *Ego ſum*: *C'eſt moi*, dans le Jardin des Olives.

Jean Gielemans, né l'an 1427. & qui deceda l'an 1487. Prêtre & Chanoine de *Rouge-Cloître*, auquel *Sanderus* attribuë pour ſa gloire perpetuelle, ce qui a encore été dit par d'autres, *Nec primum ſimilem viſus, nec habere ſequentem; Qu'il n'a jamais eu, ni n'aura pas ſon pareil*, & cela pour ſa Doctrine, ſa Diligence & ſa pieté.* Ce *Gielmans* nous a laiſſé

* *Scripſit enim quinque ingentia Volumina in membranis continentia tum Vitas Omnium Sanctorum qui prodierunt de ſtirpe Caroli Magni. Scripſit & alia quatuor Volumina in quibus Vitæ Sanctorum qui in aliis Mundi partibus floruerunt continentur, quæ hujus Cœnobii Bibliothecam ubivis Terrarum famoſiſſimam & totius Belgii.* (Ita enim Rolweydus) *Archivum efficiunt.* Sanderus in Deſcriptione Cœnobii Rubræ Vallis in Sonia. fol. 13. cap. 4.




REVEREND. AC AMPLISS. DNUS
HIERONIMUS DE WAERSEG-
GHERE ABBAS MONASTERII PAR-
CENSIS, Duc. Brab. Archi-Cap.

a laissé de sa propre main la Description de ce grand Miracle de la maniere suivante, que nous avons copiée le 12. Decembre 1719. dans la Bibliotheque dudit *Rouge-Cloître*, d'un Manuscript en parchemin, intitulé *Novale Sanctorum Belgii*, où il dit, des Juifs qui étoient assemblez dans leur Synagogue à Bruxelles, ce qui suit: *Et inverso Ciborio effuderunt illud super Mensam, quæ fuit in medio eorum: & pupugerunt Hostias passim defluentes de pixide, ac pugionibus & cultris furiosè perforaverunt, omnemque contumeliam quam excogitare poterant Christo Domino in suo Sacramento exhibuerunt, ipsam ejus Passionem renovantes ac rursus sibi-met ipsis crucifigentes Filium Dei & ostentui habentes, atque ignominiosè dicentes*: Si tu es Deus, videbimus: manifesta ergo tu quoque, si potes. *Cumque in hunc modum diutius garrientes verbis contumeliosis atque punctionibus probosis ac dedecorosis ei insultassent: conspexerunt apertè Guttas Sanguineas ex ipsis puncturis emanare, & consternati plurimùm dissipati sunt nec compuncti. Ita* Joannes Gielemans. C'est-à-dire, *Et renversant le Ciboire, ils ont versé les Saintes Hosties sur la table placée au milieu d'eux, les ont cruellement percées avec des Poignards & Couteaux, & ayant dit, fait, & renouvellé toutes les Injures imaginables à la Personne Sacrée de* Jesus-Christ, *dans son Trés-Saint Sacrement, ils ont renouvellé, en raillant, sa Sainte Passion, en crucifiant derechef le Fils de Dieu, criant avec mépris*: Si vous êtes le Fils de Dieu, nous le verrons. Manifestez-le, si vous pouvez. *Et aprés qu'ils l'avoient ainsi long-tems blasphémé, tourmenté, & deshonoré par des Poignards & Couteaux, ils virent clairement couler des gouttes de Sang hors des blessures, dont ils furent fort allarmez, & resterent cependant opiniâtres & endurcis.*

Theodoric Loërius, Vicaire de la Chartreuse à *Cologne*, dans son Narré de ce grand Miracle à l'année 1532. aprés plusieurs informations en forme, trés-amplement narrées, & prises par *Jean de S. Gery*, Grand-Doyen de *Bruxelles*, par ordre de l'Evêque de Cambray, dit: *Dicto die Parasceves quo Salvator Noster in Cruce mortem subiit temporalem, hujusmodi Hostias Sacratas in suæ Passionis blasphemiam & contumeliam suis Cultellis, & Ferraturis diversis contemptuosè, ignominiosè, & crudeliter transfixerunt: undè Miraculosè tamquam Guttæ Sanguinis apparuerunt & videbantur exire: prout modernis temporibus cunctis intuentibus lucidius potest apparere.* C'est-à-dire, *Le méme Vendredy Saint, auquel jour Nôtre Sauveur a subi la mort temporelle, ils ont par raillerie, & mépris de sa Sainte Passion, cruellement & ignominieusement percé les Sacrées Hosties avec des Couteaux & Poignards; d'où sont paru miraculeusement comme des gouttes de Sang, que l'on voyoit couler, comme on le peut encore voir presentement.*

Matthieu Pauli, Prieur des Reverends Peres Augustins, dit clairement: que *les Juifs ont percé les Saintes Hosties avec des Couteaux & Poignards. Qu'il est coulé abondamment du Sang des Hosties Sacrées. Meyerus* & *Haræus* le disent de même. Voyez *Hazaert Arc de Triomphe du S. Sacrement de Miracle.* En Flamand, Fol. 11.

Etienne Ydens Licentié en Théologie, Curé de Tongre, dit, ... *Ils les ont percées en plusieurs endroits, & il en sortoit du Sang en si grande abondance, qu'ils en furent tous mouillez.*

Arnould Raissius, dans sa *Belgica Christiana*, imprimée à Doüay, dit, *que leurs Habits en fûrent arrosez par le Sang.* *

C *Miræus*

* *Tandem etiam pugionibus transfoderunt, è quibus tantus cruoris emanavit imber, ut Vestes quoque eorum largiter indè conspergerentur.* Fol. 147.

Miræus Docteur en l'Université de *Louvain*, nous marque que ces Hosties poignardées (dans son Livre *de Fastis Belgicis*, *) *qu'on garde dans la Noble Ville de* Bruxelles, *avec grande veneration, trois Hosties ensanglantées, qui ont été deshonorées par les mains des Juifs l'an* 1370.

Nous lisons dans le *Lustre & la Gloire du Duché de Brabant*, Fol. 144. écrivant sur l'année 1370. *La même année arriva à Bruxelles ce grand & fameux Miracle de l'Ecoulement du Sang ès Saintes Hosties, qui furent poignardées par les Juifs le Vendredy-Saint dans leur Synagogue, qui est presentement la Chapelle du Comte de Salazar; lesquelles Saintes & Miraculeuses Hosties, avec leurs marques sanglantes, se gardent encore aujourd'hui à l'Eglise Collegiale de* S. Michel *&* Ste. Gudule, *dans ladite Ville de* Bruxelles.

Nous lisons de plus dans les *Delices du Pays-Bas*:** *Les Juifs verserent derechef les Saintes Hosties sur une Table, & les percerent indignement de coups de Couteaux; il en écoula beaucoup de Sang; ce qui les mit en telle épouvante, qu'ils chercherent tout moyen de s'en defaire, &c.*

Par l'effusion de ce Sang Mysterieux, Jesus-Christ a voulu nous laisser un témoignage visible de sa Presence réelle sous la Figure du Pain. Et de même que Dieu a fait autrefois sortir de l'Eau du Rocher, sa Main toute-puissante a fait couler ce Sang admirable du Trés-Saint Sacrement.

Nous trouvons qu'il est arrivé de pareilles Merveilles & Miracles en d'autres tems & lieux. *Athanase**** ne nous raconte-t-il pas dans ses Ecrits, ce qui a été confirmé depuis par le second Synode ou Concile de *Nicée* Action 4. & tenu pour veritable: & duquel nous lisons dans le Martyrologe Romain, *à Berite en Syrie*,**** *la Commemoration de ce Miracle surprenant, quand l'Image de Notre Sauveur crucifié par les Juifs, a répandu du Sang si abondamment, que les Eglises Orientales & Occidentales en ont obtenu, & été pourvus copieusement.******

L'Eglise Grecque celebre pareillement une Commemoration solemnelle & annuelle d'une autre Image, qu'un Juif avoit blessé d'un coup d'épée, lequel s'appercevant qu'il en sortoit du Sang, l'a jetté dans une fosse.

Saint Gregoire de Tours ne nous a t'il pas marqué dans son premier Livre *de Gloria Martyrum*, Chapître 22. qu'un autre Juif ayant tiré, certaine nuit, avec une flêche sur l'Image de Nôtre Sauveur, & voyant sortir du Sang Miraculeux de la Playe, il trouva à propos d'emporter cette Image chez soy, afin que son crime fut inconnu aux Chrétiens. Mais, (ce qui est remarquable) cette Image ne cessa pas de saigner, & le Sang qui en coula maculoit tout le chemin: tellement que les Bourgeois, voyant le chemin marqué, ont decouvert ce Sacrilege.

Le Reverend Pere *Costerus*, Docteur en Théologie, nous marque dans ses *Colloques*, qu'il a vû de ses propres yeux dans la Ville de *Mayence*, l'an 1383. que les Images de Jesus-Christ, de la trés-Sainte *Vierge Marie* & de S. *Jean Evangeliste*, aprés avoir été blessées par certain *Gaspar Schultropf*, fameux Scelerat & grand

* *Summa cum Veneratione asservantur in Urbe Regia Principumque Sede Bruxella, tres Hostiæ Sacra, Sanguine tinctæ, quas Anno salutis 1370. impiæ Judæorum manus violarunt.* Fol. 417.

** *Tom I. pag.* 84.

*** *Costerus in Colloquiis.*

**** *Beryti in Syria. Commemoratio admirandi illius Miraculi quando Sancta Salvatoris Imago à Judæis Crucifixa tam copiosum emisit Sanguinem, ut Orientales & Occidentales Ecclesiæ ex eo ubertim acceperint.*

***** *Nono Novembris.*

& grand Joüeur, ont jetté tant de Sang, qu'on en peut encore voir les marques & tâches. Ce Scelerat ayant commis ce Forfait, fut tellement épouvanté par l'écoulement de ce Sang, & fut detenu ſi longtems par la main de Dieu à l'endroit où il avoit commis ce Crime, juſqu'à ce qu'il fût arrêté Priſonnier, & livré au Magiſtrat, par la Sentence duquel il a été brûlé vif.

Le Dieu Tout-Puiſſant, qui a fait tant de Miracles, que nous voyons citez dans l'Ecriture-Sainte, le même Dieu, dis-je, qui a fait les Merveilles prédites en Figures de Bois & de Pierre, ne peut-il pas le faire, à plus forte raiſon, en ſon Trés-Saint Sacrement?

Surius, ce fameux Hiſtorien, ne nous raconte-t'il pas, qu'au mois de Fevrier de l'année 1510. certain *Paul Form*, dans un Village du *Marquiſat* de *Brandebourg*, ayant volé le *Trés-Saint Sacrement*, le vendit à certains Juifs, leſquelles Saintes Hoſties, aprés qu'ils les avoient poignardées, ſaignerent prés de trois heures de ſuite? Ces Juifs ont été pareillement brûlez vifs pour ce Forfait, & il fut ordonné à leurs Confreres Juifs de quitter ledit *Marquiſat* à peine de la vie.

Le Duc *VVenceſlas* a pareillement défendu generalement à tous les Juifs, de demeurer en ſon Duché de Brabant, à cauſe des prédites injures & opprobres, faites au *Saint Sacrement* de l'Autel.

Nous ne voulons pas nous étendre ici ſur ces grandes Merveilles & Miracles que Dieu a bien voulu faire l'an 1345. dans la trés-fameuſe Ville d'*Amſterdam*, d'autant qu'elles ſont décrites aſſez amplement dans certain Livre, imprimé en Flamand, ſous le Titre de l'*Honneur & Elévation d'Amſterdam par les Miracles trés-dignes de remerciement, arrivées au & par le Trés-Saint* Sacrement *de l'Autel*, dedié au Noble Seigneur *Pierre-Paul Rubbens*, orné de trés-belles Figures en Taille douce.

Au même Livre, on nous propoſe & confirme Legalement,* *que l'année* 1345. *certain Homme malade, ayant reçû (ſelon la loüable & ancienne Coûtume des Chrétiens) ſon Dieu & ſon Seigneur ſous la Figure de Pain, le rejetta en vomiſſant, par accident de ſa maladie. Sa Femme croyant que ce n'étoient que quelques Flegmes, les jetta dans le feu : mais remarquez, aprés que ce feu avoit brûlé toute la nuit, pour le ſoulagement du Malade, la Femme remua ſur le matin ledit Feu pour mieux ſe chauffer, & s'étant aſſiſe devant, elle y vit une belle Hoſtie blanche & toute entiere, &c.* Comme ceci eſt confirmé en toutes les formes, par l'Atteſtation que le Magiſtrat d'*Amſterdam* a fait paſſer à ce ſujet le Jeudi de l'Octave de Pâques de l'année 1345. où on a placé les Vers ſuivans en Flamand & en Latin, que nous avons traduits comme s'enſuit.

Tous les Faits de cette Hiſtoire
Sont, pour ſervir de memoire,
Confirmez par le Senat.
Qui en doute, ou qui critique,
Huguenot ou Catholique,
*Le demande au Magiſtrat.**

Il eſt fait mention audit Livre** de pluſieurs autres Miracles, Conſtructions & Fondations d'Egliſes, Erections d'Autels, Pelerinages, Offrandes & Preſens de toute la Chrétienté, &c. *Voyez la Chronique tant avant que depuis*

le chan-

* *Quæ ſunt facta plenâ fide,*
Confirmata Lector vide
Conſulari calculo.
Quid nugatis Novatores?
Quod tot dicunt Senatores
Cum Ballivo conſcio. Ibidem Pag. 64.

** *Pag.* 57. 58. *& ſuiv.*

le changement de la Religion.

Jean Evêque d'*Utrecht* a permis l'an 1346. *que tous ces Miracles*, qui sont arrivez au *Saint Lieu*, *Ter Heyliger Stede*, (c'est ainsi que l'endroit, où reposoit ce *S. Sacrement de Miracle* se nommoit) *& arriveroient dans la suite, ayant Dieu aucunement pour Auteur, seroient publiez devant tout le Peuple.** On a changé depuis le Nom de cette Chapelle en celui de *Nieuwe Zyde Cappel*: c'est-à-dire, la *Chapelle du nouvel Endroit*, ou *du nouveau Côte.*

L'année 1452. le jour de *S. Urbain*, prés de la moitié de la Ville d'*Amsterdam* fut brûlée, comme aussi la prédite Chapelle, avec le Tabernacle, mais la Remontrance avec ledit *Saint Sacrement* furent conservez au milieu de ce furieux embrasement. Le Voile de soye qui l'environnoit fut pareillement conservé des flâmes : Autre Miracle non moins surprennant que lors que cette Sainte Hostie fut pour la premiere fois conservée par le feu, & trouvée toute entiere au Foyer.

C'est vers ce même *Sacrement de Miracle*, que Maximilien Archiduc d'Autriche prit son recours, lors qu'il fût atteint d'une fievre maligne à la Haye l'an 1482. promettant d'aller visiter avec Offrande le *S. Lieu* à *Amsterdam*, ce qu'il n'a pas negligé d'executer peu aprés, aussi-tôt qu'il fut gueri de sa maladie: lequel Pelerinage a rendu par là le *S. Lieu* trés-renommé par tous les Pays-Bas.

Ces trois Miracles sont confirmez par trois Lettres Patentes des Evêques d'*Utrecht*, & même reconnus, verifiez & attestez par le Magistrat d'*Amsterdam*.

Aprés ceci, qui ne sera point surpris de l'aveuglement, de l'incredulité, & de l'opiniâtreté des Prétendus Reformez de *Hollande*, &c. & sur tout de ceux d'*Amsterdam*, qui ayant les preuves & affirmations incontestables dans leurs Archives chez eux, ne veulent pas se daigner d'ouvrir les yeux, & se convertir en tems à Dieu, & à la veritable Foi, que Jesus-Christ a institué luimême, en nous laissant ce trés-cher Thrésor de son Corps & de son Ame, caché sous la Figure de Pain, dans son Adorable & Trés-Venerable *Sacrement* de l'Autel. *Oculos habent & non vident. Ils ont des yeux & ne veulent pas voir.* Dieu veüille que ce present Recit puisse les y faire concourir pendant qu'il leur fait la grace de vivre en ce monde, afin qu'ils ne s'en plaignent pas trop tard dans l'autre.

En voilà assez en bref touchant ce que Dieu a bien voulu executer en d'autres lieux, pour manifester ses *Saints Sacremens*, & notre Foy Catholique & Romaine. La prédite Histoire contient & renferme toutes ces veritez largement.

Pour réprendre le fil de nôtre Histoire, dont nous nous sommes écartez pour un moment : On demande si ce Sang, qui a coulé des Saintes Hosties poignardées à *Bruxelles*, étoit le veritable Sang de Jesus-Christ, & le même que nous adorons dans le Calice ?

Je réponds, & dis ; Que tous les Chrétiens sçavent trés-bien, & avouent ouvertement, que Jesus-Christ, aprés qu'il fût ressuscité de la Mort, a assumé un Corps qui ne peut plus être blessé ni vulneré, & duquel par consequent il ne peut plus couler de Sang, quoique son Sacré Corps, sous la Figure de Pain, soit maltraité & deshonnoré. Mais le Sang qui a coulé des Hosties poignardées à *Bruxelles*, est un autre Sang, que Dieu a produit & laissé couler miraculeusement, afin que les Veritez de nôtre Sainte Foy seroient confirmées de plus

* *Ibidem Pag.* 64.

plus en plus, & faire voir que son Sacré Sang est present au Saint *Sacrement* de l'Autel.

Nous ne venerons ni ne regardons pas ce Sang miraculeux comme le veritable Sang de JESUS-CHRIST, mais nous le regardons & l'honorons comme quelMerveille & Miracle provenant de Dieu, representant ce Sang précieux, que les Fidels Catholiques adorent sous la Figure de Vin.

Quant à la Figure de Pain, qui a été conservée & exposée passant les 350. années aux yeux de tout le monde; nous disons, que Dieu les maintient & conserve miraculeusement par sa puissance infinie, par laquelle il conserva au *Desert*, pendant quarante ans, les *Habits* & les *Souliers* des *Enfans d'Israel*, contre toute sorte de corruption & pourriture, nonobstant qu'ils s'en servoient journellement. Par la même Puissance dont il conserva la *Manne Celeste*, qui étoit enfermée dans le *Tabernacle*, pendant que le reste pourissoit tous les jours, & ne pouvoit être conservée qu'un jour ou deux, sçavoir les jours de *Sabath*, ou comme nous dirions les Dimanches.

Nous pouvons dire ici avec l'Ange GABRIEL, *Quia non est impossibile apud Deum omne Verbum.** *Parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.* Et avec S. Paul, *Qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus aut intelligimus.*** *Qui peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons; & tout ce que nous pensons.* Et enfin, nous devons avoüer avec S. *Augustin*, qui dit, *Demus, Deum aliquid posse, quod nos investigare non posse. Donnons* (ou *attribuons*) *à Dieu, qu'il peut faire des merveilles, que nous ne pouvons pas imiter ni comprendre.* Et par consequent, nous disons & repetons, que Dieu conserve cette Figure de Pain, *Veris, sed miris modis*: d'une maniere veritable, mais merveilleuse.

Ces Juifs impies, ayant vû à *Bruxelles* ce grand Miracle, & ce Sang merveilleux, furent si surpris & saisis de crainte, qu'ils chercherent tous moyens pour se defaire de ces Hosties poignardées & ensanglantées, afin que leur crime énorme fut caché, & qu'ils ne s'attireroient pas la juste punition que meritoit le Sacrilege qu'ils avoient commis.

Ils ont donc consulté & résolu ensemble de faire transporter le Ciboire avec les Hosties percées à *Cologne*, afin de s'en defaire; & de les remettre aux Juifs qui y tenoient leur Domicile, comme on verra par le Chapître suivant.

Sous le sixiéme Tableau, qui fût donné par la liberalité du Reverendissime Seigneur *Hierome de Waerseghere*, Abbé de *Parc*, Archi-Chapelain des Ducs de Brabant, peint par *Jaques van Helmont*, & gravé par *Jaq. Harrewyn*, il y a les Vers suivans:

VIDEBUNT IN QUEM TRANSFIXERUNT. Joan. 19. ℣. 37.

Sacra cruentatis transfigitur Hostia cultris:
Nec mora; transfixus non tulit illa Deus.
Turba cadit (cecidit quondam) nec honorat Iësum
His cadere haud satis est, nec, cecidisse, fuit.

C'est-à-dire:

ILS VERRONT CELUI QU'ILS ONT PERCE'. Joan. 19. ℣. 37.

* *Luc.* 1. 37. ** *Ephes.* 3., 20.

Le

Le Trés-Saint Sacrement (admirez ce Miracle)
Par les Juifs fût percé, Dieu, quel triste spectacle !
Le Sang en sort soudain, les Juifs sont renversez
Comme au Jardin d'Olive, & n'en sont pas navrez.

CHAPITRE VII.

Les Juifs remettent à certaine Femme, nommée Catherine, *le Ciboire avec les Saintes Hosties pour les porter à* Cologne.

LEs Juifs pour executer leur detestable Résolution qu'ils avoient prise ensemble, ont appellé certaine Femme nommée *Catherine*, laquelle, quoiqu'elle avoit embrassé la Religion Catholique, & qu'elle vivoit Chrétiennement, entretenoit l'ancienne connoissance avec cette Race incredule & opiniâtre; elle demeuroit dans la Paroisse de Notre Dame de la *Chapelle* hors de la Steenporte.

Ils ont donc communiqué secrettement leur detestable dessein à cette Femme, & aprés l'avoir fait promettre le secret & la fidelité, ils dirent, qu'ils avoient conclu entr'eux d'envoyer le Ciboire à Cologne, à ceux de leur Nation qui y demeuroient. Ils la prierent de vouloir entreprendre ce voyage, avec promesse de la bien récompenser.

Ce projet allarma beaucoup cette Femme, sans qu'elle osât refuser leur demande: craignant d'un côté la vengeance qu'ils en pourroient prendre, & de l'autre la facheuse suite de ce grand Crime. Elle resiste & refuse cependant le parti. Elle allegue plusieurs raisons plausibles, afin qu'on l'excusât & délivrât de cette entreprise. Les Juifs la voyant chanceller & hesiter, lui donnent du tems pour y songer & deliberer, sous Serment & promesse néanmoins qu'elle leur avoit faite auparavant de tenir cette importante affaire secrette. Ils la renvoyent sur ce pied, & la prient de revenir au plûtôt.

Quelque-tems aprés, les Juifs voyant que *Catherine* ne rétournoit pas, ils conclurent entr'eux de la prier à un Festin, & de la traiter splendidement, comme ils ont fait effectivement, & en même tems ils la molesterent de nouveau, & la prierent unanimement de vouloir entreprendre & ne pas differer ce Voyage vers Cologne. Mais voyans qu'elle persistoit à refuser leur demande, ils se servirent de la voye des Especes, s'entend de l'argent, pour lequel rien n'est inflexible.

Ils lui compterent par provision vingt *Moutons* d'or, avec promesse de la recompenser plus genereusement à son retour. *Catherine* qui avoit été constante & inflexible jusqu'ici, ne vit pas si-tôt ce métail brillant, qu'elle ne fut prise par ses yeux. Elle se laisse persuader & vaincre en même tems; accepte le Ciboire & s'en retourne chez elle, dans le dessein de le porter à *Cologne*.

Sous la Septiéme Peinture, qui fut donnée par le Reverendissime Seigneur *Gregoire Piera*, Abbé de *Tongerloo*, Vicaire General des Environs de *Brabant* & de




REVEREND. AC AMPLISS. DNUS.
GREGORIUS PIERA ABBAS TON-
GERLOENSIS PER CIRCARIAS BRA-
BANT. ET FRIS. VICARIUS GENERAL



REVERENDA DOMINA
LUDOVICA DE LLANO VELAS-
CO ABATISSA MONASTERII S.M.
VIRGINIS vulgò Ter-Cameren.



& de *Frise*, peinte par *P. J. Kerrighs*, & gravée par *Jaq. Harrewyn*, on a mis les Vers suivans : en Latin & en Flamand, que nous avons traduits comme s'ensuit.

QUÆREBAT OPPORTUNITATEM, UT TRADERET EUM SINE TURBIS. Luc. 22.

Ut pignus Catharina Sacrum traducat ab Urbe;
Multa reluctantem territa turba premit.
Hoc assumit onus temeraria. Rursus Iësus
Mittitur ad varias, missus ùt ante, Domos.

C'est-à-dire :

IL CHERCHA L'OCCASION DE LE LIVRER SANS BRUIT. Luc. 22. ℣. 6.

Les Juifs fort allarmez, par crainte & par vergogne,
Prierent Catherine de porter à Cologne
Le vrai Dieu. Elle y tôpe, & l'emporta enfin :
Sans songer, qu'autre-fois Dieu eût pareil Destin.

CHAPITRE VIII.

Catherine *se trouve fort allarmée de nuit, & est avertie, de la part de Dieu, de ne pas porter le Ciboire à* Cologne, *mais de le remettre à son Curé.*



PEndant que les Juifs étoient trés-contens, & en quelque façon en repos, *Catherine* étant de retour chez elle, fut au contraire fort émuë, & saisie d'angoisses & de pensées dans sa conscience. Le danger de l'entreprise de ce Fait horrible fait fremir son cœur de crainte. Parmi toutes ces angoises elle se retire à sa chambre, avec dessein de s'aller reposer: mais en vain, d'autant qu'elle fut troublée de plus en plus, & qu'elle ne pouvoit en aucune maniere mettre son esprit en repos.

Pendant ces troubles & angoises, elle fut touchée jusqu'au fond de son ame, & avertie de la part de Dieu de se garder d'executer ce qu'elle avoit promis de faire : qu'elle ne pouvoit réceler ce qu'on lui avoit confié en secret ; mais qu'elle auroit à communiquer le tout à son Confesseur, qui étoit le Venerable Sieur *Pierre van den Eede*, Curé de la Paroisse de *Nôtre Dame de la Chapelle*, auquel elle avoit coûtume de s'addresser & demander Conseil touchant les affaires de sa conscience : ainsi qu'elle a fait aussi-tôt que la nuit étoit passée.

Elle se leva à l'aube du jour, & fût trouver le Curé qui lui avoit été de grand secours pour sa conversion. Elle lui déclare, non sans verser beaucoup de larmes, ce qui s'étoit passé entre elle & les Juifs : ajoûtant qu'elle avoit entre ses mains un Ciboire avec quelques Hosties ensanglantées, que certains Juifs lui avoient remises pour porter à *Cologne*.

Sous la huitiéme Peinture, qui fut donnée par la Reverende Dame *Loüise de Llano Velasco*, Abbesse de *S. Marie*, ditte *Ter Cameren*, ou *la Cambre*, peinte par *Charles Eyckens*, & gravée par *Jaq. Harrewyn*, il y a les vers suivans :

Multa passa sum per visum propter eum. Matth. 27. ℣. 19.

Angelus in somnis Catharinam terret, & urget,
Conceptumque, monet, prodat ut illa nefas.
Ille monet, Catharina tremit: sed & ante Pilati
Territa per visum, Præsidis Uxor erat.

C'est-à-dire :

J'ay eté' etrangement tourmente'e a cause de luy. Matth. 27. ℣. 19.

Un Ange vient de nuit avertir Catherine
De decouvrir le Fait; la vision Divine
La trouble étrangement. Remarquez le rapport
De la Femme à Pilate, qui eût un pareil sort.

CHAPITRE IX.

Catherine *remet le Ciboire avec les Hosties poignardées à son Curé.*



CE bon Prêtre fort allarmé de cet horrible Forfait, considerant les suites funestes d'un tel Sacrilege, jugea à propos de ne rien faire, sans bon conseil, en cette affaire épineuse. Il fût trouver le Sieur & Maître *Michel van Backeren*, pour lors Vice-Pleban de l'Eglise Collegiale de *S. Gudule*, accompagné de Maître *Jean van VVoluwe*, Portionnaire ou Curé de l'Eglise de *S. Nicolas* à *Bruxelles*, l'un & l'autre gens d'esprit, & de grande Doctrine, ausquels il declara ce que *Catherine* lui avoit dit, & ce qui lui étoit arrivé.

Sur quoi ils ont jugé convenable d'appeller *Catherine* en cachette devant eux, où étant arrivée, elle declara ce qui s'étoit passé entr'elle & les Juifs, de la même maniere comme il a été dit ci-dessus.

Aprés cét aveu & cette declaration, ils ont trouvé à propos de la decharger du Ciboire, qu'ils ont enfermé dans le Tabernacle de l'Eglise de *Nôtre Dame de la Chapelle.*

Depuis ils se sont addressez chez le Reverend Sieur *Jean van Yssche*, pour lors Chanoine de l'Eglise Collegiale de *Sainte Gudule*, Ecolâtre, & Vicaire de *Robert de Geneve*, Evêque de *Cambray*, à *Bruxelles*; lequel, aprés avoir appris le Fait, fit pareillement appeller *Catherine*, laquelle aprés avoir été interrogée & examinée devant les trois autres Curez, confessa le tout comme il est prédit, & persista comme dessus.

Ce Venerable Sieur Vicaire, ayant bien examiné & consideré le tout, donna avis de cette Declaration aux autres Messieurs du *Chapitre*, lesquels firent comparoître ladite *Catherine*, dans leur *Assemblée* ou *Chapitre*: où ayant été examinée & interrogée, elle confessa & declara le tout, comme il a été dit cy-dessus. Sur quoi ils trouverent à propos & conclurent de tenir cette Femme enfermée



REVEREND. AC AMPLISS.
DNUS. LUDOVICUS DE SCORE
CANONIC. NOBIL. GRAD. PER DIOEC
IECHLINIENSEM ARCHIDIACON. &






REVERENDUS AC VENERABILIS
DOMINUS ODO DE CRAECKER
ABBATIÆ AFFLIGEMENSIS
PRÆPOSITUS, &c.

fermée dans la Prison de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils seroient plus amplement instruits & éclaircis sur ce Fait horrible, afin de pouvoir prendre telles mesures & précautions, que le cas requeroit.

Aprés toutes ces Declarations (nous raconte ce fameux Historien Jéan Gielemans) *ces trois Curez susdits* se sont addressez aux Directeurs*, ou *Magistrats*, *de la Ville*, *& aprés leur avoir raconté tout ce qu'ils avoient vû*, *appris & entendu*, *ils leur ont exhibé & montré les Saintes Hosties poignardées & ensanglantées, afin qu'ils fissent les Devoirs dont ils étoient chargez par leur Office & Employ.*

Sous le neuviéme Tableau, qui a été donné par le Reverendissime Seigneur *Loüis de Schore*, Chanoine Noble Gradué, & *Archidiacre* du Diocese de *Malines*, peint par *Charles Eyckens*, & gravé par *Jaques Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

NIL TIBI ET JUSTO ILLI. Matth. 27. ℣. 19.

Paruit, exclamans, monitis Catharina Supernis,
Res mihi cum tanto Pignore nulla domi est.
Detulit hoc Parocho: nec enim conspersa cruore
Hostia femineâ sat bene tuta manu est.

C'est-à-dire.

NE VOUS EMBARASSEZ POINT DANS L'AFFAIRE DE CET HOMME DE BIEN. Matth. 27. ℣. 19.

Par cette Vision, Cath'rine fort émuë,
Le Ciboire au Curé aussi-tôt a renduë.
Aussi-bien ce Thrésor, par les Juifs poignardé,
Dans la main d'une Femme, eût été mal gardé.

CHAPITRE X.

On se saisit des Juifs qu'on emprisonne à la Steen-porte à Bruxelles.

PAr cette & autres Declarations, il ne tarda guerres que ce Fait horrible ne vint à la connoissance de toute la Ville, & fut en même tems rapporté aux Illustres Personnes du Duc & de la Duchesse de Brabant, sçavoir *VVenceslas*, dit le *Bohemien*, comme Duc de *Luxembourg*, Fils de *Jean* Roi de *Boheme*, & Frere de l'Empereur *Charles* quatriéme de ce Nom, & de Dame *Jeanne* sa Compagne, née Duchesse de *Brabant*, lesquels ont ordonné que les Messieurs du Chapître fissent comparoître incessamment devant eux la Femme détenuë, avec promesse de la leur remettre en mains, aprés qu'elle auroit été dûement interrogée, ainsi qu'il a été executé.

On fit donc conduire cette Femme devant le Duc, en presence de Messieurs du Conseil, * qui se trouverent alors à Bruxelles, où ayant été interro-

E gée

* *Itaque hi tres uno animo coram Rectoribus Civitatis apparentes, & uno in ore universa quæ facta, dictaque fuerunt recitantes, ipsum venerandum Sacramentum per omnia perforatum & cruentatum eisdem ostenderunt, ac vindictæ censuram condignam super Judæos non immerito postulaverunt. Ita* Joannes Gielemans, *in Novali Sanctorum Belgii*

** *NOTA.* Que le *Conseil de Brabant* a été institué à *Cortemberg* 58. ans avant cet horrible Fait, sçavoir, l'an 1312. & commencé à resider à *Bruxelles* l'an 1431. du tems de Philippe le Bon. Voyez *Sanderus Brabantia illustrata. Fol. 19. ex Miræo.*

gée en presence du Duc & de la Duchesse, elle confessa derechef le Fait avec toutes les circonstances susdites.

Sur quoi on a jugé à propos de faire prendre tous les Juifs, tant ceux qui se trouvoient à Bruxelles, qu'à Louvain; & de les enfermer à la *Steen-porte* : afin que les coupables fussent châtiez selon leurs merites.

Ceci ne fut pas si-tôt executé, que le Duc *VVenceslas* ordonna de faire promptement leur Procés, ainsi qu'il a été fait : & afin de connoître plus facilement les coupables, on mena *Catherine* en leur presence, laquelle accusa ouvertement & fermement tous ceux qu'elle sçavoit être coupables de ce Crime inoüi.

Mais les Juifs nians (comme il arrive ordinairement) tout ce que *Catherine* avoit attesté & declaré contr'eux, on les condamna à la Torture, par quel moyen quelques-uns d'entr'eux avoüerent enfin non-seulement le Crime, mais accuserent même quelques autres de leurs complices: declarant comment, quand, & par qui ce Forfait horrible avoit été inventé, commencé & achevé, avec toutes les circonstances qui s'étoient occurées.

Ce nonobstant quelques-uns obstinez persisterent dans la negative. Raison pourquoi on poursuivit leurs tourmens.

Cette obstination, ainsi que leur desaveu, causerent de grandes difficultez pour finir leur Procés, & prononcer leur Sentence. Il arriva cependant, par un effet de la Providence Divine, qu'on decouvrit certain Témoin irreprochable, par lequel ces Coupables ont été contraints d'avoüer ouvertement leur Crime.

Pendant ces susdites accusations & desaveux, il se trouva certain Complice, qui, s'étant fait Catholique par une feinte hypocrisie, se trahissoit imprudemment soi-même, & se laissoit capter en ses propres paroles.

Pendant donc qu'on tâchoit de faire confesser les Juifs Prisonniers par les supplices de la Torture, ce feint Catholique feignoit d'être fort curieux de sçavoir à quoi on en étoit avec leur Procés. Et comme il étoit fort familier & trés-connu de plusieurs Courtisans, & principalement du Sieur *Jean Morelli*, Chanoine de l'Eglise de *S. Gudule*, & Chapellain du Duc, il s'étoit rendu à la Cour, afin de s'informer si la Justice étoit bien avancée avec les Prisonniers Juifs.

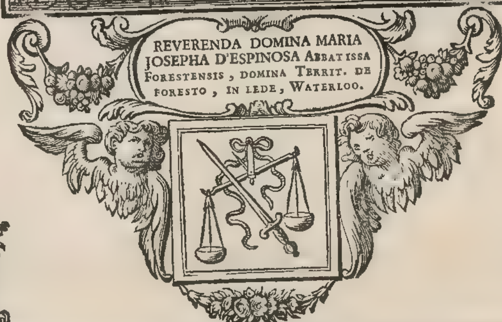
Comme on parloit de leur obstination, des supplices extraordinaires qu'on leur faisoit souffrir, & de l'opiniâtreté à nier leur Crime, il fourra & lâcha quelques paroles parmi le discours (tant afin de persuader & manifester sa veritable conversion à la Foi Catholique, que pour ôter tout soupçon qu'on pourroit avoir de lui) à peu prés de la teneur suivante.

Pourquoi ces vilains Chiens-là se laissent-ils tant patibuler & torturer, sans avoüer la verité, où ils sçavent très-bien qu'ils sont Coupables de ce Forfait ? Et comment peuvent-ils retenir leurs langues venimeuses, qui étoient si promptes à vomir tant d'Injures & Blasphémes contre ce Trés-Saint Sacrement?

Quelques Assistans d'alentour, remarquans ce discours, commencerent à soupçonner mal de ce feint & faux Catholique, & conclurent qu'il devoit avoir pleine connoissance de cet horrible Forfait.

On en avertit cependant le Duc, qui fit aussi-tôt arrêter ce Juif converti. D'abord qu'il se vit entre les mains de la Justice,




REVERENDA DOMINA MARIA
JOSEPHA D'ESPINOSA ABBATISSA
FORESTENSIS, DOMINA TERRIT. DE
FORESTO, IN LEDE, WATERLOO.

Justice, il commença à changer & chanceller ; mais ayant été examiné de plus prés, & menacé d'être pareillement appliqué à la Question, il avoüa ouvertement d'être aussi du nombre des Complices. Par lequel aveu, tous les autres qui avoient nié jusqu'alors, confesserent d'avoir été du parti des accusez, & coupables de ce Sacrilege inoüi.

Sous le dixiéme Tableau, qui a été fourni par la generosité du Reverend Seigneur *Ode de Craecker*, Prévôt de l'Abbaye d'*Afflighem*, peint par *Jean van der Heyde*, & gravé par ledit *Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

LIGATIS MANIBUS MITTE EOS IN TENEBRAS EXTERIORES. Matth. 22. ℣. 13.

Perfida Gens capitur, gravibusque coërcita vinclis
Mittitur in rigidos, & sine Luce, specus.
Et bene, quæ Lucem fuit aspernata, tenebris
Conditur ; Hinc Christo restituetur honos.

C'est-à-dire :

LIEZ-LEUR LES PIEDS ET LES MAINS, ET JETTEZ-LES DEHORS DANS LES TENEBRES. Matth. 22. ℣. 13.

On se saisit des Juifs & toute leur cohorte,
Qu'on enferme & enchaîne au fond de la Steen-porte,
Sans y voir ni la Lune, ni clarté du Soleil.
Qui maltraite son Dieu, merite un Sort pareil.

CHAPITRE XI.

Les Juifs reçoivent leur Sentence & sont condamnez à mourir.

APrés que toutes les Informations préparatoires avoient été dûëment prises, les Témoins oüis & confrontez, les Juifs clairement accusez, & largement convaincus par leur propre aveu, tant hors que sur la Torture, on finit & acheva aussi-tôt le Procés Criminel, qui avoit été instruit à leur sujet. La Sentence de Mort, fut enfin prononcée, contre tous ceux qu'on avoit trouvé coupables de cet horrible Forfait, & de ce Sacrilege inoüi, laquelle contient en substance ce qui s'ensuit.

SUBSTANCE
DE LA SENTENCE DE MORT,

Prononcée contre les Juifs, convaincus d'avoir poignardé cruellement & inhumainement les Saintes Hosties consacrées, qui avoient été furtivement volées hors de la Chapelle de Sainte Catherine à Bruxelles. Laquelle Sentence fut renduë la veille de l'Ascension de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST l'an de Grace mil trois cens septante.

QUe tous les Juifs convaincus de ce cruel & horrible Forfait, ayant les bras & jambes liez, seroient conduits sur des Chariots, de la Prison dite la Steen-porte à la Grand'-Place,

Place, & de là à la Chapelle de S. Catherine, où les Saintes Hosties Consacrées avoient été volées, & seroient tenaillez avec des Pincettes ardentes par tous les Carefours, & de là voiturez vers la Grosse-Tour (communement nommée *den Wollendries Thoren*) *bâtie sur les Remparts, entre la Porte de* Namur *& celle de* Halle, *pour y être attachez à des Poteaux, & ensuite être brûlez vifs.*

Ce qui a été executé le même jour de la veille de l'Ascension de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, l'an 1370.

Outre ceci, generalement tous les Juifs furent bannis à perpetuité du Duché de Brabant, & n'y sont tollerez ni admis jusqu'à ce jourd'hui, que sous le nom de *Portugais.*

Sous l'onziéme Tableau, qui a été donné par la liberalité de la Reverende Dame *Marie Josephe d'Espinosa*, Abbesse de *Forét*, Dame du Territoire de *Forét*, en *Lede*, *VVaterloo*, &c. peint par *Charles Eyckens*, & gravé par *Jaq. Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

Maleficos non patieris vivere. Exod. 22.

Se maculasse manus crudeli crimine fassa,
Damnatur merita perfida turba neci.
Et bene supplicium, quæ scandere Sidera nollet,
Ante diem, Dominus quâ petit illa, luet.

C'est-à-dire :

Vous ne laisserez pas vivre les Scelerats. Exod. 22.

Les Juifs sont condamnez d'être brûlez, la veille
Avant l'Ascension, (Justice sans pareille!)
Et d'être tenaillez par tous les Carrefours.
Qui n'aime pas Jesus, brûlera pour toûjours.

CHAPITRE XII.

Les Juifs sont tenaillez la veille de l'Ascension de Nôtre Seigneur, par tous les Carefours de la Ville de Bruxelles, *& enfin brulez vifs, prés la Grosse Tour, sur les Remparts.*



La Sentence contre les Juifs, qu'on avoit trouvé coupables & convaincus de ce Forfait horrible, étant prononcée, on la mit d'abord à execution, (sçavoir la veille de l'Ascension de Nôtre Seigneur Jesus-Christ) pour servir d'exemple & d'horreur, non-seulement aux Juifs, mais encore à tous autres Scelerats & Sacrileges.

La Sentence de Mort contenoit de plus la Confiscation de tous leurs biens, comme on le peut encore voir à present és Archives de la Chambre de Comptes à *Bruxelles*, & particulierement par la Piéce suivante, que nous avons tirée de deux Regîtres intitulez, *Computatio Godefredi de Turri, Receptoris Brabantiæ, de Redditibus & Proventibus Dominorum Ducis*




REVERENDUS AC AMPLISSIMUS
DOMINUS STEPHANUS VAN DER
STEGEN , ABBAS AVERBODENSIS
STATUUM BRABANTIÆ ASSESSOR &c.

Ducis & Duciſſæ Brabantiæ, per ipſum levatis & receptis, & per Theodorum ſuum Clericum, à Feſto Nativitatis Beati Joannis Baptiſtæ, Anno milleſimo trecenteſimo ſexageſimo nono, uſquè ad Feſtum Nativitatis Beati Joannis Baptiſtæ Anno revoluto, videlicet Anno Domini milleſimo trecenteſimo ſeptuageſimo, videlicet per únum annum integrum.

C'eſt-à dire, *Compte de Godefroy de la Tour, Receveur de Brabant, des Revenus, & de ce qui revient au Duc & à la Ducheſſe de Brabant, levé & reçû par lui & par Didier ſon Clerc, depuis la Fête de la Nativité de S. Jean Baptiſte de l'année* 1369. *juſqu'à ladite Fête de la même Nativité de S. Jean Baptiſte de l'année échuë* 1370. *ſçavoir pour une Année entiere.* Où il y a entr'autres *fol.* 13. *verſo.*

Receptum à Judæis in Brabantia commorantibus hoc Anno, de eorum annuali Cenſu, & etiam de Bonis eorumdem, poſtquam combuſti fuerunt circa Aſcenſionem Domini 1370. *& diffamati fuerunt de Sacramento punƐto & furtivè accepto ex Capella Beatæ Catharinæ apud Brux. in quantum eadem Bona pervenerunt ad meum Receptum.*

Primo Wynandus de Pondey —— xiiii. Franq.
Item Arnoldo Judæo —— xiiij. Franq.
Item Medey de Sallyn —— xiiij. Mout. & xj. Fr.
Item Medey Willacs —— xxij. Franq.
Item Symone Claero —— xiiij. Franq.

Item Meſtman . . . .
Item Joſeph Mazoel
Item Leonec. . . . .
{ *Quia receſſerunt de Brux. & non morabantur Brux. hoc anno. ...* } . . . . . .

Item Wynando Medico, *hoc anno nihil, quia cujuſlibet ſolutionis de ſuo Cenſu non advenit, licet commorabatur Bruxellis. . . . . &c. . . . .*

Ce qui ſignifie comme s'enſuit.

Reçû des Juifs qui ont tenu cette année leur demeure en Brabant, de leur Tribut annuel, comme auſſi de leurs Biens après qu'ils ont été brûlez, environ la Fête de l'Aſcenſion de Nôtre Seigneur 1370. *& étoient convaincus & complices du Poignardement du Saint Sacrement de l'Autel, furtivement volé hors la Chapelle de Ste. Catherine pres de Bruxelles; pour autant que leſdits Biens ſont parvenus à ma Recette.*

Premierement Wynand de Pondey —— xiiij. Franques.
Item Arnould Juif —— xiiij. Franques.
Item Medey de Sallyn —— xiiij. Mout. & xj. Fr.
Item Medey Willacs —— xxij. Franques.
Item Symon Claero —— xiiij. Franques.

Item Meſtman . . . . .
Item Joſeph Wazoel
Item Leonec . . . . . .
{ *A cauſe qu'ils ſont partis de Bruxelles, & ne demeuroient pas cette année à Brux.* } . . . . . .

Item Wynandus Medecin, *cette année rien, parce qu'il n'y a eu aucun payement de ſon Tribut cette année, quoiqu'il réſidoit à Bruxelles, &c. . . .*

Avec pluſieurs autres ſommes, qui nous meneroient trop loin ici.

Toutes leſquelles ſommes montent en tout, juſqu'à la Saint Jean 1370. ſçavoir, celles qui ſont reçûes par
Renier Hollant . . . . 686 $\frac{1}{2}$. M.

Item par *Gilles Ricke*, & *Pierre van Nethen* Collecteurs à Louvain, en tout . . . . 727 $\frac{1}{3}$.

Somma Moutons 1413 $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{3}$

Item *fol.* 46. *verſo*, il y a parmi les Débourſes comme il s'enſuit:

Item Bendbroeck, *miſſus Lucemb.* 16. *en May occaſione Judeorum Captorum Brux.* . . . . 4. *M.*
Item Bovelyn, *miſſus ibidem* . . . 4. *M.*

C'eſt-à-dire:

Item Bendbroeck *envoyé à Luxembourg le* 16. *May à l'occaſion des Juifs Priſonniers à Bruxelles* . . . . 4. *M.*

Item Bovelyn *envoyé au même endroit* . . . . 4. *M.*

Notez. Qu'il y a deux Regſtres dans ladite Chambre des Comptes de la même teneur, & écrits d'une même main; ſur l'un deſquels, relié en ſimple parchemin ſans doublure, il ſe trouve écrit ſur le Couvert d'avant: *Judæi combuſti Aſcenſione Domini*, Folio 13. *verſo.* 14. & 46. *verſo.* C'eſt-à-dire: *Les Juifs brûlez environ l'Aſcenſion de Nôtre Seigneur.* Fol.

13. *renverse*, 14. & 46. *renverse*.

Ainsi que ceci est confirmé dans l'Histoire du *Trés-Saint Sacrement de Miracle*, composé en Flamand par *Etienne Ydens*, imprimée plusieurs fois depuis plus de 60. ans, où il y a entr'autres pag. 120. & 121. la Traduction Notariale de tout ce qui est prédit, atteste & collationnée le 26. May 1605. & dûement signée par *Philippe van Asbrouck*, Notaire Public, admis au Conseil de Brabant, & Resident à Bruxelles.

Et pour plus grande sûreté & confirmation, nous avons feüilleté & examiné plusieurs fois lesdits deux Regîtres à ladite Chambre de Comptes de Brabant, & nommement le Lundi 10. Juin 1720. en presence de Messieurs les Maîtres des Comptes & leurs Officiaux, & du Sieur *Guillaume Dominique Vinckels*, Prêtre & Protonotaire Apostolique, ainsi que de l'Imprimeur de cette Histoire, & ayant confronté & examiné le tout, quoique l'écriture soit fort ancienne, difficile à lire, & fort obscure, nous l'avons trouvé trés-juste & conforme.

Pendant l'execution de la Sentence, plusieurs Juifs resterent opiniâtres dans le Judaïsme, & ne voulurent aucunement se convertir à la Foy Catholique. Quelques-uns furent même si entêtez, que craignans qu'aprés leur mort leurs Enfans ne se convertissent à la veritable Foi Chrétienne, les prirent par les bras, & voulurent les tirer dans le feu : mais aucuns bons Bourgeois, touchez de pitié & compassion vers ces Enfans, remarquans ceci, les leur ont arrachez pour être élevez & instruits dans la Foi Catholique.

Aprés cette Execution, on remit *Catherine* (ainsi qu'il avoit été promis) entre les mains de Mrs. du *Chapitre*, & aprés qu'elle avoit soufferte quelque punition & correction pour sa méchante promesse & vilain accord & convention, qu'elle avoit faite avec les Juifs de porter les Saintes Hosties à *Cologne*, & qu'on lui avoit remontré l'énormité de ce peché, afin qu'elle le deplorât tous les jours de sa vie, ayant été detenuë pendant neuf Semaines, on la laissa sortir & la remit en pleine liberté.

Sous le douziéme Tableau, qui a été liberalement donné par le Reverend Seigneur *Etienne van der Stegen*, Abbé d'*Everbode*, Assesseur des Etats de *Brabant*, &c. peint par *Jaques van Helmont*, & gravé par *Jaq. Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

IGNIS HOSTES TUOS DEVORET. Isaï. 26. ℣. 11.

Turba superstructis exuritur impia flammis,
Digna quidem pœna deteriore mori;
Sed Levis illa foret posituris morte dolores :
At superest, animas qui cremat usque, rogus.

C'est-à-dire :

QUE LE FEU DEVORE VOS ENNEMIS. Isaïe 26. ℣. 11.

On voit ici les Juifs, attachez par des chaînes,
Etre brûlez tous vifs. Ce seroit courtes peines
Si leur ame endurci put aussi se bruler,
Sans souffrir à jamais les Peines de l'Enfer.

CHA-







REVEREND. AC AMPLISS. DNUS.
AUGUSTINUS VAN EECKHOUT(,
ABBAS GRIMB. STAT. BRAB. ASSES. AC
DEP. PER ARCHI-D. MEC. JUD. SYN.



CHAPITRE XIII.

On transſporte les Saintes Hoſties poignardées avec ſolemnité hors de l'Egliſe de Nôtre Dame de la Chapelle, vers la Collegiale de SS. Michel & Gudule.

LEs Meſſieurs du *Chapître* de S. Gudule réſolurent cependant entr'eux de transſporter ces Saintes Hoſties Miraculeuſes à leur Egliſe, comme étant la Collegiale & principale de la Ville; afin qu'elles y puiſſent être gardées avec plus grande dignité & veneration.

Ce qu'ayant appris les Paroiſſiens de Nôtre Dame de la Chapelle, ils ont tâché de prévenir & empêcher cette Tranſlation: prétendant que ce riche Thréſor devoit être conſervé dans leur Egliſe, d'autant plus qu'il étoit parvenu à eux d'une maniere ſi étrange, par un effet de la Providence divine.

Ces Raiſons furent appuyées par pluſieurs perſonnes de merite; tant Eccleſiaſtiques que Séculieres, contre les Meſſieurs du *Chapître*, & cela même avec beaucoup d'éclat & emportemens.

Ce qu'entendant le Reverend Curé Sieur *Pierre van den Eede*, craignant d'autres diſputes fâcheuſes, a trouvé à propos de jetter les Clefs du Tabernacle (où les Saintes Hoſties étoient enfermées) ſur l'Autel; afin d'éviter par ce moyen le blâme & murmure de ſes Paroiſſiens & l'indignation du *Chapître*, & pour paroître en même-tems impartial en ce Differend.

Laquelle Diſpute fut inceſſamment aſſoupie & terminée par l'intervention de quelques braves gens, à condition que toutes les Saintes Hoſties ne ſeroient pas transſportées; mais ſeulement quelqu'unes, & que les autres reſteroient pour la conſolation & adoration des Paroiſſiens de ladite Egliſe de Nôtre Dame de la *Chapelle.*

Cet Accord ayant été fait & terminé, On en fit écrire un Acte, dans toutes les formes, en parchemin dûëment ſigné & ſcellé.

Aprés quoi les Meſſieurs du Chapître ont tenu une Proceſſion publique & generale, dans laquelle étoient preſens les prédits Duc & Ducheſſe de *Brabant*, accompagnez de quantité de Nobleſſe & Seigneurs, nommément le Seigneur de *Schoonvorſt*, le Seigneur de *VVitham*, le Seigneur *Bernard* de *Borgneval*, le Seigneur *Godefroy de la Tour*, Receveur General du Duc, & un nombre infini de Nobles & des principaux Bourgeois de la Ville, leſquels accompagnez des Meſſieurs du *Chapître*, ainſi que des Ordres Mandians*, qui ſont allez à l'Egliſe de *Nôtre Dame de la Chapelle*, où aprés avoir adoré les Saintes Hoſties, & remercié Dieu Tout-Puiſſant, les Meſſieurs du *Chapître* ont partagé leſdites Saintes Hoſties, & ſont retournez en grande ſolemnité (entourrez d'un nombre infini de Chandelles & Flambeaux, chantans pluſieurs Hymnes) vers l'Egliſe de *S. Gudule*, où ils ont placé les Saintes Hoſties dans un endroit fort relevé, à la plus grande gloire de Dieu, & conſolation de tous les Chrétiens, qui y viennent honorer

* *NOTA*. Que les Peres Carmes, fondez à *Bruxelles*, du tems de *S. Simon Stock*, l'an 1249. ont été conſiderez juſqu'alors pour les plus anciens des Ordres Mendians: mais comme tous les Religieux ont été chaſſez du tems des Hereſies & Revolutions l'an 1581. & que les Cordeliers ſont retournez les premiers à *Bruxelles*, ils ſont preſentement conſiderez les plus anciens.

& adorer Dieu de plusieurs endroits éloignez, où elles sont encore jusqu'à ce jourd'hui miraculeusement conservez depuis trois cent cinquante ans, & exposez à la vûe de tout le Monde.

Le fameux Historien **Antoine Sanderus* nous dit selon l'annotation du Sieur *Pierre van den Eynde*, Prieur de l'Abbaye de Grimbergue (trés-curieux en la recherche des Antiquitez) que *Godefroy de Vos*, Prélat de ladite Abbaye, a porté solemnellemenr les Saintes Hosties, (maltraitées par les Juifs) de l'Eglise de *Nôtre Dame de la Chapelle*, dans une Procession, accompagné du Duc *Wenceslas*, & d'un concours d'une infinité de monde, vers l'Eglise Collegiale de *Ste. Gudule.*

Le susdit Historien* dit de plus, selon les remarques dudit Reverend Sr. Prieur *Pierre van den Eynde*, que le Reverendissime Seigneur *Nicolas Spira*, pareillement Abbé de Grimbergue, avoit vû en deux differentes occasions, pendant les dernieres années de sa vie avec la plus grande surprise & alteration, que pendant qu'il chantoit la Messe Pontificalement & portoit le *Saint Sacrement* solemnellement à la Procession, les susdites Saintes Hosties se moüilloient, & suerent du Sang fraix.

Ledit *Pierre van den Eynden* nous atteste de plus, qu'il avoit appris de la propre bouche du Reverend Sieur *Philippe van Rawberghen*, qui repeta trés-souvent, qu'il avoit entendu dire ceci du Seigneur Prélat *Spira* même : par laquelle recente effusion de Sang, ledit Prélat prévoyoit & prédisoit les tristes tems prochains, ainsi qu'il les a encore vûs arriver par experience même avant sa mort : ces tems horribles ausquels tout fut detruit par les Heretiques en ce Pays, où tout ce qui étoit Sacré & Divin fut brisé : ces tems, dis-je, ausquels toutes les Eglises furent prophanées, tous les Convents pillez, & que les Demons même sembloient être sortis de l'Enfer, afin de détruire tout ce qui pouvoit servir à la gloire de Dieu : comme on le verra plus amplement dans le recit de cette Histoire, lorsque nous parlerons de quelle maniere ces Saintes Hosties furent préservées de la rage des Heretiques, & ont été conservées dans leur ancien état, par un effet de la Providence.

Sous le treiziéme Tableau, qui fut offert par la liberalité du Venerable & Reverendissime Seigneur *Augustin van Eeckhout*, Abbé de *Grimbergue*, Deputé & Assesseur des *Etats de Brabant*, Juge Synodal du Diocese de *Malines*, &c. peint par *Jean van Orley*, & gravé par *Jaques Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

DUCEBANT ARCAM DOMINI IN JUBILO. 2. Reg. 6.

Sacratas Gudulæ Præsul Godefridus ad Ædes
Aspersas Sacrò Sanguine portat Opes.
Sacra triumphali deducitur Hostia pompâ,
Sicuti per Solymæ fœderis Arca vias.

C'est-à-dire:

ILS CONDUIRENT L'ARCHE DU SEIGNEUR AVEC JOYE. 2. Reg. 6.

L'Abbé de Grimberghe transporta trois Hosties
Qu'on voit à Saint Gudule encore établies.
Aussi-tôt tout Bruxelles, ravi de ce bonheur,
Accompagna son Dieu, & lui fit tout honneur.

CHA-

* *In Brabantiâ Illustrata, sub Titulo Descript. Abbatiæ Grimbergensis.* Fol. 10. col. 1.
** *Ibidem.* Fol. 10. col. 2.

CHAPITRE XIV.

Les Saintes Hosties étant portées en la Procession annuelle, furent moüillées par une grosse pluye, à quelle raison on a trouve convenable de les enfermer dans un Tabernacle, pour y être conservées de pareil accident.



LE Trés-Saint Sacrement de Miracle ayant été transporté avec pompe & honneur, & mis à l'Eglise Collegiale de *S. Gudule*, dans une moindre Chapelle que celle que l'on voit à present, laquelle étoit cependant bâtie au même endroit que celle d'aujourd'hui, les Messieurs du *Chapitre*, pour plus grande exaltation de ce Miracle, ont trouvé à propos de faire porter annuellement ces Saintes Hosties par la Ville, le Jeudi d'aprés la Fête de la Trés-Sainte Trinité, communément nommée par toute la Chrétienté la *Féte-Dieu*, laquelle Procession fût toûjours honnorée par la presence du Duc *VVencestas* & la Duchesse *Jeanne*, pendant tout le cours de leur vie, avec le concours d'une multitude de Personnes qui y venoient, les uns par la nouveauté de ce grand Miracle, les autres par simple & pure Devotion.

Laquelle Devotion Dieu n'a pas laissé sans récompense, car on y vît aussitôt arriver plusieurs Merveilles & Miracles parmi ceux qui avec une vive Foi, une ferme confiance, & un pur amour prirent leur recours au Dieu Vivant, caché sous la Figure de Pain : à celui qui vivant sur la Terre, marchoit visiblement parmi les Hommes, fit ressusciter les Morts, donna la vûë aux Aveugles, la guerison aux Boiteux & aux Estropiez, & enfin la santé aux Malades, &c.

Tous lesquels Signes & autres Merveilles, ont été operez, & largement executez par le même Dieu en cette trésdigne Place, selon les Attestations & Approbations Legales & Irreprochables, qui ont été fournies & accordées à ce sujet: lesquels nous passerons néanmoins ici sous silence, tant pour n'être pas trop étendus, qu'à cause qu'on trouve encore quantité de Livrets où ils sont trésamplement specifiez & décrits en détail. Tous lesquels Miracles Dieu a bien voulu faire par sa bonté & misericorde infinie, pour la consolation des vrais Chrêtiens, & pour plus grande confusion des Heretiques & Ennemis du Trés-Saint *Sacrement*.

Aprés qu'on eût continué quelques années de porter solemnellement les Saintes Hosties le Jour de la *Féte-Dieu*, il arriva, que pendant que la Procession s'arrêtoit dans sa marche, pour attendre la Duchesse *Jeanne*, (qui dans son grand âge avoit coûtume de venir avec toute sa Cour, à la rencontre de ladite Procession vers le Marché au Bois, pour y témoigner sa soûmission & son respect au Trés-Saint *Sacrement*, & y recevoir en même temps la Benediction Divine) que ladite Procession fût surprise d'une grosse & violente Pluye : tellement que les Saintes Hosties, qu'on portoit pour lors en Procession, sans être trop bien couvertes, (apparemment afin que le Sang Miraculeux en pourroit mieux être vû & consideré par le Peuple) furent moüillées.

C'est pourquoi on a trouvé à propos de

de ne plus porter les Saintes Hosties en Procession, mais de les enfermer dans le Tabernacle qu'on avoit dressé & entaillé expressément dans la muraille au côté droit du grand Chœur, où les Fideles n'avoient pas trop grand accés pour y exercer leur Devotion; & devoient rester dans le circuit : car en ce tems-là il n'étoit pas permis aux personnes séculieres d'entrer dans le Chœur, lequel étoit destiné uniquement pour les Prêtres & les Clercs, afin d'y celebrer le Service Divin.

CHAPITRE XV.

Apparitions Celestes vûës & entenduës par un Jeune-Homme pieux, ainsi que par le Venerable Pleban de ladite Eglise.

PEndant que ces Saintes Hosties étoient enfermées dans le susdit Tabernacle, sans être plus porté en Procession, ou exhibé au Peuple (duquel la fragilité & infirmité est plûtôt touchée & excitée par les representations exterieures qu'il n'est ému & animé d'aimer & servir Dieu par des inspirations interieures ou exercices spirituels *) le Culte & la Devotion vers le Trés-Saint *Sacrement de Miracle*, commença à fletrir & à cesser presque entierement, & la grandeur incomparable d'icelui étoit à peu prés échappée de la memoire des Hommes. Tellement que le trés-aimable Dieu debonnaire, qui fait tout son plaisir d'être parmi les Enfans des Hommes, s'en plaignit à certain Jeune-Homme pieux, par une Admonition & Apparition admirable.

Ce Jeune-Homme nommé *Jean*, étoit Bourgeois de *Bruxelles*, & *Tisserand* de Vacation, desquels Tisserands il y en avoit pour lors une grandissime quantité qui demeuroient à *Bruxelles*, comme il sera facile de juger par une incendie horrible qui arriva l'an 1405. dans la Paroisse de *Nôtre Dame de la Chapelle*, le Jour du Vendredi-Saint, par lequel embrasement il y eût bien 1400. maisons, & plus de quatre mil Ensouples ou Métiers de Tisserands brûlez & devorez par les flammes. Ce Jeune-Homme, nonobstant qu'il devoit gagner sa vie par son travail, venoit tous les jours, tant pendant l'Hyver que l'Eté, avant que d'aller à sa besogne, les matins à l'aube du jour à l'Eglise Collegiale de *Sainte Gudule* exercer sa Devotion, & se recommander à Dieu : attendant devant la porte de l'Eglise tantôt une heure, tantôt demie heure, quelquefois (comme nous l'assûre le fameux *Jean Gielemans*) il attendoit plus, & quelquefois moins, jusqu'à ce que la porte fût ouverte, où il n'étoit pas si tôt entré, qu'il se rendit dans le circuit du grand Chœur, vers l'endroit où le Trés-Saint *Sacrement de Miracle* étoit enfermé, pour y adorer Dieu, & recevoir sa trés-Sainte Benediction.

Aprés qu'il avoit continué long-tems cette Devotion, il arriva au mois de Novembre 1436. qu'étant venu à l'Eglise avant le Soleil levé, pendant qu'il faisoit ses Prieres, il vit une clarté merveilleuse (ainsi que le remarque *Jean Gielemans*,) *Immensum Lumen quale numquam viderat super Terram* : c'est-à-dire, *Une si grande Lumiere, qu'il n'en avoit jamais*

* *Concilium Tridentinum.*

mais vû de pareille sur la Terre, & cela autour de l'endroit où reposoit le *S. Sacrement*.

Cette Lumiere lui causa une grande terreur & angoisse, & se trouvant dans la derniere surprise, il entendit une Voix exterieure, pareille à celle d'un homme, qui procedoit de l'endroit où le *S. Sacrement* reposoit, laquelle lui disoit : *Mon Fils, voici la Place où il faudroit que je fusse adoré & invoqué de tous les Hommes; neanmoins, quoi que je sois oublié & caché en cet endroit, hors la vûë du Monde, & alienè de leur cœur : cependant soyez assûré que tous ceux qui m'invoqueront fidelement & sincerement en cette Place, je les délivreray de toute tribulation, & je les glorifierai.*

Par cette Lumiere & cette Voix, il fut encore differentes fois si allarmé & consterné, qu'à peine pouvoit-il manger, boire, ou dormir en repos.

Et comme il n'osoit pas declarer cette Vision & Apparition merveilleuse à personne, de crainte qu'on n'ajoûtât pas de foy à son discours, ni à ses paroles, & n'osant pas d'ailleurs tenir sous silence ce qui lui avoit été si specialement commandé de divulguer de la part de Dieu, il se trouva journellement plus troublé & inquiet, tellement qu'il devint trés-deguisé & fort maigre.

Aprés quoi, il lui arriva qu'étant occupé à prier au même endroit, il entendit encore la même Voix, avec les Menaces suivantes : *Dites & declarez au Curé de cette Eglise ce que vous avez eu le bonheur de voir & d'entendre, autrement je vous accablerai d'une grande maladie, jusqu'au danger de la mort, si vous ne faites pas ce qui vous a été ordonné.*

Peu aprés, ledit Jeune-Homme persistant dans le silence, fut attaqué d'une maladie dangereuse, dont on craignoit qu'il seroit mort : tellement que ses Parens l'admonêterent de vouloir recevoir le Saint Viatique.

Il demanda donc de pouvoir se confesser au Pleban de *S. Gudule*, pour lors le Sieur *Jean Coremans*, qui depuis a été fait Chanoine & Doyen de ladite Eglise.

On lui accorda sa demande, & Monsieur le Pleban étant venu pour entendre sa Confession, il declara tout ce qui lui étoit arrivé au sujet du Trés Saint *Sacrement de Miracle*; quelle Lumiere il avoit vûë, quelle Voix il avoit entenduë, & que sa desobéïssance étoit cause de sa Maladie; selon les menaces qu'il avoit entenduës.

Ce bon Prêtre s'allarma beaucoup de ce qu'il venoit d'entendre, & d'autant qu'il sçavoit trés-bien que ce Jeune-Homme étoit trés-vertueux, & d'une Vie Exemplaire, & que d'ailleurs il le connoissoit trés-bien, à cause qu'il l'avoit vû avec toute diligence visiter journellement son Eglise, il ajoûta d'autant plûtôt foi à tout ce que lui declara ledit *Jean* avec tant d'ingenuité & sincerité.

Ledit Sieur Pleban ayant mûrement consideré tout ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche de son Malade, le reprimenda avec douceur, de ce qu'il n'avoit pas divulgué ce que Dieu lui avoit annoncé à sa plus grande Gloire, & pour le Salut & le Bonheur de plusieurs. Aprés quoi il administra le Malade, & partit aprés l'avoir recommandé à la Misericorde & Volonté Divine.

Cependant nôtre Malade se guérit tout d'un coup, & recupera ses forces anterieures, au grand étonnement de chacun; il a joüi depuis encore longtems d'une parfaite santé, vivant selon la Loy de Dieu, benissant & loüant le Seigneur.

Ceci étant arrivé, comme il est dit

ci-dessus, le Reverend Pleban s'est consulté avec plusieurs Personnes de distinction, tant Ecclesiastiques que Seculieres, & entr'autres il s'est addressé au Reverend Sieur *Cornile Prosper*, Prévôt de l'Eglise de *Nôtre Dame de la Chapelle**, & Vicaire de l'Illustrissime Seigneur *Jean Lidekerke*, pour lors Evêque de *Cambray*, auquel il fit connoître ce que lui avoit communiqué ledit Jeune-Homme, sçavoir l'Apparition de la grande Clarté, de la Voix pleine de consolation, depuis pleine de menaces, son Silence, sa Maladie, sa prompte Guerison, & enfin generalement tout ce qu'il avoit vû & entendu.

Aprés qu'on eût mûrement consideré le tout, l'Apparition & la Declaration de ce Jeune-Homme; d'autre part le grand Miracle que la Main de Dieu avoit bien voulu faire au sujet du violement de ces Hosties Miraculeuses; de plus, le peu de Reverence & Honneur que les Fideles portoient à ces Sacrées Hosties, par rapport qu'étant ôtées de la vûë des Hommes, ils furent aussi mis en oubli, & comme effacez de la memoire & du cœur du Peuple.

On a donc trouvé à propos de tenir une Congregation à ce sujet; ce qui a été executé en presence de plusieurs gens de bien & de grand sçavoir, au Refuge de *Groenendael*, où le susdit Jeune Homme fut aussi appellé, & où il declara de nouveau ce qui lui étoit arrivé, le tout avec telle bonne grace & modestie, que tous les Auditeurs furent saisis d'une telle joye, que les larmes, d'un sincere amour vers Dieu, leur coulerent des yeux. Surquoi ils loüerent & benirent tous le Seigneur, qui opere & effectuë ses Merveilles & Miracles sans fin.

Ledit Sieur Pleban *Jean Coremans* y ajoûta ce qui lui étoit arrivé peu aprés que le Jeune Homme lui avoit fait sa Declaration: sçavoir, que Dieu avoit eu la bonté de lui declarer d'une maniere visible, que tout ce que le Jeune Homme lui avoit annoncé étoit veritable.

„ Lorsque j'étois avancé (dit-il) il y a „ quelque-tems, pendant que je celebrois „ la Messe, vers la Sainte Communion, je „ vis la Sainte Hostie changée exterieurement en la forme d'un Jeune Enfant, „ d'une beauté incomparable, lequel „ m'addressant ses paroles, me dit: §*Vide „ ut omnia quæ audisti à Juvene illo annunties cunctò Populo, quia verissima „ sunt. Voyez que vous annonciez à tout „ le Peuple ce que vous avez appris du Jeune Homme, car tout est veritable.*

Ce qu'ayant appris ladite Congregation, on conclud, que tout ce qui a été dit ci-dessus, seroit annoncé au Peuple le Jour de Noël prochain, auquel Jour on fit un Sermon dans l'Eglise Collegiale de *Sainte Gudule*, auquel on annonça les deux susdites Apparitions miraculeuses, par quel recit le Peuple fut excité à une grande joye & allegresse. On exposa aussi-tôt le *S. Sacrement de Miracle* pour plus grande Consolation & Adoration des Chrétiens, sous plusieurs Hymnes & Oraisons pieuses, chacun loüant & remerciant Dieu de ses œuvres miraculeuses & de sa misericorde infinie.

Pour abreger nous passerons ici sous silence de quelle maniere ce Jeune-Homme fut persecuté par le Demon, ainsi que ceci est décrit trés-amplement par le Venerable Sieur *Jean Gielemans* Religieux de *Rouge-Cloître*, dans son Livre écrit de sa propre main sur du Velin, intitulé *Novale Sanctorum Belgii*, pag. 294.

La Devotion vers le *Saint Sacrement de Miracle* augmentoit insensiblement de plus en plus, principalement l'année 1529.

* *NOTA.* La Prévôté de *N. D. de la Chapelle*, a été établie par *Godefroy le Barbu*, Duc de Brabant l'an 1140.

§ *Jean Gielemans.*



Reverendus ac Ampliss. Dominus
JOANNES BAPT. VERMOELEN,
Abb. Ecc. B.M. et S. Michael. Antv.
Statuum Brabantiæ Assessor, &c.



1529. à l'occasion d'une maladie étrange, de laquelle non-seulement ce Pays, mais aussi toute l'Allemagne fût accablée: on nomma cette Maladie *la Sueur d'Angleterre* *, à cause qu'elle étoit venuë d'*Angleterre*, où elle avoit aussi pris son origine.

Cette Maladie accabla & attaqua les Corps des Hommes si promptement, & avec une chaleur & sueur intollerable, qui étoit en même-tems si pestilentielle & mortelle, que ceux qui s'en trouverent attaquez moururent en grande quantité pendant le tems de vingt-quatre heures: mais tous ceux qui survécurent les vingt-quatre heures en rechapperent ordinairement. †

Cette infirmité réduisit les Malades comme dans une profonde Letargie, & lorsqu'on n'empêchoit pas ce Someil en tournant, pinçant, & en roulant, poussant & transportant le Malade de part & d'autre, il mouroit dans ce sommeil. C'est pourquoi celui qui en vouloit rechapper, on devoit lui empêcher en toute maniere ce facheux sommeil, pour ne pas dormir le long sommeil.

Cette Maladie descendit le long de la Riviere du *Rhin*, aux Pays de *Cleves*, *Gueldres*, *Westphalie*, l'Evêché d'*Utrecht*, la *Hollande*, le *Brabant*, & sur tout à *Anvers*; tellement que les Marchands se sauverent en grande quantité de la Ville vers d'autres Lieux, dont il en mourut plusieurs en chemin faisant, tant sur les chariots qu'autrement.

La veille de S. Michel, ainsi que le jour de ladite Fête, & le lendemain il mourût une si grande quantité de personnes à *Anvers*, qu'on ne pouvoit pas faire suffisamment de Coffres ni Cercueils, ou Fosses: & pendant trois ou quatre jours il y mourut environ quatre à cinq cens personnes.

Il y avoit parmi le commun Peuple une telle consternation, qu'on ne s'appliquoit plus au travail; chacun fermoit sa Boutique & alloit vers les Saints Sacremens se preparer à mourir, vivans de telle maniere comme ils souhaitoient paroître devant le Jugement de Dieu.

Les Ecclesiastiques & le Peuple marcherent solemnellement le Jour de *S. Michel* en Procession, afin de detourner & calmer la colere de Dieu: suppliant du fond de leur cœur qu'il voulut les delivrer de ce châtiment qu'ils avoient si justement merité.

Le Dieu debonaire & misericordieux fut d'abord reconcilié par cette legere soûmission & penitence: tellement que ce Fleau contagieux cessa aussi-tôt, sauf qu'il en mourut encore quelques-uns de ceux qui en étoient accablez.

En reconnoissance de ce bonheur & de cette faveur celeste on continuë encore ladite Procession annuelle jusqu'à present.

Raison pourquoi ceux de Bruxelles se trouvant dans le même cas & peril, ainsi que ceux des Villes circonvoisines, comme *Louvain*, *Malines*, *Gand*, *Mons* en *Hainaut*, prirent d'abord leur recours vers ce *Saint Sacrement de Miracle*, avec une vive Foy, une pleine Esperance, & une ferme Confiance en Dieu, le Medecin suprême, & la Consolation la plus sûre dans toutes les Tribulations & Adversitez: ainsi qu'il l'avoit promis si largement "qu'il viendroit au secours de tous ceux "qui l'invoqueroient & l'adoreroient fi-"dellement au même lieu.

Les Messieurs du Chapître, aprés le préalable Avis, tant du Seigneur Chancellier de Brabant *Adolphe vander Noot*, que des Messieurs du Magistrat de *Bruxelles*, firent, à l'exemple des *Ninivites*, proclamer un jour de jeûne, lequel seroit le

* *Anglicus hinc dictus, quia transtulit Anglia Sudor.*

† *Mutsaert, fol. 489.* sur l'année 1529.

le premier d'Octobre de ladite année 1529. pour prévenir la juste colere de Dieu & détourner ses Fleaux & Châtimens du Peuple accablé, afin que chacun se préparat pour recevoir le lendemain avec autant plus de dignité le *Saint Sacrement de l'Autel*, & que le troisiéme jour ensuivant on chanteroit une Messe solemnelle à l'honneur du *Saint Sacrement*, aprés laquelle on porteroit avec tout le respect & toute la devotion possible, le *Saint Sacrement de Miracle* en une Procession generale. Le troisiéme jour l'Evêque de Cambray chantoit la Grand'-Messe solemnelle dans le grand Circuit, à quelle fin on y avoit dressé un Autel trés-splendide, sur lequel ledit *Saint Sacrement de Miracle* étoit exposé.

Aprés ce Service Divin on portoit ledit *S. Sacrement* par la Ville, accompagné de tout le Clergé, des Ordres Mendians, & d'une infinité de Peuple, tant d'Habitans que de ceux qui étoient venus de dehors, pour se reconcilier avec Dieu dans une necessité si generale. Pendant ladite Procession (qui faisoit un grand tour) on sonna sans discontinuer les Cloches de toutes les Eglises de la Ville, jusqu'à ce que ladite Procession fut rentrée & retournée.

On a remarqué, qu'aprés cette Procession, personne n'est plus mort de cette Maladie contagieuse dans la Ville de *Bruxelles*. Et ce qu'il y a de plus remarquable, qu'il n'est mort en tout que six personnes de tous ceux qui étoient accablez de ladite Maladie. Tellement que Dieu a daigné regarder de ses yeux misericordieux les Habitans de cette Ville, qui avoient pris leur recours vers ce Dieu debonnaire & misericordieux qui est veritablement present sous la Figure de Pain dans le *S. Sacrement de Miracle*. Par ce moyen la Ville de *Bruxelles* se trouva affranchie de ce feu pestilentiel & contagieux, qui dans les Villes circonvoisines, comme *Gand*, *Mons* en *Hainaut*, *Louvain*, *Namur*, & principalement *Anvers*, avoit enlevé une quantité de personnes, ainsi qu'il étoit arrivé l'année precedente par toute l'*Allemagne*, dont le nombre de ceux qui étoient morts de ladite maladie est innombrable.

Sous la quatorziéme Peinture, qui fût donnée par la liberalité du Reverendissime Seigneur *Jean Baptiste Vermoelen*, Abbé de l'Eglise de *N. Dame* & de *S. Michel* à *Anvers*, peinte par *Jean vander Heyde*, & gravée par le prédit *Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

MANIFESTAVIT SE ITERUM JESUS. Joan. 21. ℣. 1.

Vox Juvenem divina monet, Lux alma refulget:
His iterum signis clarus Iēsus adest:
Conqueriturque dari miracula tanta tenebris:
Nubila non patitur, Lux fugat illa Deus.

C'est-à-dire:

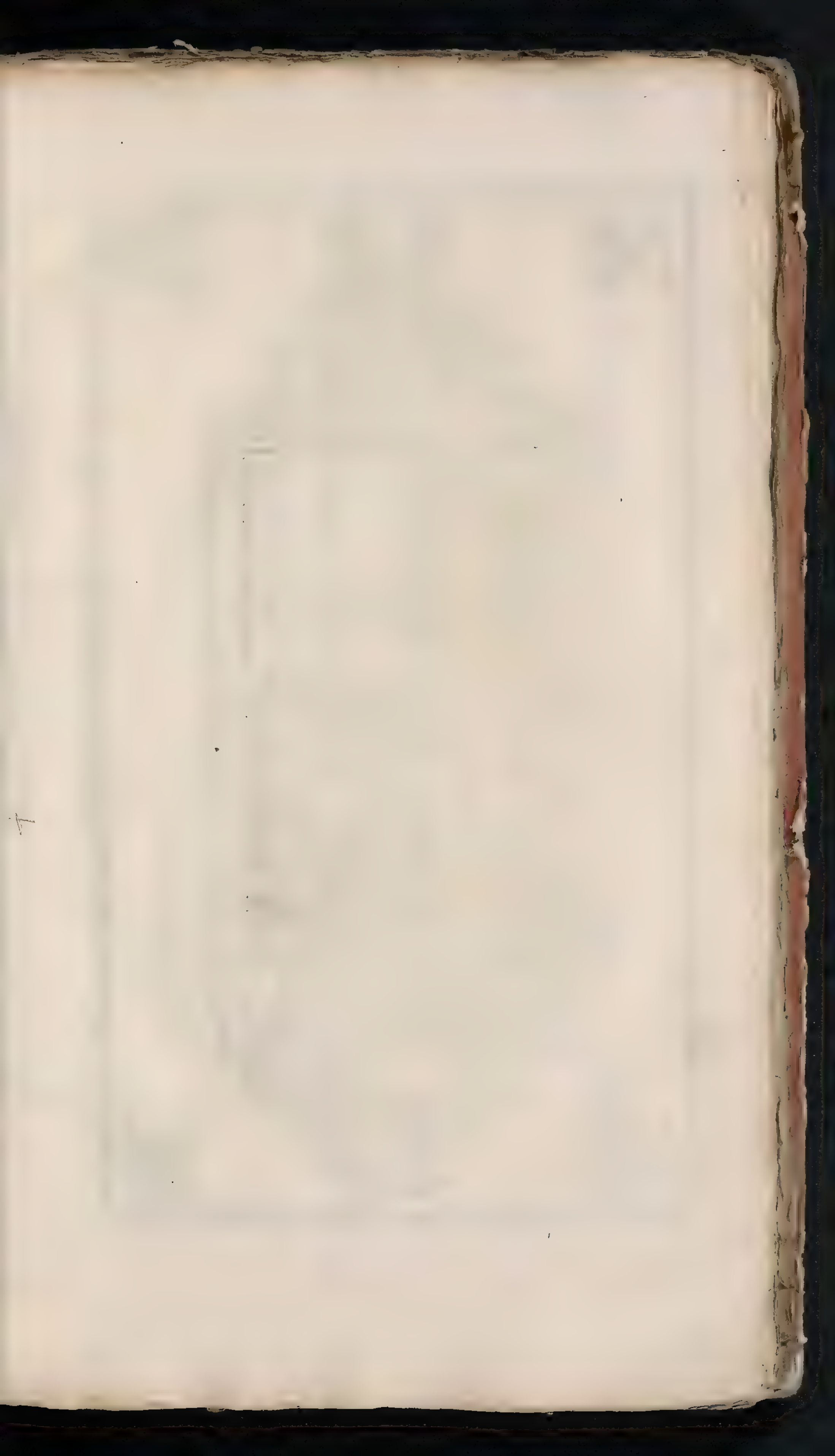
JESUS S'EST MANIFESTÉ DE NOUVEAU. Joan. 21. ℣. 1.

La Lumiere du Monde, quoique du Sang tâchée,
Veut qu'on l'adore ici, sans qu'elle soit cachée.
Elle en donne avis de Voix & par Rayon
A un pauvre Ouvrier, qui l'aima tout de bon.

Sous


Harrewyn
Sculp.


REVEREND. AC AMPL. DOMINUS
JACOBUS HACHE, ABBAS VIL-
LARIENSIS ORD. BRAB. DEPUT.
JUD. SYN. DIOEC. NAMURC.




REVEREND. AC AMPL. DOMINUS
PETRUS DU MONCEAU , ABBAS
ET COMES GEMBLACENSIS ,
STATUUM BRAB. ASSESSOR , &c.

Sous la quinziéme Peinture, qui fut donnée par la liberalité de l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur *Jacques Hache* Abbé de *Villers*, Deputé des *Etats de Brabant*, & Juge Synodal du Diocese de *Namur*, &c. peinte par *Jaques van Helmont* & gravée par *J. Harrewyn*, il y a les vers suivans.

SCIMUS QUIA VERUM EST TESTIMONIUM EJUS. Joannes 21. ℣. 24.

Dum sacras solemnes peragit Plebanus ad Aras,
Cœlica vox Juvenis dicta, fidemque probat.
Jam non solus homo, sed testitatur ab alto
Fallere, ceu falli nescius, ipse Deus.

C'est-à-dire.

NOUS SÇAVONS QUE SON TEMOIGNAGE EST VÉRITABLE. Joannes 21. ℣. 24.

Pendant que le Pleban, disoit la Sainte Messe,
Il vit changer l'Hostie, (& ravi d'allegresse)
En forme d'un Enfant ; Dieu dit & l'avertit
Que tout est vray, ce que le Tisserand a dit.

CHAPITRE XVI.

Institution de la Procession Solemnelle & Annuelle du Trés-Saint Sacrement de Miracle, *le premier Dimanche aprés le 13. Juillet.*

L'Illustrissime Princesse, Dame *Marguerite d'Austriche*, Fille de l'Empereur *Maximilien*, Gouvernante des Païs-Bas, remarquant ce grand Bienfait du Ciel, obtenu par ce Service Solemnel & par cette Procession generale, qu'elle avoit accompagnée avec toute sa Cour, voulut témoigner sa reconnoissance à Dieu à perpetuité : A cette fin elle ordonna & commanda, que tous les ans le premier Dimanche aprés la Fête de *S. Marguerite*, qui étoit selon le vieux Calendrier le 13. Juillet on feroit une *Procession generale*, dans laquelle on porteroit le *Saint Sacrement de Miracle*, ainsi que cela s'est toûjours pratiqué jusqu'à cette présente année 1720.* avec la plus grande solemnité & admiration de tous les Etrangers qui y viennent pour voir cette Procession, tant par raport à la quantité des Cierges ardens, que pour la devotion exemplaire qu'on remarque dans icelle, aussi-bien parmi les Ecclesiastiques, que parmi les Seculiers qui accompagnent cette Procession en trés grand nombre.

ORDRE
DE LA PROCESSION ANNUELLE.

CEtte Procession commence par les Sept Ordres Mandians, sçavoir les RR. Peres *Minimes*, les *Capucins*, les *Beggards*, les *Augustins*, les *Dominicains*, les *Carmes* & les *Recollets*. Aprés lesquels suit le Clergé des cinq Eglises Paroissiales tous en Chappes de Chœur, & les principaux Paroissiens avec des Flambeaux allumez, sçavoir la Paroisse de *S. Catha-*

* *NOTA*. A la reserve du tems des Troubles & Heresies, pendant les années 1579. 1580. 1581. & ainsi de suite jusqu'à l'année 1584. inclusivement.

Catharine, celle de *Finis-Terræ*, de *S. Nicolas*, de *S. Gery* & de *N. Dame de la Chapelle.*

Ces Paroisses sont suivies par les deux Confrairies très-renommées, l'une érigée dans la Chapelle du Comte de *Salazar*, où le *Très-Saint Sacrement de Miracle* fut poignardé, sous le Titre de la Confrairie du *Saint Sang Miraculeux*, & l'autre érigée dans l'Eglise Collegiale de *S. Gudule* sous le Titre de la Confrairie du *Très-Saint Sacrement de Miracle.*

Après quoi suivent les Corps des Mêtiers, chacun avec leurs Enseignes ou Devises; puis les cinq Sermens tous avec des Flambeaux, suivis par ceux du Magistrat, de la Chambre des Comptes, du Conseil de Brabant & des Finances. Ensuite vient le Chapître de la Collegiale de *S. Michel* & *S. Gudule*, & finalement on porte le *Très-Saint Sacrement de Miracle* sous un Dais très-magnifique, toûjours suivi du Gouverneur General du Païs, qui n'ont jamais manqué d'accompagner cette Procession très-devote, quoique leur présence étoit souvent necessaire ailleurs, comme à l'Armée, ou aux Sieges des places, lorsqu'ils venoient expressément à *Bruxelles* en Poste, & après que la Procession étoit finie, & qu'ils avoient reçû la Benediction, ils retournoient promptement où la necessité les requerroit, ainsi qu'on l'a vû plusieurs fois du tems que Son Altesse Electorale *Maximilien Emanuel* Duc de *Baviere* gouvernoit les Païs-Bas Espagnols, & cecy à l'exemple de tous ses Predecesseurs.

L'Archiduc *Albert* est venu du Siége de *Hulst*, comme aussi de celui d'*Ostende*, pour être présent à cette Procession Solemnelle, retournant le lendemain à l'Armée.

Isabelle Claire Eugenie, tant qu'elle a vecuë, n'a jamais negligée d'être présente en icelle, portant un Cierge allumé, avec toutes ses Dames & sa Noblesse : ce que le *Prince Cardinal* a pareillement pratiqué lors qu'il gouverna ces Païs.

Il est vrai que l'Illustrissime Prince *Don Jean d'Autriche*, lorsqu'il gouverna ces Païs Bas au nom de *Philippe IV.* l'année 1656. ne se trouva pas présent à ladite Procession, laquelle absence ne causa aucun desavantage, mais au contraire un grand bonheur audit Païs, par raport à la grande Victoire qu'il remporta le 16. Juillet sur l'Armée de France en leur faisant lever le Siége de *Valenciennes*, dont il attribua la gloire au *Très-Saint Sacrement de Miracle*, auquel jour, pendant qu'on portoit ce *Très-Venerable Sacrement* en Procession avec grande Solemnité & toute la veneration & devotion imaginable, il gagna cette fameuse Bataille. *

Il est d'autant plus digne de remarque que le Siége de *Valenciennes* fut levé le jour de la Fête du *Très-Saint Sacrement de Miracle*, par raport qu'on en avoit formé le Siége le jour de la *Fête de Dieu* ou du S. *Sacrement*, qui selon que le remarque *Sanderus* § étoit le 15. Juin. Ainsi on peut dire *Valenciennes* fut assiegée le jour du S. *Sacrement*, & le jour du S. *Sacrement de Miracle*, non sans mystere, delivrée.

L'Illustrissime *Don Jean d'Autriche*, en reconnoissance de ce grand Avantage du Ciel, & en memoire perpetuelle de cette Victoire, fit frapper des Medailles sur lesquelles on vît d'un côté gravé la Ville de *Valenciennes* avec cette Chronique au dessus, MIRACULOSO DEO: *Au Dieu Miraculeux*, & sous la Ville on vit *Hostem fugasti* 1656. *Vous avez mis l'Ennemi en fuite.* Sur le Revers il y avoit le Portrait

* *Ipsa qua colitur pignus mirabile luce.*

§ *In Descript. Abbatiæ Grimbergensis.* fol. 10. col. 1.

Portrait de cet Illustrissime Prince, avec ces mots. *Valencianam liberasti, Condatumque recuperasti. Vous avez delivré Valenciennes & répris Condé.* Lesquelles Medailles furent frapées à Anvers, dont on en trouve encore actuellement entre les mains de plusieurs personnes.

Depuis le tems que *Marguerite* a institué cette Procession Solemnelle, on a continué de la faire marcher reguliérement tous les ans, à la reserve des Années 1579. &c. ainsi qu'il a été dit cydevant pag. 31. lorsque la Ville de *Bruxelles* gemissoit sous le joug des Hérétiques, & que le *Très-Saint Sacrement de Miracle* étoit caché, afin qu'il ne tombât pas entre les mains de ces Sacrileges & Briseurs d'Images.

Après que *Marguerite d'Aûtriche* eut institué & recommandé cette Procession annuelle, elle vint à mourir l'année suivante 1631. à *Malines*. *Marie* Sœur de l'Empereur *Charles V.* lui succeda au Gouvernement des Païs-Bas, & accompagna pour la premiere fois cette Procession à la place de sa Tante de glorieuse memoire, ainsi que nous le trouvons dans une vieille Legende en Flamand, de la teneur suivante. *L'an* 1532. *le* 14. *Juillet on porta le* Très-Saint Sacrement de Miracle *en Procession, avec grande reverence & solemnité de Personnages & embelissemens par les ruës: On y portoit plusieurs centaines de Torches allumées; Dame* Marie *accompagna cette Procession avec ses Gentilshommes, & ses Dames, la Chancellerie, le Magistrat, la Chambre des Comptes, les Confreres des Sermens, les Corps des Mêtiers, chacun ayant un Flambeau ardent à la main, une multitude de Peuple des Villes & Villages circonvoisins venoit pour honorer & adorer ce* Très-Saint Sacrement de Miracle *faisant le tour de ladite Procession avec grande devotion, tant de nuit que de jour, &c.*

Trente-huit ans après l'institution de cette Procession, sçavoir l'an 1570. du tems du Duc d'*Albe*, on celebra le Jubilé de 200. ans, auquel jour qui étoit le 16. Juillet, ledit Duc fit proclamer un *Pardon general* * pour tous ceux qui avoient en quelque maniere offensé le Roi dans les Troubles anterieures.

Sous la seiziéme Peinture, qui fut donnée par l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur *Pierre du Monceau*, Abbé de *Gemblours*, Assesseur des Etats de Brabant, &c. peinte par *Jaques van Helmont*, & gravée par *J. Harrewyn*, il y a les vers suivans.

HÆC FECIT IN MEMORIAM EJUS. Matth. 26. ℣. 13.

Pestifero Bruxella gemens sudore peribat,
Sed tulit afflictæ Nobile Pignus opem.
Annuus à grata Belgî Rectrice triumphus
Erigitur, Christi vincit, ovatque fides.

C'est-à-dire:

ELLE A FAIT CECY EN MEMOIRE D'ELLE. Matth. 26. ℣. 13.

Un mal pestiferé d'une Sueur cruelle
Accabla ces Païs: d'abord ceux de Bruxelle
Ont leur recours à Dieu au très-Saint Sacrement:
Le fleau cesse aussi-tôt; Loüons-le à tout moment.

* Voiez *Strada* écrivant sur l'Année 1570.

CHA-

CHAPITRE XVII.

Le Saint Sacrement de Miracle *est caché à cause des Briseurs d'Images, & fût par ce moyen délivré de la rage & des mains de ces Impies & Sacrileges.*

L'An 1577. le 12. Octobre l'Archiduc *Matthias* frere de l'Empereur *Rudolphe* fit son entrée publique dans *Bruxelles* avec grande magnificence, & fit l'annee suivante 1578. le 6. Janvier son Serment en qualité de Gouverneur General des Païs-Bas en presence du Prince d'*Orange* & des Seigneurs des Etats du Païs, lesquels il avoit mandez à ce sujet: Or comme ledit Archiduc souhaitoit proteger & defendre à jamais la Religion Romaine, il ne fut pas permis aux Reformez d'exercer publiquement leur Service ou Prêche, quoique cependant cela se pratiqua assez en cachet: ce que ceux de la Religion pretenduë Reformée firent bien connoître aux bons Bourgeois Catholiques, qu'ils harcelerent & poursuivirent continuellement par leurs railleries & mocqueries, se vantans qu'ils avoient eux seuls la Veritable Parole de Dieu qu'ils prêchoient: à laquelle predication ils tâchoient d'attirer un chacun avec tout le zele imaginable, tant par promesses que par argent, & sur tout le pauvre & menu peuple, qui est fort enclin à se laisser seduire par dons & présens.

Par ce moien cette nouvelle Religion Reformée ou plûtôt Heresie est tellement accruë, (sur tout lorsque l'Archiduc *Matthias* fut parti) que les vrais Catholiques n'avoient pas beaucoup à dire, d'autant plus que le Gouverneur de la Ville étoit fort porté pour les Reformez ou Heretiques.

Pendant donc que la très-Noble Ville de Bruxelles étoit entierement reduite sous la puissance des Seigneurs les Etats: il arriva que le Fils de *Lamoral* Comte d'*Egmont* & sa Sœur, étoit en Garnison à *Bruxelles* avec une Compagnie de Cavallerie Walonne, qui entra & sortit souvent de la Ville pour chercher fortune. Il chercha à se reconcilier avec *Philippe Second* Roi d'*Espagne*: à quel effet, ayant conclu avec quelques Bourgeois Catholiques de livrer ladite Ville de *Bruxelles* au Prince de *Parme*) il commanda son Regiment d'Infanterie de venir à la sourdine, à l'aube du jour, devant la Porte de *Halle*, ce que ledit Regiment exécuta le 4. de Juin 1579.

Il avoit envoié quelques Cavaliers audevant d'eux, & le Comte demeura à la Porte avec le reste de sa Cavalerie pour les attendre, & comme il avoit fait un complot avec quelques Bourgeois Catholiques, & que d'ailleurs il avoit gagné le Capitaine de la Garde Bourgeoise qui étoit pour lors celui du Quartier des Tanneurs, qui avoit la Garde à ladite Porte & qui l'ouvrît pour laisser entrer lesdites Troupes d'*Egmont*. Ce que voïant quelques Bourgeois Reformez, ils en tirerent mechante augure & voulurent fermer la Porte: mais ils furent aussi-tôt attaquez & tuez par lesdites Troupes.

Ledit Comte s'étant ainsi rendu maître de la Porte aussi-bien que du Bastion de S. *Claire* derriere le Couvent de S. *Pierre*, garnit ces deux Postes de quelques-unes de ses Troupes, & marcha avec le reste de ses Soldats en bon ordre vers la Grande Place, qu'il occupa en même tems.

Cependant




ILLUSTRISSIM. AC REVEREND. DNUS.
HENRIC. JOSEPH. VAN SUSTEREN
EPISCOPUS BRUGENSIS, CANCELLAR.
HERED. ET PERPET. FLANDRIÆ, &C.



Cependant quelques Bourgeois Catholiques, informez de cette Entreprise, se joignîrent avec le Comte, & se croïant assez bien posté, il envoia environ 80. de ses Soldats vers la Cour afin de s'en rendre les maîtres & d'en chasser quelques Soldats du Gouverneur qui y étoient logez.

Les Soldats du Comte d'*Egmont* furent repoussez par ceux du Gouverneur, nonobstant que plusieurs de ces derniers qui étoient logez à la ruë de la Madelaine, chez des Bourgeois Catholiques furent retenus & enfermez dans leurs logemens.

Pendant ce vacarme, quelques Soldats & Bourgeois Reformez coururent vers la Porte de *Halle*, & reprirent le Bastion de S. *Claire* par la faction de deux Bourgeois Reformez, l'un nommé *François Betz*, & l'autre l'Hôte du Cabaret nommé *Saxe* près la *Steenporte*, lesquels donnant subtilement le *Mot du Guet*, tuerent la Sentinelle à coups d'épée, pendant que les soldats d'*Egmont* s'amuserent à déjeuner, & chasserent les autres du Bastion.

Les Troupes d'*Egmont* qui garderent la Porte voïant ceci, étant saisis de crainte, se rendirent à discretion ou se sauverent çà & là. De quoi les Reformez profitans, ils prirent d'abord possession de la Porte. Tous les Soldats & Bourgeois Reformez de la Ville prirent aussi-tôt les armes, & enfermerent le Comte d'*Egmont* avec ses Soldats & Bourgeois Catholiques à la Grand'-Place, barricadans & retranchans toutes les ruës & avenuës,

Attendu donc que fort peu de Bourgeois Catholiques étoient informez de cette entreprise, les Reformez demeurerent derechef les maîtres de la Ville. Mais si tous les Catholiques en avoient étez informez, ils auroient indubitablement chassé les Huguenots avec toute leur cohorte & canaille hors la Ville, & auroient délivré *Bruxelles* (au moien du secours des Troupes d'*Egmont*) de toutes les suites funestes qui y sont arrivées.

Le Comte d'*Egmont* se voiant enfermé à la Grand'-Place sans Vivres ni esperance de secours, fut contraint par famine & crainte, de capituler le troisiéme jour, d'autant plus qu'il étoit informé que le Gouverneur attendoit un renfort considerable de *Malines* & d'*Anvers* : comme aussi pour prévenir toute effusion de sang, Pilleries & Combustions, on conclud que le Comte d'*Egmont* pourroit sortir par la Porte d'*Anderlecht* avec ses Soldats & Bourgeois Catholiques.

Aussi-tôt que le Comte d'*Egmont* étoit parti, sçavoir le 6. Juin, qui étoit pour lors la veille de la Pentecôte, les Troupes venans d'*Anvers*, nommées les *Brocquilles*, qui avoient un Bas relevé jusqu'à la Ceinture attaché avec une éguillette, & l'autre qui leur tomboit presque sur les Souliers, entrerent dans *Bruxelles* par la Porte du *Rivage*, ou du *Canal*.

Ces *Brocquilles* ayant appris le depart du Comte d'*Egmont* avec ses Troupes, & voïans qu'ils ne pouvoient pas se venger, coururent comme des Chiens enragez à l'Eglise de *S. Nicolas*, où ils se jetterent d'abord sur tout ce qu'il y avoit de Sacré. Ils renverserent les Images, & les briserent en mille pieces. Ils prirent & volerent les Calices & tous les Vases Sacrez. D'autres prirent les Habits Sacerdotaux, s'en vêtirent & commirent mille absurditez au grand scandale des Catholiques, & detruirent generalement tout ce qu'ils ne pouvoient emporter. Finalement ils commirent des choses qu'un bon Catholique auroit horreur de mettre par écrit.

Ce qu'ayant appris entr'autres le Sieur *Josse Hauwaert*, Chanoine de la seconde

de Fondation de l'Eglise de S. *Gudule*, & Clerc de la Fabrique, qui avoit le S. *Sacrement de Miracle* en garde, alla au plus vîte (pendant que ces Brigands & Briseurs d'Images étoient encore occupez à S. *Nicolas*) sur le midi à S. *Gudule*, & comme il avoit les clefs de l'Eglise qu'il avoit soin de fermer, il ouvrit (par préalable conseil du Sieur Pleban) le Tabernacle où reposoit le *Très-Saint Sacrement de Miracle*: il ôta de la Remonstrance la Croix d'or dans laquelle les trois Hosties miraculeuses étoient enfermées, qu'il mit dans une Custode de cuir, qui se fermoit avec des crochets, & qu'il avoit fait faire expressément par précaution en cas de pillage, ladite Croix, & les Saintes Hosties poignardées, ainsi que la susdite Custode, que nous joignons ici pour la satisfaction du Lecteur, sont de la même forme & grandeur comme elles sont representées en cette Figure.

Le Sieur *Hauwaert* aiant donc fermé cette Custode en forme de Croix * l'enveloppa d'une Etole, craignant d'être reconnu par les Huguenots, la remit au Sieur *Jean Meulemeester* Prêtre & Chapelain de ladite Eglise, agé d'environ 31. ans, qui se trouva pour lors auprès de lui à l'Eglise avec le Sieur Pleban, lequel après avoir reçû cette Custode avec le S. Sacrement, il la cacha dans une des poches de son justau-corps, étant habillé en Bourgeois avec un manteau de couleur, & sortit de cette maniere de l'Eglise, passant par le *Marché au Bois* vers la Chapelle de l'Hôtel-Dieu des 12. *Apôtres*, où il tenoit sa demeure étant en pension chez le Sr. *Guilliaume Meert* Prêtre & Chapelain de *S. Gudule* & Receveur dudit Hôtel Dieu: Et comme il heurta à la porte du logis, les Reformez qui s'en étoient déjà rendu les maîtres, & qui étoient occupez à boire & faire bonne chere, lui répondirent. Il leur demanda de pouvoir parler à quelqu'un de la maison, sans faire connoître que c'étoit là sa demeure. Voyant donc que les Soldats Reformez étoient yvres, il s'enhardit d'entrer avec le *Venerable* dans sa poche, & de monter à sa chambre, dont il ferma la porte en dedans.

Etant monté à sa chambre, il tira le S. *Sacrement* avec une grande veneration de sa poche; mais comme il croyoit l'enfermer, il entendit les Soldats qui criérent, & qui s'informerent où étoient le vieux & le jeune Prêtre de la maison. Il chercha aussi-tôt moien de sauver ce Venerable & digne Thresor, & sa personne des mains de ces Scelerats.

Il prit à la hâte une serviette blanche de son coffre, dans laquelle il envelopa la Custode avec le S. *Sacrement* entourré d'une Etole, qu'il ajusta avec des épingles en forme de pacquet & l'enferma ainsi dans son Coffre.

Il s'addressa aussi-tôt à un Viellard nommé *Cornile de Schryver*, qu'on entretenoit dans cette Maison; & lui demanda s'il ne voudroit pas avoir la bonté de cacher quelque chose qui lui appartenoit. Le Viellard lui répondit, qu'il le fairoit volontiers, & qu'il avoit même pour celà un endroit très-assuré.

Le Prêtre rétourna donc promptement à sa chambre, ôte le susdit Pacquet de son coffre, & le remit sans dire ce qu'il contenoit, audit Viellard, qui le cacha aussi-tôt.

Ce venerable Thresor ayant été remis entre les mains dudit *Cornile*, ledit Prêtre entendant que les Soldats cherchoient par tout après les Prêtres, fût saisi

* Nota que cette Custode, faite en forme de Croix, se garde encore actuellement dans la petite Chapelle joignant l'Eglise des *Sœurs de S. Madelaine* rué des Vieuvariers, laquelle on expose en vué de toute le monde aux principales Fêtes de l'année, elle est presentement couverte d'argent en dehors, & garnie de Reliques au dedans.

WAERACHTIGHE AFBELDINGHE
VAN
HET ALDER-HEYLIGHSTE

SACRAMENT VAN MIRAKEL

ENDE
VAN HET CRUYS
DAER HET SELVE IN STAET,

Als mede het Casken daer het selve ses jaeren in gelegen heeft ten tyde van de Beldt-stormerye, ende in eenen uytgeholden Balck gestopt is geweest, alles van de selve groote ende forme gelyck dese Afbeldinghe.



C O P Y E

Van de Attestatie van Heer Hendrick van Cattenbroeck, Priester.

ONderschreve bekenne op myne Priesterlycke Waerheyt, van wylen myne Moeder gehoort te hebben, hoe dat, soo wanneer den Arts-Bisschop van Mechelen * het *Heyligh Sacrament van Mirakelen* uyt de Custodie hadde genomen, ende gestelt in de groote Rémonstrantie om te draeghen naer de Kercke van Sinte Goedele, de voorsz. Custodie in haers Moeders huys is blyven liggen, waerom haere voorsz. Moeder een ander Custodie heeft doen maecken, ende die gegeven aen de voorsz. Kercke, ende d'ander behouden, naer wiens doodt die gecomen is de handen haers voorsz. Dochters, die de selve heeft doen vercieren d'een zyde met een Berdeken daer het voorsz. H. Sacrament op staet geschildert, en d'ander zyde met Reliquien. Naer haer doodt is de selve Custodie gecomen in myn handen, en hebbe die verciert met twee verguldе Engelen en eenen silveren Heylighen Geest, staende te samen op een swert Pedastael alwaer myne Wapen op-staet, en eenighe Reliquien inne zyn. Welcke Custodie alsoo verciert, ick hebbe gegeven, en geve mits desen aen het Clooster van S. Maria Magdalena gheeeten Bethanien binnen Brussel, om de selve te bewaeren ende stellen by tyde op eenen Authaer van de Nieuwe Kercke.

Item geve alnoch aen het voorsz. Clooster dry Schilderyen, een daer de Remonstrantie van het Hoogweerdigh Sacrament op staet geschildert, de tweede, daer geschildert staet hoe het selve in myn Groot-Moeders huys is gebrocht, ende de derde, hoe dat'er uyt is gedraghen. Des t'Orconden hebbe ic dit Onderteeckent, en met mynen Segel gesegelt, den tweeden Junii 1663.

Is Onderteeckent. HENDRICK VAN CATTENBROECK.

Ende dit al, om dat de Religieusen voor my en voor myn Ouders souden bidden, en Godt loven in syn H. Sacrament.

* *Hauchinus.*



saisi de crainte & sauta, pour éviter leurs mains, par une fenêtre dans le jardin de l'Hotel-Dieu nommé *Ter-Arcken*, ou *l'Arche de Dieu*, & s'enfuit de là dans la maison du Sieur Secretaire *de la Tour*, où il se cacha pendant deux ou trois jours sur une Tour des anciennes murailles des Ramparts de la Ville.

Pendant ces entrefaites il entendit un grand bruit & tracas des Soldats par la ruë, ce qui lui fit craindre qu'on tuoit tous les Prêtres & Religieux de la Ville: Sur quoi il trouva à propos de déclarer (à tout évenement) à quelqu'un, où ce Sacré Thresor du S. *Sacrement de Miracle* étoit caché.

Il s'addressa donc à Mademoiselle *Antoinette de la Tour*, Fille du predit Secretaire; la vertu de laquelle ne lui étoit pas inconnuë. Et lui dit en cachette que depuis quelques jours il avoit sauvé le S. *Sacrement de Miracle* hors de l'Eglise de S. *Gudule*, & qu'il l'avoit porté à l'Hôtel-Dieu des 12. *Apôtres*, qu'il l'avoit laissé entre les mains d'un Vieillard dont il lui dit le nom. Mais ayant apris peu de tems après: que la plus grande furie des Huguenots étoit passée, & que sa chambre ainsi que toute la maison du Receveur *Guillaume Meert* avoit été pillée, il hazarda d'y aller, & s'addressa premiérement audit *Cornile*, lui redemandant le Pacquet qu'il lui avoit laissé en garde, qu'il alla chercher à l'instant & le lui remit dans le même état comme il l'avoit reçû: De quoi le Sieur *Jean Meulemeester* fut fort ravi, & le remercia de tout son cœur.

Ledit Prêtre ayant reçû ce Venerable Thresor, se retira à sa chambre pillée, où il trouva encore un coffre, dans lequel il enferma le S. *Sacrement*.

Quelques jours aprés Mademoiselle *Antoinette* vînt le trouver, & lui demanda, *Si tout étoit en bon état?* surquoi ayant répondu, *Que tout étoit bien*, il lui montra en signe de verité le Trés-Saint *Sacrement de Miracle*, de quoi elle témoigna beaucoup de joye, & aprés l'avoir adoré avec beaucoup de Veneration, elle sema dans le coffre plusieurs Fleurs odiferantes, & le Prêtre referma aussi-tôt le Coffre.

Or comme les Huguenots faisoient une recherche exacte pour découvrir le Saint *Sacrement de Miracle*, ledit Prêtre craignant que quelqu'un l'auroit vû emporter quelque chose hors l'Eglise de S. *Gudule*, ou qu'il pourroit être trahi de maniere ou d'autre, & qu'il courroit risque de s'attirer quelques méchantes affaires, il s'addressa au Pleban, chez lequel il rencontra le Doyen du Chapître, ausquels il déclara tout ce qui lui étoit arrivé, alleguant qu'il ne trouvoit pas convenable de retenir plus long-tems le Saint *Sacrement*, qu'il avoit déja eu en garde pendant l'espace d'un mois ou environ: surquoi ils répondirent qu'ils delibereroient sur cette affaire.

Il fût demandé peu de tems aprés par le Sieur *Josse Hauwaert*, qui étoit chargé en vertu de son Office, d'en avoir soin: lequel lui dit de vouloir lui rapporter le Saint *Sacrement de Miracle*, ce que le Sieur *Jean Meulemeester* executa avec plaisir.

Aussi-tôt que le Reverend Sieur *Josse Hauwaert* eût reçû le Saint *Sacrement de Miracle*, il s'addressa au Sieur *Guillaume Baerts*, Prêtre & Chapellain de ladite Eglise, & lui demanda s'il ne voudroit pas prendre sous sa garde ledit Saint *Sacrement*. Celui-ci lui répondit qu'il n'oseroit rien faire ou entreprendre sans l'aggrément de sa Sœur, chez laquelle il demeuroit: & l'ayant proposé, elle l'aggréa avec plaisir. Il en donna aussi-tôt avis audit

dit Sieur *Hauwaert*, qui lui remit le Saint *Sacrement de Miracle* enfermé dans la Cassette ; & enveloppé d'une Etole, comme il a été dit cy-devant.

Le Sieur *Guillaume Baerts*, s'en retourna avec joye auprés de sa Sœur, nommée *Jeanne Baerts*, Veuve de *Philippe Rosseels*, alias *Pantens*, demeurant à la ruë des Vieuvariers, joignant le Couvent des Religieuses de *S. Magdelaine*, dit *Bethanie*, à laquelle il remit cette Cassette.

Ce bon Prêtre donna ce Venerable Thresor en garde à cette Veuve, parce qu'il étoit assuré que les Huguenots ne le viendroient pas chercher chez une Femme, mais bien chez des Prêtres, qu'ils poursuivoient par tout, afin que ces Sacrées Hosties pour lesquelles ils se donnoient tant de mouvemens, pourroient tomber entre leurs mains. Ils coururent à cet effet s'informer chez tous ceux de leur faction ; & aussi-tôt qu'ils avoient la moindre présomption qu'ils pourroient être en quelque endroit, ils y couroient comme des enragez. Ils ne negligoient ni dons ni presens pour venir à leur but, & promettoient une grande récompense à celui qui pourroit leur indiquer l'endroit ou la personne chez lequel le S. *Sacrement de Miracle* étoit caché. Tellement qu'on avoit sujet de craindre, que sur ce pied les Huguenots decouvriroient enfin ce Thresor inestimable, si la Providence Divine ne l'avoit conservé miraculeusement, à la grande consolation & au bonheur de la Ville de *Bruxelles*, à laquelle Dieu misericordieux a accordé ce très-digne Bijou préferablement à toutes les autres Villes de l'Europe, voulant y être encore invoqué & adoré plus qu'auparavant, tant par les habitans, que par ceux des lieux circonvoisins, pour leur plus grand bonheur & salut.

C'est par ce motif que cette susdite Veuve se resolut de prendre sous sa garde cet inestimable Thresor, laquelle avoit dans une des Chambres de sa maison une Poutre creusée dans laquelle elle cacha les Saintes Hosties enfermées dans la susdite Cassette enveloppée d'une Etole, & y mit une planche au-devant, qui étoit tellement ajustée que personne ne pouvoit remarquer qu'il y avoit quelque chose de caché. Par ce moien le *Très-Saint Sacrement de Miracle* fut conservé des mains des Huguenots pendant tout le tems qu'ils possedoient la Ville de *Bruxelles*, malgré les grandes perquisitions qu'ils ont faites à ce sujet.

Mais comme le Sieur *Guillaume Baerts* son Frere vînt à mourir six mois aprés, elle declara au Sieur *Jean van Cattembrouck*, Secretaire de cette Ville, son Beau-Fils, qu'elle avoit ce sacré Thresor en garde, lui qui croyoit quitter la Ville à cause des Heretiques, resta expressément à *Bruxelles*, pour aider à le conserver, ainsi qu'il a fait jusqu'à l'année 1585.

Pendant tout le tems que ces Saintes Hosties étoient dans la chambre de cette pieuse Veuve, elle eut soin d'y faire allumer des Cierges, tant de jour que de nuit, & elle n'a jamais manqué d'adorer & loüer journellement le *Saint Sacrement*.

Il est très-remarquable que pendant le tems d'environ six années, que durerent ces Revolutions, persecutions & desolations dans *Bruxelles*, que cette Veuve fût obligée & chargée (ainsi que le furent principalement tous les autres Bourgeois Catholiques) de loger des Soldats Huguenots dans sa maison, de quoi les Bourgeois Reformez étoient affranchis. Entr'autres méchans Vagabonds qui furent logez chez cette Veuve, il y avoit certain Chef ou Conducteur des Merodeurs, qui se faisoit nommer, le Capitaine *de la Tour* ; lequel, quoique le plus brutal

brutal & le plus inhumain d'entr'eux, étoit cependant fort doux & modeste lorsqu'il entroit dans cette Maison; ce qu'on peut attribuer avec justice à ce trés-doux Agneau caché sous la figure du Pain.

Quant à la grande Remonstrance, (trés-précieusement faite de vermeil doré) dans laquelle repose la Croix d'or avec les trois S. Hosties poignardées, elle fut emportée par le Sieur *Etienne Stekeldoren*, avant que l'Eglise de *S. Gudule* fut pillée, ainsi que toutes les autres: & comme il ne pouvoit pas l'emporter facilement hors de l'Eglise (crainte d'être vû & decouvert par les Heretiques) il s'enfuit avec la Remonstrance au Clocher de *S. Gudule*, où il se tînt caché depuis les six heures du soir jusqu'à minuit, pendant que les Soldats & Huguenots étoient occupez à abattre & briser les Images, & exercer leur rage en ruïnant & détruisant tout ce qu'il y avoit dans l'Eglise: aprés quoi il se retira, & se sauva avec ladite Remonstrance dans un lieu assûré.

On pouvoit dire alors de la Ville de *Bruxelles*, ce que *Jeremie* disoit autrefois de *Jerusalem* dans ses LAMENTATIONS.* *Les Ennemis ont porté leurs mains à tout ce qu'elle avoit de plus desirable*, (c'est-à-dire, *aux Choses Saintes*, *aux Vases Sacrez*) *parce qu'elle avoit vû entrer dans son Sanctuaire des Nations, au sujet desquelles vous aviez ordonné qu'elles n'entreroient jamais dans votre Assemblée.* Thren. cap. 1. ℣. 10.

Attendu donc que les Huguenots commençoient à avoir le dessus dans *Bruxelles*, ils changerent le Magistrat, & y mirent aussi des Doyens d'entre les Bourgeois Reformez, qui permirent l'exercice public de la Religion Prétenduë Reformée: en vertu de quoi les Reformez prêcherent pour la premiere fois dans les maisons situées vis à-vis le Couvent des RR. Peres Beggards, nommées de *Schavers-huysen*.

Mais d'autant que le concours devenoit trop grand & la place trop petite (ce qui n'étoit pas fort surprenant) par raport que les Huguenots donnoient six à dix sols par jour à tous ceux qui venoient à leur Prêche, qu'ils nommoient *la veritable & pure Parole de Dieu*, à laquelle toute la canaille de la Ville couroit, plûtôt pour l'argent que par devotion, ainsi qu'il a parû évidemment lorsqu'ils ne voulurent plus donner de l'argent.

Les Reformez se sont ensuite emparez de la Nef de l'Eglise des grands *Carmes*, où leurs faux Pasteurs prêchoient sur l'*Ocsal*, n'osant pas se servir de la Prêche ordinaire, de crainte que les Catholiques ne leur joüassent quelque facheux tour; C'est pourquoi ils fermérent d'une muraille le Chœur où les Peres faisoient leur Service pour les Catholiques, qui furent à tous momens insultez & raillez par les Huguenots.

L'An 1580. la veille de *S. Jean*, les Troupes du Duc de Parme sous la conduite du Seigneur *Montigni* firent une tentative sur *Bruxelles*, croyans y entrer par la Porte du *Rivage* sous le nom des Troupes des Etats: mais ils furent obligez de retourner sur leurs pas, d'autant qu'ils ne trouvoient pas la Porte ouverte, comme on leur avoit promis.

La même année, les Magistrats Reformez de *Bruxelles*, d'*Anvers* & d'autres Villes bannirent au Mois de Novembre plusieurs très-dignes & braves Personnes de la Ville, sans alleguer aucune raison, parmi lesquelles se trouverent le Chancellier de Brabant, le Receveur & le Tresorier suprême, avec quelques autres du Conseil Secret.

* *Manum suam misit Hostis ad omnia desiderabilia ejus, quia vidit gentes ingressas in Sanctuarium suum, de quibus praceperas ne intrarent in Ecclesiam suam.* Thren. Cap. 1. ℣. 10.

On publia au même-tems une Ordonnance, que tous les Catholiques qui n'avoient pas demeuré trois ans entiers dans la Ville, eussent à se retirer incessamment avec leurs Familles.

L'année 1581. le 22. Avril il y eût un grand Tumulte dans *Bruxelles*, à l'occasion d'un digne & sçavant Religieux de l'Ordre des *Dominicains*, nommé *Antoine Ruyskensveldt*, qui avoit un grand concours de Catholiques, lorsqu'il prêchoit la Parole de Dieu, ce qui lui attira la haine des Reformez, & principalement de leurs Prédicateurs, qui ont sollicité plusieurs fois le Gouverneur de chasser ce *Chien abboyant* (ainsi nommérent-ils ce digne Pere) de la Ville. Or comme les Catholiques vîrent que les Huguenots persisterent toûjours dans leur ancienne demande, ils commencerent à craindre que le Gouverneur accorderoit finalement leur souhait : c'est pour quoi ils se sont assemblez en grand nombre le même après-midi, & se sont rendus à la maison du Gouverneur, lui priant de vouloir laisser prêcher & demeurer paisiblement le susdit Pere *Ruyskensveldt* dans *Bruxelles*. Ce qu'ayant apris les Reformez, ils sont venus armez chez le Gouverneur; crians, qu'il falloit chasser à bon droit tous les Catholiques de la Ville de *Bruxelles*.

Les Catholiques ayant apris cecy, répondirent qu'ils ne prétendoient pas être chassez par eux de leur Ville & de leur Patrie; mais qu'ils étoient prêts de repousser la force par la force : sur quoi ils ont d'abord pris les Armes. Tellement que la Bourgeoisie se trouvoit pour lors partagée en deux Bandes, sçavoir les Catholiques d'un côté, & les Reformez de l'autre : ce qui auroit indubitablement été suivi d'une grande effusion de sang, si ceci n'avoit été empêché sur le champ par des gens de Distinction, qui firent mettre les armes bas aux deux partis, & qui les firent retourner chacun chez soi.

Cette affaire ayant été assoupie, le Magistrat Reformé ne laissa pas de faire proclamer le même soir une Ordonnance par laquelle il fut enjoint à tous les Ecclesiastiques, de quelque condition qu'ils puissent être, de sortir le lendemain de la Ville, à peine que celui qui receleroit ou cacheroit un Ecclesiastique, seroit puni rigoureusement.

Le 25. du même mois sortirent de la Ville, en vertu de cette Ordonnance, le Reverend Pere *Ruyskensveldt* avec les RR. Peres *Dominicains*, *Carmes*, *Recollets*, *Augustins*, & plusieurs autres.

Quant aux Reverends Pasteurs des Paroisses, il leur fut seulement défendu de sortir de leurs maisons, & tous les Ecclesiastiques qu'ils trouverent depuis dans la Ville furent emprisonnez au Château de *Vilvorde*.

On laisse à considerer au pieux Lecteur, quelle triste Tragedie ce fut pour tous les bons Bourgeois Catholiques, quand l'un vît partir son Frere, l'autre son Oncle, celui-cy son Neveu, ou son Pere spirituel, celui-là son Conseil & toute sa consolation, & quand ils se dirent l'Adieu, en recevant cette derniere admonition, d'être fidels à Dieu & de persister à demeurer fermes dans la sainte Foi Catholique & Romaine jusqu'à la mort, pour laquelle ils étoient prêts d'abandonner non seulement leur Ville & leur Patrie, mais aussi leur vie : ainsi que l'ont fait plusieurs Religieux & Prêtres seculiers, signant par leur sang ce qu'ils avoient annoncé par leurs bouches.

Cette triste journée étant passée, on vit paroître le 1. May ensuivant un Placcard encore plus rigoureux, de la part du Magi-

Magiſtrat Reformé & des 9. Nations, qui étoient pour lors tous Reformez, Huguenots ou Calviniſtes : car aucun Catholique ne pouvoit plus être admis dans la Magiſtrature ou dans aucun ſervice ou emploi de la Ville, ce qui fit que pluſieurs devinrent Huguenots ou Reformez.

Par ledit Placcard il fut défendu pour quelque tems (ainſi que le diſoient les Huguenots, mais plûtôt pour jamais comme ils en avoient envie) d'enſeigner la Doctrine Chrétienne, & d'exercer la Foi ou la Religion Catholique & Romaine, comme auſſi d'ôter toutes les Images & Tableaux, & de vendre les meilleures pieces, Joyaux & Bijoux des Egliſes, pour payer les arrerages & charges de la Ville.

Ledit Placcard contenoit auſſi pluſieurs calomnies & infamies contre les Religieux, contre les Saintes Reliques, & même contre le Très-Venerable *Saint Sacrement de Miracle*, voulant nier, détruire & anéantir tout, afin de bannir plus facilement la Religion Catholique de la Ville, & parvenir par là au Pillage des Egliſes tant deſiré.

Ce que la Bourgeoiſie Reformée, melée de Soldats, Voleurs, Merodeurs, & de Fripons, fit aſſez connoître en public dans la Ville de *Bruxelles* (au grand mécontentement & dépit des Catholiques qui gemiſſoient & pleuroient dans leurs maiſons) lorſqu'ils attaquoient les Egliſes, détruiſans, briſans, abbatans, & violans les Autels, Images, Reliques & Tableaux, & quand ils pillerent & emporterent tous les Ornemens ſans y rien laiſſer. Ce Butin fut vendu à vil prix aux Bourgeois Reformez, qui devinrent riches pour peu de tems par l'achat de ces larcins, car ils ſont devenus pour la plûpart très-miſerables & reduits à la derniere pauvreté & indigence : comme il eſt arrivé entr'autres à un des plus abominables Huguenots qui avoit loüé certaine maiſon à la ruë du Lombard, où s'aſſemblerent tous les principaux Huguenots Marchands des Vols & Pilleries faites dans les Egliſes. Cette place fut nommée par les Catholiques *la Chambre de Pilate*, d'autant qu'on y exerçoit & commit toutes les impietez & crimes les plus énormes qu'ils purent imaginer, au grand depit & ſcandale des Catholiques.

Ils prirent les Calices hors deſquels ils bûrent à la ſanté les uns des autres, ils brûlerent les Images, & commirent pluſieurs autres excez & ſacrileges ; ainſi qu'il eſt arrivé lorſqu'ils attaquerent & pillerent l'Egliſe des grands *Carmes*, où ces Brigands prirent une grande Figure de Bois repreſentant nôtre Sauveur Jesus-Christ, qui étoit placée hors la porte de l'Egliſe, qu'ils trainerent par les ruës juſqu'au devant de la ſuſdite maiſon, & après en avoir ſcié la tête publiquement & en pleine ruë, ils l'ont fenduë en deux, crians par raillerie aux paſſans Catholiques, en leur montrant cette Tête fenduë: *au dejeuner d'une tête de mouton*, qu'ils alloient griller.

Ceci eſt encore arrivé ſouvente-fois en d'autres tems, au grand depit des Catholiques ; mais ils ont ſubi depuis le juſte châtiment de leurs forfaits & ſacrileges ; Car on a vû, lorſque la Ville de *Bruxelles* fût reduite ſous l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne, que ledit Huguenot ainſi que pluſieurs autres, après être ſortis avec leur Butin & voleries, ſont morts pauvres & très-miſerables.

Quant au Placcard que certain Autheur Huguenot allegue pour détruire la verité de ce grand Miracle, il eſt à remarquer que le Magiſtrat qui l'a fait dicter & publier, étoit pour lors entiérement compoſé

posé de Reformez & Huguenots. Eux qui étoient les Ennemis jurez du *Très-Saint Sacrement de l'Autel*, qui nioient les principales Verités du S. *Evangile*; bref, qui n'avoient ni Foi ni Religion: Eux qui avoient pratiqué & mis en œuvre tous les moiens imaginables pour découvrir & avoir en leur pouvoir ce Tresor incomparable, afin de détruire par là l'honneur & la veneration, que plusieurs Empereurs, Rois, Princes, Gentils-hommes & millions de personnes particulieres avoient porté pendant plus de deux siécles au *Très-Saint Sacrement de Miracle*; les Venerations & Adorations desquels sont autant de Témoignages, & Preuves perpetuels & incontestables qui meritent plus de foi, qu'une petite bande d'Huguenots Ennemis Jurez de la Présence de JESUS-CHRIST au *Très-Saint Sacrement*, qui ne blâmerent pas seulement le *Très-Saint Sacrement de Miracle* pendant ces calamités; mais qui maltraiterent & deshonorerent toutes les *Saintes Hosties* Consacrées qu'ils pouvoient attraper & decouvrir.

D'allieurs, comme ils ne croyoient pas que JESUS-CHRIST est veritablement présent au *Saint Sacrement de l'Autel*, ils crûrent être de leur interêt de détruire ce grand Miracle, que le Dieu Tout-puissant a daigné faire pour confirmer davantage la Verité de son S. *Sacrement*.

Quant aux Ecrits envenimez qu'*Henri Bouxhorn* a produits, ou plûtôt vomis 18. ans après: Tous les Catholiques connoissent assez ce fameux Pelerin, qui de Doien de *Diest* qu'il étoit auparavant, s'est enfui avec une Beginne en Hollande, pour satisfaire ses desirs charnels, changeant tout à coup de demeure, d'Etat, & de Religion. *

Qu'elle bonne essence ou odeur pouvoit-on attendre ou esperer d'un Vase puant & pestiferé comme celui-là, sinon une infinité de faussetez & injures contre nôtre Sainte Religion, pour couvrir & colorer par là le peché énorme qu'il avoit commis & dans lequel il persista & continua encore, renonçant d'une maniere si scandaleuse à ce qu'il avoit si saintement promis & juré d'effectuer.

Ceux qui veulent sçavoir & lire plus amplement ces faussetez n'ont qu'à feuilleter le Livre du P. *Cornile Hazart* Prêtre de la *Compagnie de Jesus*, intitulé, *L'Arc de Triomphe à l'honneur du Très-Saint Sacrement de Miracle.*

Aussi-tôt que les Reformez commençoient à avoir le dessus à *Bruxelles*, ils commencerent aussi à refuser de l'argent à ceux qui venoient à leur Prêche, disans qu'ils avoient tiré assez long-tems de l'argent, & qu'ils devoient sçavoir à présent ce qu'ils devoient faire & être suffisamment instruits dans *la veritable Parole de Dieu, de la Religion Reformée.* Ce qui fit que plusieurs qui avoient coûtume de venir journellement entendre leur Prêche, n'y comparoissoient plus: parmi lesquels se trouva le Sage du Serment de *S. Christophe* ou de *l'Arc*, nommé *Josse le Boiteux*; lequel voiant qu'on lui refusoit sa solde ordinaire, disoit au Ministre: *Ne voulez-vous pas me donner mon Escalin? je m'en vais retourner à mon ancienne Foi, à la Religion Romaine.* Sur quoi le Ministre lui demanda, *n'étes vous donc venu à la Predication que pour l'argent?* il répondit, *oui*, & n'y comparoissoit plus à la grande confusion & au dépit des Ministres Reformez.

L'an 1582. sur la fin de Juillet, la Garnison de *Bruxelles* ne recevant pas leur Paye

* Pellerinage ordinaire (mais très-deplorable) de tous les Apostats & Renegats, dont la plûpart perissent miserablement avec toute leur famille.

Paye ordinaire, se mit sous les Armes & prirent quelques-uns du Magistrat & des Principaux en arrêt : ce que voyant les Bourgeois Reformez, ils en furent très-formalisez, & coururent tous armez à la grand'-Place. Les Soldats informez de ceci, allerent à la rencontre des Bourgeois, & il y auroit indubitablement eu un grand massacre, si des gens de distinction ne s'en fussent mêlez & s'ils n'eussent fourni promptement de l'argent pour les payer, parmi quoi ce vacarme finit.

Au commencement d'Octobre de ladite Année les Ministres des Reformez qu'on avoit chassez de *Vilvorde*, retournerent à *Bruxelles* en grande tristesse, lorsque le Duc de *Parme*, qui s'étoit déjà rendu maître de toutes les Places circonvoisines, resserroit peu à peu la Ville de *Bruxelles*; mais il n'en tira pas tout l'avantage esperé, puisqu'il y avoit dans *Bruxelles* outre la vieille Garnison encore deux mille Fantassins & quatre Regimens de Cavallerie, qui batoient journellement la Strade, afin que les vivres puissent y être introduits facilement.

Au mois de Septembre de l'Année 1583. le Magistrat Reformé s'apercevant que les Catholiques devenoient de jour à autre plus forts & plus nombreux qu'ils ne croyoient, commença à craindre leur force : c'est pourquoi on chassa de la Ville plusieurs de ceux qui étoient les plus à rédouter, & on défendit par des nouveaux Placcards de dire, ou de permettre de dire la Sainte Messe sur à peine de la vie.

Ils mirent en même tems le *Begguinage* en vente publique, & le vendirent par parties. L'Eglise ou les Pierres d'icelle ayant aussi été venduës, ils l'abbatirent jusqu'au fonds, ce qu'ils firent aussi à l'égard de l'Eglise de *S. Jean à Molenbeke* au Faubourg de *Bruxelles* & de plusieurs autres, avec les Pierres & materiaux desquelles, les Reformez acheverent leurs Maisons & Batimens.

L'Année 1584. la famine pressa beaucoup ceux de *Bruxelles* & y causa une grande misere & pauvreté parmi le peuple, d'autant qu'il y entroit fort peu de vivres, de quoi la populace commençoit à murmurer, plusieurs se disans les uns aux autres, qu'il vaudroit mieux se reconcilier avec le Roi, que d'attendre plus long-tems, & s'attirer encore plus de miseres. Ce murmure donna occasion à la Garnison de mettre en œuvre ce qu'elle avoit long-tems souhaitée à son avantage & profit : sçavoir de causer une Sedition. Le 4. Decembre les Soldats coururent tous armez par la Ville, crians que le Magistrat étoit assemblé pour deliberer de quelle maniere ils pouvoient traitter avec le Duc de *Parme* pour capituler & rendre la Ville, & sous pretexte qu'ils vouloient empêcher cecy, ils coururent vers la Cour, dont une partie de la Garnison se rendit le maître, & l'autre de la Grand'-Place & de la Maison de Ville. Ils prirent prisonniers une partie du Magistrat & autres, & ayant déposé le Gouverneur, ils choisierent & mirent un autre à sa place.

Ils obligerent & chargerent tous les Bourgeois, sans en exempter aucun (à l'exemple de la Garnison d'*Anvers* qui avoit fait la même chose au sujet des Bourgeois de ladite Ville) de payer tous les Mois leur gage, & cela avec tant d'exactitude, que tous ceux qui ne payerent pas au tems fixé, ou qui faute d'argent ne le pouvoient pas payer, furent chargez de 8. ou 10. Soldats qui y entrerent en exécution, & accablerent tellement les pauvres gens à boire, faire bombance, & leur faire fournir tout ce qu'ils desiroient, jurant & tempestant si long-

long-tems, jusqu'à ce que ces miserables Citoiens, ayant engagé ce qu'ils avoient de meilleur dans leur Famille, eussent payé les Gages à ces Brigands.

Il est inexprimable de qu'elle maniere cruelle ils ont traité la Bourgeoisie Catholique. Combien de fois n'a-t-on pas trouvé le matin les corps-morts des Catholiques au milieu de la Grand'-Place, que les Reformez avoient fait décapiter de nuit, n'osant pas le faire de jour, de crainte que ces personnes n'eussent fait connoître leur innocence à tout l'Univers.

D'autant que les vivres commencerent à être fort rares au commencement de l'année 1585. & qu'on ne vit plus aucune esperance de Secours, les Reformez firent sortir de nouveau plusieurs Hommes, Femmes & Enfans de la Ville, lesquels furent contraints d'y retourner par l'effet du Canon des Roïalistes qui tirerent sur cette pauvre Populace.

Or comme la famine augmentoit de jour à autre, plusieurs persônnes moururent de faim, n'ayant pas de quoi nourir leur pauvre corps attenué, ce qui causa beaucoup de pleurs & lamentations, sur tout parmi les Enfans. Ce que ne pouvant plus souffrir certaine Mere, entourrée de plusieurs de ses Enfans, elle mêla du Poison dans un pot de bierre dont elle fit boire premierement tous ses Enfans, & en bût aussi elle-même, afin de finir par une prompte mort les longues miseres qu'elle souffroit.

Cette horrible famine fut cause que l'envie de rendre la Ville au Roi s'augmenta de plus en plus : car on étoit au desespoir, d'autant que par la prise de *Vilvorde* le *Canal* étoit non seulement fermé, mais aussi tous les chemins autour de la Ville tellement coupez & garnis de Troupes Roïales, que le Secours promis ne pouvoit y entrer.

Finalement le Gouverneur, le Magistrat, le Large Conseil, & les neuf Nations conclurent ensemble qu'on envoieroit des Deputez au Duc de *Parme*, pour voir si on pourroit venir à un accord, laquelle charge ayant été acceptée par les Deputez, qui étoient la plûpart du service de la Ville, ils partirent pour Capituler avec ledit Duc de *Parme*. L'Accord fut conclu à *Beveren* le 10. Mars 1585. & fut signé de Sadite Altesse & par les Deputez ; dont voici les Articles principaux.

Que la Bourgeoisie seroit reçuë en la grace & clemence Roïale, sans être obligée de fournir aucune somme d'argent, en consideration de leur misere & pauvreté, sinon de mettre les Eglises dans leur état anterieur.

Item de restituer les meubles Royaux & les Ornemens de la Chapelle Royale de la Cour, ou d'en payer la valleur.

Qu'à l'égard des Meubles volez hors des Maisons Nobles ; comme du Cardinal Granvel, *premier Archevêque de* Malines, *du Duc d*'Arschot, *du Comte de* Mansvelt, *& plusieurs autres, on laissoit à l'arbitrage du Juge, de quelle maniere on en feroit la restitution.*

Que les Huguenots *ou* Reformez *pouvoient rester paisiblement deux ans dans la Ville, pour disposer de leurs affaires. Et que tous les Prisonniers de part & d'autre seroient élargis.*

Que les Soldats étrangers au nombre de 1500. *Fantassins &* 400. *Cavaliers, pourroient sortir avec leurs Armes & Bagages, sans mêches allumées, ni battre le tambour ou sonner de la trompette.*

La Capitulation ayant été accordée, signée de part & d'autre, & publiée le 13. de Mars dans *Bruxelles*, la Garnison commença à se preparer pour sortir de la Ville, ce qui ne fût cependant pas effectué

effectué que le 19. dudit mois, jour de *S. Joseph*, à cause que le Gouverneur & les Soldats ne voulurent pas quitter la Ville avant que leur gage fut payé par la Bourgeoisie. Leur ayant donc donné quelque argent comptant & mis caution pour le surplus, ils sortirent à la grande joye & satisfaction des Catholiques, & les Troupes Royales entrerent à leur place, aux acclamations & applaudissemens du Peuple, sous la conduite du Seigneur *Gorgoine*, envoyé par le Duc de *Parme* en qualité de Gouverneur.

Et afin que toutes choses fussent redressées & gouvernées avec prudence & sagesse, ledit Duc établit deux personnes de distinction, sçavoir le Seigneur Président *Richardot*, & le Secretaire du Conseil Secret *Garnier*, lesquels aïant premierement deposé le Magistrat, le Large Conseil & les neuf Nations, ils y établirent des braves & honnêtes Catholiques à leur place.

Quant aux affaires spirituelles & Ecclesiastiques, le soin & la charge en fut commise par ledit Duc à *Jean Hauchinus* Archevêque de *Malines*, qui avoit été auparavant Doyen de la Collegiale de *SS. Michel & Gudule*; lequel, afin qu'il pourroit remettre le tout trés-dignement en son état anterieur, a voulu aussi commencer par ce qu'il y avoit de plus digne & de plus precieux; sçavoir Dieu. C'est pourquoi il est allé, avant tout, accompagné du Doyen & du Pleban de *Ste. Gudule*, & du Seigneur Archidiacre de *Malines*, à la Maison de la susdite Veuve Mademoiselle *Jeanne Baerts*, où ayant fait ouvrir l'endroit de la Poutre creusée, où ce trés-digne Thrésor du *S. Sacrement de Miracle*, avoit été caché pendant environ six années, qu'ils ont trouvé; sçavoir les trois S. Hosties poignardées en leur entier, sans y remarquer aucun degat ou changement, couvertes de cristal, & de la même maniere qu'elles y avoient été posées.

Ladite Veuve fut regalée d'un beau Present en remerciement & recompense d'avoir gardé ce digne & précieux Thrésor, & fort loüée des Habitans pour avoir conservé parmi tant de recherches le Trés-Saint *Sacrement de Miracle*, qui est & sera toûjours leur seule consolation & refuge dans toutes les persecutions, & qui les avoit delivrez de l'esclavage & de la tyranie des Huguenots ou Reformez, & affranchis de tout pillege & effusion de Sang, preferablement à plusieurs autres Villes, comme *Anvers*, *Malines*, &c. & cela selon leur ferme confiance; car on avoit souvent entendu les bons Catholiques se dire reciproquement, (lorsqu'il y avoit quelques troubles, seditions, miseres ou adversitez dans le Pays, même avant que leur Ville fut réduite sous la puissance des Huguenots) *Ayons notre confiance au Trés-Saint* SACREMENT DE MIRACLE; *car tant que nous possederons cet inestimable Thrésor, Dieu nous conservera de Pillage, & de toute effusion de Sang.*

Aussi-tôt que la Ville de *Bruxelles* fût delivrée de toute Heresie, & de tous ces Huguenots & Reformez, on y vit de tous côtez retourner avec joie, les Catholiques, qui avoient été chassez & bannis, tant Seculiers que Reguliers. Les premiers d'entre les Ordres Mandians, qui rétournerent dans la Ville, furent les RR. Peres *Cordeliers*; les seconds, les *Grands Carmes*; les troisiémes, les *Dominicains*; les quatriémes, les *Augustins*, &c. La joie, qu'on y vit, est inexprimable; & il n'y a point de plume capable de coucher par écrit la tendresse, le bon accueil & les larmes de joye qu'on vit répandre lorsque chacun embrassa & felicita son Ami chassé sur son heureux retour.

Pendant ces entrefaites l'Archevêque *Hauchinus* ne manqua pas de montrer & continuer son zele, afin qu'on portat toute la veneration imaginable à ce digne Thresor

sor le *S. Sacrement de Miracle*: A quelle fin il pria tous les Ecclesiastiques, Chanoines, Curez des Eglises Paroissiales avec leur Clergé, les Religieux des Ordres Mandians, les Conseils Roïaux, les Finances, le Magistrat, & toutes les Communautez de la Ville, de vouloir comparoître le 22. de Mars 1585. dans l'Eglise de *S. Gudule*, afin d'accompagner la Procession avec des Flambeaux & transporter le *S. Sacrement de Miracle* hors la maison de ladite Demoiselle *Jeanne Baerts*.

Ce qui a été effectué ledit jour avec un concours innombrable de personnes, l'Archevêque portant lui-même cet inestimable Thresor, avec tout le respect & toute la veneration possible, à l'Eglise Collegiale de *S. Gudule* où il le posa à sa place accoûtumée, au grand contentement & à la joie inexprimable de tous les bons Citoiens Catholiques, qui avoient obtenu par la misericorde Divine leur souhait de pouvoir aller adorer, honorer, louër & benir publiquement le *Très-Saint Sacrement de Miracle*, ainsi qu'ils l'avoient toûjours vu pratiquer par leurs Ancêtres, comme aussi pour exciter & animer par leur exemple leurs Descendans, de suivre leurs traces, en honorant avec tout le respect possible ce *Saint Sacrement* qui ne peut être assez loué ni honoré : en quoi ces braves Citoiens, dignes de loüange, n'ont jamais manqué ainsi qu'ils l'ont fait paroître évidamment en tout têms, en contribuant & travaillant de tout leur possible à tout ce qui pouvoit servir aucunement à l'honneur, à la gloire, ou à l'exaltation du *S. Sacrement de Miracle*, principalement en celebrant le *Jubilé*, ainsi que l'atteftent tous ceux qui ont vecû en ces tems-là.

Quant au present *Jubilé*, que nous pouvons nommer le plus solemnel qui ait jamais été celebré dans *Bruxelles*; l'Imprimeur de ce present Livre donnera au premier jour en public tout ce que la pieté des bons Catholiques a effectuée à la plus grande gloire de Dieu en son *Très-Saint Sacrement* : nommement l'ordre & la Description de la plus belle & la plus somptueuse Cavalcade qu'on ait jamais vuë, item tous les Arcs de Triomphe avec leurs Descriptions, comme aussi la Representation des seize Chapelles & quatre Portails sur lesquels les 20. Tableaux representans cette venerable Histoire sont placez, avec toutes les Inscriptions, Chroniques, Ornemens, &c. en 20. feuilles *in folio plano* sur du papier Imperial.

Sous la dix-septiéme Peinture qui fut donnée par l'Illustrissime & Reverendissime Sgr. *Henri Joseph van Susteren* Evêque de *Bruges*, Chancelier hereditaire de Flandre, peinte par *J. van Helmont* & gravée par *J. Harrewyn*, il y a les Vers suivans.

RESURGET IN GLORIA. I. Cor. 15. ℣. 43.

Quas facit Hæreticus ferè sex latitare per annos,
Hauchinus tollens è trabe monstrat Opes
Sacra diu latuit, sed nunc ovat Hostia: Christi
Illa resurgentis forma decusque fuit.

C'est-à-dire.

IL RESSUSCITERA TOUT GLORIEUX. I. Cor. 15. ℣. 43.

Pendant six ans entiers, du tems des Heresies
Dans une Poutre creuse, on cacha les Hosties
Le Venerable Hauchin les ôta de ce lieu,
Bruxelle fut ravi de revoir son bon Dieu.

FIN.



PREMIERE SUITE DE LA VENERABLE HISTOIRE DU TRE'S-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

Contenant les Solemnitez faites dans l'Eglise Collegiale de SS. Michel & Gudule, ainsi que les Ornemens & Embellissemens qu'on a dressez au sujet du Jubilé de 350. ans, tant dans ladite Eglise, que par les ruës de la Ville de Bruxelles: le tout orné de Figures.

NOus avons representé dans la premiere Partie de cette Histoire les Figures d'aprés les Tableaux qui renferment les principaux Faits de ce Miracle trés-renommé, qui ont été fournis par la largesse de differens Evêques, Abbez, Abbesses, & autres Personnes Ecclesiastiques, ainsi que par les Illustrissimes & Nobles Seigneurs des Etats de Brabant, pour être exposez à l'Eglise Collegiale de *SS. Michel* & *Gudule*, avec leurs Cadres dorez, Armoiries, Noms, Devises, Inscriptions, Chroniques, &c. Ainsi qu'on les trouve à vendre chez l'Imprimeur de cette en vingt feüilles in *Folio plano*, qui seront suivis du Grand Autel trés-renommé, qu'on dresse tous les ans pour la Fête du *Trés-Saint Sacrement de Miracle* depuis 50. années, & qu'on a fait dorer expressément tout entier à l'occasion du present Jubilé. Auquel sujet on n'a pas seulement fait blanchir toute l'Eglise, mais encore fait marbrer & dorer le splendide Autel du Chœur dudit trés-Saint *Sacrement*, ainsi que les seize Chapelles & les cinq Portails, qui se trouvent dans la Nef de ladite Eglise, qu'on a rendus uniformes & pareillement fait marbrer & dorer. On a aussi renouvellé, doré & marbré les deux Autels qui sont placez au fond de la Nef, sçavoir celui de *Sainte Gudule* & de la *Sainte Croix*.

De plus on a garni & adorné les 16. Piliers de la Grand' Nef d'une maniere si artificielle & si splendide que c'étoit un plaisir & agrément pour tous les Spectateurs, qui ne pûrent se rassasier de l'admirer. Les Arcades entre lesdits Pilliers étoient embellis non-seulement de Festons, Lambrissages, Têtes d'Anges, Piramides, Bannieres, &c. mais encore adornez d'une rangée de trés-belles & trés-

riches Tapisseries, sous les Fenêtre d'un bout à l'autre. La Chaire entr'autres étoit adornée d'une façon qui attiroit la vûë de tout le monde, qui ne pouvoit assez loüer & approuver l'industrie des ouvriers qui s'en sont mêlez.

Nous esperons, avec la grace de Dieu, (en cas que cet ouvrage, ainsi que ce que nous avons promis ci-dessus, soit goûté & aggréé du Public) de faire graver ladite Nef, avec tous les embellissemens & Decorations susdits. En attendant nous joignons ici la Representation du Grand Autel, qui est placé au Chœur du Venerable (dont le Tabernacle ainsi que les Ornemens sont d'Argent massif) avec toutes les Reliques, ainsi qu'on les expose aux principales Fêtes de l'année, comme étant un si bel & si digne Ouvrage qu'il s'en trouve dans tous les Pays Bas.

Nous donnerons ci-derriere un Detail de tous les Services solemnels, ainsi que des Oraisons pompeuses & Sermons qui se sont faits dans ladite Eglise pendant la Fête du present Jubilé de 350. années: Et nous commencerons ici par la Description de la Procession la plus solemnelle qu'on a faite le 14. Juillet 1720. auquel sujet Sa Majesté Divine fit reluire la plus agréable & la plus belle journée qu'on puisse souhaiter.

Vers les onze heures du matin, la triomphante Calvacade des Ecoliers du College des Reverends Peres Jesuites, qui s'étoient arrangez au Parc, se mirent en Marche, faisant le commencement ou l'Avant-Garde ce cette solemnelle Procession, de laquelle on peut dire, sans exagerer & suivant l'aveu même de tous les Etrangers, qu'on n'a jamais vû de pareille aux Pays-Bas.

ABREGE.

Cette Cavalcade consiste en cinq Bandes.

La *Premiere*, represente le *S. Sacrement de l'Autel*, par les *Figures* du *Vieux Testament.*

La *Seconde*, nous enseigne les Veritez dudit *S. Sacrement*; & que les *Figures* précedentes sont accomplies dans la *Nouvelle Loy.*

La *Troisiéme*, manifeste ladite Verité par plusieurs Miracles arrivez dans nos Pays-Bas.

La *Quatriéme*, nous expose comment les Serenissimes *Ducs de Brabant* ont puni le Sacrilege des *Juifs.*

La *Cinquiéme*, Comment l'Auguste *Maison d'Autriche*, a respecté & adoré le *Trés-Saint Sacrement de l'Autel* par sa pieté naturelle depuis son Origine jusqu'à present.

INTRODUCTION A LA CAVALCADE.

LA *Renommée*, parmi les fanfarres des Trompettes & Tymbales, précedant cette solemnelle Marche, annonce le JUBILE' qu'on celebre à Bruxelles. On voit dans la Banderôle de la Trompette cette *Chronique.*

ChrIsto à JUDæIs Læso JUbILeUM.

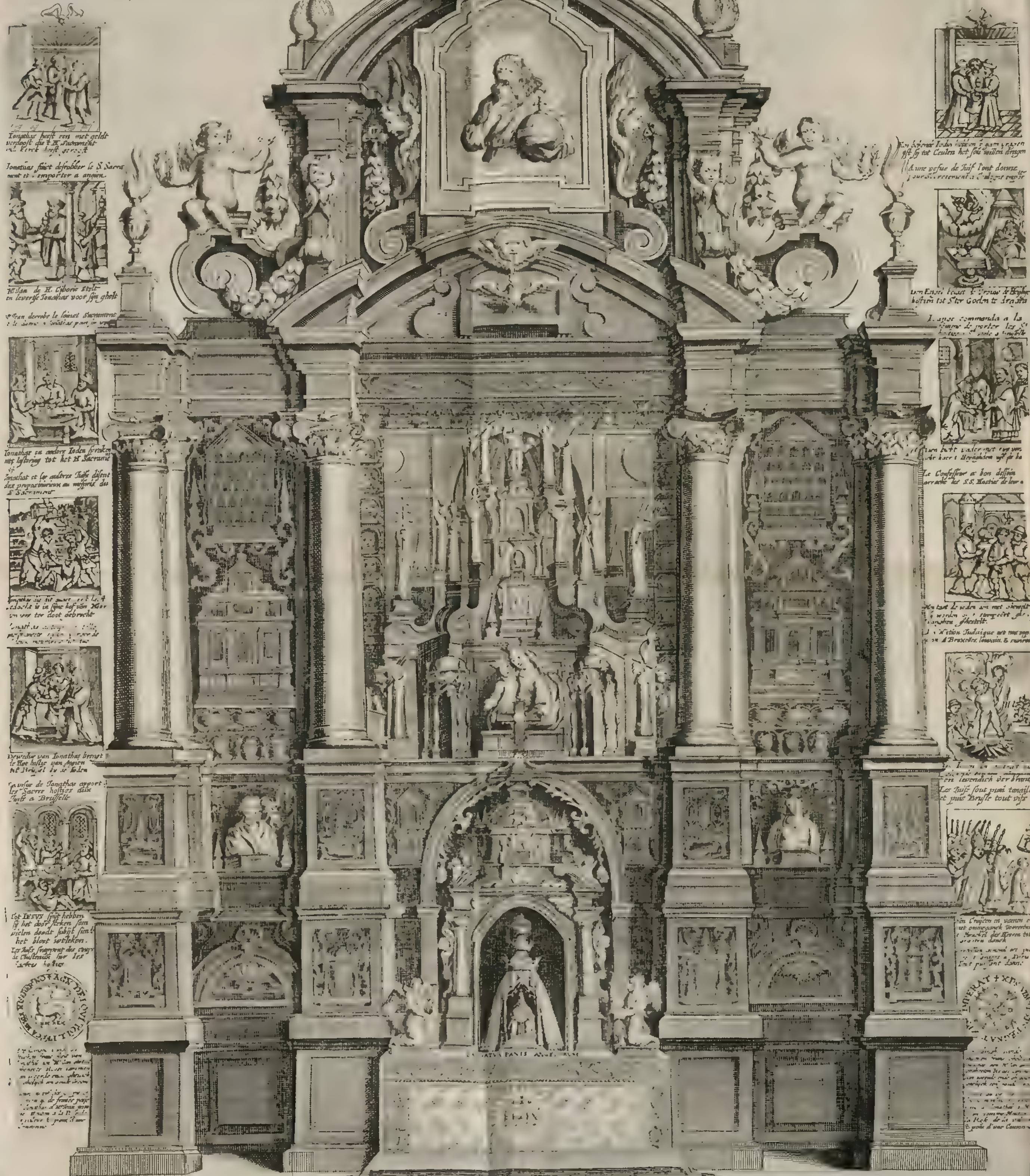
Le Jubilé à l'honneur de JESUS-CHRIST maltraité par les Juifs.

L'*un* de ceux qui l'accompagnent, porte cette *Chronique.*

Deo



LAVDETVR SANCTIS- -SIMVM SACRAMENTVM
QVOD ANNO MCCC LXX BRVXELLÆ A IVDÆIS SVRREPTVM, ET PVGIONIBVS CON
FOSSVM, SANGVINEM, EFFVDIT POPVLORVM VENERATIONI EXPOSITVM MORTVIS VITAM
CÆCIS VISVM, CLAVDIS GRESSVM, ALIIS ALIA CONTVLIT BENEFICIA ET MODO CONFERT.



Generaele jubele van het hondersteiaer 1670 den 20 july tot Brussel ghouden
de solemnele feest van het alder Heylichste SACRAMENT van miraclen
Generaele jubele van het fyftighste jaer 1720 den 14 july

Joan. Vanden Sande excudit tot Antwerpen op de padde gracht

ALTARE SANCTISSIMI SACRAMENTI MIRACVLOSI
IN INSIGNI ECCLESIA PRINCIPALI S.S. MICHAELIS ET GVDILÆ, IN VRBE BRVXELLENSI.

In het Iaer alsmen 1370 heeft geschreven Heeft GODT dit mirakel tot Brussel gegeven JL an de grace 1370 a DIEV tout puissan Faict ce miracle a Brusselle en Braban.

Deo sUb hostIIs MIraCULoso JUbILate.

Loüez & beniſſez Dieu Miraculeux ſous ces Hoſties.

L'autre....... JUbILate Deo Veſtro In VenerabILI saCraMento.

Loüez & beniſſez vôtre Dieu dans le Trés-Auguſte Sacrement.

L'Archange *Michel*, Protecteur de la Ville, portant ſur ſon Bouclier les trois Hoſties poignardées, ſuit avec cette *Chronique*.

hoC UrbeM CUſtoDe tUetUr.

Sous ce Gardien il protege la Ville.

Lequel aſſemble & convie les *Provinces Catholiques* des Pays-Bas, par ces Textes de l'Ecriture Sainte, écrits ſur les *Drapeaux*. *Venite & videte opera Domini.* Venez, & voyez les œuvres du Seigneur. Et, *Quæ poſuit prodigia ſuper Terram.* Quels Prodiges il a fait paroître ſur la Terre. *Pſeaume* 45. pour aſſiſter au JUBILE' ſolemnel, & au Triomphe que les Ecoliers du College de la Societé de JESUS, repreſentent à la gloire éternelle du *Trés-Saint Sacrement.*

Toutes les Provinces accourent avec joye, précedées de leur grand Etendart ſur lequel on lit, *Venimus adorare eum.* Nous ſommes venus l'adorer. *Matt. c.* 22.

Celles-ci ſont ſuivi par l'*Ange Tutelaire* des Ecoles Latines de la Societé, avec le *Nom de JESUS* au-deſſus de ſon Drapeau, aux deux côtez duquel on lit les *Chroniques* ſuivantes.

MIraCULoso sUb trIbUs hostIIs LatentI Deo.

A l'honneur de l'admirable Dieu, caché ſous les trois Hoſties.

Et .... LIngUæ LatInæ ſtUDIosI gYMnasII soCIetatIs.

Les Etudians des Ecoles Latines de la Societé.

Ici finit l'Introduction, laquelle eſt ſuivie par la . . .

PREMIERE PARTIE

L'Ange de l'Ancienne Loi précede avec cette *Chronique*.

VerItas EUCharIstICa sIgnIs aDUMbrata.

La Verité de l'Euchariſtie repreſentée par Figures.

Il eſt ſuivi par la Synagogue avec les deux Tables de la Loy, entre deux Anges avec ces mots : *Omnia in Figura contingebant illis.* " Toutes ces choſes leur arrivoient en Figure. I. *Cor.* 10. ℣. 11." Et, *Umbram* .... *habens Lex futurorum Bonorum.* " La Loy ayant l'ombre des biens à venir." *Heb.* 10. ℣. 1.

La premiere Figure nous represente *Melchisedech* Roy & Prêtre, avec le Pain & le Vin, marchant entre deux Princes Juifs, portant ces Témoignages de l'Ecriture Sainte : *Proferens Panem & Vinum.* Et, *Erat enim Sacerdos Dei Altissimi.* " Offrant du Pain & du Vin." *Et*, " Car il étoit Prêtre du Dieu Trés-Haut. " *Gen.* 14. ℣. 18.

La seconde, est *Aaron* avec l'Agneau Paschal, accompagné de deux Levites, portant ces Textes : *Erit . . . Agnus absque macula ;* Et, *Immolabitque eum universa multitudo.* " Ce sera un Agneau sans tache." *Et*, " Et toute la multitude l'immolera." *Exod.* 12. ℣. 5. & 6.

La troisiéme, represente *Moïse*, portant un Vase rempli de *Manne*, ayant à chaque côté un Port-Enseigne, dont l'un porte ces Saintes paroles : *Iste est Panis quem Dominus dedit vobis ad vescendum.* " C'est-là le Pain que le Seigneur vous a donné à manger. " *Exod.* 16. ℣. 15. Et l'autre, celles-ci, *Nec qui plus collegerat habuit amplius.* " Celui qui en avoit plus amassé n'en eût pas davantage " *Ibid.* v. 18.

La quatriéme, nous donne le valeureux *Gedeon*, portant le Pain rayonnant au milieu de ces Témoignages : *Videbatur mihi quasi subcinericius Panis.* " Il me sembloit comme un Pain cuit sous la cendre." *Judic.* 7. v. 13. Et, *Non est hoc aliud, nisi Gladius Gedeonis.*" Tout cela n'est autre chose, que l'Epée de Gedeon." *Ibid.* ℣. 14.

La cinquiéme, nous represente le puissant *Samson* par son Lion dechiré, dans la gueule duquel il y a une Ruche d'Abeilles. A sa droite, on porte ce Passage de l'Ecriture. *De comedente exivit cibus.* " La nourriture est sortie de celui qui mangeoit. " *Jud.* 14. ℣. 14. A sa gauche ; *Et de forti egressa est dulcedo.* " Et la douceur est sortie du Fort." *Ibid.*

La sixiéme, nous fait voir le Grand-Prêtre *Achimelech*, presentant les Pains de Proposition ; deux Levites portent à son côté, l'un cette Réponse qu'il fit à David écrite sur leurs Boucliers ; *Non habeo Laïcos Panes.* " Je n'ai point ici de Pain pour le Peuple. " 1. *Reg.* 21. v. 4. L'autre, *Dedit ergo ei Sacerdos sanctificatum Panem.* " Le Grand-Prêtre lui donna donc du Pain sanctifié. " *Ibid.* v. 6.

La septiéme, nous signifie *David* (comme la principale Representation de Jesus-Christ) lequel est accompagné de deux Princes Juifs, sur les Boucliers desquels on lit : *Numquid non iste est David?* " N'est-ce pas là David? " 1. *Reg.* 21. v. 11. Et, *Ferebatur in manibus suis.* " Il fut porté entre ses mains. " *Ibid.* selon les 70. Interprêtes.

Le sçavant *Salomon* finit ces Figures. Dans son Bouclier sont representez l'Autel des Sacrifices, & la Table avec le Pain & le Vin. Aux deux côtez on voit ces Sentences, *Sapientia...immolavit Victimas suas.* " La Sagesse... a immolé ses Victimes." *Prov.* 9. v. 1. & 2. Et, *Miscuit Vinum & proposuit mensam.*" Elle a mêlé le Vin, & disposé sa Table." *Ibid.*

SECONDE PARTIE

OUverte & representée par l'Ange de la Nouvelle Loy portant cette *Chronique.*

fIDes eUCharIstIæ In noVo testaMento ILLUstrata.

La

La Foy du S. SACREMENT illustrée dans le Nouveau Testament.

Il est suivi de l'*Ange* de la *S. Eglise*, avec ces Paroles Ecclesiastiques; *Dat Panis Cælicus Figuris terminum.* " Le Pain Celeste finit les Figures. "

Aprés lequel suit la *S. Eglise*, tenant le *S. Sacrement* sur le Livre des Evangiles. Tous ceux qui la suivent tiennent une Branche de Laurier à la main, en signe des Victoires si souvent remportées sur les Ennemis *du Trés-Saint Sacrement.*

Les quatre Evangelistes environnent la *S. Eglise*, exprimant la Verité de la presence de JESUS-CHRIST dans le *S. Sacrement*, par leurs paroles infaillibles, sçavoir:

Matt. 26. v. 26. *Hoc est Corpus meum.* " Ceci est mon Corps. "
Marc. 14. v. 24. *Hic est Sanguis meus.* " Ceci est mon Sang. "
Luc. 22. v. 19. *Hoc est Corpus meum.* " Ceci est mon Corps. "
Joannes 6. *Sanguis meus verè est Potus.* " Mon Sang est veritablement Breuvage. "

Ces Evangelistes sont suivis par les *Conciles* Generaux & Infaillibles, avec leurs *Decisions*, contre les *Dogmes* impies des *Heresiarques.*

Le I. Concile de NICE'E.

„Comprenons par la Foy, que l'Agneau de Dieu, qui a ôté les Pechez du „Monde, est present en ce Sacré Répas, qui est immolé sans effusion de Sang „par les Prêtres; & croyons, qu'en recevant dignement son précieux Corps & son „Sang, nous recevons les signes de nôtre Resurrection.

Le Concile d'EPHESE.

„La Foy est fortifiée par ce que nous croyons, & soûtenons, que le Pain se „change en la même Chair de celui, qui a été attaché à la Croix, & le Vin au mê„me Sang qui a coulé du côté du Crucifié.

Le Concile de BASLE.

„Qu'ils enseignent le Peuple, que non-seulement le Corps de JESUS-CHRIST „est contenu & present sous l'Espece de Pain, & son Sang sous celle de Vin; „mais que JESUS-CHRIST est entierement & réellement present sous chacune de „ces deux Especes.

Le Concile de TRENTE.

„Si quelqu'un nie, que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST n'est pas essen„tiellement, réellement & veritablement present dans le Trés Saint Sacrement „de l'Autel, avec son Humanité, & sa Divinité: qu'il soit Anathême."

Aprés ceux-ci suivent les Anciens Peres & premiers Docteurs de la Sainte Eglise renommez par tout l'Univers par leur Sainteté & Doctrine, dont les Heretiques n'ont jamais eu de pareils, soit en Vertu, soit en Science. On verra de quel Sentiment ils ont été au sujet de la Verité de l'Eucharistie, par leurs paroles suivantes.

LES PERES GRECS.

ATHANASIUS *in Conc. Nic. contra Arium.* " La Sagesse ayant proposé la Table, „sçavoir le S. Autel, & sur le même Autel le Pain Celeste: nous presente elle-mê„me son Trés-Saint Corps.

CHRISOSTOMUS *Hom. 6. ad Pop. Ant.* " Attendu que le VERBE dit, *Ceci est mon* „*Corps*.... croyons-le.

GRE-

GREGORIUS NAZ. *Apol. Orat.* 1. " Les choses qui sont proposées sur la Table, „sçavoir, sur le S. Autel..... se changent au Sacré Corps de *Jesus-Christ.*

CYRILLUS HIER. *Cat. Myst.* " Attendu donc que la Sagesse Eternelle a prononcé „& dit au sujet du Pain, *Ceci est mon Corps*, qui osera dorenavant en douter ?

LES PERES LATINS.

AMBROSIUS *l.* 4. *c.* 4. "Le Pain devient le Corps de JESUS-CHRIST."

HYERONIMUS *Ep. ad Held.*" Comprenons, que le Pain, que le Seigneur a rompu, „est le Corps de *J. C.* notre Sauveur, d'autant qu'il dit lui-même, *Ceci est mon Corps.*

AUGUSTINUS *l.* 2. *c.* 9." Nous recevons *Jesus-Christ*, qui nous donne sa propre Chair.

GREGORIUS MAGNUS *l.* 4. *Dial.* " Sa Chair s'y reçoit, son Sang se verse dans les „bouches des Fideles."

Les mêmes *Genies* nous representent, tant par les Témoignages de l'*Ecriture Sainte*, que des *Anciens Peres*; que les Figures du Vieux Testament representant Notre Sauveur JESUS-CHRIST, sont à present réellement accomplies.

Les deux premiers font voir, que JESUS-CHRIST est le Souverain Pontife, figuré par *Melchisedech.*

„JESUS-CHRIST ayant été établi Pontife „Eternel selon l'ordre de Melchisedech. *Heb.* 6. v. 20.

„Il possede un Sacerdoce qui est „Eternel." *Hebr.* 7. v. 4.

Les deux autres nous enseignent, que JESUS-CHRIST est nôtre Victime figuré par l'*Agneau* d'*Aaron.*

„JESUS-CHRIST a été immolé, lui qui „est nôtre Agneau Pascal. 1. *Cor.* 5. v. 7.

„Je lui offre journellement un Ag-„neau sans tâche, lequel étant immolé „reste vivant & entier. *And. ad Proc. Eg.*

Les deux suivans, nous font connoître, que JESUS-CHRIST est la nourriture, qui nous est representée par la *Manne*; mais plus digne que la Manne par plusieurs raisons.

„Vos Peres ont mangé la Manne dans le „Desert, & ils sont morts *Joan.* 6. v. 49.

„Quiconque mange de ce Pain, vivra éternellement. *Ibid.* v. 52.

Ces deux nous font connoître, que JESUS-CHRIST est le Pain d'Orge de *Gedeon* cuit sous la cendre, par lequel le Peuple de Dieu étoit la terreur de leurs Ennemis.

„Levons nous de cette Table comme „des Lions vomissans du feu.

„Etans terribles au Demon. *Chrys.* „*Hom.* 61.

Ces deux nous assûrent que JESUS-CHRIST est le Lion de *Samson*, hors duquel est sorti la nourriture.

„La nourriture est sortie de celui qui „mangeoit, & la douceur est sortie du Fort. „Que signifie ceci, sinon JESUS-CHRIST ?

„Assûrément cette nourriture est „sortie de celui qui mangeoit, lequel „a dit: *Je suis le Pain. Aug. Serm.* 107.

Les suivans nous donnent à connoître, que JESUS-CHRIST est le Pain Sacramentel, qui est plus venerable, que les Pains de Proposition.

„Il y a tant de difference entre les Pains „de Proposition, & le Corps de *Jesus-„Christ.*

„Qu'il y en a entre l'ombre & le „Corps, entre l'apparence & la ve-„rité. *Hier. in Epist. ad Titum.*

Les deux qui suivent nous representent que *Jesus-Christ* est ce David qui fut porté dans ses mains.

„Nous ne trouvons pas, selon le *Sens* „*Litteral*, comment ceci s'entend de *Da*„*vid* même.

„Mais nous l'avons trouvé en *Je*„*sus-Christ*: car *Jesus-Christ* fut porté „dans les mains: lorsqu'il dit; *Cecy est* „*mon Corps. Augus. enarr. in Psal.* 33.

Les deux derniers nous declarent que *Jesus-Christ* est la Victime de *Salomon*, dans le S. Sacrement de l'Autel.

„Le S. Esprit montre auparavant la „representation de la Victime du Seigneur, „par Salomon.

„Faisant mention de la Victime „offerte, & du Pain, & du Vin. *Cyp. l.* „2. *Ep.* 3.

TROISIEME PARTIE.

Conduite par l'Ange du S. *Sacrement de l'Autel*, portant dans son Etendard cette *Chronique.*

EUCharIstIa VarIIs à Deo portentIs CoMprobatUr.

Dieu confirme le S. Sacrement de l'Autel par divers Miracles.

Il est suivi par les principales Villes des Pays-Bas, que Dieu a illustrées par des Merveilles arrivées au S. Sacrement. Chaque Ville paroît entre deux Genies, dont l'un porte les Armes de la Ville, & l'autre l'Année desdites Merveilles, ainsi que les Auteurs qui en font mention. La premiere est:

AMSTERDAM.

Portant une *Sainte Hostie*, laquelle l'an 1345. étant vomie par un Malade, fût jettée par mégarde au feu, où elle se conserva long-tems entiere: ladite Hostie fût encore conservée des Flâmes l'an 1452. dans le terrible embrâsement, lorsque la Chapelle où elle étoit gardée fut réduite en cendres avec une grande partie de ladite Ville. Ainsi que nous l'atteste *Molanus* au *Martyrologe* le 14. Mars. La seconde est:

DOVAY.

Tenant dans sa main le *S. Sacrement de l'Autel*, dans lequel nôtre Sauveur s'est representé & laissé adorer en la Figure d'un Jeune Enfant l'an 1268. ainsi que nous l'atteste *Cantipratanus*, Grand-Vicaire de l'Evêché de Cambray, qui l'a vû lui-même. *L.* 2. *Apum. c.* 40. *p.* 2.

GAND.

Nous represente les *Saintes Hosties* qui furent vôlées l'an 1354. par des Sacrileges, & cachées en terre hors la Ville: autour desquels un troupeau de Brebis, qui passa vers cet endroit, s'assembla, se mit à genoux & honora leur Créateur caché. *Creusen in Monach. S. August. c.* 15.

MIDDELBOURG.

Nous fait voir un grand Miracle, par lequel l'an 1374. la Sainte Hostie s'est changée en Chair dans la bouche d'un Impie, qui la reçût. Cet Indigne épouvanté, serra la machoire, & la fendit à peu prés de ses dens, tellement qu'en sortirent trois gouttes de Sang, qui tomberent sur le Voile du Banc de la Communion. *Voyez l'Histoire du* S. Sacrement *de* Louvain.

BRU-

BRUXELLES.

Tient dans sa main les trois *Hosties poignardées* par les Juifs impies, le jour du Vendredi-Saint l'an 1370. Ainsi que nous l'attestent les Annales des Ducs de Brabant. Ce Miracle, dont nous celebrons le Jubilé, est representé dans un Drapeau, sous lequel on lit :

.... *Probatur ab ictu*
Vera Fides.
La vraye Foy nous est ici prouvée,
Tant par le Sang que par les coups d'épée.

Les Devises suivantes embelissent les Saintes Hosties poignardées, desquelles

La premiere est le Soleil reluisant dans l'eau, dont la representation paroissant blessé par un coup de bâton, reste cependant saine & entiere. Avec cette Inscription:

Tantùm læsus fractusque videtur.
Il paroît blessé, & n'est pas gâté.

La seconde est un Pellican qui nourrit ses petits par son Sang, avec ces mots:

Sanguis confirmat amorem.
Le Sang nourrit l'amour.

La troisiéme represente un Drapeau delabré & percé de coups: avec cette Inscription,

A vulnere clariùs ipso.
L'honneur lui vient, des coups qu'il tient.

La quatriéme nous fait voir un Laurier, de la branche duquel on forme une Couronne: avec ces mots,

Læsa triumphat.
Etant coupée, elle fait trophée.

Le Jubilé suit sous le chant d'une Musique melodieuse, accompagné de deux Anges, dans les Drapeaux desquels on lit les Chroniques suivantes:

ChrIstUs ab IMprobIs JUDæIs ConfossUs,
a trIbUs sæCULIs & MeDIo sUb hostIIs Latet.
Jesus-Christ poignardé par les Juifs impies,
Est caché sous les Hosties depuis trois siécles & demi.

Cette triomphante Cavalcade est finie par les Illustrissimes Princes, sous lesquels les trois précedens Jubilez de cent ans ont été celebrez.

Le Premier est *Charles*, surnommé le *Hardi*, Duc de *Bourgogne* & de *Brabant*, Prince des *Pays-Bas*, sous lequel le premier *Jubilé* fut celebré l'an 1470.

Le second est *Philippe Second*, Roi d'*Espagne*, & Duc de *Brabant*, &c. l'an 1570.

Le troisiéme est *Charles Second*; Roi d'*Espagne*, & Duc de *Brabant*, &c. l'an 1670.

QUATRIEME PARTIE.

PRemierement, se presente l'*Ange* de *Justice*, au Drapeau duquel on lit cette *Chronique*.

abhInC treCentIs qUInqUagInta annIs à JUDæIs VIoLatIs
hostIIs VVenCesLao VInDICe brUXeLLa JUbILat.

Bruxelles

Bruxelles celebre le Jubilé des Saintes Hosties poignardées par les Juifs punis par Wenceslas l'an 1370.

Il est suivi de la *Justice Divine*, representant par plusieurs Passages de l'*Ecriture Sainte*, differens châtimens dont Dieu a puni les Sacrileges.

Le premier est representé par *Nadab* & *Abiu*, les deux Fils aînez d'*Aaron*, lesquels offrant du Feu étranger sans être beni, furent devorez par le Feu du Ciel. *Levit.* 10. ℣. 1. & 2.

Le deuxiéme par *Ophni* & *Phinées*; Fils du Grand Prêtre *Heli*, qui pour leurs Forfaits commis pendant le Sacrifice, furent tuez dans un Combat par les Philistins, où l'Arche d'Alliance fut prise. 1. *Reg.* 4. ℣. 11.

Le Troisiéme par la Defaite des *Betsamites* que Dieu a punis de mort pour avoir regardé l'Arche d'Alliance sans respect. 1. *Reg.* 6. ℣. 19.

Le Quatriéme par le Prêtre *Oza*, qui pour avoir étendu sa main pour soûtenir l'Arche, paya sa temerité par sa mort. 2. *Reg.* 6. ℣. 7.

Le cinquiéme par la juste Sentence du Duc *Wenceslas*, qui condamna les Juifs impies, qui avoient poignardé les Saintes Hosties, à être brûlez vifs, l'an 1370. Leur Supplice est representé dans un Cadre, avec la *Chronique* suivante.

JUsto ChrIstUM VInDICat IgnE.

Il venge par le feu de Justice l'injure faite à Jesus-Christ.

Aprés ceux-ci suit la *Religion*, accompagnée de plusieurs Esprits Celestes, manifestans par l'Ecriture Sainte, que Dieu a donné aux Princes Souverains le pouvoir de venger les Crimes, principalement ceux qui sont commis contre Sa Divine Majesté.

Le premier represente ces paroles: *Non est.... potestas nisi à Deo.* " Il n'y a ,, point de puissance, qui ne vienne de Dieu. " *Rom.* 13. ℣. 1.

Le second, *Principes non sunt timori boni operis*, *sed mali.* " Les Princes ne ,, sont point à craindre lorsqu'on ne fait que des bonnes actions, mais lorsqu'on ,, en fait de mauvaises. " *Ibid.* ℣. 3.

Le quatriéme, *Dei..... Minister est*, *Vindex in iram ei*, *qui malum agit.* " Il ,, est le Ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait ,, de mauvaises actions. " *Ibid.*

La *Religion* est suivie par les Vertus les plus necessaires aux Princes Souverains, pour exercer les punitions des méchans; sçavoir la *Force* & le *Zele* de la gloire de Dieu.

La premiere porte cette Inscription: *Accinxit me fortitudine.* " Il m'a revêtu de ,, de Force. ,, 2. *Reg.* 22. ℣. 33. L'autre: *Zelo zelatus sum pro Domino Deo.* " Je ,, brûle de zele pour le Seigneur Dieu. 3. *Reg.* 19. ℣. 14.

Ensuite on voit paroître le Serenissime *Wenceslas*, Duc de *Brabant*, environné de ses Pages, qui a laissé à ses Successeurs un veritable exemple de *Justice*, de *Force*, & de *Zele* pour la gloire de Dieu, en condamnant les Juifs Sacrileges à être brûlez vifs.

Cette Noble Cavalcade finit par *Philippe*, surnommé *le Bel*, Roy de *Castille*, &c.

&c. ſeptiéme Prince des *Pays-Bas* après *Wenceſlas*, par lequel, à l'imitation de ſon pieux Prédeceſſeur, tous les Juifs furent bannis de ſes Etats.

CINQUIE'ME PARTIE.

LE Conducteur de cette derniere Bande, eſt l'*Ange Tutelaire* de l'Auguſte Maiſon d'*Autriche*, portant cette *Chronique*.

eUCharIstIa a DoMo aUstrIaCa Innata pIetate honoratUr.

Le S. Sacrement eſt honoré de la Maiſon d'Autriche par une pieté hereditaire.

Celui-ci eſt ſuivi par un autre, ſur l'Etendart duquel eſt repreſenté un Prêtre tenant le *S. Sacrement* en main, monté ſur le cheval de *Rudolphe* Premier, Comte d'*Absbourg*, qui ſuit à pied, & qui l'accompagne en retournant à l'Egliſe De l'autre côté on lit les Paroles Prophetiques, que ledit Prêtre prononça audit Comte par inſpiration Divine, *En recompenſe de cette vôtre pieté & Service ſingulier, je vous aſſûre & promets, ainſi qu'à toute vôtre Poſterité la Suprême dignité en ce monde.*

A ſes deux côtez on lit les *Chroniques* ſuivantes :

præCIpUI DoMUs aUstrIæ prInCIpes,
sanCtIssIMæ eUCharIstIæ perpetUò DeVotI.
Les principaux Princes de la Maiſon d'Autriche,
Toûjours devots au Très-Saint Sacrement.

Enſuite on voit paroître les *Empereurs Romains*, les *Archiducs d'Autriche*, & les *Princes des Pays-Bas*, qui par leur devotion exemplaire au *S. Sacrement de l'Autel*, à l'exemple de *Rudolphe* leur Fondateur, dont ils ont ſuivi les pieux veſtiges, ont merité de porter la Couronne Imperiale.

Chaque *Empereur* & *Archiduc* eſt accompagné de deux Princes de l'Empire, dont l'un porte les Armoiries, l'autre les Noms & les années auſquelles ils furent élus Empereurs.

Rudolphe I.
Comte d'Absbourg, Empereur l'an 1273.
Albert I.
Second Fils de Rudolphe I. & premier Archiduc, Empereur l'an 1292.
Frederic III.
Premier Fils d'Albert, Empereur l'an 1314.
Albert II.
Fils d'Albert quatriéme Duc d'Autriche, Empereur l'an 1438.
Frederic IV.
Premier Fils de l'Archiduc Erneſt, Empereur l'an 1440.
Maximilien I.
Second Fils de Frederic IV., Empereur l'an 1486.

Charles

Charles V.

Neveu de Maximilien I., Fils de Philippe I. Roi d'Eſpagne; Empereur l'an 1519.

Ferdinand I.

Neveu dudit Maximilien, Frere de Charles V.; Empereur l'an 1531.

Maximilien II.

Fils de Ferdinand I., Empereur l'an 1562.

Rudolphe II.

Second Fils de Maximilien II., Empereur l'an 1576.

Matthias.

Quatriéme Fils de Maximilien II., Empereur l'an 1612.

Albert.

Sixiéme Fils de Maximilien II. Prince des Pays-Bas l'an 1599.

Ferdinand II.

Neveu de Ferdinand I., Fils de Charles Archiduc de Styrie, Empereur l'an 1619.

Ferdinand III.

Second Fils de Ferdinand II., Empereur l'an 1637.

Leopold.

Troiſiéme Fils de Ferdinand II. Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, l'an 1646.

Leopold I.

Second Fils de Ferdinand III. Empereur l'an 1658.

Joſeph I.

Premier Fils de Leopold I., Empereur l'an 1705.

Cette longue Suite & Bande Imperiale de Princes de la *Maiſon d'Autriche*, fût ſuivie par la nombreuſe Cour de nôtre Auguſte Monarque qui ne doit pas ceder à aucun de ſes pieux Ancêtres, en devotion au Saint Sacrement. On a ſujet de dire, qu'il a ſuccé cette Pieté dès ſa jeuneſſe, qui s'eſt tellement augmentée avec l'âge qu'elle eſt connuë par tout l'Univers, à cauſe des excellentes preuves qu'il en a données, de ſorte qu'on peut eſperer que Dieu protegera à jamais la très-Auguſte Maiſon d'Autriche, & l'augmentera d'une infinité de Succeſſeurs.

Cette Cour Imperiale commença par le Guidon de l'Empire, portant le grand Etendart. Aux deux côtez marcherent les Herauts-d'Armes des Provinces Catholiques. Au milieu paroiſſoient les Princes de l'Empire, l'un portant la Couronne Imperiale, l'autre le Sceptre, le troiſiéme l'Epée Imperiale, &c.

Finalement on vît paroître avec une magnificence nonpareille nôtre très-Auguſte & glorieux Monarque.

CHARLES VI. EMPEREUR ET ROY D'ESPAGNE

Environné de ſes Pages, & de la Nobleſſe de ſa Cour, qui par ſa preſence reſpectueuſe honora au-deſſus de tous ce magnifique *Jubilé* & cette Triomphante Cavalcade.

A la plus grande Gloire de Dieu, au Très-Saint
SACREMENT DE MIRACLE.

CEtte trés-belle, incomparable & triomphante Cavalcade n'eſt pas ſeulement digne d'admiration par rapport à la richeſſe, tant des Habits des Perſonnages, que des Equipages & Montures des Chevaux, &c. mais principalement à cauſe du Sujet & Myſtere incomparable qu'on y repreſentoit : attendu que c'eſt un des principaux Myſteres & Sacremens de notre Foy Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſçavoir le *S. Sacrement de l'Autel* : auquel on doit joindre le grand & admirable Miracle que le Dieu Tout-Puiſſant a bien voulu faire au ſujet du Sacrilege horrible commis par les Juifs impies, en maltraitant & perçant les Saintes Hoſties dans la Ville de Bruxelles, pour plus grande preuve & affirmation de ce Trés-Saint Myſtere, à la confuſion des Juifs & autres Incredules, ce qui augmente beaucoup ce trés-digne Sujet.

Les Textes & Paſſages de l'Ecriture-Sainte, tant du Vieux que du Nouveau Teſtament, qui furent repreſentez & portez dans cette Cavalcade par divers Perſonnages, ſont ſi beaux, ſi bien choiſis & appropriez qu'on le pourroit ſouhaitter: les premiers étant autant de Figures de ce trés grand & admirable Myſtere du *Saint Sacrement de l'Euchariſtie* ; & les ſeconds, autant de Preuves & Confirmations inconteſtables de la Verité de notre Foy Catholique, touchant ce Divin Myſtere.

Les Dogmes infaillibles des Conciles Generaux, ainſi que les Opinions & les Sentimens des Saints Peres tant Grecs que Latins, & autres Docteurs de la Sainte Egliſe, ſuivis des Figures du Vieux Teſtament, repreſentant Notre Seigneur *Jeſus-Chriſt* dans le *S. Sacrement de l'Autel*, ſont encore autant d'Aſſûrances, Verifications & Manifeſtations de ce Sacré Myſtere, auſquelles ſi on ajoûte & conſidere attentivement les Miracles que la Toute-Puiſſance de Dieu a daigné faire en pluſieurs Villes & autres Endroits au ſujet dudit *S. Sacrement de l'Autel*, on conviendra que cette Deſcription, ainſi que celle de cette Venerable Hiſtoire merite de trouver place, non-ſeulement dans toutes les Bibliotheques, mais auſſi dans toutes les Familles Catholiques ; afin que les Parens, ainſi que leurs Enfans & autres Domeſtiques puiſſent y apprendre à connoître la Dignité de ce *Trés-Saint Sacrement*, pour l'adorer & recevoir avec tout le reſpect & toute la veneration imaginable, &c.

Quant aux Habits des Etudians qui ont repreſenté cette Cavalcade Triomphante, il eſt & ſera toûjours incroyable à ceux qui ne l'ont pas vûë, inexprimable à ceux qui y ont été preſens, & notre plume encore plus incapable de ſpecifier la ſomptuoſité & la magnificence d'icelle. Perſonne, même les principaux Chefs & premiers Perſonnages de Bruxelles ne s'étoient pas attendus, ni n'avoient jamais eſperé de voir ce qui a été effectué & exhibé par cette Jeuneſſe, ſur tout dans ces pauvres tems calamiteux : mais le zele incomparable, pour la Gloire de Dieu & du *Trés-Saint Sacrement de Miracle*, que les ineſtimables Bruxellois ont acquis dés leur naiſſance, avec pluſieurs autres Vertus, qu'ils ſemblent avoir ſuccé avec le lait, leur a fait ſurmonter ces contre-tems, & faire un effort particulier pour ne pas manquer à leur devoir à l'occaſion du Jubilé de 350. ans, tant à faire équiper leurs Enfans, adorner & embellir leurs Maiſons, contribuer aux frais & dépenſes de la conſtruction des Arcs de Triomphe, qu'à recevoir & traitter leurs Amis, &c. quand même ils ſeroient obligez de le menager & épargner en d'autres rencontres.

Cependant pour ne pas fruſtrer le Lecteur, & contenter ſa curioſité autant qu'il

qu'il nous ſera poſſible ; nous dirons en peu de mots, que la Richeſſe des Habillemens des Etudians qui ont repreſenté cette Cavalcade magnifique, ſurpaſſoit tout ce qu'on en puiſſe imaginer. Leurs Habits, qui étoient la plûpart de Velours, étoient trés magnifiquement brodez. Cette Broderie étoit parſemée d'un nombre prodigieux de Perles & de Diamans. Ceux qui étoient habillez à la Romaine, portoient de courtes Jupes ou Jupons qui leur couvroient à peine les genoux : ces Jupons étoient de Damas, Satin, ou Tiſſu-d'or, les uns brodez, d'autres couverts de Dentelles ou Galons d'or ou d'argent, & tous garnis par le bas de belles Franges d'or ou d'argent, ſuivant le reſte de leurs Habillemens. Leurs Caſques étoient pareillement trés-ſplendidement brodez & garnis de Perles & de Diamans : nous avons même compté qu'il y avoit ſur un ſeul Caſque (qui n'étoit cependant que des mediocres) paſſant les 300. Diamans attachez, ſans ceux qui étoient entrelaſſez & travaillez entre la Broderie & ſur les Aigrettes à côté de la Pennache ou les Plumes de Heron. Ces Caſques étoient encore ornez par deſſus d'une triple ou quadruple rangée de Plumes de Paon, les unes noires, les autres blanches, d'autres rouges, & ainſi de diverſes couleurs. Leur Col étoit garni d'une belle Cravatte, dont les bouts paſſoient ſous leurs Habits, ſur laquelle il y avoit un Nœud de Rubans en forme de Roſe, pareils en couleur aux autres Rubans de leur Garniture, au milieu de laquelle il y en avoit une attachée de Diamans. D'autres avoient un Collier brodé de Perles & Diamans. Les manches de leurs Habits étoient conformes au reſte de leurs Habillemens, au bas deſquelles il y avoit des Manchettes de Soye, garnies de Franges d'or ou d'argent, ſous leſquelles ils portoient des Engageantes de Linge à trois tours, garnies de trés-belles Dentelles. Leurs Gands, auſſi tous neufs, étoient pour la plûpart brodez ou garnis de Franges d'or ou d'argent. Leurs Brodequins ou Bottines, trés-proprement faits de Cuir blanc ou Maroquin rouge, ne leur couvroient que la moitié de la jambe, & étoient garnis par le haut de Drap d'or ou d'argent, trouſſé & entrelaſſé de Diamans. En un mot, depuis le moindre juſqu'au premier, il ne leur manquoit rien de ce qu'on auroit pû ſouhaiter en pareille magnificence.

Les Amazones, qui étoient au nombre de 14. à 15. & qui repreſentoient les principales Villes & Provinces, étoient ſi charmantes en Habillemens & en Monture qu'on le puiſſe conſiderer ou ſouhaiter. Leurs Bonnets ou Chapeaux étoient trés-richement brodez ou galonnez, enrichis de Pierreries, & ornez de trés-beaux Plumages ; leurs Cheveux entrelaſſez de Perles & Diamans, leurs Corſets ou Corps-de-Juppe de Tiſſu-d'or, Damas ou Velours trés-proprement ornez d'Almarges, ou lacez avec un Lacet d'or. Leurs Juſte-au-corps étoient brodez ou galonnez, ſous leſquels ils portoient deux ou trois Juppes l'une ſur l'autre, toutes trés-magnifiquement brodées & garnies de Galons & Franges d'or, dont celui de deſſus pendoit à environ un pied de la terre, &c.

Les Saints Peres & Docteurs de la Sainte Egliſe, étoient ſi naturellement habillez & contrefaits tout de même qu'on les voit repreſentez en peinture. Leurs Mîtres, Bonnets, Chapeaux, Rochets, en un mot tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter au ſujet de leurs Habillemens & Perſonnages, même leur Barbe & Chevelure étoit trés-curieuſement & artiſtement obſervé & contrefait.

Les

Les Grands-Prêtres, les Rois, les Generaux d'Armée, & autres Perſonnages du Vieux Teſtament étoient pareillement trés-ſplendidement équipez, & naturellement contrefaits, tant en leurs Habillemens, qu'en leurs Perſonnages. Leurs Deviſes, Emblêmes, & autres Ornemens Hieroglifiques & Symboliques, qu'ils portoient ſur leur tête ou dans leurs mains, étoient trés-curieuſement travaillez ou peints expreſſément & tout neufs. Les Etendards, Drapeaux, Figures, Inſcriptions & Chroniques, qui furent portez par le reſte de ceux qui compoſoient cette incomparable & triomphante Cavalcade, étoient auſſi tout neufs, & trés-proprement & richement faits & ornez.

Les Herauts-d'Armes, qui étoient au nombre de huit, portoient ſur leurs riches Habillemens les propres Cottes d'Armes & autres Ornemens qui avoient ſervi & été faits expreſſément pour l'Inauguration de Sa Majeſté CHARLES VI. l'An 1717.

On pourra juger facilement par l'échantillon de ce que nous venons de dire, de la magnificence, richeſſe, & ſomptuoſité des Habillemens des Courtiſans, Princes, Ducs, & Empereurs qui répreſentoient les Principaux Perſonnages de cette magnifique Cavalcade, qui conſiſtoit en environ 200. Etudians à Cheval, ſans les Trompettes & Timbaliers qui marchoient devant chacune de ces cinq Bandes qui compoſoient cette Cavalcade; & ſans les 66. petits Pages, tous habillez uniformement, qui marchoient à pied devant Sa Majeſté CHARLES VI. & les Palfreniers ou Valets d'Ecurie avec les Chevaux de main du Marquis de Prié, & quelque Cavalerie qui fermoient cette illuſtre Cavalcade.

Les Chevaux étoient tous trés-beaux & choiſis, & la plûpart exercez & dreſſez par le Piqueur ou Ecuyer du Manege, & les Etudians ſi bien inſtruits dans l'Art de monter à Cheval, qu'on auroit dit qu'ils l'avoient exercé & pratiqué toute leur vie.

Nous ne pouvons pas oublier ici la richeſſe des Equipages des Chevaux, tant des Brides, Bridons & Etriers, qui étoient pour la plûpart dorez: les Houſſes, Waldraps, Chappes des Piſtolets brodez ou couverts de Galons, & entourrez de Franges d'or ou d'argent, comme auſſi les Garnitures de Rubans, entreſemmez de Roſes, au milieu deſquelles on avoit attaché des Diamans, qui pendoient preſque juſqu'à terre, tant devant que ſur les côtez, & à la croupiere. D'autres avoient attaché des Floches ou Glands d'or ou d'argent au bas deſdits Rubans, afin qu'ils pendroient plus fermes & roides contre les mouvemens, ſauts & courbettes des Chevaux, ainſi que pour plus grand ornement deſdits Equipages.

Chaque Perſonnage avoit ſon Valet d'Ecurie, qui avoit ſoin de ſon Cheval; d'aucuns en avoient deux, d'autres trois & même quatre, tous trés-proprement habillez, ayant chacun une belle Cocarde au Chapeau, de la même couleur des Garnitures de leur Maître, ce qui n'embelliſſoit & n'augmentoit pas peu cette magnique Cavalcade.

Devant, entre & aprés cette Cavalcade, marchoient divers Animaux ſauvages, trés-curieuſement & naturellement contrefaits & travaillez, comme des Chameaux, Lions, Crocodilles, Chevaux-Marins, Tygres, Leopards, Cygnes, Autruches, Licornes, Dromadaires, Griffons, &c. de chaque une couple, qui furent portez par

par des Hommes forts & vigoureux, fur lefquels étoient affis des jeunes Enfans de l'âge de 3. 4. à 5. ans, trés-richement & agréablement habillez, les uns portans des Emblêmes ou Devifes, les autres étoient munis d'un Arc, d'un Carquois & de Flêches, qu'ils tiroient de tems à autre en l'air. D'autres qui n'avoient point d'Emblêmes ou Devifes, tournoient l'une main joliment en l'air, pendant qu'ils faifoient fonner de l'autre les petites Sonnettes qui étoient attachées à la Bride des Animaux qu'ils montoient, ce qui étoit trés-mignon & agréable à voir.

Aprés cette illuftre Cavalcade fuivoient les fept Ordres Mendians, le Clergé des cinq Eglifes Paroiffiales, les deux Confrairies du *Sacré Sang*, & du *Trés-Saint Sacrement de Miracle*, ainfi qu'il a été dit plus amplement dans cette Venerable Hiftoire, cy-devant pag. 31. col. 2. & pag. 32. col. 1. Mais tous en plus grand nombre qu'aux Proceffions annuelles.

Aprés ceux-ci fuivoient les Corps des Mêtiers, que nous n'avons pas mis en détail dans l'Hiftoire, & dont plufieurs Etrangers & Habitans même nous ont prié de leur faire part, fçavoir :

De la Nation de *S. Nicolas*, 1. Les Moliniers ou Faifeurs de Moulins, 2. Charrons, 3. Charpentiers, 4. Couvreurs d'Ardoife, 5. Sculpteurs, 6. Maffons, 7. Tailleurs de Pierre, 8. Armuriers ou Fufiliers, 9. Eporonniers, 10. Epéers ou Fourbiffeurs.

De la Nation de *S. Pierre*. 1. Les Savetiers, 2. Tanneurs, 3. Cordonniers, 4. Ceinturiers ou Faifeurs de Ceintures. 5. Corroyeurs ou Meffigiers. 6. Bourfiers ou Faifeurs de Gibeciere, & les Gantiers.

De la Nation de *S. Jacques*. Les Marchands de Vin. 2. Couvreurs de Thuile, 3. Menuifiers, Ebeniftes & Lingers, 4. Cuveliers, 5. Braffeurs, 6. Meuniers, 7. Boulangers.

De la Nation de *S. Chriftophe*, 1. Les Paffementiers, 2. Tondeurs, 3. Faifeurs de Chaifes de Cuir d'Efpagne, 4. Teinturiers.

De la Nation de *S. Jean*. 1. Les Tourneurs, 2. Platreurs, 3. Potiers de Terre, 4. Ouvriers ou Charpentiers en Bois blanc, 5. Mandeliers, 6. Vitriers, 7. Batteurs d'or, 8. Peintres, 9. Bourelliers, 10. Selliers, 11. Horlogeurs, 12. Serruriers, 13. Couteliers, 14. Cordiers, 15. Bahutiers ou Faifeurs de Coffres, 16. Chaudronniers & Fondeurs de Cuivre, 17. Marechaux ferrands, 18. Forgerons ou Marechaux de gros Ouvrages.

De la Nation de *S. Gery*. 1. Les Chirurgiens, 2. Vieuvariers ou Marchands de vieux Habits, 3. Pelletiers & Fourreurs, 4. Brodeurs, 5. Marchands de Drap & Faifeurs de Bas, 6. Tailleurs.

De la Nation de *S. Laurent*. 1. Les Tapiffiers, 2. Tifferands en Toile, 3. Foulons, 4. Chapeliers, 5. Blanchiffeurs de Toile, 6. Tifferands Drappiers ou Faifeurs de Drap.

De la Nation de *S. Gilles*. 1. Les Fruitiers, 2. Poiffonniers ou Vendeurs de Poiffon de Riviere, 3. Plombiers & Potiers d'Etain, 4. Batteliers, 5. Graiffiers, 6. Merciers.

De la Nation de *Notre-Dame*. 1. Les Orfevres, 2. Verduriers, 3. Marchands de Poiffon de Mer, 4. Bouchers.

Ceux-

Ceux-ci étoient ſuivis par les cinq Corps des Sermens, ſçavoir 1. Les *Eſcrimeurs* ou *Gladiateurs*, ſous le Titre & la Protection de *S. Michel*, inſtituez l'an 1480. 2. Les *Arquebuſiers*, ſous le Titre & la Protection de *S. Chriſtophe* & de *Ste. Barbe*, inſtituez l'an 1477. 3. Celui de l'*Arc*, ſous le Titre & la Protection de *S. Sebaſtien* & *S. Antoine*, inſtitué l'an 1428. 4. Les *Arbaleſtiers*, ſous la Protection de *S. George*, inſtituez l'an 1422. 5. Le *Grand Serment* auſſi de l'*Arbaleſte*, ſous le Titre & la Protection de *Notre Dame du Sablon*, inſtitué l'an 1213.

Aprés leſdits cinq Sermens ſuivoient les Meſſieurs du *Magiſtrat*, ceux de la *Chambre des Comptes*, du *Conſeil de Brabant*, & de ceux des *Finances*, tous avec des Cierges. Enſuite le *Chapître* de l'Egliſe Collegiale de *SS. Michel* & *Gudule*, & à côté de ceux-ci les Seigneurs du *Conſeil d'Etat*, & au milieu les Reverends Seigneurs Prélats, aprés quoi le *S. Sacrement de Miracle*, qui fut porté ſous un Dais trés-magnifique, par le Reverendiſſime Seigneur Evêque de Bruges, ſuivi par Son Excellence Monſeigneur le *Marquis de Prié*, avec un Flambeau à la main, accompagné de la *Nobleſſe*, & entouré par les *Hallebardiers* de Sa Majeſté Imperiale.

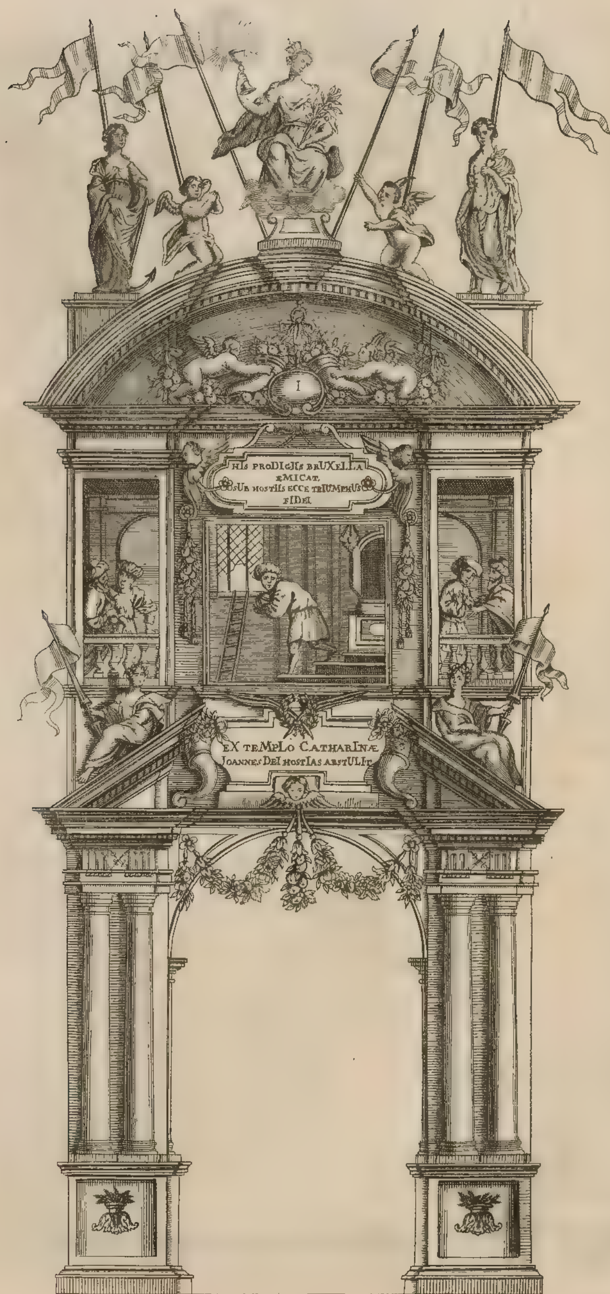
Devant le Venerable marchoient 12. Anges trés-richement habillez, avec des Aîles blanches, deſquels aucuns portoient la Navette ou Boëte remplie d'Encens, & les autres encenſoient avec tout le reſpect imaginable. Cette Proceſſion étoit ſuivi d'une foule innombrable de Perſonnes, qui accompagnoient le *S. Sacrement* par devotion.

Quatre heures aprés-midi étoient ſonnées avant que cette Proceſſion ſolemnelle finiſſoit. Le chemin orninaire par où cette premiere Proceſſion paſſa, commence en ſortant de l'Egliſe de *S. Gudule* par le *Marché au Bois*, de là par le *Canterſteen*, par la ruë de l'*Empereur*, devant l'Egliſe des RR. Peres *Jeſuites*, juſqu'à la Fontaine prés la *Steenporte*, puis tournant à droit elle paſſe par la *Halle-au-Blé*, & deſcend juſqu'au *Manneque-Pis*, alors tournant encore ſur la droite, elle paſſe droit juſqu'aux *Trois Jambons*, derriere la *Maiſon de Ville*, de là tournant à gauche le long du quartier de derriere de ladite *Maiſon de Ville*, elle paſſe devant la *Fontaine-bleuë*, & le *Vieux Poids de la Ville* juſqu'au *Nouveau Poids*. Tournant de là à droit, elle traverſe la ruë au *Lait*, paſſe devant l'Egliſe de *S. Nicolas*, au *Marché au Beurre*, & par la ruë des *Vieuvariers*, juſqu'auprés de la *Monnoye* : puis tournant encore à droit, elle paſſa devant la Chapelle de *S. Eloy*, & l'Egliſe des *Dominicains*, juſqu'au Palais du Prince de *Berghes* : de là elle monte droit vers l'Egliſe de *S. Gudule*, par la ruë au *Vent* le long de la *Cimetiere*, & entre par la même Porte d'où elle eſt ſortie.

Les Maiſons & les ruës étoient tellement occupées de Monde, tant d'Etrangers que d'Habitans, qu'on auroit pû facilement marcher ſur leurs têtes. Les Maiſons par devant leſquelles paſſoit cette Proceſſion étoient ſi richement & curieuſement ornées, que c'étoit un plaiſir à les regarder, ce qui fit qu'on ne pouvoit aſſez loüer le zele des Bruxellois.

Nous parlerons cy-aprés des Ornemens deſdites Maiſons, & en donnerons la Deſcription ſelon nôtre petite capacité, autant qu'il nous ſera poſſible : & nous commencerons ici par la Deſcription des principaux Arcs de Triomphe qu'on a dreſſez




I
HIS PRODIGIIS BRUXELLA
EMICAT.
SUB HOSTIIS ECCE TRIUMPHUS
FIDEI
EX TEMPLO CATHARINÆ
JOANNES DEI HOSTIAS ABSTULIT

dreſſez à l'occaſion du preſent Jubilé, & prémierement par ceux qui ont été poſez ſur le chemin ordinaire de la premiere Proceſſion, ſans parler de ceux qui étoient faits de Verdure, qui nous meneroient trop loin, & qui augmenteroient trop le prix de ce Livre. Après-quoi nous parlerons de ceux qu'on a dreſſez le long de la ſeconde Proceſſion, qu'on repreſentera auſſi en Figures de Taille douce.



DESCRIPTION DES ARCS DE TRIOMPHE,

AVEC LEUR REPRESENTATION EN TAILLE DOUCE.

Premierement celle qui a été poſée prés du CANTERSTEEN.

CEt Arc de Triomphe, dont nous joignons ici la Repreſentation N°. I. étoit poſé en deſcendant le *Canterſteen*, joignant le fameux Hôtel nommé l'*Imperatrice*, occupant la largeur entiere de la ruë. Elle avoit 24. à 25. pieds de largeur, & environ 80. pieds de hauteur. La Porte du milieu étoit large environ 14. à 15. pieds, & avoit à chaque côté deux Colonnes de l'Ordre *Dorique*, poſées ſur un double Piedeſtal, avec leur Architrave, Friſe & Corniche, & un Fronton triangulaire entre-coupé. Sur les côtez de ce Fronton étoient aſſis deux Nymphes couronnées de Laurier, ayant un Etendart à la main. Cet Ouvrage montoit à chaque côté perpendiculairement, & formoit deux eſpeces de Pilaſtres de la même largeur que l'Ouvrage de deſſous, dans leſquels on avoit approprié deux Peintures étroites, mais longues, qui ſe correſpondoient en bas en ligne paralelle avec le grand Tableau du milieu.

La Peinture à côté droit, repreſentoit une Baluſtrade d'une Chambre où *Jonathas* fait le marché avec *Jean de Louvain* de lui livrer pour 60. Moutons d'Or quelques Hoſties conſacrées, &c. comme on peut voir plus amplement cy-devant au Chapitre premier de cette Hiſtoire, pag. 2. & 3. Sur la Moulure de ladite Baluſtrade étoit écrit le Paſſage ſuivant, tiré du Nouveau Teſtament, où *S. Matthieu* parle du prix que fit *Judas* avec les Juifs pour leur livrer JESUS-CHRIST, demandant :

Quid vultis mihi dare? & ego vobis eum tradam. Matth. 26. ℣. 15.
Que voulez-vous me donner, & je vous le remettrai entre les mains?

Le grand Tableau du milieu, qui étoit poſé directement au-deſſus de la Porte, repreſentoit *Jean de Louvain*, qui ayant rompu de nuit les Vîtres de la Chapelle de *Ste. Catherine*, y étoit deſcendu au moyen d'une Echelle, & y vole hors du

 Taber-

Tabernacle le Ciboire contenant 16. Hosties consacrées, ainsi qu'on le peut voir plus amplement dans l'Histoire pag. 4.

Sous ledit Tableau dans un espece de Piedestal, il y avoit la Chronique suivante.

eX teMpLo CatharInæ Joannes DeI hostIas abstULIt.
Jean vôle les Hosties Divines hors l'Eglise de S. Catherine.

La Peinture à côté gauche, representoit *Jean de Louvain* reposant sur le Balustrade, qui remet le Ciboire à *Jonathas*, & reçoit à *Enghien* le Salaire de son Vol & execrable Sacrilege, comme on voit plus amplement dans l'Histoire pag. 5. Sur la Moulure de ladite Balustrade étoient écrites les Paroles suivantes, qui sont les mêmes que *Judas* prononça dans le Jardin des *Olives*, lorsqu'il trahit & livra si ignominieusement le Fils de Dieu, son Seigneur & son Maître, entre les mains des Juifs, disant :

Ipse est, tenete eum. Matth. 26. ℣. 48.
C'est celui-là même, saisissez-vous de lui.

Les deux côtez de cet Ouvrage étoient ornez d'une Moulure en forme d'Architrave & Frise, sur lesquelles on avoit posé une Corniche de l'Ordre Dorique, & comme le Tableau du milieu étoit plus bas que les deux Peintures des côtez, on y avoit ajusté une espece de Cartel, orné de deux Têtes d'Anges, dans lequel étoient écrites les deux Chroniques suivantes.

hIs proDIgIIs brUXeLLa eMICat.
Bruxelles brille par ces Merveilles.

sUb hostIIs eCCe trIUMphUs fIDeI.
Voyez le Triomphe de la Foy sous les Saintes Hosties.

Sur cette susdite Corniche on voyoit un Fronton en forme de Demi-cercle, au milieu duquel la Foy, couronnée de Lauriers, étoit assise sur un Piedestal entre les nuées, tenant de la main droite un Calice, au-dessus duquel il y avoit un Triangle avec trois Hosties ensanglantées, qui jettoient leurs rayons de tous côtez: & de la main gauche elle tenoit une Branche de Laurier. On voyoit à côté d'elle deux petits Anges à genoux qui se prosternoient & adoroient les Saintes Hosties. Sur les deux côtez étoient posées sur des Plintes, l'Esperance à droit, & la Charité à gauche, On avoit orné le dessus de cet Ouvrage de six Bannieres, qui embellissoient beaucoup cet Arc de Triomphe.

Entre le susdit Fronton en Demi-cercle & la Corniche, on avoit posé un Cartel en oval, qui étoit soûtenu par deux Anges, entre deux Cornes d'Abondance & des Festous, qui, avec les Festons qu'on avoit suspendus à côté du grand Tableau & entre la grande Porte, donnoient un éclat merveilleux à cet Ouvrage. Dans le susdit Cartel, marqué N°. 1. on lisoit la Chronique suivante.

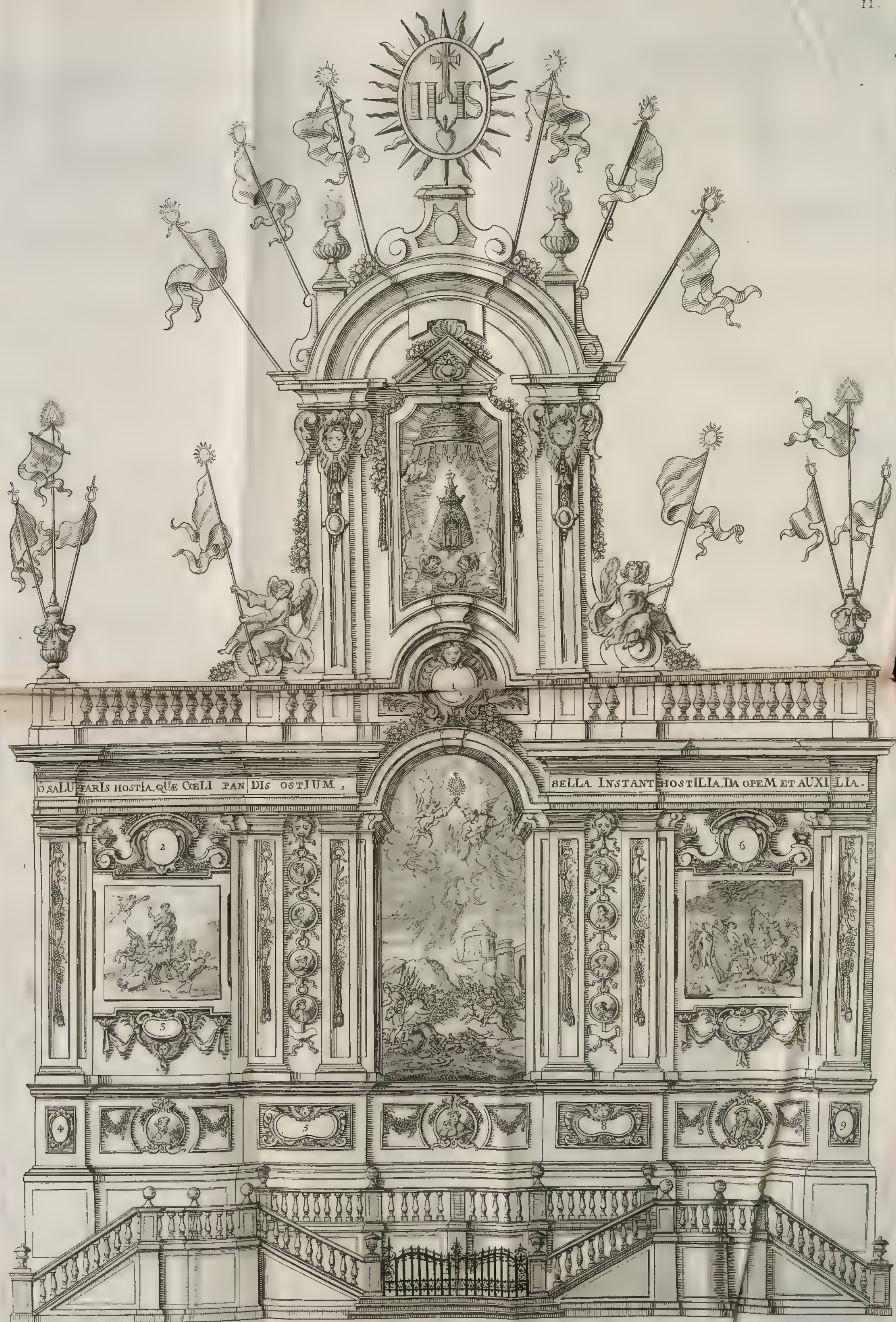
qUI absConDItUs MIre In soLe refULsIt.
Qui étant caché reluit comme un Soleil.

SE-

[illegible]

JESUS dans un grand Oval entouré de Rayons, qui venoit [illegible] Statue de l'Archange *S. Michel*, Protecteur & Patron de cette Ville, qui est posé sur le Frontispice de ladite Eglise. A côté du Nom de JESUS on voyoit deux Vases avec leurs Flammes, posées sur des Plintes, & à chaque côté trois Drapeaux. Aux côtez des susdits Tuyaux descendoient deux Volutes qui reposoient sur les Piedestaux du milieu entre ladite Balustrade, sur lesquelles étoient assis deux Anges tenans chacun un Drapeau dans leurs mains. Sur les Piedestaux qui formoient les Angles il y avoit à chaque côté un Vase orné de trois Bannieres.

Au milieu de cet Ouvrage Superieur on voyoit une Niche avec son Fronton Triangulaire, orné d'une Coquille & de Festons, dans lequel étoit representé le *Très-Saint Sacrement de Miracle*, sous un Dais magnifique, entouré de Rayons & de Têtes d'Anges, qui le soûtenoient dans les nuées. Sous cette Niche étoit posé


IHS
O SALUTARIS HOSTIA, QUÆ CŒLI PANDIS OSTIUM,
BELLA INSTANT HOSTILIA, DA OPEM ET AUXILIA.
1
2
3
4
5
6
7
8
9

SECOND ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé devant l'Eglise des RR. PP. Jesuites.

LE Second Arc de Triomphe, cy-joint N°. II. qui étoit le plus élevé de tous ceux qu'on a dressez dans la Ville, étoit posé devant le Frontispice de l'Eglise des *RR. PP. Jesuites*, il couvroit sa largeur entiere, & presque toute sa hauteur, ayant cent pieds de largeur sur cent-trente pieds d'élevation. Le fond de l'Arcitecture de cet Ouvrage, qui avoit environ 60. pieds d'hauteur, consistoit en six Pilasters de l'Ordre Dorique, posées sur leurs Piedestaux avec leur entiere Architrave, Frise & Corniche, & une belle Balustrade sur les Aîles.

Cet Ouvrage étoit partagé en trois parties, sans Portes ou passages. Celle du milieu étoit separée par deux Pilastres à chaque côté, qui reposoient sur un double Piedestal, & sur chaque aîle d'un Pilastre sur un Piedestal simple, qui portoient & soûtenoient l'Ouvrage de dessus, le tout trés régulierement ordonné & executé. On avoit attaché des Festons dans le fond de ces Pilastres, qui les relevoient & ornoient beaucoup. On avoit aussi suspendu entre les doubles Pilastres, de chaque côté, quatre Médailles en forme de Festons, répresentant divers Portraits des Ducs de Brabant, qui n'embellissoient pas moins cet Ouvrage. Dans le fond des Piedestaux, tant simples que doubles, on avoit peint des Cartels sur un Panneau quarré, & entre les Basemens un Cartel rond, avec un Portrait des Ducs de Brabant au milieu, & à chaque côté un Compartiment ou Panneau quarré sur les coins de dehors, & creusé en dedans, orné de Festons au milieu.

Au-dessus de cet Ouvrage il y avoit un second en forme de Portique, reposant perpendiculairement sur les doubles Pilastres de l'Ouvrage d'en-bas, qui avoit ses Piedestaux entre & à côté de ladite Balustrade, sur lesquels on avoit posé deux Tuiaux en forme de Pilastres, ornez de Têtes d'Anges au lieu de Chapiteaux, qui soûtenoient l'Arcade de cet Ouvrage: Au-dessus de cette Arcade il y avoit un Piedestal avec ses Volutes à chaque côté, sur lequel étoit representé le Nom de Jesus dans un grand Oval entourré de Rayons, qui venoit directement sous la Statue de l'Archange *S. Michel*, Protecteur & Patron de cette Ville, qui est posé sur le Frontispice de ladite Eglise. A côté du Nom de Jesus on voyoit deux Vases avec leurs Flammes, posées sur des Plintes, & à chaque côté trois Drapeaux. Aux côtez des susdits Tuyaux descendoient deux Volutes qui reposoient sur les Piedestaux du milieu entre ladite Balustrade, sur lesquelles étoient assis deux Anges tenans chacun un Drapeau dans leurs mains. Sur les Piedestaux qui formoient les Angles il y avoit à chaque côté un Vase orné de trois Bannieres.

Au milieu de cet Ouvrage Superieur on voyoit une Niche avec son Fronton Triangulaire, orné d'une Coquille & de Festons, dans lequel étoit representé le *Très-Saint Sacrement de Miracle*, sous un Dais magnifique, entouré de Rayons & de Têtes d'Anges, qui le soûtenoient dans les nuées. Sous cette Niche étoit posé

posé un beau Cartel N°. 1. correspondant perpendiculairement sur le grand Tableau du milieu de l'Ouvrage Inferieur, dans lequel on lisoit les Paroles suivantes, tirées du 4. Livre des Rois.

Protegam.....Urbem hanc, & salvabo eam propter me. 4. Reg. 19. ℣. 34.
Je protegerai cette Ville, & je la sauverai à cause de moi.

Dans ce Tableau, ou pour mieux dire, dans cette Representation du milieu, on voyoit la Défaite de *Sennacherib*, dont l'Ange met son Armée en fuite, à cause de ses Blasphêmes contre Dieu, &c. par où il est arrivé que la Ville de *Jerusalem* fût délivrée & le Siege levé; & que le pieux Roi *Ezechias*, qui se fioit en Dieu, ainsi que tous les Habitans de ladite Ville furent délivrez de la derniere affliction & désolation où ils se trouvoient. 4. *Reg.* 19.

Aux deux côtez de la Frise de cet Arc de Triomphe, on lisoit ces deux Chroniques.

ô saLUtarIs hostIa, qUæ CæLI panDIs ostIUM!
beLLa Instant hostILIa, Da opeM. et aUXILIa.
O Offrande Salutaire, qui ouvrez la Porte des Cieux,
Contre l'attaque des Ennemis, secourez-nous en tous lieux.

Ce qui, du tems de *Loüis XII.* Roi de France, fût ordonné à tous les Ecclesiastiques de son Royaume, d'être chanté pendant la Ste. Messe, afin d'implorer & obtenir au moyen du *Trés-Saint Sacrement* le secours & assistance contre les Ennemis. *Ita Judoc. Clichtovæus l. 1. Hymnorum.*

A la droite de la susdite Representation on avoit posé, dans un Cadre trés-proprement orné, une Peinture quarrée representant le Triomphe ou le Jubilé de Bruxelles, sous la protection du *Trés-Saint Sacrement.* Dans le Cartel N°. 2. qui étoit au-dessus de cette Peinture, on lisoit la Chronique suivante.

hoC tUta Manet brUXeLLa Deo.
Par ce Dieu Bruxelles reste conservée.

L'Ange voltigeant, qui étoit representé dans cette Peinture au-dessus du Char de Triomphe, tenoit la Chronique suivante dans sa main.

hInC gaUDIUM CIVItatIs.
De là provient la joye de la Ville.

Dans le Cartel N°. 3. qui étoit au-dessous de ladite Peinture, on lisoit le Passage suivant, tiré du Livre des Cantiques.

Posuerunt me Custodem. Cant. 1. ℣. 5.
Ils m'ont mis un Gardien.

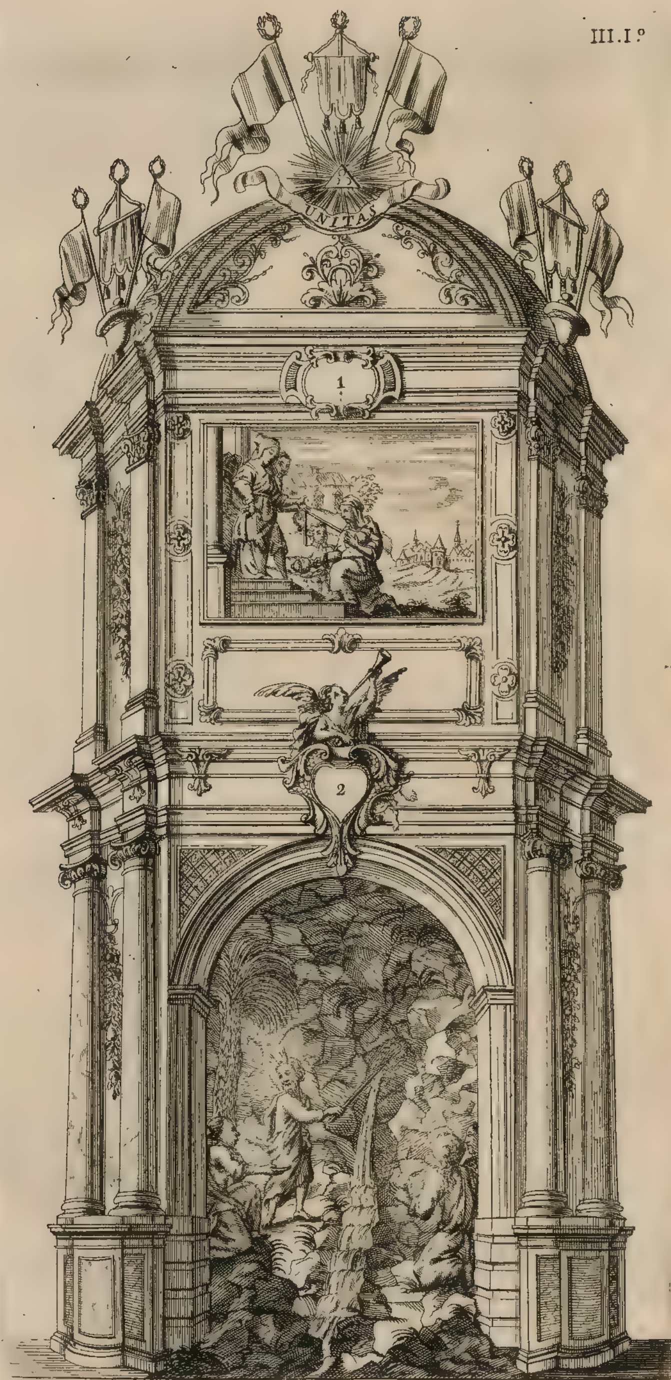
Dans les Cartels sous les Pilastres N°. 4. & 5. on voyoit les Passages suivans, tirez du Prophête Daniel & des Pseaumes de David.

Ipse est Salvator. Dan. 14. ℣. 42.
C'est lui qui est le Sauveur.

In hoc ego sperabo. Ps. 26. ℣. 3.
Je mettrai mon esperance en lui.

La

III.1°



La Peinture à gauche nous representoit notre Sauveur JESUS-CHRIST, qui est préservé par Ceres, contre les traits des Fléches des Démons, qui répresentent les Heretiques qui ont attaqué la Verité de ce *Saint Sacrement.* La S. Eglise prosternée à genoux, tenoit la Chronique suivante dans sa main.

DANT TUA VULNERA LUCEM.
Vos Playes donnent la Lumiere.

Dans le Cartel au-dessus de cette Peinture N°. 6. il y avoit la Chronique suivante.

FRUSTRA INVIDENTE HÆRESI, CONSTAT SACRAMENI VERITAS.
La Verité du S. Sacrement subsiste malgré la Haine des Heretiques.

Dans le Cartel N°. 7. sous ladite Peinture, il y avoit le Passage suivant.

Non prævalebunt. Matth. 16. ℣. 18.
Ils ne prévaudront point.

Dans les Cartels sous les Pilastres N°. 8. & 9. on lisoit les Textes suivans.

Confusi sunt, quia speravi. Job 6. ℣. 20.
Ils sont confus, parce que j'ai esperé.

Dominus fortitudo mea. Habac. 3. ℣. 19.
Le Seigneur mon Dieu est ma force.

Afin de faire paroître cet Arc de Triomphe dans toute sa splendeur, nous y avons ajoûté le bel Escalier de pierre bleuë, qu'on monte par quatre endroits, avec ses Balustrades, & ses Treilles de fer, étant le plus beau de tous ceux que les RR. PP. Jesuites ayent jamais fait construire dans tout le Pays-Bas.

TROISIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé contre & autour de la Fontaine prés la STEENPORTE.

LE Troisiéme Arc de Triomphe cy-joint N°. III. 1°. 2°. 3°. étoit placé autour de la Fontaine prés la *Steenporte.* Il étoit Triangulaire, & chaque côté avoit des Representations differentes. Cet Ouvrage consistoit en quatre Colomnes de l'Ordre Jonique, sçavoir deux à chaque côté, reposans sur un double Piedestal avec leur Architrave, Frise & Corniche, ayant de chaque côté une grande Porte fermee en forme de Niche, qui venoit jusques dessous de ladite Architrave. Au dessus de cet Ouvrage Inferieur, il y avoit de chaque côté deux Pilastres de l'Ordre Corinthien, reposans sur des Plintes, ayant aussi leur Architrave, Frise & Corniche. Entre ces Pilastres, ainsi qu'entre les Colomnes de l'Ouvrage inferieur, il y avoit de beaux Festons qui correspondoient perpendiculairement l'un sur l'autre. Sur la Corniche de l'Ordre Corinthien il y avoit un espece de Dome Triangulaire, au-dessus duquel on voyoit un Triangle, avec trois Hosties, environné de

de Rayons, & orné de trois Bannieres. Sur chaque coin de la Corniche Superieure, il y avoit un Vase, orné de trois Bannieres à chaque côté.

I.

La Façade, qui étoit tournée vers les *RR. PP. Jesuites*, quottée N°. III. 1°. nous representoit, dans la grande Niche, *Moyse*, qui frappant sur le Rocher, en fit sortir une grande abondance d'eau, au moyen duquel les Enfans d'*Israel*, qui souffroient beaucoup, & qui mouroient presque de soif, furent secourus.

Au dessus de cette Niche, qui étoit très-curieusement travaillée & executée, on voyoit un Cartel au milieu de la Porte, entre l'Architrave & la Corniche, soûtenu par un Ange, qui sonnoit de la Trompette, auquel susdit Cartel N°. 2. on lisoit la Chronique suivante.

eX InCreDULItate MIrabILIa.
De l'incredulité proviennent des Merveilles.

Dans l'Ouvrage Superieur on voyoit une Peinture qui representoit *Catherine*, qui ayant reçû le Ciboire des Juifs, le cache dans un Sac, dans le dessein de le porter à *Cologne*. Au-dessus de cette Peinture il y avoit un autre Cartel N°. 1. dans lequel étoit écrit la Chronique suivante.

eCCe prætIUM sangUInIs fIt præDa fUrorIs.
Voyez le Prix du Sang, devient la proye de la fureur.

Sous le Triangle qui étoit au bout du Dôme, on avoit écrit dans une Banderolle ou Papier volant, le mot Unitas, c'est-à-dire, *Unité.*

II.

Dans la Figure quottée N°. III. 2°. qui répresentoit le côté qui faisoit face vers la *Steenporte*, on lisoit dans la Banderolle ou Papier volant dessous le Triangle, le mot Trinitas, *Trinité.*

La Peinture au-dessus de la Porte ou Niche, representoit *Caïn*, qui assasine son Frere *Abel*. Dans le Cartel au-dessus de ladite Peinture N°. 1. on lisoit la Chronique suivante.

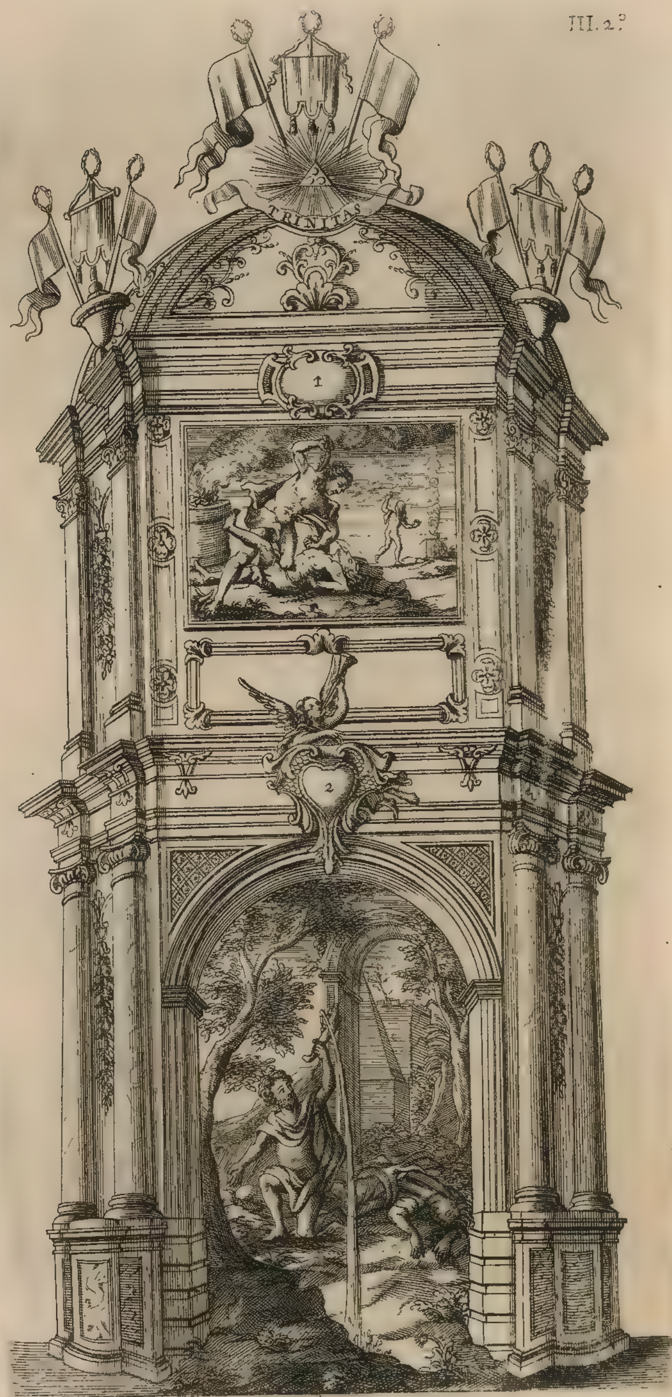
fIgUratUr ChrIstICIDIUM.
La Mort de Jesus-Christ est representée.

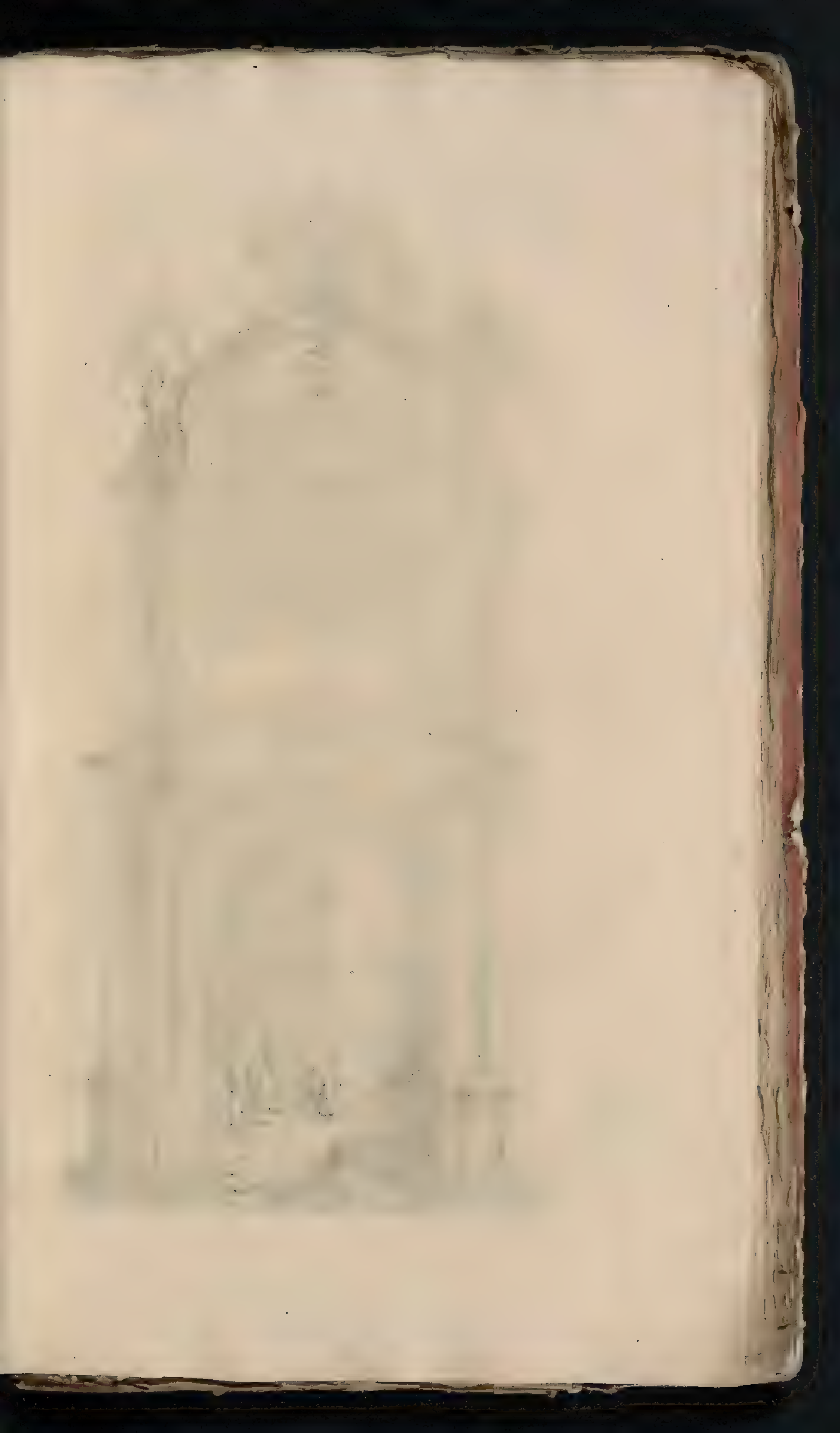
Dans la Niche ou Porte d'en-bas, on voyoit *Samson*, avec une Machoire d'Ane à la main, de laquelle sortoit un Jet-d'eau: & à ses côtez gissoient par terre plusieurs *Philistins* tuez. Dans le Cartel N°. 2. qui étoit au-dessus de ladite Niche on voyoit la Chronique suivante.

De MaXILLa sItIens fortIfICatUr.
La Soif s'étanche au moyen d'une Machoire.

III.

III. 2°






DEITAS
1
2


DECOR BRUXELLARUM
ADMIRABILE
VENERABILE
HIC FIGURATUM
6
7
9
10
11

III.

Dans la Figure quottée N°. III. 3°. qui répresentoit le côté faisant face vers la *Halle-au-Blé* , on lisoit dans le Papier volant sous le Triangle , le mot DEITAS , *Déité.*

La Peinture au-dessus de la Porte ou Niche, nous répresentoit les Juifs qui percent les Saintes Hosties à coups de Dagues & d'Epées , comme on peut voir plus amplement cy-devant dans l'Histoire chap. VI. pag. 8. Dans le Cartel au-dessus de cette Peinture N°. 1. on lisoit la Chronique suivante.

HOSTIARUM CONFOSSIO JUDÆIS CONFUSIO.
Les Playes des Saintes Hosties , font la Confusion des Juifs.

Dans la Niche ou grande Porte étoit representé *Agar*, avec son Enfant couché par terre , & un Ange à son côté. Hors d'une Montagne derriere eux sortoit une trés-belle Fontaine , qui passoit entre *Agar* & l'Ange jusqu'au devant de ladite Porte. On lisoit dans le Cartel No. 2. qui étoit au-dessus de cette Niche la Chronique suivante.

DEFICIENTIBUS VIATICUM.
Viatique pour les Défaillans.

QUATRIEME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé vis-à-vis la ruë des GRANDS-CARMES.

LE Quatriéme Arc de Triomphe , ci-joint N°. IV. étoit posé devant la ruë des *Grands-Carmes* , joignant d'un côté le coin de la ruë qui va vers la *Place Walonne* , & de l'autre celui qui va vers la ruë du *Lombard* , & renfermoit la largeur entiere de ladite ruë , faisant face vers le côté de la *Halle* au *Blé* , en descendant vers le *Manneke-Pis.* Cet Arc consistoit en deux larges Tuyaux en forme de Pilastres posées sur des Piedestaux , sans Chapiteaux , mais ornées d'une Architrave , Frise & Corniche. On avoit formé entre ces Tuyaux une grande Porte ornée d'une Drapperie troussée au milieu & aux deux côtez , au devant de laquelle on avoit suspendu un beau Feston.

Au-dessus de ladite Porte il y avoit un grand Ouvrage quarré , orné de Têtes d'Anges sur les deux côtez , & de Volutes au bas , couvert d'une Moulure servant de Corniche : au-dessus de laquelle il y avoit une espece de Fronton creusé sur les côtez d'en-bas , quarré vers le milieu , & en Demi-cercle vers le haut. Au dedans de ce Fronton étoit placé un Ecusson avec les Armoiries de l'Ordre des *Grands-Carmes* , entourré de Feüillages. Au haut de cet Ouvrage on voyoit un Triangle avec trois Hosties entourrées de Rayons , & à chaque côté une Banniere au-dessous de ce Triangle étoit écrit sur un Papier Volant la Chronique suivante.

DeCor brUXeLLarUM.
L'ornement des Bruxellois.

Il y avoit une grande Peinture dans le susdit Ouvrage quarré, au milieu de laquelle étoit representé une Colomne, & au-dessus d'icelle on voyoit un Calice avec une Sainte Hostie. Ladite Colomne étoit entortillée d'un Papier volant, sur lequel on lisoit les mots suivans : *Umbram fugat Veritas*, c'est-à-dire, *la Verité fait fuir l'Ombre.*

Au côté droit de la Colomne de ladite Peinture étoit representé la *Manne* qui tombe du Ciel, que les Enfans d'Israël ramassent, étant une Figure du *S. Sacrement de l'Autel.* Auquel sujet on avoit fait la Chronique suivante, laquelle cependant n'a pas été representée faute de tems & de place.

MannA DesertI tYpUs eUCharIstICUs.
La Manne du Desert represente la Sainte Eucharistie.

Au côté gauche de la Colomne de ladite Peinture, étoit representé *Abimelech* qui donne au Roi *David* (lorsqu'il fut obligé de s'enfuir) le *Panis Propositionis*, c'est à dire, *le Pain de Proposition*, ce qui est pareillement une Figure du *S. Sacrement de l'Autel*, auquel sujet on avoit encore fait la Chronique suivante, qui n'a pas été representée, ainsi que la precedente, faute de tems & de place.

paneM propositIonIs DetUrbat eUCharIstICUs.
Le Pain de l'Eucharistie détruit le Pain de Proposition.

Sous ladite Peinture, sur un Cartel (qui couvroit une partie de la Plinte sur laquelle reposoit cette Peinture, ainsi que de la Corniche, Frise & Architrave, & servoit comme de clef au Demi-cercle de la grande Porte) étoit écrit la Chronique suivante.

aDMIrabILe VenerabILe hIC fIgUratUr.
Ici est representé l'admirable Venerable.

Au-dessus de la Corniche, aux côtez de ladite Peinture on voyoit quatre Anges tenans une Banniere d'une main & un Cartel de l'autre, dans lesquels étoient écrits les Chroniques suivantes, sçavoir dans ceux marquez N°. 1. & 2. qui étoint sur les côtez au-dehors.

JUbILeUs DeI MIraCULosI....annI, DILapso ter sæCULo, qUInqUagesIMI.
Jubilé du Dieu Miraculeux .... De la trois cent cinquantiéme Année.

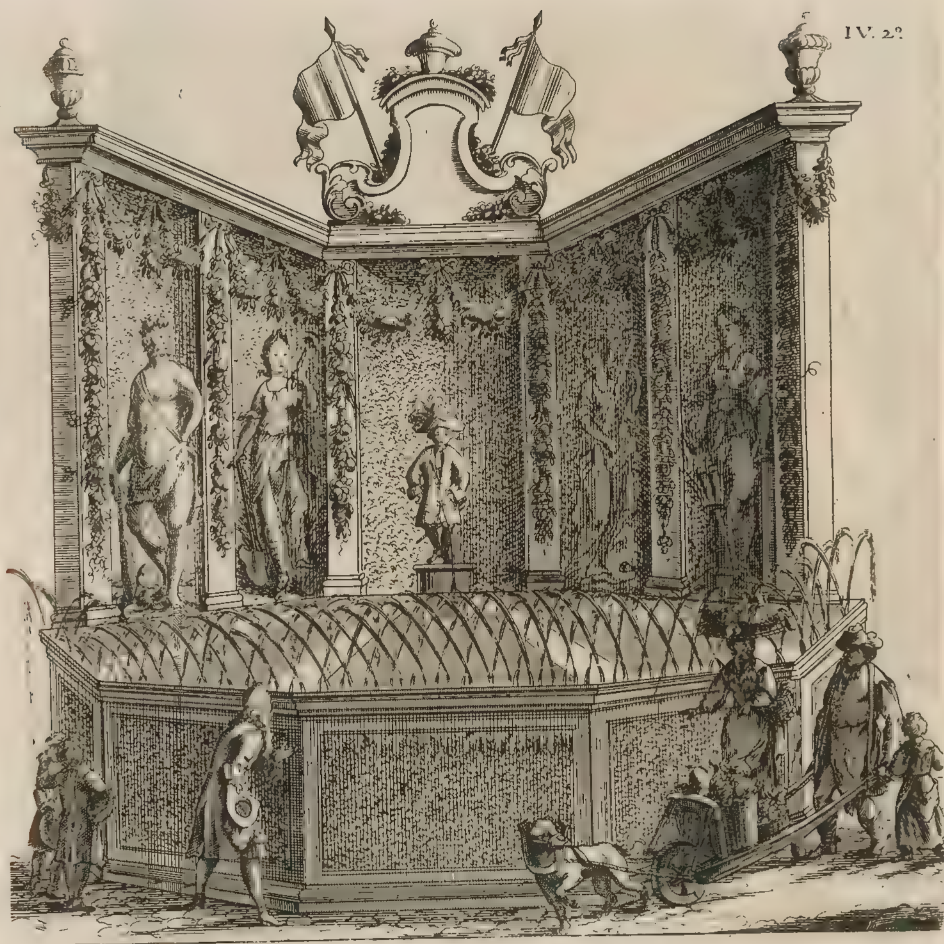
Les deux Anges en dedans representoient les Chroniques suivantes dans leurs Cartels numerotez N°. 4. & 5.

CULtU LaUDeMUs .... UnDeqUaqUe saCro-sanCtUM,
Loüons avec respect ..... Ce qui est Trés-Saint de tous côtez.

Entre lesdits Anges il y avoit les Cartels N°. 6. & 7. sur lesquels on lisoit les Chroniques suivantes. CUM



IV. 2°



CUM respeCtU aD eXtra.... et affeCtU eX CorDe honoreMUs.
Honorons-le exterieurement avec respect . . . . Et interieurement avec affection de cœur.

Les Tuyaux en forme de Pilastres aux côtez de la grande Porte de l'Ouvrage Inferieur, dont nous avons parlé cy-dessus, étoient ornez en forme de Compartimens; sçavoir, à chaque côté une Peinture quarrée au milieu, au dessus de laquelle il y avoit un Cartel, & une espece de Cul-de-lampe, orné de Feüillages par le bas. La Peinture au côté droit representoit le Prophête *Elie* assis sous un Genevrier, qui reçoit de l'Ange un petit Pain & une Bouteille remplie d'Eau, étant une Figure du *S. Sacrement de l'Autel.* La Peinture au côté gauche, representoit *Abraham*, qui étant prêt à immoler son cher Fils *Isaac*, est retenu par l'Ange de Dieu, étant une autre Figure dudit *S. Sacrement.* Dans les Cartels au-dessus desdites Peintures étoient écrites les Chroniques suivantes N°. 8. & 9.

In haC fortItUdIne aMbULans eLIas, fIgUra.
Dans la forme de cet Elie promenant, est une Figure.

hostIa IsaaCI hIC aDUMbratUr JesUs.
Jesus-Christ est ici representé par l'Offrande d'Isaac.

Sous lesdites Peintures on voyoit les Chroniques suivantes écrites sur des Papiers volans autour des Culs-de lampe susdites, N°. 10. & 11.

reLIqUIas VeneranDI MIraCULI . . . . UsqUe CoLLaUDeMUs.
Loüons toûjours ensemble les Reliques de ce Venerable Miracle.



REPRESENTATION DES ORNEMENS FAITS AUTOUR ET A LA STATUE DU FAMEUX MANNEKE-PIS.

NOus ne pouvons pas oublier de parler ici des Ornemens & Habits qu'on a fait faire & construire pour le fameux *Manneke-Pis*, d'autant plus que la plûpart des Etrangers (sans oublier les Habitans même) y ont pris beaucoup de plaisir, & demandé particulierement qu'on voulut joindre ici la Representation de ce petit *Mannekin* mignon, si renommé & connu par toute l'Europe, de tous ceux qui ont jamais été à *Bruxelles.* Afin donc de satisfaire leur demande, & les obliger en tout ce qui est en notre pouvoir, nous y joignons la Representation requise N°. IV. 2°.

On avoit fait faire pour ce petit *Mannekin* (qui est fort artistement & proprement jetté en Bronze, & qui ne manque point d'Habits, tant galonnez que brodez, qu'on lui met aux grandes & petites Fêtes annuelles) à l'occasion du present Jubilé

bilé de 350. ans un Habit, Veste & Culotte de Tissu-d'or, qui étoient si justement & proprement ajustez, qu'on auroit dit que le tout étoit crû & tricotté sur son corps. On l'avoit aussi pourvû d'une belle Peruque blonde toute neuve, & d'un Chapeau galonné, orné d'un beau Plumet & d'une belle Coquarde. De plus on l'avoit fourni & orné d'une belle paire de Bas de Soye brodez d'or autour des chevilles, d'une paire de Souliers à la mode, Cravatte & Manchettes garnies d'une trés-belle Dentelle, oüi même d'une belle Epée neuve, garnie de Rubans, &c.

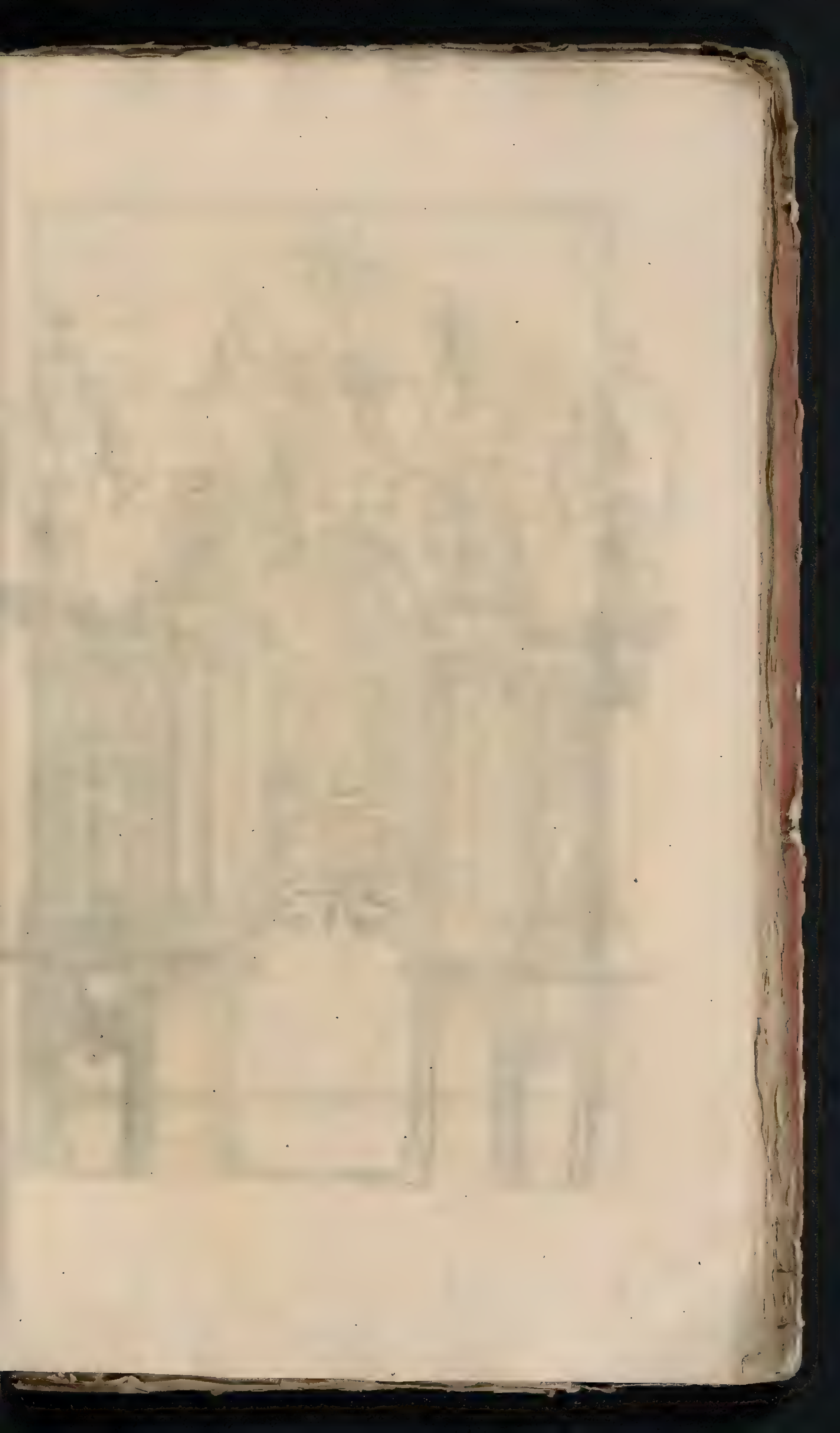
On avoit aussi dressé aux côtez & derriere ledit *Mannekin* un Ouvrage d'Architecture en forme d'Amphitheatre, consistant en six Tuyaux en forme de Pilastres, avec leurs Basemens & une Moulure servant de Corniche. On avoit orné ces Tuyaux & les ouvertures d'en-haut avec des Festons peints sur du bois. Entre lesdites ouvertures étoient representées quatre Figures pareillement peintes sur du bois, sçavoir la *Force*, la *Prudence*, la *Constance*, & l'*Abondance*. Les fonds derriere ces Figures étoient fermées de Houx, Mousse & autres Verdures, le tout trés-proprement ajusté. Sur le devant il y avoit un Ouvrage exagone qui descendoit en talut, representant le Plan d'un Jardin avec ses compartimens. Le côté d'en-bas vers la ruë étoit orné de Moulures peintes, & travaillées en quarré en forme de Piedestaux, fermées au milieu avec du Houx & autres Verdures.

Au-dessus desdites Moulures on voyoit environ 65. à 70. petites Fontaines, qui sautoient en forme de Croix l'une devant l'autre, & formoient une espece de Treille d'Eau, ce qui étoit trés-agréable à voir, & arrêtoit tous les Passans, qui ne pouvoient assez le considerer & admirer.

Le *Manneke-Pis*, qui étoit placé au milieu sur un Piedestal, se voyant si richement & proprement habillé, & entourré, tant de cet Ouvrage d'Architecture, que des susdites Fontaines, sembloit être épris de joye & soûrire aux Passans & Spectateurs, ce qui faisoit diminuer son Jet d'eau ordinaire, & augmentoit les Jets ou Rayons des autres Fontaines, qui sautoient avec plus de force.

Chacun admiroit & loüoit ce petit *Mannekin*, mais sur tout les *Hollandois*, qui n'ont point, ou du moins fort peu de pareils Jets-d'Eau dans leur Pays. *Ha! mon cher Cœur*, disoit certain Amstellodamois à sa Femme, *Admirez un peu ce petit Doucereux; voici un croustilleux Mannekin; regardez bien le plaisant Jet-d'Eau qu'il jette. Oüi*, dit la Femme, *si nous avions un pareil petit Pisseur chez nous, je ne voudrois pas faire d'autre Negoce de ma vie. Certes*, repliqua le Mari, *si je le pourrois transporter à Amsterdam tel qu'il est-là, nous serions riches à jamais nous & toute notre Famille, je vendrois son Eau au prix du Vin.*

Il se trouva parmi ces Spectateurs certains Railleurs, tant Etudians qu'autres, qui disoient aux Etrangers; Quand vous retournerez en votre Pays, & que vous parlerez de ce *Manneke-Pis*, on vous demandera, *Si vous l'avez salué*, & si vous répondez que *Non*, on ne vous croira pas, & on soûtiendra que vous ne l'avez pas vû: car c'est une espece de coûtume, qu'on lui porte honneur. Sur quoi on en voyoit plusieurs qui suivoient aussi tôt leur conseil, & qui saluerent le drôle de *Mannekin*. Les Fillettes, Demoiselles, même les *Cloppies*, ce sont les *Filles Devotes*, saluoient & faisoient des Reverences si profondes, que c'étoit un plaisir de




S.P.Q.R.
Gens caeca! Quid stupes?
ab illo prodigium venit
Hunc adora
1
4
7
8
11
12
13

de les voir. Auſſi y en a-t-il pluſieurs du Pays, & de *Bruxelles* même, qui ne manqueront jamais de ſaluer ce *Manneke-Pis* en paſſant.

Ceci ſoit dit en paſſant & ſans malice ou ſcandale ; aprés quoi nous pourſuivrons le fil des Deſcriptions des autres Arcs de Triomphe, dont nous nous étions un peu éloignez.

NOTA. Cette Figure de Bronze du *Manneke-Pis*, a été ébauchée, ſelon l'opinion commune, par le fameux *Queſnoy*, & poli par lui-même aprés qu'il avoit été jetté en moule.

CINQUIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été poſé derriere la MAISON DE VILLE, *prés des trois Jambons.*

LEs Meſſieurs du *Magiſtrat* n'ont pas laiſſé ralentir leur zele ordinaire vers le *Trés-Saint Sacrement de Miracle* en cette occurence : au contraire, ils ont appliqué leurs ſoins avec toute la diligence poſſible pour faire conſtruire, à la plus grande gloire de Dieu, à l'occaſion du preſent Jubilé de 350. ans, non-ſeulement deux Arcs de Triomphe, mais même fait embellir toute la muraille du Quartier de derriere de la Maiſon de Ville, qu'on peut nommer à bon droit un troiſiéme Arc de Triomphe.

Le premier Arc de Triomphe que les Meſſieurs du Magiſtrat ont fait dreſſer, étoit placé contre le coin du Quartier de derriere de la Maiſon de Ville, & renfermoit toute la ruë juſques contre la Maiſon nommée *den Bleyden Bergh* ou la *Montagne Joyeuſe*, vis-à vis les *Trois Jambons.* Cet Arc, cy joint N°. V. conſiſtoit en bas en deux doubles Tuyaux, qui avançoient vers le milieu, & ſur les côtez en un ſimple Tuyau reculant en arriere, tous poſez ſur des doubles Plintes

Contre ces doubles Tuyaux en dedans, il y avoit deux Colomnes unies avec leur Chapiteaux de l'Ordre Dorique, auſſi reculées en arriere, & poſées ſur des doubles Plintes, qui formoient la grande Porte du milieu. De l'autre côté, il y avoit deux demi Colomnes Ruſtiques reculans en arriere contre un Tuyau plus enfoncé, pareil à ceux des deux côtez de dehors, entre leſquelles on avoit formé deux moindres Portes quarrées, ornées de Feſtons, d'un joli Fronton, d'une Tête d'Ange & d'un Cartel au deſſus de chaque côté. Ces Tuyaux & Colomnes étoient couverts d'une Architrave, Friſe & Corniche.

Au-deſſus de cet Ouvrage Inferieur il y avoit aux deux côtez du milieu ſur un double Piedeſtal deux Colomnes de l'Ordre Compoſite l'une contre l'autre, avec leurs Chapiteaux, Architrave, Friſe & Corniche. On voyoit à chaque côté endedans contre leſdites Colomnes un Pilaſtre enfoncé, ſuivi d'un Tuyau creuſé ſur le ſecond enfoncement, contre lequel il y avoit encore une platte Bande, qui formoit en partie le Cadre du grand Tableau du milieu. Vers les côtez de dehors on voyoit contre les ſuſdites Colomnes une autre Colomne enfoncée, avec une demie

demie Pilaſtre ſur le ſecond enfoncement. Sur les coins il y avoit un Pilaſtre avec deux demi Pilaſtres enfoncez, repoſans ſur leurs Piedeſtaux, avec leurs Chapiteaux, &c. il y avoit entre leſdits Piedeſtaux une belle Baluſtrade au-deſſus deſdites petites Portes quarrées. La Porte du milieu, dont l'Arcade repoſoit ſur la Corniche de l'Ordre Dorique, étoit en partie ovale & en partie quarrée. Sur ce Demi-cercle il y avoit deux Anges qui tenoient les bouts du grand Feſton qui étoit ſuſpendu au milieu de la grande Porte.

Au-deſſus de cette Porte il y avoit un grand Cartel, qui venoit juſques vers le milieu des Colomnes de l'Ordre Compoſite, ſur lequel il y avoit un grand Tableau qui formoit un Demi-cercle vers le haut; ce Demi-cercle étoit entourré d'une Moulure fort large, qui correſpondoit avec la Corniche de l'Ouvrage du milieu. Au-deſſus de ce Demi-cercle on voyoit un Ouvrage à huit Pans, qui faiſoit un joli effet par ſes Volutes creuſes, &c. ſur lequel étoit poſé l'Image de *Saint Michel*, Patron de la Ville de *Bruxelles*, tenant la Foudre de la main droite, avec lequel il menace quelques Eſprits Infernaux renverſez ſous ſes pieds, & un Bouclier N°. 1. de la main gauche, ſur lequel étoit écrit: *Quis ut Deus?* c'eſt-à-dire, *Qui eſt comme Dieu?*

A côté de cet Ouvrage à huit Pans, il y avoit deux Bannieres qui venoient vers la moitié du corps de *S. Michel*, ſur leſquels on liſoit à côté droit N°. 2. & à côté gauche N°. 3. les Paſſages ſuivans.

Propter Sanguinem Agni. Apoc. 12. ℣. 11.	*Super Sacramento iſto.* Dan. 2. ℣. 18.
Par le Sang de l'Agneau.	Pour la revelation de ce Secret.

Au-deſſus de la Corniche, il y avoit aux deux côtez deux Volutes en forme de Frontons, ſur leſquels on avoit poſé la *Foy* à la droite, & la *Conſtance* à la gauche. Au-deſſus du milieu de la Corniche du Demi-cercle de la grande Peinture étoit aſſis un petit Ange avec un Cartel à la main, qui étoit ſoûtenu en partie par une Renommée volante. Sur ce Cartel étoient écrites les quatre Lettres ſuivantes, *S. P. Q. B.* qui ſignifient, *Senatus, Populus-Que Bruxellenſis*: c'eſt-à-dire, *Le Magiſtrat & le Peuple de Bruxelles.*

Sur les coins de ladite Corniche au-deſſus des Pilaſtres des deux côtez il y avoit deux Vaſes, ſur leſquels étoient aſſis deux Anges, tenans chacun une Banniere, dans leurs mains, & à côté d'iceux étoient attachez deux Drapeaux. Sur ladite Banniere N°. 4. étoit écrit le Paſſage ſuivant.

Regi Sæculorum. 1. Tim. 1. ℣. 17.
Au Roy des Siecles.

Sur les Drapeaux aux côtez N°. 5. & 6. étoit écrit.

Immortali. 1. Tim. 1. ℣. 17.	*Inviſibili.* 1. Tim. 1. ℣. 17.
A l'Immortel.	A l'Inviſible.

Qui faiſoient enſemble le ſens ſuivant, *A l'honneur de l'immmortel Roy des Siecles.*

Sur

Sur la grande Banniere du côté gauche N°. 7. il y avoit le Paſſage ſuivant.

Salvatori noſtro. Judæ 1. ℣. 25.
A notre Sauveur.

Sur les Drapeaux aux côtez N°. 8. & 9. étoit écrit.

Chriſto Domino. Rom. 16. ℣. 18.
Au Seigneur JESUS-CHRIST.

Deo & Agno. Apoc. 15. ℣. 4.
A Dieu & à l'Agneau.

Leſquels trois formoient enſemble le ſens ſuivant : *A l'honneur de Jeſus-Chriſt notre Seigneur, notre Dieu & Agneau.*

Le grand Tableau, qui avoit près de 11. pieds en largeur & 18. en hauteur, repreſentoit le Prêtre du faux Dieu *Jupiter* avec les Chefs de la Ville de *Lyſtrie*, qui regardans *Paul & Barnabé* comme des Dieux, à cauſe qu'ils avoient gueri les Eſtropiez, voulurent égorger & immoler le Bœuf couronné. *Paul & Barnabé* déchirans leurs Habits, montrent qui ils devoient adorer. Sous ce Tableau dans le grand Cartel qui repoſoit au-deſſus de la grande Porte, étoient écrits les deux Vers ſuivans.

Gens cæca ! quid ſtupes ? ab illo
Prodigium venit : hunc adora.

C'eſt-à-dire :

Peuple Aveuglé ! de quoi êtes-vous ſurpris ? de lui
Vient le Prodige, (*ſçavoir* de Dieu) *Adorez-le.*

Dans les Niches quarrées au-deſſus des Baluſtrades qui étoient poſées ſur la Corniche de l'Ordre Dorique de l'Ouvrage Inferieur, on avoit poſé deux Renommées joüans de la Trompette, au-deſſus deſquelles voloient deux Anges qui tenoient un Cartel à chaque côté N°. 10. & 11. dans leſquels étoient écrits les Textes ſuivans.

Da illi honorem. Eccli. 10. ℣. 31.
Rendez-lui honneur.

Qui facit mirabilia ſolus. Pſ. 71. ℣. 18.
Lui qui fait ſeul des choſes admirables.

Dans les Cartels au-deſſus des petites Portes, on liſoit les Textes ſuivans N°. 12. & 13.

Non nobis. Pſ. 113. ℣. 8. 1.
Non pas à nous.

Soli Deo. 1. Tim. 1. ℣. 17.
(*Mais*) A l'Unique Dieu.

Tous leſquels Paſſages & Textes ſont très-bien appropriez à la repreſentation dudit Tableau : & font voir clairement que nous devons à Dieu ſeul tout honneur & loüange, & qu'on lui doit attribuer toutes les Merveilles & Bienfaits.

SIXIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé derriere la MAISON DE VILLE, *près la* FONTAINE BLEUE.

CEt Arc de Triomphe, qui étoit dressé près la *Fontaine Bleuë* derriere la *Maison de Ville*, cy-joint N°. VI. a pareillement été élevé par le zele & les soins de Messieurs du *Magistrat*. Cet Ouvrage consistoit par le bas en deux Colomnes de l'Ordre Dorique, qui avançoient sur le devant, appuyées contre une Platte-Bande ou Tuyau fort large en forme de Pilastres de chaque côté, posées sur des doubles Piedestaux, & couvertes de trois Bandes Rustiques qui lioient cet Ouvrage ensemble. Ces Colomnes & Pilastres étoient couvertes de leur Architrave, Frise & Corniche. La grande Porte, qui étoit un peu enfoncée, montoit presque contre la Corniche, au milieu de laquelle il y avoit une Plinte large en forme de Clé, aux côtez de laquelle tenoient deux Festons, qui reposoient sur la Moulure du Demi-cercle de ladite Porte.

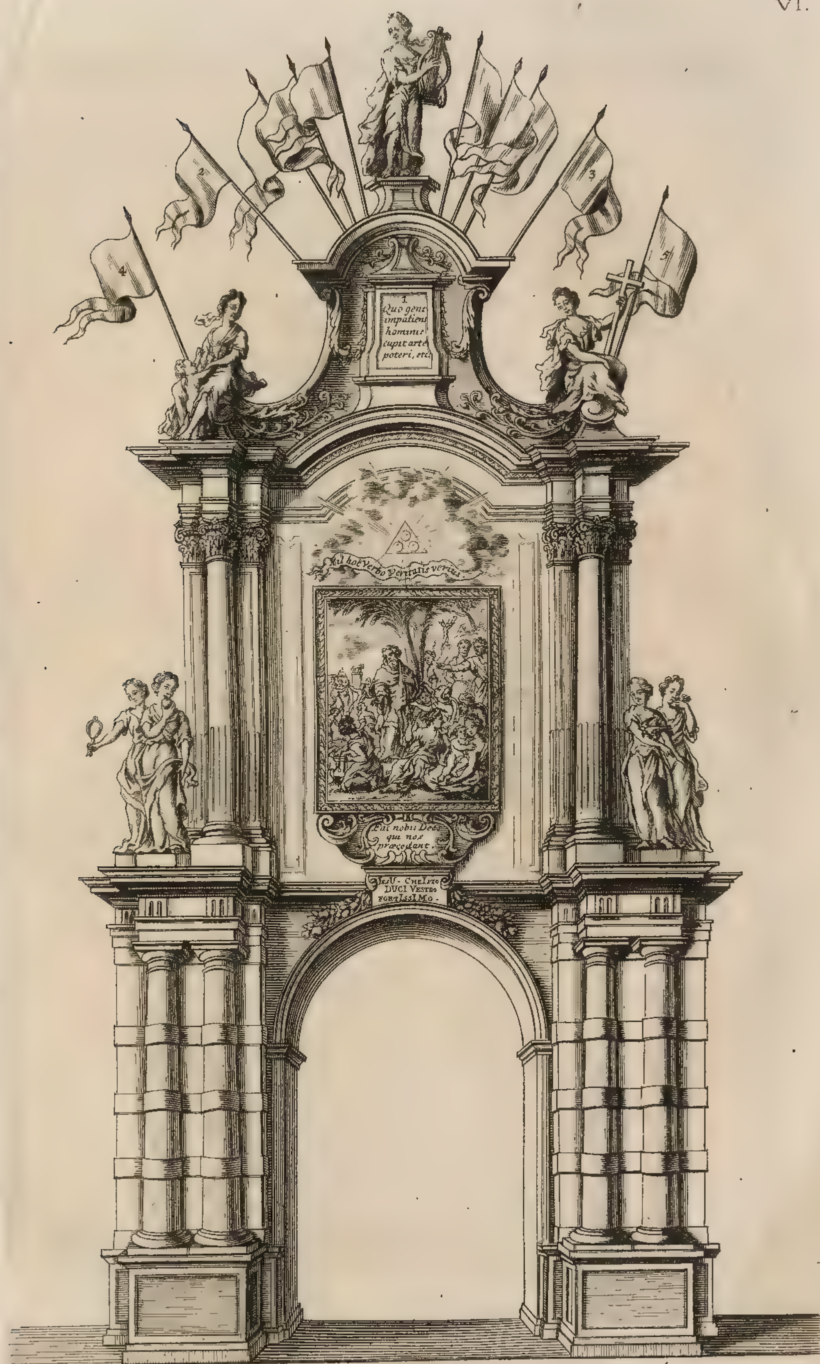
L'Ouvrage Superieur étoit en partie rétreci sur les côtez, & consistoit en une Colomne avancée & deux Pilastres enfoncez de l'Ordre Composite, tous posez sur des Plintes qui correspondoient perpendiculairement sur les Colomnes du milieu de l'Ordre Dorique de l'Ouvrage Inferieur. Cet Ouvrage Superieur avoit son Architrave, sa Frise & Corniche, qui s'élevoient en Demi-cercle vers le milieu.

Sur cet Ouvrage Superieur il y avoit au milieu un petit Ouvrage fort curieux, couvert d'une belle Moulure en forme de Corniche, qui s'avançoit en-dehors sur les côtez, & formoit un Fronton Oval au milieu. Cette Moulure étoit soûtenuë sur les côtez par deux Bandes creuses qui formoient leurs Volutes en bas, & qui reposoient directement sur le milieu des Colomnes de l'Ordre Composite, sur lesquelles Volutes étoient assises de l'un côté *la Foy*, & de l'autre côté *la Charité*. Au milieu de ce petit Ouvrage, qui étoit orné de Feüillages, qui sortoient desdites Volutes, il y avoit un espece de Piedestal. Sur le Fronton, qui étoit embelli de plusieurs Drapeaux, étoit posé l'*Oüie* joüant de la Harpe. Sur la Corniche de l'Ouvrage Inferieur contre les Pilastres de l'Ouvrage Superieur on voyoit de l'un côté la *Vûë* & le *Goût*, & de l'autre côté l'*Attouchement* & l'*Odorat*.

Le Tableau (qui étoit plus court & plus étroit que l'Ouvrage Superieur du milieu, & qui reposoit sur un Cartel en forme de Cul-de-lampe au-dessus de la Plinte qui servoit de Clé au Demi-cercle de la grande Porte) étoit orné sur les côtez de deux longues Bandes en forme de Compartimens. Au-dessus dudit Tableau on voyoit un Triangle avec trois Hosties poignardées, qui jettoient leurs Rayons de tous côtez au travers des Nuées dont elles étoient entourrées, ce qui remplissoit & ornoit très-proprement le dessus de ce Tableau, & tout cet Ouvrage Superieur.

Ledit Tableau representoit les *Enfans d'Israël*, qui, s'impatientans de ce que *Moyse* differoit long-tems de descendre de la Montagne, se sont assemblez contre

Aaron,


1
Quo gens
impatiens
hominis
cupit arte
poteri, etc.
Nil hoc Verbo Veritatis verius.
II
Fac nobis Deos
qui nos
præcedant.
IESU CHRISTO
DUCI VESTRO
FORTISSIMO.

Aaron , & lui ont dit : *Venez , faites-nous des Dieux qui marchent devant nous ; car pour ce qui eſt de Moïſe , cet Homme qui nous a tirez de l'Egypte , nous ne ſçavons ce qui lui eſt arrivé.* Dans l'Eloignement ou le Lointain de ce Tableau on voyoit les *Enfans d'Iſraël* qui danſoient autour du *Veau d'Or* , & Moyſe avec les deux Tables de Pierre ſur la Montagne.

Dans le Cartel , en forme de Cul-de-lampe , au-deſſous de ce Tableau , on liſoit le Paſſage ſuivant.

Fac nobis Deos * *qui nos precedant.* Exod. 32. ℣. 1. & 23.
Faites-nous des Dieux qui marchent devant nous.

Dans le Piedeſtal au-deſſus du Fronton oval ſuperieur étoient écrits les deux Vers ſuivans N°. 1.

Quo gens impatiens hominis cupit arte potiri ,
Se tibi Divinum dat Deus ipſe Ducem.

C'eſt-à-dire :

Dieu ſe donne ſoi-même pour Conducteur du Peuple impatient.

Sous les deux Vertus Divines , qui étoient aſſiſes ſur les Volutes qui repoſoient ſur les côtez de la Corniche de l'Ordre Compoſite , on liſoit les mots ſuivans, tirez de l'Hymne *Pange lingua glorioſi , &c.* ſçavoir :

Sous la Charité ,	Sous la Foy ,
Nobis datus.	*Nobis natus.*
Né pour nous.	Donné pour nous.

Sous les cinq Sens , qui étoient poſez ſur les coins de la Corniche de l'Ouvrage Inferieur & au ſommet de cet Arc de Triomphe , on liſoit les mots ſuivans, tirez de l'Hymne , *Adoro te devotè latens Deitas , &c.* composé à l'honneur du *Saint Sacrement de l'Autel*, par *Saint Thomas d'Aquin.* Premierement ſous ceux qui étoient poſez ſur ladite Corniche.

Sous la *Vûë* & le *Goût.*	Sous l'*Attouchement* & l'*Odorat.*
Viſus , Guſtus ,	*Tactus , in te fallitur.*

Et ſous l'*Oüie* , qui étoit poſée au Sommet,

(Sed) Auditu ſolo tuto creditur.

La ſignification deſquels nous avons traduit de la maniere ſuivante,

Vûë , Goût , Attouchement ,
Faillent en ce Sacrement :
Par l'Oüie ſeul je croi
Ce que nous preſcrit la Foi.

NOTA.

* *NOTA.* Le Texte Hebreu dit *Eloïm* , c'eſt-à-dire , Dieu qui a créé le Ciel & la Terre.

NOTA. On avoit mis au sommet une Banniere derriere la *Foy*, sur laquelle on lisoit le mot *Credo*, c'est-à-dire, *Je croi.* Or comme nous n'en avons été avertis qu'après que cette Planche étoit déja gravée, il nous a été impossible de la représenter ici.

Dans le Papier volant sous le Triangle avec les trois Hosties poignardées, on lisoit le Vers suivant, qui est aussi tiré dudit Hymne de *Saint Thomas d'Aquin*, sçavoir :

Nihil hoc Verbo Veritatis veriùs.

Que nous avons traduit de la maniere suivante.

C'est Jesus qui l'a dicté,
Qui est seul la Verité.

Dans la partie d'en-haut du Quadre du grand Tableau, on lisoit le Passage de l'Ecriture qui s'ensuit.

Qui sequitur me. Jois. 8. ℣. 12.
Celui qui me suit.

Sur la Plinte au-dessus de la grande Porte, on lisoit la Chronique suivante.

JesU-ChrIsto DUCI Vestro fortIssIMo.
A Jesus-Christ votre Conducteur très-puissant.

Sur quatre Drapeaux de ceux qui étoient posez sur le Fronton du Sommet de cet Arc de Triomphe, on lisoit les Textes suivans N°. 2. 3. 4. & 5.

Sic Deus . . . . *Dilexit mundum*,
Ut Filium suum . . . . *Unigenitum daret.* Jois. 3. ℣. 16.

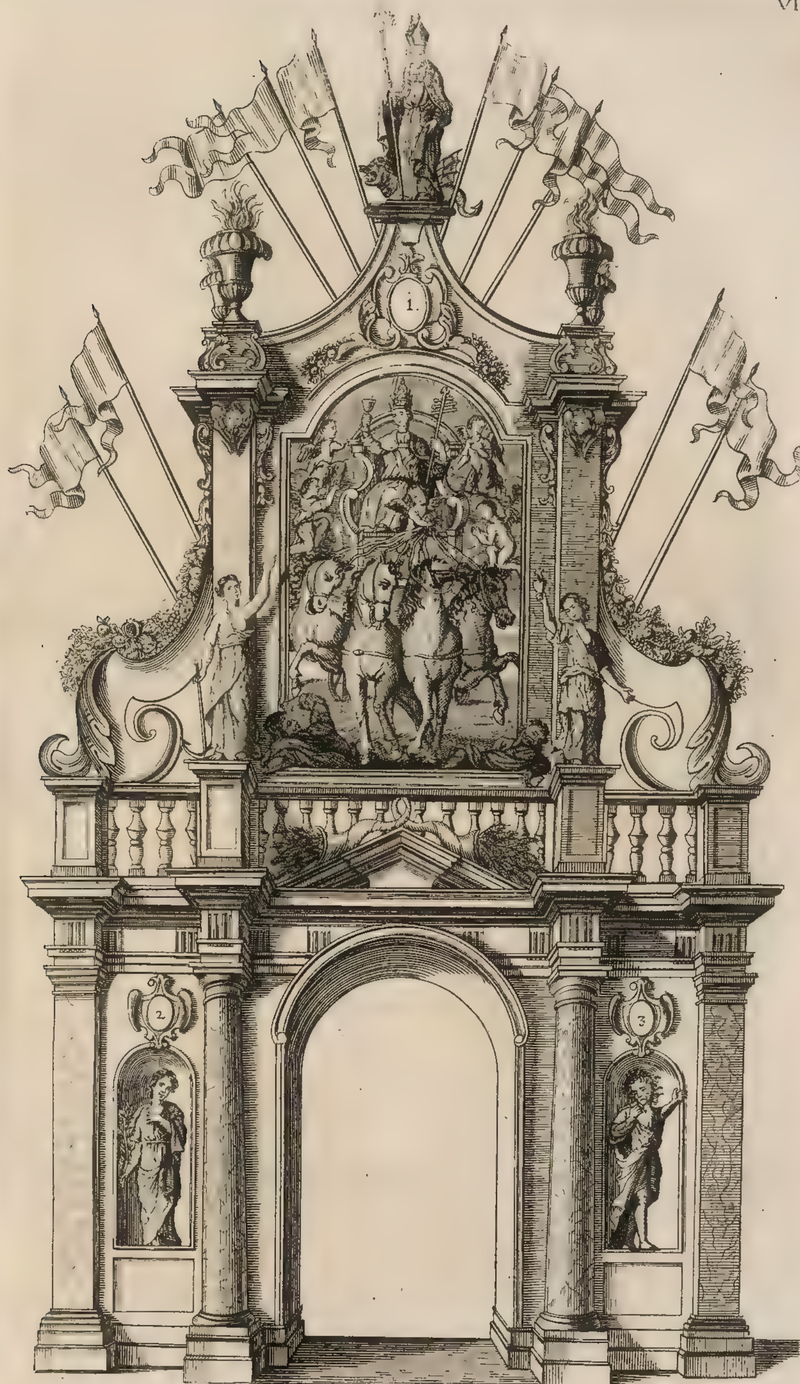
C'est-à-dire :

Dieu a tellement aimé le Monde,
Qu'il a donné son Fils unique.

SEPTIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été placé contre le Poids de la Ville, *& contre le coin de la* ruë au Lait.

CEt Arc de Triomphe, represénté en Taille-douce N°. VII. a été posé contre le coin de la *Ruë au Lait*, & occupoit toute la largeur de la ruë jusques contre le *Poids de la Ville.* L'Ouvrage Inferieur consistoit en deux Colomnes Doriques qui avançoient sur le devant, contre la grande Porte du milieu, & un Pilastre du même Ordre à chaque côté du dehors, reposans les uns & les autres sur une double Plinte, ayans leurs Chapiteau, Architrave, Frise & Corniche qui


1.
2
3

qui les couvroient de l'un bout à l'autre, ſauf que le Demi-cercle de la grande Porte, qui montoit juſques contre la Corniche, couvroit une partie de l'Architrave & de la Friſe. La Corniche au-deſſus de ladite grande Porte étoit couverte d'un Fronton triangulaire un peu plat, ayant une eſpece de Clé avancée au milieu. Sur les côtez dudit Fronton on voyoit deux Cornes d'abondance, les bouts deſquels étoient entortillez l'un dans l'autre.

Sur cet Ouvrage Inferieur étoient poſez quatre Piedeſtaux, repoſans perpendiculairement ſur les Colomnes & Pilaſtres Inferieures, entre leſquels on voyoit une Balluſtrade. Sur les Piedeſtaux du milieu, qui s'avançoient un peu ſur le devant, ainſi que les Colomnes de l'Ouvrage Inferieur, étoient poſez deux Tuyaux en forme de Pilaſtres embellis de Têtes d'Ange au lieu de Chapiteaux, ſans Architrave ni Friſe, mais ſeulement une Corniche conforme à celle de l'Ouvrage Inferieur. A côté de ces Têtes d'Ange il y avoit deux Feüillages qui ſoûtenoient les Saillies de ladite Corniche, auſquelles étoient attachez deux Feſtons, qui couvroient & embelliſſoient les deux Volutes qui repoſoient aux deux côtez ſur les Piedeſtaux exterieurs.

Sur la Corniche deſdits Tuyaux ou Pilaſtres, il y avoit deux Plintes en forme de Piedeſtaux ornées de Feüillages creuſez par le haut & arrondis par en bas, ſur leſquelles on avoit poſé des Vaſes ornez de Flâmes. Hors des Moulures Superieures deſdites Plintes, il ſortoit à chaque côté une Moulure creuſe, qui formoient une eſpece de pointe coupée, ſur laquelle il y avoit une double Moulure, & une Plinte en forme de Clé au milieu, ſur laquelle on avoit poſé l'Image de *S. Gery*, ayant un Dragon ſous ſes pieds, A chaque côté de ce Saint on voyoit trois Bannieres ; & devant les Tuyaux ou Pilaſtres d'en-bas, ſur les Piedeſtaux du milieu de l'Ouvrage Superieur on voyoit d'un côté l'*Eſperance*, & de l'autre côté la *Charité*, aux côtez deſquelles on avoit encore placé deux Bannieres.

Au milieu de cet Ouvrage Superieur, au lieu de Tableau, on avoit fait une Niche ou un Enfoncement, dans laquelle étoit repreſenté le Triomphe de la *Sainte Egliſe*, aſſiſe ſur un Char attellé de quatre Chevaux, & entourré de plusieurs Anges, dont les uns conduiſoient leſdits Chevaux, & les autres adoroient les Saintes Hoſties que la *Sainte Egliſe* tenoit dans ſa main droite au-deſſus d'un Calice.

Au-deſſus de l'Ouverture du ſuſdit Enfoncement, qui étoit quarré par en-bas & ſur les côtez, & en Demi-cercle par le haut, il y avoit un Cartel oval, orné de Feſtons No. 1. dans lequel on liſoit la Chronique ſuivante.

PRODIGIOSO IN HOSTIIS DEO, PAROCHIA DIVI GAUGERICI.
A l'honneur du Dieu merveilleux, poſé par la Paroiſſe de Saint Gery.

Dans l'Ouvrage inferieur on voyoit deux Niches entre les Colomnes & les Pilaſtres, au-deſſus deſquelles il y avoit deux Cartels. Dans la Niche du côté droit étoit repreſenté *la Paix*, avec la Chronique ſuivante dans le Cartel No. 2.

DEO PACIFICO TRIUMPHUS ERIGITUR.
Cet Arc de Triomphe eſt érigé à l'honneur de Dieu pacifique.

Dans

Dans la Niche du côté gauche étoit representé la *Haine*, avec cette Chronique dans le Cartel N°. 3.

InfrenDentIbUs neqUICqUaM hæretICIs.
Malgré l'abboyement infructueux des Heretiques.

Devant cet Arc on avoit posé un Char de Triomphe, representant la Paroisse de *Saint Gery*, & les Saints qui sont honorez dans l'Eglise de ladite Paroisse.

Sur le devant dudit Char de Triomphe on voyoit l'Ange Gardien, assis sur un Lion, tenant d'une main une Lance, & de l'autre un Bouclier, sur lequel étoit écrit ce qui suit :

Exite ei obviam. Matth. 25. ℣. 6.
Allez au-devant de lui.

On voyoit plusieurs Anges assis & debout autour du susdit Ange Gardien, parmi lesquels il y en avoit deux avec des Encensoirs, qui encensoient lorsque le *Saint Sacrement de Miracle* approchoit.

Au sommet dudit Char Triomphal étoit assise une Vierge, sous un Dais magnifique, representant ladite Paroisse, ayant la Chronique suivante dans sa main.

beneDICant UnIVersa noMInI sanCto eJUs.
Que tout benisse son Saint Nom.

Au-dessus dudit Dais on voyoit le Nom de Jesus, entourré d'une Couronne d'Epines, par lesquels on representoit deux Autels qui sont dressez dans ladite Eglise Paroissiale ; sçavoir celui de *Jesus* & de la *Couronne d'Epines.*

A côté de cette Vierge étoient assis *S. Eloy* Evêque, & *S. Charles Borromée* Cardinal. Plus bas etoient assis les Saints suivans, sçavoir *S. Gertrude*, *S. Genevieve*, *S. Sebastien*, *S. Adrien*, *S. Roch*, *S. Joseph*, *S. Christophe*, *S. Antoine*, *S. Maure* & *S. Arnould.* Outre ceux-ci il y avoit plusieurs Vierges & Anges tenans des Bannieres & Devises à la main.

Au milieu du Char de Triomphe étoient assises cinq Vierges, representant les cinq Sens, faisant allusion sur le *S. Sacrement de l'Autel.*

Au milieu d'icelles étoit assis *Musa* ou la *Musique*, ayant une Harpe à la main, qui representoit l'*Oüie.* Sa Devise étoit comme s'ensuit.

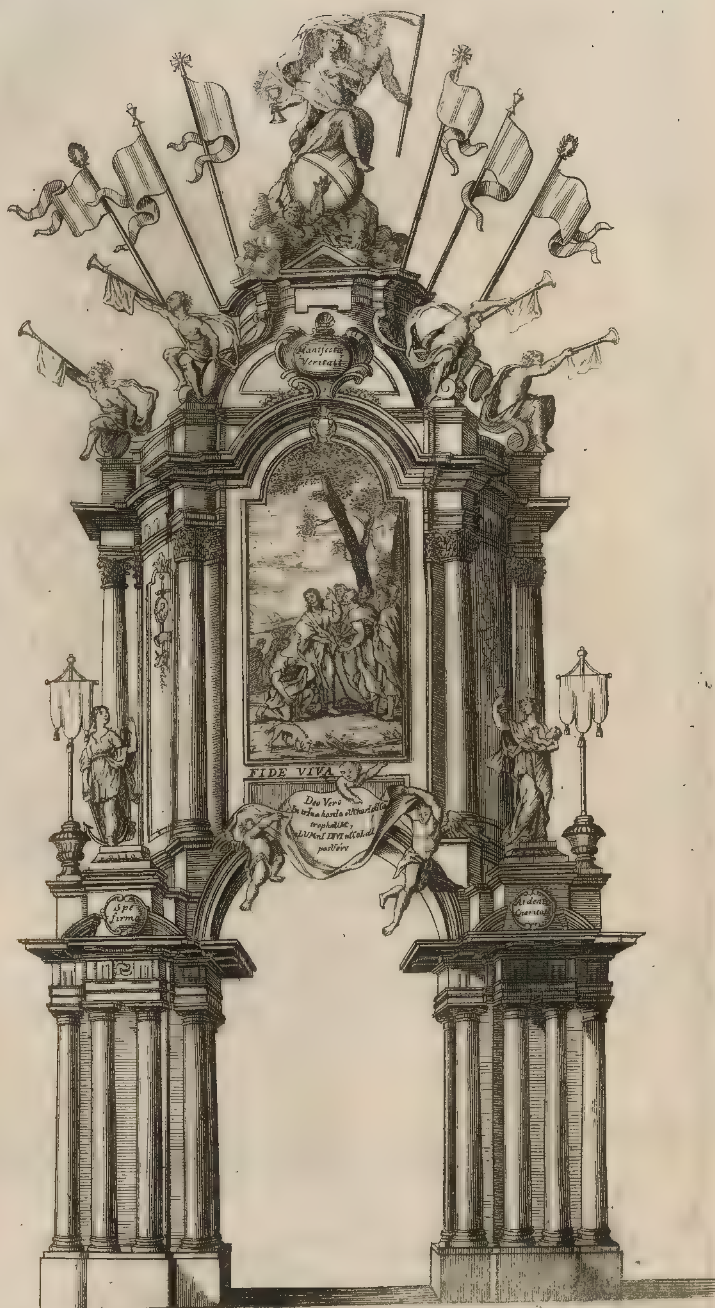
Fides ex auditu. Rom. 10. ℣. 17.
La Foy vient de ce qu'on a oüi.

A côté d'elle étoient assis les suivantes, sçavoir *Junon*, avec un Paon à son côté, & un Miroir ardent à sa main, representant la *Vûë.* Sa Devise étoit :

Non videbit. Ps. 88. ℣. 49.
Il ne verra pas.

Flore avec un Vase odiferant & de l'Encens representoit l'*Odorat.* Sa Devise étoit :

Nec


Manifestae Veritati
FIDE VIVA
Deo Vero
trophaeUM,
posUere
Spe firma

Nec odorabit. Eccli. 30. ℣. 19.
Ni n'en sentira pas l'Odeur.

Ceres avec une Corne d'abondance d'où sortoient plusieurs Fruits, representoit le *Goût*. Sa Devise étoit :

Non gustabit. Jois. 8. ℣. 52.
Il ne goûtera pas.

Et *Venus* ayant une Pomme d'or à la main, & à son côté un jeune Cupidon avec un Arc bandé, qui menaçoit de tirer, representoit l'*Attouchement*. Sa Devise étoit :

Non tanget. Exod. 19. ℣. 13.
Il ne touchera pas.

HUITIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été dressé près l'Eglise de S. NICOLAS, *à l'entrée de la ruë des* VIEUX-VARRIERS.

CEt Arc de Triomphe cy-joint No. VIII. a été posé vis-à-vis la Fontaine des *Trois Déesses* près l'Eglise de *S. Nicolas*, & renfermoit l'entrée de la ruë des *Vieux-Varriers*. L'Ouvrage Inferieur consistoit à chaque côté en quatre Colomnes de l'Ordre Dorique, dont les deux du milieu avançoient sur le devant; celles en-dedans la Porte étoient doubles, toutes posées sur des grandes Plintes qui avançoient & reculoient selon que la construction de l'Ouvrage le requerroit, comme aussi l'Architrave, la Frise & la Corniche. L'Arcade de la grande Porte du milieu, reposoit sur ladite Corniche & montoit assez haut dans l'Ouvrage Superieur.

Au-dessus de la Corniche des deux Colomnes du milieu qui avançoient sur le devant, il y avoit deux Frontons ovals, coupez, avec un Cartel entre-deux, derriere lesquels on voyoit une grande Plinte en forme de Piedestal qui avançoit, & deux à chaque côté qui reculoient en arriere, sur lesquels étoient posez l'*Esperance* & la *Charité*, & aux côtez deux Vases, ornez d'une Banniere droite.

L'Ouvrage Superieur étoit en partie retreci sur les côtez, & consistoit en quatre Colomnes de l'Ordre Composite, dont celles du milieu avançoient pareillement sur le devant. Derriere lesdittes Colomnes, l'Ouvrage formoit une partie de Cercle, soûtenu de chaque côté par quatre Pilastres, & par deux Colomnes du même Ordre, dont les Architraves, Frises & Corniches faisoient un bel effet; & formoient un Demi-cercle au milieu au-dessus du grand Tableau.

Sur cette Corniche il y avoit quatre Plintes en forme de Piedestaux avec leurs parties de Cercle entre-deux, conformes & posées perpendiculairement sur les Colomnes de l'Ouvrage Superieur, sur lesquelles étoient assis quatre Personnages joüans de la Trompette, ornée d'une Banderolle. Le sommet de cet Ouvrage se fermoit

fermoit en forme d'un Couple de Dôme, orné de Moulures en forme de Corniche, ayant sur le devant un petit Fronton triangulaire reposant sur une Clé assez large, sur lequel on voyoit la *Verité* assise sur le Globe Terrestre, ayant un Calice à la main, au-dessus duquel il y avoit un Triangle avec trois Hosties environné de Rayons. Derriere la *Verité* on voyoit le *Tems* avec une Faux à la main qui la couvroit d'un Voile. Le Globe Terrestre, qui étoit environné de Nuées, écrasoit plusieurs Incredules.

A côté de cette superficie, il y avoit à chaque côté trois Drapeaux, qui n'embellissoient pas peu cet Arc de Triomphe. Au milieu de cette superficie il y avoit un Cartel dans lequel étoit écrit : *Manifestæ Veritati*, c'est-à-dire, *A la Verité Manifeste.*

Le grand Tableau (qui étoit quarré sur les côtez & par en-bas, & en Demicercle par en-haut) representoit JESUS-CHRIST avec ses Apôtres, parlant à la Femme Cananéenne qui s'étoit mise à genoux à ses pieds, dont la Fille étoit tourmentée par le Demon, à laquelle JESUS-CHRIST dit entr'autres : *O Femme, vôtre Foy est grande, * qu'il vous soit fait comme vous le desirez.* Et sa Fille fut guerie à l'heure même. Ce Passage de l'Ecriture étoit écrit en Latin au pied dudit Tableau, sçavoir :

O Mulier, magna est Fides tua. Matth. 15. ℣. 18.

Sous le Cadre dudit Tableau étoit écrit, *Fide vivâ*, c'est-à-dire, *Avec une Foy vive.*

Dans le Cartel au côté droit, qui reposoit sur la Corniche de l'Ouvrage Inferieur, directement sous l'*Esperance* étoit écrit : *Spe firma*, c'est-à-dire, *Avec une Esperance ferme.*

Dans le Cartel sur la gauche, qui reposoit sous la *Charité*, étoit écrit, *Ardenti Charitate*, c'est-à-dire : *Avec une Charité ardente.*

Au-dessus de la Porte voltigeoient deux Anges tenans une Drapperie, qui fût soûtenue par un troisiéme Ange, sur laquelle on lisoit les deux Chroniques suivantes.

DEO VERO IN trINA hostIA EUCharIstICA tropæUM,
aLUMnI DIVI nICoLaI posUere.

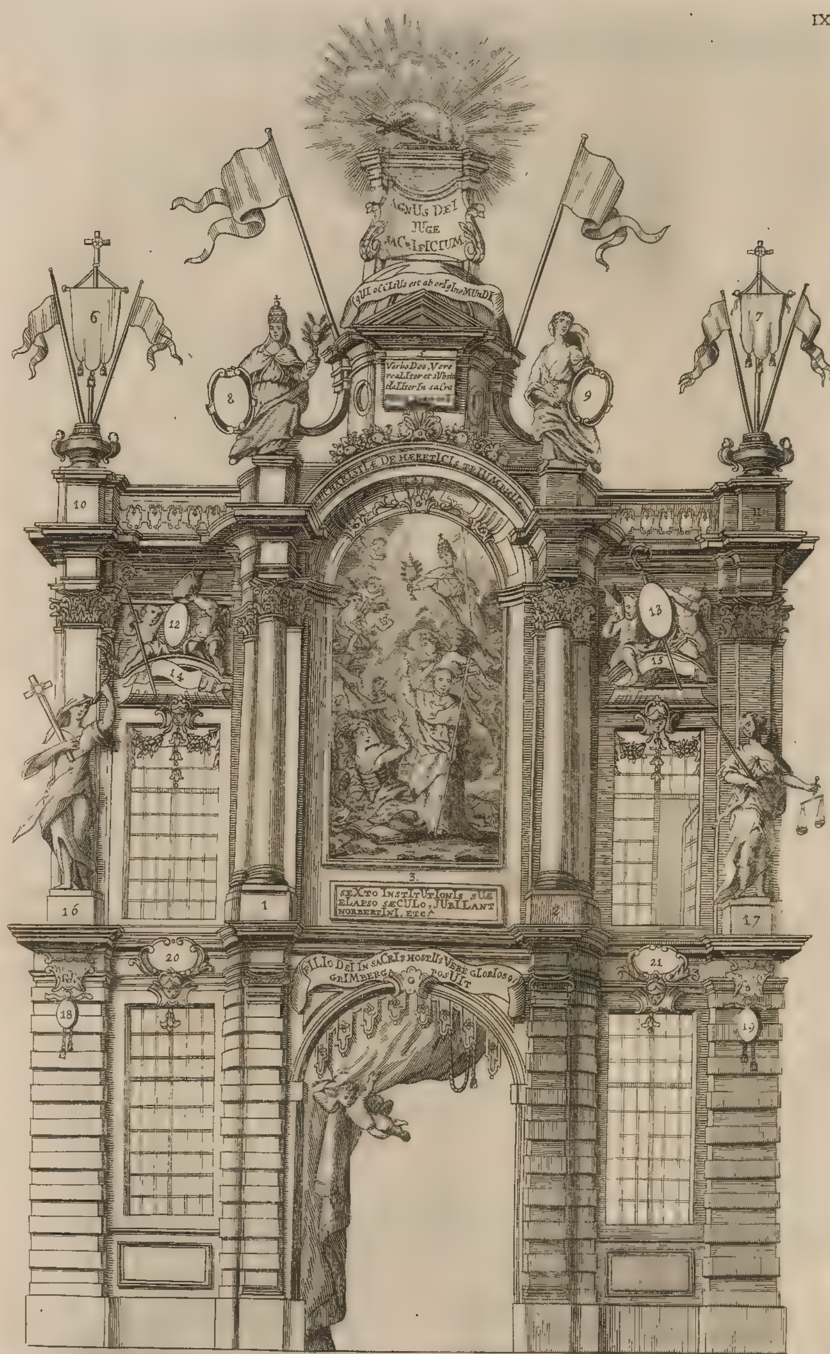
C'est-à-dire :

Au vray Dieu dans les trois Hosties Sacramentelles, les Paroissiens de S. Nicolas ont posé cet Arc de Triomphe.



NEUVIE'ME

* Foy d'autant plus admirable, que cette Femme étoit née & élevée dans l'aveuglement du Paganisme.


AGNUS DEI
JUGE
SACRIFICIUM
QUI OCCISUS est ab origine MUNDI
4.
Verbo Deo, Vere
realiter et substa
ntialiter In sacra
...CHARISTIÆ DE HÆRETICIS TRIUMPHALE
3.
SEXTO INSTITUTIONIS SUÆ
ELAPSO SÆCULO, JUBILANT
NORBERTINI, ETC.^A
FILIO DEI IN SACRIS HOSTIIS VERE GLORIOSO
GRIMBERGA POSUIT
1
2
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

NEUVIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé devant le Frontispice du Refuge de GRIMBERGHE, *ruë des* VIEUX-VARRIERS.

CEt Arc de Triomphe cy-joint & quotté N°. IX. a été dressé à la ruë des *Vieux-Variers*, devant le Frontispice du Refuge de l'Abbaye de *Grimberghe*. Il avoit près de 70. pieds en hauteur, & passant les 30. pieds en largeur. Elle fut érigée par ordre du Reverendissime Seigneur *Augustin van Eeckhout*, Prélat de ladite Abbaye.

L'Ouvrage Inferieur de cet Arc de Triomphe, consistoit au milieu en deux Pilastres avancez de l'Ordre Jonique, qui joignoient la Porte du milieu, laquelle étoit ornée d'une Campane & d'une Diapperie en forme de Rideau, relevée & soûtenuë d'un côté par deux Anges. Ces Pilastres Joniques étoient ornées de huit Bandes Rustiques, aux côtez desquels il y avoit deux Demi tuyaux ronds en forme de Colomnes, qui, avec un nombre égal de Bandes, sembloient être attachées aux Pilastres susdits. Sur les côtez exterieurs, il y avoit deux Tuyaux plats & larges, en forme de Pilastres pourvûës d'un pareil nombre de de Bandes Rustiques conformes au restant de cet Ouvrage Inferieur, qui reposoit sur des Plintes d'une grandeur proportionnée, & avoit son Architrave, Frise & Corniche d'un bout à l'autre, sauf que l'Architrave & la Frise au-dessus de la Porte étoient couvertes d'un Papier volant, qui reposoit sur la Moulure de ladite Porte. Sous la Corniche, qui couvroit les Tuyaux sur les côtez, il y avoit un Cul-de-lampe, qui aidoit à soûtenir ladite Corniche, auquel étoit attaché un Cartel en forme ovale. Au-dessus des Fenêtres inferieures on avoit approprié deux autres Cartels, dont les Feüillages descendoient jusques sur les Vitres superieures desdites Fenêtres. Entre les Plintes d'en bas & le Seüil de ces Fenêtres, on avoit mis un Compartiment quarré en forme de Panneau, ce qui ne releva pas peu la regularité de cet Ouvrage inferieur

L'Ouvrage superieur consistoit au milieu en deux Colomnes avancées de l'Ordre Composite, ayans en dedans deux Demi-Pilastres & une Bande creuse & large, qui de dessus l'Architrave montoit en forme de Demi-cercle. Contre lesdites Colomnes, vers le côté de dehors, il y avoit encore deux Demi-colomnes, avec leurs Bandes reculées en forme de Pilastres. Sur les côtez il y avoit deux Pilastres avancez, avec leurs Demi-Pilastres reculez à chaque côté, tous appuyez sur des Plintes, qui correspondoient perpendiculairement sur l'Ouvrage inferieur. Devant lesdits Pilastres on voyoit d'un côté la *Foy*, & de l'autre la *Justice*. Les Fenêtres de cet Ouvrage superieur étoient ornées de Festons, & au-dessus de chaque Fenêtre on voyoit un joli Fronton, sur lequel étoient assis deux petits Anges, qui tenoient un Cartel, une Crosse & une Mitre.

Au-dessus de la Corniche de cet Ouvrage superieur il y avoit quatre Plintes en

 forme

forme de Piedestaux, entre lesquelles on avoit dressé une belle Ballustrade à chaque côté. Sur les Plintes du milieu étoient assis sur la droite la *Ste. Eglise*, tenant d'une main un Calice avec la S. Hostie, & de l'autre un Cartel : & sur la gauche la *Verité*, tenant d'une main le Soleil, & de l'autre aussi un Cartel. Sur les Plintes exterieures il y avoit à chaque côté un Vase, orné chacun de trois Bannieres.

Le sommet, qui étoit placé entre les prédites Figures, étoit creusé par en-bas, montoit en diminuant, & formoit un Ouvrage plat au milieu avec sa Corniche, couverte d'un Fronton triangulaire. Les côtez formoient un Demi rond, soûtenu par lesdites Bandes creuses ; au-dessus de ce sommet il y avoit un Couple en forme de Dôme, sur lequel on avoit posé un Piedestal très mignon, avec un Agneau couché sur une Croix, environné de Nuées & de Rayons.

Le grand Tableau du milieu representoit le Triomphe du S. Pere *Norbert*, Instituteur de l'Ordre des *Prémontrez*, sur l'Heresiarque *Tanchelin*. Les Erreurs duquel ont été exterminées entierement par ledit Saint Pere, qui a renouvellé & redressé en même-tems la Devotion & l'Adoration du *Saint Sacrement de l'Autel*, laquelle étoit tout-à-fait flaitrie à *Anvers* & en d'autres endroits. Dans le Demi-cercle de la Corniche au-dessus dudit Tableau on lisoit la Chronique suivante.

eUCharIstIæ De hæretICIs trIUMphUs.
Triomphe de la S. Eucharistie sur les Heretiques.

Sur la Plinte sous la Colomne de l'Ordre Composite au côté droit dudit Tableau No. 1. il y avoit la Chronique suivante.

qUot hæresIs fæCUnDa errorIbUs, tot fIDes DIgna CoronIs.
Autant que l'Heresie est feconde en Erreurs, autant la Foy est digne de Couronnes.

Sur la Plinte au côté gauche dudit Tableau No. 2. il y avoit la Chronique suivante.

ConterantUr InIMICI tUI DeUs.
O Dieu, que tes Ennemis soyent mis en poussiere.

Dans le Panneau quarré en longueur, sous ledit Tableau No. 3. on lisoit la Chronique suivante.

seXto InstItUtIonIs sUæ eLapso sæCULo JUbILant norbertInI,
JUbILante brUXeLLa De saCrIs hostIIs, a JUDæIs transfIXIs,
IbIqUe annIs qUInqUagInta sUpra treCentos,
perseVerantIbUs IntegrIs.

C'est-à-dire :

Après l'écoulement de six siécles de leur Institution, les Norbertins celebrent le Jubilé, quand Bruxelles celebre celui des S. Hosties qui ont été poignardées par les Juifs, & qui sont demeurées entieres passant les trois cent cinquante années.

Dans

Dans le Piedestal du sommet, sous l'Agneau couché sur la Croix, il y avoit la Chronique suivante.

AGNUS DEI JUGE SACRIFICIUM.
L'Agneau de Dieu est le Sacrifice perpetuel.

Plus bas sur le Papier volant N°. 4. il y avoit la Chronique suivante.

QUI OCCISUS EST AB ORIGINE MUNDI.
Qui a été occis dès le commencement du Monde.

Encore plus bas dans l'Ouvrage plat dudit Sommet N°. 5. il y avoit.

VERBO DEO, VERE, REALITER, ET SUBSTANTIALITER
IN SACRAMENTO PRÆSENTI.
Au Dieu Verbe, veritablement, réellement, & substantiellement present au Saint Sacrement.

Sur la Banniere du milieu N°. 6. posée sur le Vase du côté droit, on lisoit la Chronique suivante.

NISI SIGNA, ET PRODIGIA VIDERITIS, QUÆ FECI, NON CREDETIS.
Si vous ne voyez pas les Signes & les Merveilles que j'ai faits, vous ne croirez pas.

Sur la Banniere du milieu au côté gauche N°. 7. il y avoit.

FACTA SUNT, NON FIDELIBUS, SED INFIDELIBUS.
Ils sont faits, non pas pour les Fidels, mais pour les Infidels.

Dans le Cartel N°. 8. que la *S. Eglise*, assise à la droite du Sommet, tient à sa main, on lisoit la Chronique suivante.

COMEDITE, QUIA CHRISTUS PANIS VITÆ EST.
Mangez, car Jesus-Christ est le Pain de Vie.

Dans le Cartel N°. 9. que la *Verité*, assise sur la gauche, tient à sa main, on lisoit la Chronique qui suit.

CREDITE, QUIA VERITAS ILLUMINANS EST.
Croyez, car il est la Verité illuminante.

Sur la Plinte sous le Vase du côté droit N°. 10. on lisoit la Chronique suivante.

QUI COMEDERIT JUSTIFICATUS EST.
Qui a mangé, est Justifié.

Sur la Plinte sous le Vase du côté gauche N°. 11. on lisoit celle-ci.

QUI NON CREDIDERIT JUDICATUS EST.
Qui ne croit pas, est condamné.

Dans

Dans le Cartel, au-dessus des Fenêtres de l'Ouvrage superieur, qui est tenu par deux petits Anges au côté droit N°. 12. il y avoit la Chronique suivante.

DIVInItas InCoMprehensIbILIs In VenerabILI.
La Divinité incomprehensible dans le Saint Sacrement de l'Autel.

Dans le Cartel au côté gauche N°. 13. on lisoit la suivante.

nIsI CreDIDerItIs, qUIa Ipse est DeUs, non InteLLIgetIs.
Si vous ne croyez pas, car il est Dieu, vous ne le comprendrez pas.

Sur le Papier volant sous ledit Cartel au côté droit N°. 14. on lisoit la Chronique suivante.

CreDIMUs, qUIa IbI est ChrIstUs.
Nous croyons que Jesus-Christ y est present.

Sur le Papier volant au côté gauche N°. 15. on lisoit la suivante.

anatheMa a ChrIsto JesU, qUIsqUIs non CreDIt.
Anatheme de Jesus-Christ, soit celui qui ne croit pas.

Sous la Foi, sur la Plinte au côté droit N°. 16. il y avoit la Chronique suivante.

erIt CreDentIbUs In resUrreCtIoneM VItæ.
Il servira aux Fidels de Resurrection de la Vie.

Sous la Justice N°. 17. au côté gauche, il y avoit.

InCreDULIs In rUInaM saLUtIs.
Aux Incredules en ruïne de leur Salut.

Sur le Cartel N°. 18. sous la Corniche de l'Ouvrage inferieur au côté droit, il y avoit la Chronique suivante.

CoMeDent paUperes, aC satUrabUntUr.
Les Pauvres le mangeront, & ils seront rassasiez.

Sur le Cartel N°. 19. au coin du côté gauche on lisoit.

fILII rebeLLes Deo hUMILIabUntUr.
Les Enfans rebelles à Dieu, seront humiliez.

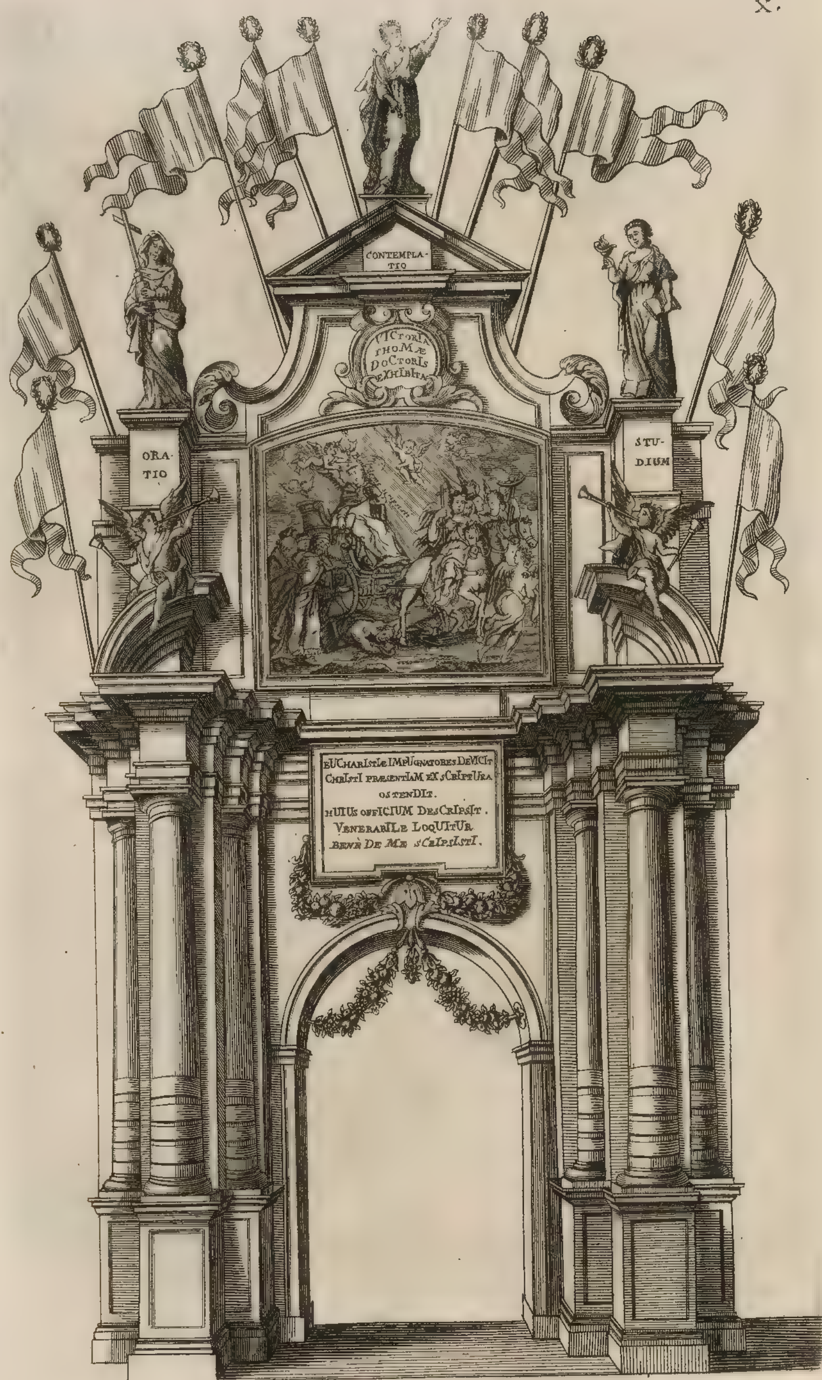
Sur le Cartel au-dessus de la Fenêtre de l'Ouvrage inferieur au côté droit N°. 20. on lisoit la Chronique qui suit.

eCCe DeUs VerUs De Deo Vero.
Voyez le vray Dieu, (procedant *) du vrai Dieu.*

Sur le Cartel au-dessus de la Fenêtre de l'Ouvrage inferieur au côté gauche N°. 21. étoit écrit.

ChrIstUs




CONTEMPLATIO
VICTORIA THOMÆ DOCTORIS EXHIBITA
ORATIO
STUDIUM
EUCHARISTIÆ IMPUGNATORES DEVICIT CHRISTI PRÆSENTIAM EX SCRIPTURA OSTENDIT.
HUIUS OFFICIUM DESCRIPSIT.
VENERABILE LOQUITUR
BENÈ DE ME SCRIPSISTI.

CHIrstUs JesUs noVI testaMentI saCerDos et hostIa.
Jesus-Christ Prêtre & Offrande du Nouveau Testament.

Dans le Papier volant au-dessus de la grande Porte, étoit écrit la Chronique suivante.

fILIo DeI In saCrIs hostIIs Vere gLorIoso, grIMberga posUIt.
Grimberghe a posé cecy au Fils de Dieu vrayment glorieux dans les Saintes Hosties.

DIXIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé près l'Eglise des RR. PP. DOMINICAINS.

CEt Arc de Triomphe ci-joint & quotté N°. X. fut posé contre la muraille saillante par de-là l'Eglise des *RR. PP. Dominicains*, & fermoit toute la largeur de la ruë; elle fut érigée aux fraix & dépens desdits RR. Peres, & la partie inferieure consistoit de chaque côté en une Colomne avancée de l'Ordre Toscan, derriere laquelle il y avoit une Platte-bande, avec deux Demi-colomnes, & deux Demie-platte bandes reculées aux deux côtez, lesquelles entieres & demi Colomnes étoient ornées par en-bas de quatre Bandes rustiques chacune, toutes appuyées sur des Piedestaux, avec leur Architrave, Frise & Corniche. La Porte du milieu ne montoit que vers la hauteur des deux tiers des Colomnes. Au-dessus de ladite Porte on avoit approprié un grand Panneau quarré, lequel montoit jusques sous la grande Moulure superieure de la Corniche, & qui couvroit la plus grande partie de la Frise & de l'Architrave, &c. Le dessous dudit Panneau étoit orné d'un double Feston, auquel étoit attaché un autre double Feston, qui étoit suspendu au milieu du Demi-cercle de la grande Porte susdite.

Au-dessus de la Corniche des deux Colomnes avancées dudit Ouvrage inferieur étoient posez deux Frontons en Demi-cercle coupez, sur lesquels étoient assis deux Renommées joüans de la Trompette, & tenans une autre Trompette de l'autre main. Derriere ces Frontons il y avoit deux Plintes assez longues avancées, avec une double Plinte reculée aux côtez. Au-dessus & au-dessous de ces Plintes il y avoit à chaque côté deux Drapeaux, & sur la Plinte du milieu étoient posé d'un côté la *Priere*, & de l'autre l'*Etude*. Entre ces deux Figures il y avoit deux Volutes qui reposoient sur lesdites Plintes reculées du milieu, qui avec leurs Moulures creuses formoient une partie du Sommet, & soûtenoient un Fronton triangulaire sur lequel il y avoit une Plinte au-dessus de laquelle étoit representé la *Contemplation*, environnée de trois Drapeaux à chaque côté. C'est au moyen de la *Priere*, de l'*Etude* & de la *Contemplation*, que *S. Thomas d'Aquin* a si bien écrit de Dieu, &c.

Le grand Tableau du milieu étoit posé sur une platte-Bande assez large au-dessus de la Corniche de l'Ouvrage inferieur, entre les susdites Plintes reculées du

 milieu.

milieu. Ledit Tableau representoit le Triomphe de *S. Thomas d'Aquin* sur les Heretiques. Il étoit monté sur un Char Triomphal, attelé de trois Chevaux, & conduit par plusieurs Anges. D'autres Anges voltigeoient dans les Nuées, l'un desquels tenoit dans sa main le *S. Sacrement de l'Autel*, qui jettoit quelques Rayons, entre lesquels étoient écrites les paroles suivantes : *Benè dè me scripsisti :* c'est-à-dire, *Vous avez bien écrit de moi.*

Au-dessus de ce Tableau étoit un Cartel avec cette Chronique.

VICtorIa thoMæ DoCtorIs eXhIbIta.
La Victoire du Docteur Thomas exhibée.

Sous ledit Tableau on lisoit les quatre Chroniques suivantes, écrites sur le grand Compartiment ou Panneau au dessus de la Porte.

eUCharIstIæ IMpUgnatores DeVICIt.
ChrIstI præsentIaM eX sCrIptUra ostenDIt.
hUJUs offICIUM DesCrIpsIt.
VenerabILe LoqUItUr : *benè De Me sCrIpsIstI.*

C'est-à-dire :

Il a vaincu les Oppugnateurs du S. Sacrement,
Prouvé par l'Ecriture la presence de Jesus-Christ ;
Composé l'Office dudit (S. Sacrement)
Le Venerable parle : Vous avez bien écrit de moi.

Les Chroniques suivantes, touchant ledit Tableau, étoient écrites sur les aîles dudit Arc de Triomphe du côté de leur Eglise.

1. CaLVInI argUMenta Ipse DIssoLVIt.
Il refute les Argumens de Calvin.

2. hIC eXIstIt CorpUs DoMInI.
Le Corps du Seigneur est ici present.

3. sILeant hæretICI DUM Ipse LoqUItUr.
Que les Heretiques se taisent lorsqu'il parle.

4. aCCIDentIa Manent absqUe sUbstantIa VInI.
Les apparences demeurent sans substance de Vin.

Il y avoit douze Pyramides peintes entre les Fenêtres superieures du Parloir des susdits RR. Peres, representans quelques Figures du *Très-Saint Sacrement*, la plûpart tirées de l'Ecriture Sainte, en forme d'Emblêmes ou Decorations, avec leurs Chroniques respectives.

Premierement, étoit representé le *S. Sacrement de Miracle*, avec la Chronique suivante.

brU-

BRUXELLÆ SACRAMENTO GAUDENT.
Bruxelle se réjoüit dans le S. Sacrement.

Secondement, l'*Arbre de Vie* posé au milieu du Paradis Terrestre, avec cette Chronique.

VERE LIGNUM VITÆ CÆLESTIS PARADISI.
Vray Arbre de Vie du Paradis Celeste.

Troisièmement, *Abraham* prêt à immoler son Fils *Isaac* en Offrande à Dieu, avec cette Chronique.

ISAAC VICTIMA VIVA DEI.
Isaac vive Victime de Dieu.

Quatriémement, *Melchisedech* offrant à Dieu le Pain & le Vin pour *Abraham*, avec la Chronique suivante.

SACERDOTIUM CHRISTI JESU PRÆSIGNATUR.
La Prêtrise de Jesus-Christ representée.

Cinquiémement, étoit representé la *Manne* dans le Desert, descendant du Ciel, avec cette Chronique.

PANIS VITÆ DE CÆLIS HOMINIBUS OBLATUS.
Le Pain de Vie offert du Ciel aux hommes.

Sixiémement; étoit representé l'*Arche d'Alliance*, avec la Chronique suivante.

ARCA VIVA MODO CHRISTIANIS PROPONITUR.
L'Arche vivante est presentement presentée aux Chrétiens.

Septiémement, étoit representée la *Table* avec les Pains de Proposition, avec cette Chronique.

PANEM PROPOSITIONIS NUNC SINGULIS EDERE LUBET.
Chacun peut manger presentement le Pain de Proposition.

Huitiémement, on voyoit l'*Ange* qui portoit du *Pain* à *Elie* couché sous un Genevrier, avec cette Chronique.

AMBULAT ELIAS IN FORTITUDINE ILLIUS.
Elie se promene par la force d'icelui.

Neuviémement, étoit representé *Jesus-Christ* avec la *Samaritaine* près du Puits, avec cette Chronique.

BIBANT HIC SINGULI UNDAM SALUTIS,
Que chacun boive ici l'Eau du Salut.

Dixiémement, on voyoit l'*Agneau Pascal* couché sur une Croix, avec la Chronique suivante.

AGNUS NOBIS OCCISUS AB ORIGINE MUNDI.
L'Agneau occis pour nous dés le commencement du Monde.

Onziémement, étoit representé l'*Agneau* du Livre de l'Apocalipse, couché sur le Livre selé des sept Seaux, avec cette Chronique.

IPSE QUI SEPTEM DISSOLVIT SIGNACULA.
Lui qui a detaché les sept Seaux.

Douziémement, étoit representé une *Hostie* au-dessus d'un Calice, avec cette Chronique.

HOSTIA PACIFICA HUJUS MUNDI.
Hostie pacifique de ce Monde.

Les Chroniques suivantes, tirées du *Lauda Sion*, & autres Hymnes du *Trés-Saint Sacrement de l'Autel*, composez par le Docteur Angelique *S. Thomas d'Aquin* dans l'Office dudit *S. Sacrement*, peintes sur des Cartels, étoient suspenduës sous les Fenêtres du côté du susdit Parloir.

1. LAUDA SION SALVATOREM IN TUBIS ET IN CHORIS.
Sion loüez le Sauveur en Trompettes & Chœurs.

2. LÆTIS SOLEMNIIS JUNCTA SUNT GAUDIA.
Aux joyeuses Solemnitez sont joint les Allegresses,

3. DIES SOLENNIS AGITUR, MORS JESU RECOLITUR.
Le Jour solemnel se celebre; on se ressouvient de la Mort de Jesus-Christ.

4. LAUDIS THEMA SPECIALIS VOBIS PROPONITUR.
On vous propose un nouveau sujet de loüange.

5. RECEDANT VETERA, NOVA SINT OMNIA VITA ET COGITATIO.
Que les vieilles choses disparoissent, que tout soit nouveau vie & pensées.

6. CHRISTUS TRADITUR IN CÆNA NOVISSIMA.
Jesus-Christ est livré dans la derniere Cene.

7. CHRISTUS DICITUR AGNUS ET AZYMA.
Jesus-Christ est nommé l'Agneau & le Pain sans levain.

8. DATA FUIT MANNA PATRIBUS, CARO CHRISTI FRATRIBUS.
La Manne a été donnée aux Peres, la Chair de Jesus-Christ aux Freres.

9. FATETUR CHRISTIANUS QUOD IN CARNEM TRANSIT PANIS.
Le Chrétien avoüe, que le Pain se change en Chair.

10. CHRI-

10. ChrIstUs fIt panIs non MIttenDUs CanIbUs.
Jesus-Christ devient le Pain qui ne doit pas être jetté aux Chiens.

11. panIs angeLICUs DatUr soLIs hoMInIbUs.
Le Pain des Anges se donne seulement aux Hommes.

12. panIs CæLestIs hUMILIbUs traDItUr.
Le Pain Celeste se distribuë aux humbles.

13. faCIUnt presbYterI Ut sUMant et Dent CæterIs.
Les Prêtres font qu'ils le mangent, & le donnent aux autres.

14. non CapIs ? non VIDes ? VIVa DoCebIt fIDes.
Ne le comprennez vous ? ne le voyez vous pas ? la Foy vive vous l'enseignera.

15. sI sCInDatUr, sIgnI tantUM fIt fraCtUra.
Si on le rompt, ce n'est que la fracture du signe.

16. ManDUCat hoC paUper serVUs.
Le Pauvre Valet le mange.

17. JUstI aD VItaM aCCIpIUnt.
Les Justes le reçoivent pour la Vie (éternelle.)

18. sI MaLe eDant eXItIaLIs CIbUs.
S'ils le mangent mal, c'est une Viande mortelle.

19. DeDIt fragILIbUs De poCULo sangUInIs.
Il a donné aux Infirmes du Calice du Sang.

20. IstUD aCCIpIte, oMnes eX eo bIbIte.
Recevez-le, & bûvez-en tous.

21. fIDes sUffICIt qUanDo sensUs DefICIt.
La Foy suffit, quand le Sens faillit.

22. DatUr In Cæna noCtIs fIgUrIs terMInUs.
Dans la Cene nocturne se donne la Fin aux Figures.

Nous finirons ici la Description des Arcs de Triomphe qui ont été dressez sur le chemin de la premiere Procession du 14. Juillet: à laquelle nous joindrons, pour la Satisfaction du Lecteur, celle des Decorations & Ornemens, dont les Maisons étoient embellies, le tout cependant selon notre petite capacité, d'autant qu'il est impossible de le pouvoir faire dans toutes les formes, à moins de faire la Description de chaque Maison en particulier, & de tous les étages & parties d'icelles, ce qui grossiroit trop cet Ouvrage.

Les

Les Maisons par devant lesquelles la premiere Procession a passée, étoient pour la plûpart ornées de Verdures, comme du Houx, de la Mousse, des Branches du Bois d'Espagne, de Genevrier, &c. Cette Verdure étoit si proprement & curieusement entrelacée dans des Lattes de Bois, qu'on avoit dressez expressément contre les Murailles & Frontispices de Maisons en forme de Treillis, qu'on auroit dit que le tout étoit ainsi crû naturellement. Aucuns avoient orné leurs Maisons de cette maniere depuis le bas jusqu'au sommet, entre laquelle Verdure ils avoient appropriez plusieurs peintures très-rares, des Miroirs, Festons, & autres Ornemens. D'autres n'avoient orné avec de la Verdure que les étages infereurs & le sommet de leurs Maisons, & les étages du milieu étoient couverts de Draps ou de Bayes de differentes couleurs, comme rouge, bleu, verd, &c. Les uns l'avoient tendu en égalité sans plissure; d'autres l'avoient plié, & relevé entre-deux en forme de Festons ou en Falbala. Sur lesdits Draps ou Bayes on avoit suspendu des Tableaux, des Festons, des Miroirs, des Cartels avec des Chroniques, & autres Ornemens. Les Murailles entre les Fenêtres étoient encore embellies avec des Pyramides, Peintures, Cartels, Bannieres, Lustres, &c. D'autres avoient tendu leurs Maisons de très belles & très- riches Tapisseries. Le sommet de la plûpart des Maisons étoit orné de Drapeaux, Etendars, Bannieres, d'Orangers ou Lauriers, &c. Finalement, il n'y avoit personne, depuis le moindre jusqu'au plus riche, qui ne se fut acquitté de son devoir, & qui n'ait employé tout ce qui dépendoit de lui pour amasser ou emprunter tout ce qui pouvoit servir d'embellissement & d'ornement pour celebrer avec éclat à la plus grande gloire de Dieu, la Fête de ce Jubilé de 350. ans du *Très-Saint Sacrement de Miracle*, dont nous parlerons encore plus amplement, lorsque nous ferons la Description des Embellissemens des Maisons par où la Seconde Procession a passée.

FIN DE LA PREMIERE SUITE.



SECONDE

SECONDE SUITE DE LA VENERABLE HISTOIRE DU TRES-SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

Contenant les Solemnitez qu'on a faites à l'occasion du Jubilé *de* 350. *ans dans l'Eglise Collegiale de* SS. Michel *&* Gudule, *la Description des Embellissemens dont les Maisons ont été ornées, & les Arcs de Triomphe qu'on a dressez sur le chemin par où la seconde Procession a passée le* 28. *Juillet* 1720. *le tout embelli de belles Figures en Taille-Douce, &c.*

Composé & recuëilli par G. D. B.



SECONDE SUITE DE LA VENERABLE HISTOIRE DU TRES SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

Contenant les Solemnitez qu'on a faites à l'occasion du Jubilé *de* 350. *ans dans l'Eglise Collegiale de* SS. Michel *&* Gudule : *la Description des Embellissemens dont les Maisons ont été ornées , & les Arcs de Triomphe qu'on a dressez sur le chemin par où la seconde Procession a passée le* 28. *Juillet* 1720. *le tout embelli de belles Figures en Taille-Douce , &c.*

NOus avons parlé , dans la Premiere Suite de cette Venerable Histoire , des Embellissemens dont on avoit orné l'Eglise Collegiale de *SS. Michel* & *Gudule* , ainsi que les Maisons par devant lesquelles la premiere Procession avoit passée ; nous y avons aussi fait non-seulement une Description des principaux Arcs de Triomphe qui ont été dressez sur ledit chemin , avec leur representation en Figures de Taille-douce , mais aussi la Description de ladite Procession ainsi que de la Cavalcade , & de tout ce qui en dépend.

Avant donc de parler de la Seconde Procession, qui marcha le 28. Juillet 1720. avec la même Solemnité , le même ordre , & les mêmes Embellissemens , tant de la somptueuse Cavalcade qu'autrement , nous dirons auparavant , que le Seigneur Tout-puissant accorda derechef une si belle & agréable journée qu'on puisse souhaiter pour la Celebration de cette seconde Fête & Procession solemnelle : l'air selon la Saison de l'Année , étoit fort serain , & la chaleur du Soleil temperée par

un petit vent agréable , faisoit qu'on n'en souffroit aucune incommodité.

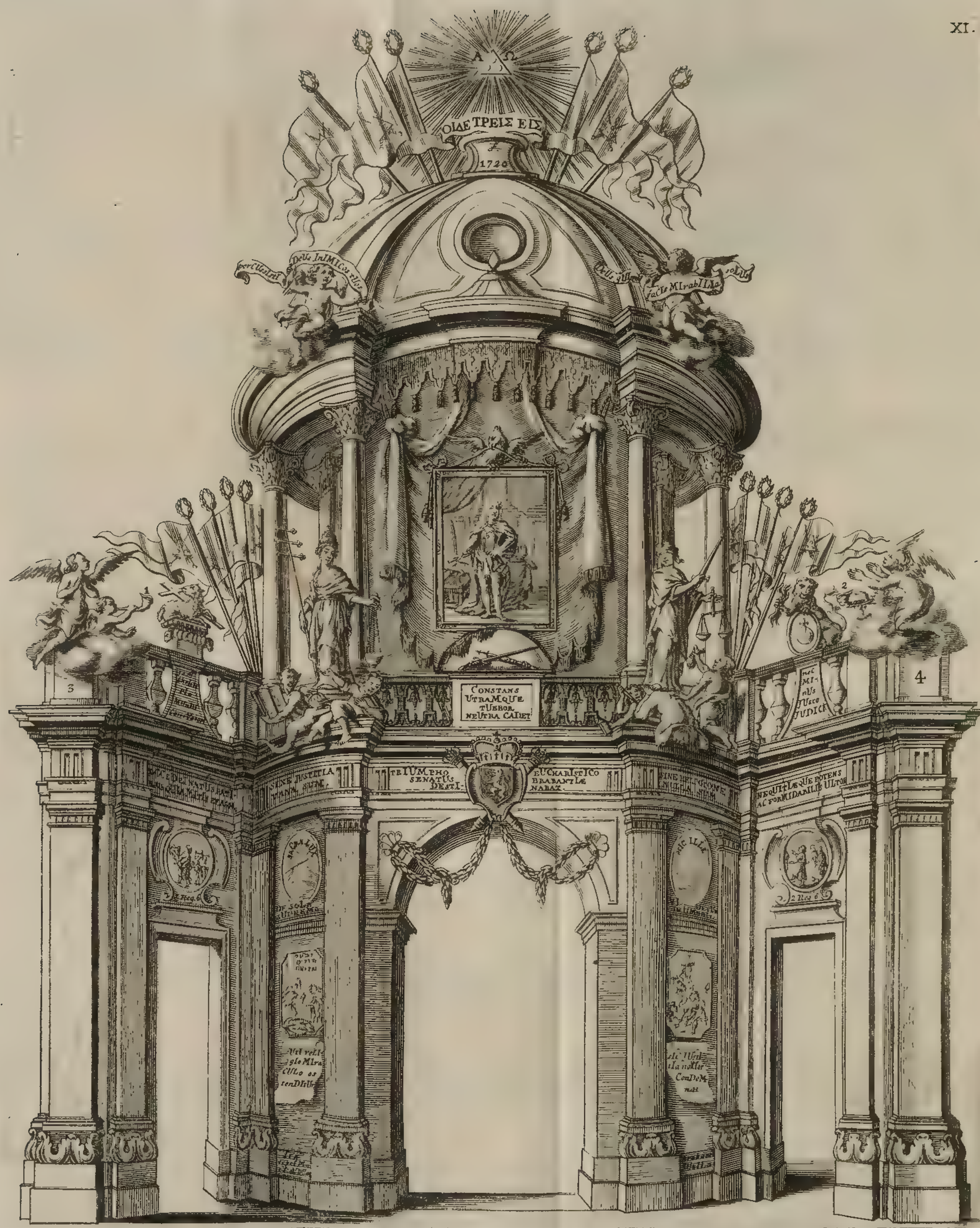
Cette Seconde Procession marcha l'après-midi. La triomphante & incomparable Cavalcade, dont nous avons donné le Détail cy-devant pag. 2. & suivantes, faisoit encore cette fois l'avant-garde, & commençoit à marcher à 4. heures, le tout en si bon ordre & état, oüi même en meilleur état & ordre que la premiere fois. Elle fut suivie par les Ordres Mandians, les Paroisses, les Corps des Métiers, les 5. Sermens, les Confrairies, les Messieurs du Magistrat, &c. le tout comme il a été dit cy-devant : sous le concours d'une multitude innombrable & incroyable de Personnes, tant Etrangers, qu'Habitans : y étant venu pour cette seconde Procession encore plus d'Etrangers que pour la premiere, & cela sur le bon rapport que les premiers ont fait de cette Fête & Procession incomparable. Plusieurs même y sont restez tout le tems des deux Fêtes, tant pour avoir le plaisir de voir les deux Solemnitez, que pour attendre leurs Parens & Amis qu'ils avoient invitez, & pour leur procurer de bons Logemens, d'autant que toutes les places étoient retenuës ou occupées dans toutes les Hôtelleries & Cabarets, tant dans la Ville que dehors.

Le chemin par où cette Seconde Procession a passée, a été ordonné de la maniere suivante. En sortant de l'Eglise Collegiale de *S. Gudule*, elle passa par la *Chancellerie*, & de là à la Chapelle des 12. *Apôtres*, qu'on avoit aussi embellie en dedans, à l'occasion du present Jubilé de 350. ans, tant d'un joli Plafond peint & lambrissé, que de diverses Peintures, representant les Troubles des Huguenots, & principalement de quelle maniere le *Saint Sacrement de Miracle* y fut refugié & caché, comme il est plus amplement narré dans l'Histoire cy-devant au Chapitre XVII. page 35. &c. On chanta dans ladite Chapelle un beau Motet en Musique, après quoi on y donna la Benediction avec le *Très-Saint Sacrement de Miracle*

De cette Chapelle la Procession passoit devant celle du Comte de *Salazar*, auquel endroit les Saintes Hosties ont été cruellement poignardées par les Juifs impies, le Jour du Vendredy-Saint de l'annnée 1370. comme nous l'avons dit très-amplement dans l'Histoire cy-devant pag. 8. & suivantes au Chap. VI. Dans cette Chapelle, qu'on avoit pareillement embellie d'un nouvel Autel, d'un nouveau Plafond, & de quelques Peintures, &c. on chanta quelques Hymnes & un Motet en Musique, & après y avoir donné la Benediction avec le *S. Sacrement de Miracle*, la Procession poursuivit le chemin par le *Cantersteen*, descendit la ruë de la *Magdelaine*, par le *Marché aux Herbes*, le vieux *Marché aux Poissons*, devant la *Boucherie*, par le *Marché aux Trippes*, le *Marché aux Poulets*, la *Poissonnerie*, par la ruë de *S. Catherine*, jusqu'à l'Eglise de ladite Sainte, où les Saintes Hosties ont été volées par *Jean de Louvain*, ainsi qu'il a été dit cy-devant dans l'Histoire chapître II. pag. 4.

Dans cette Eglise, qu'on avoit aussi embellie à l'occasion du present Jubilé, furent encore chanté quelques Hymnes, & on y donna pareillement la Benediction avec ledit *S. Sacrement*, ce qui n'arrive que tous les 50. ans., ainsi qu'il a été fait dans la premiere Procession à la petite Chapelle joignant l'Eglise des *Sœurs de S. Magdelaine*, nommée *Bethanie* ruë des *Vieuvariers*, où le *S. Sacrement de Miracle* a été




ΟΙΔΕ ΤΡΕΙΣ ΕΙΣ
1720
CONSTANS
UTRAMQUE
TUEBOR
NEUTRA CADET
3
4

a été caché près de 6. ans, pendant les troubles des Heresies; quoique la Procession annuelle y passe regulierement tous les ans.

Aussi-tôt que la Benediction étoit donnée dans ladite Eglise de *S. Catherine*, ladite Procession solemnelle poursuivoit son chemin à côté du *Marché aux Grains*, le long du *Bassin du Canal*, sur le *Pont de S. Michel*, & de là par le *Pont au Pannier*, en tournant à main gauche, devant l'Eglise des *RR. PP. Augustins*, le long *du Fossé*, (autrement *le Grecht*) puis montant le long de l'*Hôtel du Princes de Berghes*; elle passa à côté du Cimetiere de l'Eglise de *S. Gudule* par la ruë *au Vent*, & entra par la même porte d'où elle étoit sortie.

Neuf heures du soir étoient sonnées lorsque la Procession entra avec le *Venerable S. Sacrement*, tellement qu'on a mis cinq heures d'Horloge à faire le tour, qui a été beaucoup retardé par les trois Stations dans les susdites Chapelles des 12. *Apôtres*, du *Comte de Salazar*, & dans l'Eglise de *S. Catherine*, où l'on a donné la Benediction & chanté les Motets & Hymnes susdits.

Durant la Marche de la premiere & seconde Procession, on tira plusieurs Salves de l'Artillerie autour des Remparts de cette Ville, sous le Son de la grande Cloche du Venerable. Les Militaires étoient pour la plûpart postez sur les grandes Places, pendant que les autres patroüillerent par la Ville, afin de prévenir tout desordre & confusion, sauf cependant par les grandes Places ou ruës par lesquelles la Procession devoit passer: tellement qu'il n'est arrivé aucun differend ni desordre.

Nous poursuivrons ici premierement la Description des principaux Arcs de Triomphe qui ont été dressez le long du chemin de la seconde Procession, après quoi nous parlerons des Embellissemens des Maisons, qui ont été ornées encore plus magnifiquement, & avec plus de regularité & cimetrie que celles du chemin de la premiere Procession.

ONZIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été dressé près du CONSEIL DE BRABANT, *sur la Plaine de la* CHANCELLERIE.

LE premier Arc de Triomphe qui a été posé sur le chemin de la seconde Procession, ci-joint & quotté N°. XI. fut érigé aux depens & par ordre de Messeigneurs le Chancellier & Conseillers du *Conseil Souverain de Brabant*, & placé dans la Plaine devant la *Chancellerie*, ayant environ quatre-vingt pieds de hauteur & soixante & un pieds en largeur; il renfermoit toute ladite Plaine depuis la premiere Porte de la Chancellerie du côté de *S. Gudule* jusqu'au coin du Jardin du *Refuge de l'Abbaye de Parck*.

La partie inferieure de cet Ouvrage consistoit en six Pilastres entieres, & quatre Demi-pilastres de l'Ordre Dorique, posées sur des doubles Plintes ornées de Feüillages curieusement tournées, dont l'usage est assez moderne. Cet Ouvrage inferieur tiroit vers le milieu en rondeur, avec une Architrave, Frise & Corniche unie & platte, sous lesquelles étoit posée la grande Porte du milieu, ayant 14.

 pieds

de largeur sur 28. de hauteur, au-dessus de laquelle on avoit posé les Armes du Brabant, ornez par en-bas d'un Feston, qui étoit attaché à deux Coquilles au côté de ladite Porte, & tourné très-joliment. Cet Ouvrage inferieur du milieu avoit ses Aîles tournées en forme d'Amphitheatre, dans lesquels il y avoit à chaque côté une petite porte quarrée environ de la moitié de la largeur de la grande Porte du milieu. Sur la Corniche de cet Ouvrage Inferieur on voyoit une Ballustrade ornée de plusieurs Figures & Devises dont nous parlerons plus amplement ci-dessous.

L'Ouvrage superieur consistoit en une belle Coupe ou Dôme ouvert sur les côtez, qui reposoit sur l'Ouvrage du milieu de la partie inferieure, soûtenu en dehors par des Colomnes, & en dedans par des Pilastres de l'Ordre Corinthien, entourré de son Architrave, de sa Frise & de sa Corniche, sauf qu'entre les deux Colomnes avancées du milieu on ne voyoit que la simple Corniche reculée en arriere, sans Architrave ni Frise : une partie du milieu de cette Corniche reculée avançoit sur le devant en forme de Clé, sur laquelle on avoit posé un couvercle pointu, ce qui formoit une espece de Thrône avancé, orné d'une belle Campane. Derriere cette Campane il y avoit une riche Drapperie, ornée d'une belle Frange, retroussée des deux côtez ce qui n'embellissoit pas peu cette partie du milieu. Derriere ledit Thrône avancé on voyoit dans la Coupe une Fenêtre ronde, qui y servoit de grand Ornement. Au-dessus de cette Coupe ou Dôme on avoit posé un Piedestal creux avec un Triangle environné de Rayons, au milieu duquel il y avoit trois Hosties ensanglantées. On avoit mis trois Bannieres à chaque côté dudit Triangle, & entre les Rayons on voyoit aux côtez de ce Triangle écrits ces deux Lettres Α & Ω, qui sont la premiere & la derniere de l'Alphabet Grec, nommées *Alpha* & *Omega*.

Au Livre de l'Apocalypse de *S. Jean* chap. 1. ℣. 8. chap. 21. ℣. 6. & chap. 22. ℣. 13. Dieu dit quatre fois; *Je suis* ALPHA *&* OMEGA : c'est-à-dire, le *Commencement* & la *Fin* : d'où il est provenu que les premiers Chrétiens écrivoient ces Lettres à côté d'un *Agneau*, ou à chaque côté des deux premieres Lettres du Nom Grec de JESUS-CHRIST, &c.

Sur le Papier volant au-dessous du susdit Triangle étoient écrits ces trois mots Grecs ΟΙΔΕ ΤΡΕΙΣ ΕΙΣ, qu'on prononce comme s'ensuit, *Hoide treis heis*, & signifient : *Ces trois sont un* : sçavoir, Trois Personnes un seul Dieu ; & aussi, Trois Hosties un seul JESUS-CHRIST. Sur le Piedestal sous ledit Papier volant étoit écrit F. 1720. c'est-à-dire, *Font ensemble l'année* 1720. sçavoir *Alpha* & *Omega*, avec *Hoide treis heis* : car dans la Langue Grecque toutes les Lettres ont leur valeur : *Alpha* compte *un*; *Omega*, *huit cent*, & ainsi du reste.

On voyoit à chaque côté au-dessus de la Corniche du Dôme un Ange assis dans les Nuées, tenans chacun un Papier volant à la main, sur lesquels on lisoit les Chroniques suivantes tirées des Pseaumes de David.

perCUssIstI, DeUs InIMICos tUos.
O Dieu, vous avez frappé vos Ennemis.

DeUs

DeUs qUI faCIs MIrabILIa soLUs !
Dieu, qui faites seul les Merveilles.

Sur les Piedeſtaux, faiſant les coins de la Baluſtrade au-deſſus de l'Ouvrage Inferieur, on voyoit deux Anges à genoux ſur des Nuées qui regardoient & adoroient les trois S. Hoſties dans le Triangle, à côté deſquels il y avoit deux petits Anges, tenans chacun une Corne de Belier avec lequel ils publierent le Jubilé : étant à remarquer, que le mot *JUBILE'* provient du mot Hebreu *Jobel*, qui ſignifie une *Corne de Belier*, à cauſe qu'on publioit tous les cinquante ans le Jubilé au ſon de Cornes de Belier. Sur les Banderolles au-deſſous deſdites Cornes de Belier, (qui n'ont pû être repreſentées ici à cauſe de leur petiteſſe) étoit écrit d'un côté N°. 1. *JUBILEUM*, & de l'autre côté N°. 2. *SEPTIMUM* : c'eſt-à-dire, le *ſeptiéme Jubilé.*

Sur les Piedeſtaux, ſous leſdits Anges à genoux, il y avoit la Chronique ſuivante, ſçavoir :

N°. 3. ADoro te DeVote, Latens DeItas.
No. 4. sUb fIgUra panIs, ChrIste LatItas.
Je vous adore devotement, ô Dëité cachée :
Sous la Figure de Pain vous êtes caché ô Jeſus-Chriſt.

Dans l'Hymne de l'Egliſe, *Adoro te*, &c. dont cette Chronique a été tirée, il y a, *Sub Figuris*, c'eſt-à-dire : *Sous les Figures*, ſçavoir de Pain & de Vin : mais dans le *S. Sacrement de Miracle*, & par conſéquent dans cet Arc de Triomphe, il ne s'agit point de la Figure de Vin.

Au bas de la Drapperie, dont nous avons parlé ci-deſſus, on voyoit un Globe Terreſtre, couvert en partie de ladite Drapperie, au devant duquel il y avoit un Piedeſtal au milieu de la Balluſtrade, ſur lequel le Sceptre & l'Epée étoient couchez ſur un Carreau ou Couſſin. Au milieu de cette Drapperie étoit repreſenté le Portrait de Sa Majeſté Imperiale Charles VI. ſur un Tableau qu'un Aîgle tenoit levé dans ſon bec & par ſes ongles au moyen d'un cordon d'or, orné de Floches ou de Glands.

A la droite du Portrait de Sadite Majeſté on voyoit la *Religion*, poſée ſur une Plinte au devant de la Colomne du milieu du Dôme, foulant ſous ſes pieds ſes Ennemis, ſçavoir, *le Judaïſme*, *l'Hereſie*, & *le Mahometiſme*. A la gauche on voyoit *la Juſtice*, ayant ſous ſes pieds *la Fourberie* tenant une bourſe remplie d'or, & *la Force* armée de Feu & de Fer. Sur la Friſe de l'Ouvrage inferieur, directement ſous la *Religion*, on liſoit les paroles ſuivantes, en forme de Deviſe de la *Religion* : ſçavoir,

Sine Juſtitia vana ſum.
Sans Juſtice je ſuis vaine.

Et ſous la *Juſtice* on liſoit la Deviſe ſuivante, qu'elle ſemble prononcer.

Sine Religione nulla ſum.
Sans Religion je ne ſuis rien.

Sa

Sa Majesté répond sur ces Devises par un Hemistiche, qui étoit écrit sur le Piedestal au milieu de la Ballustrade, faisant la Chronique suivante.

. . . . . Constans UtraMQUe tUebor :
neUtra CaDet.

Je les maintiendrai tous deux constamment ;
Aucun ne tombera.

Notez. Que Sadite Majesté Imperiale porte pour Devise : *Constantiâ & Fortitudine* ; c'est pourquoi le mot *Constans* ; *constamment*, n'est ici aucunement superflu.

On voyoit au-dessus de la Ballustrade des Aîles, du côté droit, directement au-dessus de la petite porte quarrée un *Agneau* avec une Croix, couché sur le Livre fermé des sept Seaux, soûtenu d'une Plinte & d'un Piedestal, sur lequel étoit écrit la Chronique suivante.

JesU ChrIsto pIo MUnDI ConserVatorI.
A Jesus-Christ le Debonnaire, Conservateur du Monde.

Sur la Balustrade au côté gauche, on voyoit un *Lion* menaçant le Monde par le Tonnere, sur le Piedestal duquel on lisoit la Chronique suivante.

neC MInUs JUsto JUDICI.
Qui n'est pas moins Juge juste & équitable.

Pio & *Justo* semblent ici se contredire, mais *Pio* ne signifie pas ici *Pieux*, mais bien *Debonnaire* : comme *Antonius Pius* Empereur du second Siecle, *Antoine le Debonnaire*, *&c.*

Dans la Frise des Aîles du côté droit & gauche on lisoit les deux Chroniques en Vers, comme s'ensuit.

eCCe DeI natUs, patIens, qUIa MItIs et agnUs.
neqUItIæqUe potens aC forMIDabILIs ULtor.

Que nous avons traduites de la maniere suivante, quoique non pas mot pour mot ; sçavoir,

Voici le Fils de Dieu, patient & doux Agneau,
Qui, pour souffrir pour nous, est descendu d'en-haut :
On le compare ici à l'Agneau, au Lion,
Il est bien formidable, mais il est juste & bon.

Sur la Frise au-dessus de la grande porte à chaque côté des Armoiries de Brabant, on lisoit la Chronique suivante.

trIUMpho eUCharIstICo senatUs brabantIæ DestInabat.
Le Conseil de Brabant a destiné (ceci) pour Triomphe du S. Sacrement.

Entre

Entre les deux Pilaſtres Doriques de l'Ouvrage inferieur au côté droit de la grande porte il y avoit un Oval de Bronze, repreſentant une Lumiere triangulaire jettant pluſieurs Rayons vers la Terre : ce qui a été tiré du commencement de l'Epître de S. Paul aux Hebreux, & ſignifie, que JESUS-CHRIST (*Splendor Gloriæ Paternæ*, c'eſt-à-dire, *la Splendeur de la Gloire Paternelle*) illumine le Monde par les Rayons de la Religion : auquel on a joint la Chronique ſuivante.

sACra LUX De soLe sUpreMo.
La Sainte Lumiere du Soleil ſuprême.

Entre les deux Pilaſtres au côté gauche de ladite porte il y avoit un Oval pareil de Bronze, repreſentant JESUS-CHRIT (le *Soleil de la Juſtice*) derriere les Nuées, comme caché en Figure, qui ſe voyoit cependant par les yeux de la Foi, avec cette Chronique.

sIC ILLe VIDetUr In UMbrIs.
Ainſi on le voit (même) dans les Tenebres.

Plus bas entre leſdits Pilaſtres il y avoit à chaque côté un Panneau de Bronze à huit pans. Sur celui à la droite étoient repreſentez les Juifs qui maltraitent & poignardent les S. Hoſties, hors leſquelles il ſort du Sang miraculeux. Sur la Muraille à côté des Juifs étoient écrits les mots Hebreux ſuivans, qui eſt le Langage ordinaire de ces Impies.

יביטו היהודים אלי את אשר דקרו

Qu'on prononce de cette maniere.

Jabbitou hajehoudim elai eth asher dakkarou.

C'eſt-à-dire :

(Les Juifs) jetteront les yeux ſur moi, qu'ils auront percé de Playes.

Ce ſont les propres paroles du Prophête *Zacharie*, chap. 12. ℣. 10. repetées par *S. Jean* chap. 19. ℣. 37. & appropriées aux cinq Playes de JESUS-CHRIST, leſquelles ſuſdites paroles, en y ajoûtant le mot *Hajehoudim*, les *Juifs* (dont parlent *Zacharie* & *S. Jean*) font enſemble la Chronique de l'année 1370. qui eſt celle quand ce grand Miracle eſt arrivé. NOTEZ. Que les Chroniques ſont encore plus en uſage & plus communes chez les Juifs que chez nous : mais ils n'en font point des Années de JESUS-CHRIST, &c. Sous ledit Panneau étoit écrit la Chronique ſuivante ſur un Papier volant.

UtI reLIgIo MIraCULo ostenDItUr.
De même que la Religion eſt montrée par le Miracle.

Sur le Panneau au côté gauche étoit repreſenté la punition des Juifs, qui furent brûlez vifs, eux qui verront pareillement leur Juge au dernier Jugement. On liſoit la Chronique ſuivante ſur le Papier volant.

sIC

sIC JUstItIa noXIos ConDeMnat.
Ainsi la Justice condamne les Malfaiteurs.

Au-dessus des petites portes quarrées on voyoit à chaque côté un Cartel representant les deux parties de la chûte d'*Oza*. Au côté droit on voyoit *David*, joüant de la Harpe, qui dansoit devant l'*Arche d'Alliance* : & au côté gauche on voyoit les Bœufs qui bronchent, & font branler l'Arche, & *Oza* la voulant toucher pour la soûtenir, tombe mort par terre. Sur les bords desdits Cartels étoient écrites les Citations des Passages de l'Ecriture où il est traité de cette chûte. Sçavoir 2. *Reg. chap.* 6. ℣. 5. & ℣. 7.

Sur les secondes Plintes, entre les susdits Pilastres aux côtez de la grande Porte du milieu, on lisoit la Chronique suivante, partagée en deux.

Ita septIMa CLaUDUnt . . . . JUbILa brabantI.
De cette maniere les Brabançons finissent le septiéme Jubilé.

DESCRIPTION DE L'ARC DE VERDURE

Qui a été posé au bout de la Chancellerie.

QUoique nous ayons resolu de ne representer en cette Impression aucun Arc de Triomphe travaillé en Verdure, (tant pour ne pas rencherir le prix de cet Ouvrage, afin que les gens du commun puissent y avoir part, que pour en finir plûtôt l'Impression) nous ne pouvons cependant nous dispenser d'en donner ici la Description, d'autant qu'il étoit annexé & avoit beaucoup de rapport, non-seulement avec le grand Arc de Triomphe dont nous venons de parler, mais aussi avec les autres Embellissemens qu'il renfermoit, & qui ont été érigez aux dépens des Seigneurs du Conseil de Brabant.

Cet Arc verd étoit posé au coin de la *Chancellerie*, & renfermoit toute la largeur de la Plaine, jusqu'au coin de la muraille du Jardin du Refuge de *Parck*. Il consistoit en deux Pilastres de l'Ordre Jonique, posées au milieu sur un double Piedestal peint, & à chaque côté en un Pilastre, soûtenu d'un pareil Piedestal simple. Les Basemens & les Chapiteaux étoient dorez, & les Pilastres, qui étoient travaillez de Verdure, proprement & également coupée, étoient ornez d'un Feston peint, suspendu au milieu à un anneau doré. L'Architrave, la Frise & la Corniche étoient travaillées de differente Verdure, la Frise étant de la Mousse cousuë & collée sur du linge, &c. Cet Ouvrage inferieur formoit deux passages ou portes, ornées au milieu d'un double Feston peint. Sur la susdite Corniche il y avoit au milieu un grand Ouvrage quarré, en forme de Piedestal, avec une Pyramide, au-dessus de laquelle on voyoit l'Enfant *JESUS* avec une Croix, assis sur le Globe Terrestre. A côté de ce Piedestal il y avoit deux Ba-

lustrades

lustrades, dont les Moulures étoient attachées à celles dudit Piedestal. Au lieu de Balustres on avoit formé deux Ovals dans cette Balustrade, qui étoient fort joliment travaillez de Verdure. Au-dessus de ces Ovals on voyoit deux Portraits dans une Médaille ronde, comme aussi un au milieu de la susdite Pyramide, & un au milieu du susdit Piedestal qui étoit embelli à chaque côté de trois Bannieres.

Vers la pointe de la susdite Pyramide on lisoit la Chronique suivante.

CrUX ereb UM DebeLLat.
La Croix renverse (les Portes de) l'Enfer.

Sous le Portrait de l'Empereur CHARLES VI. representé dans la Medaille qu'on avoit posée au milieu de la Pyramide étoit écrit l'an 1720. accompagné de la Chronique suivante.

CaroLo CæsarI, seMper aUgUsto, fortI, ConstantIqUe,
eCCLesIæ proteCtorI.
A Charles Sixiéme, Empereur, toûjours Auguste, vigoureux & inebranlable Défenseur de la S. Eglise.

Dans la Medaille au-dessus de la Ballustrade étoit representé le Portrait de *Charles le Hardi*, Duc de Brabant, avec l'année 1470. Vers le côté gauche on voyoit la Medaille avec le Portrait de l'Empereur *Charles Quint*, avec l'année 1520. & au milieu dans le Piedestal étoit placé le Portrait de *Charles II.* Roi d'Espagne, avec l'année 1670. Etant à noter, que depuis *Godefroi le Barbu* (qui étoit le premier & veritable Duc de Brabant) il n'y a eu que quatre *Charles* Ducs de Brabant, & que du Regne desdits quatre *Charles*, on a celebré quatre fois à Bruxelles le Jubilé du *Très-Saint Sacrement de Miracle*, comme on verra facilement par la Chronique suivante, qui fût placée sous le Portrait de *Charles II.* sçavoir.

qUatUor CaroLI brabantIæ totIDeM JUbILantes.
Les quatre Charles de Brabant également jubilans.

Lesdits Seigneurs du Conseil de Brabant avoient encore fait fermer la grande porte de la Chancellerie qui donne sur la plaine, & dresser un treillis de Lattes, qui couvroit toute la muraille, qu'on avoit ornée très-proprement de Verdure, entre laquelle on avoit formé quatorze Niches, dans lesquelles on voyoit les Portraits des quatorze premiers Empereurs de la Maison d'Aûtriche, deux fois plus grands que le naturel. On avoit aussi ajusté deux grands Cartels, entre les trois Fenêtres d'enhaut, dans lesquels on lisoit les Chroniques en Vers, comme s'ensuit : sçavoir deux en chaque Cartel.

1. TotUs, ChrIste, tIbI sUbMIttIt CorDa senatUs,
qUeM VIVo pIetas CreDIt Inesse CIbo.
2. ô Da JUstItIaM, serVent hæC JUbILa beLgas,
te brUXeLLa, DeCens arDor aD astra Vehat.

C'est-à-dire :

L Devant

Devant vous , Jesus-Christ , le Conseil s'humilie ,
Il croit votre presence sous l'Espece de Pain :
Accordez la Justice , c'est ce qu'il vous supplie :
Et que leur zele ardent ne soit pas pris en vain :
Mais que les Bruxellois , exaltans vos Miracles ,
Puissent monter au Ciel sans y trouver d'obstacles.

Finalement , on avoit orné avec des Tapisseries la muraille entiere du Refuge de Parck , ainsi que tout le dehors du Corps-de-garde , qui est appuyé contre ladite muraille , ce qui embellissoit beaucoup la Plaine de la Chancellerie.

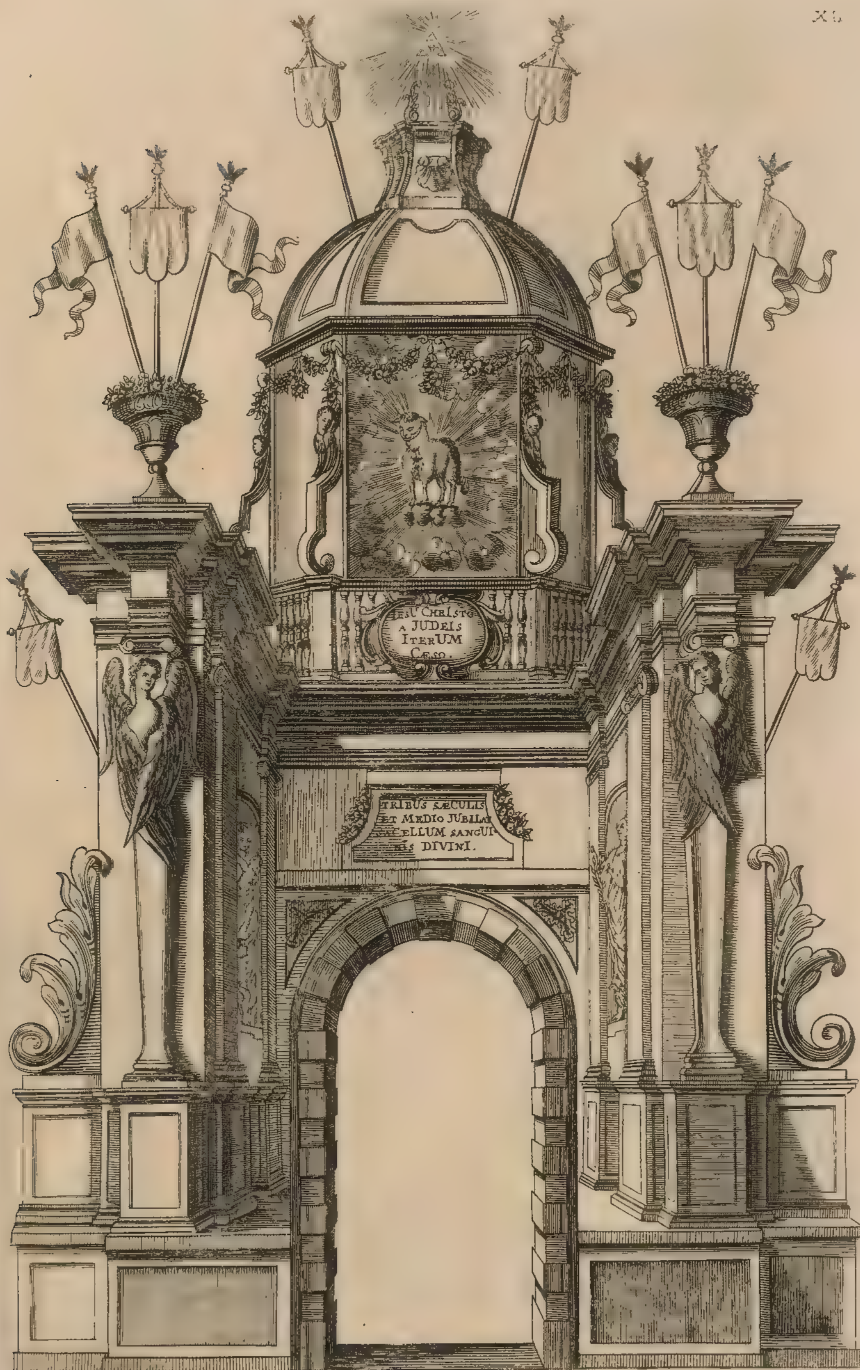
DOUZIE'ME ARC DE TRIOMPHE.

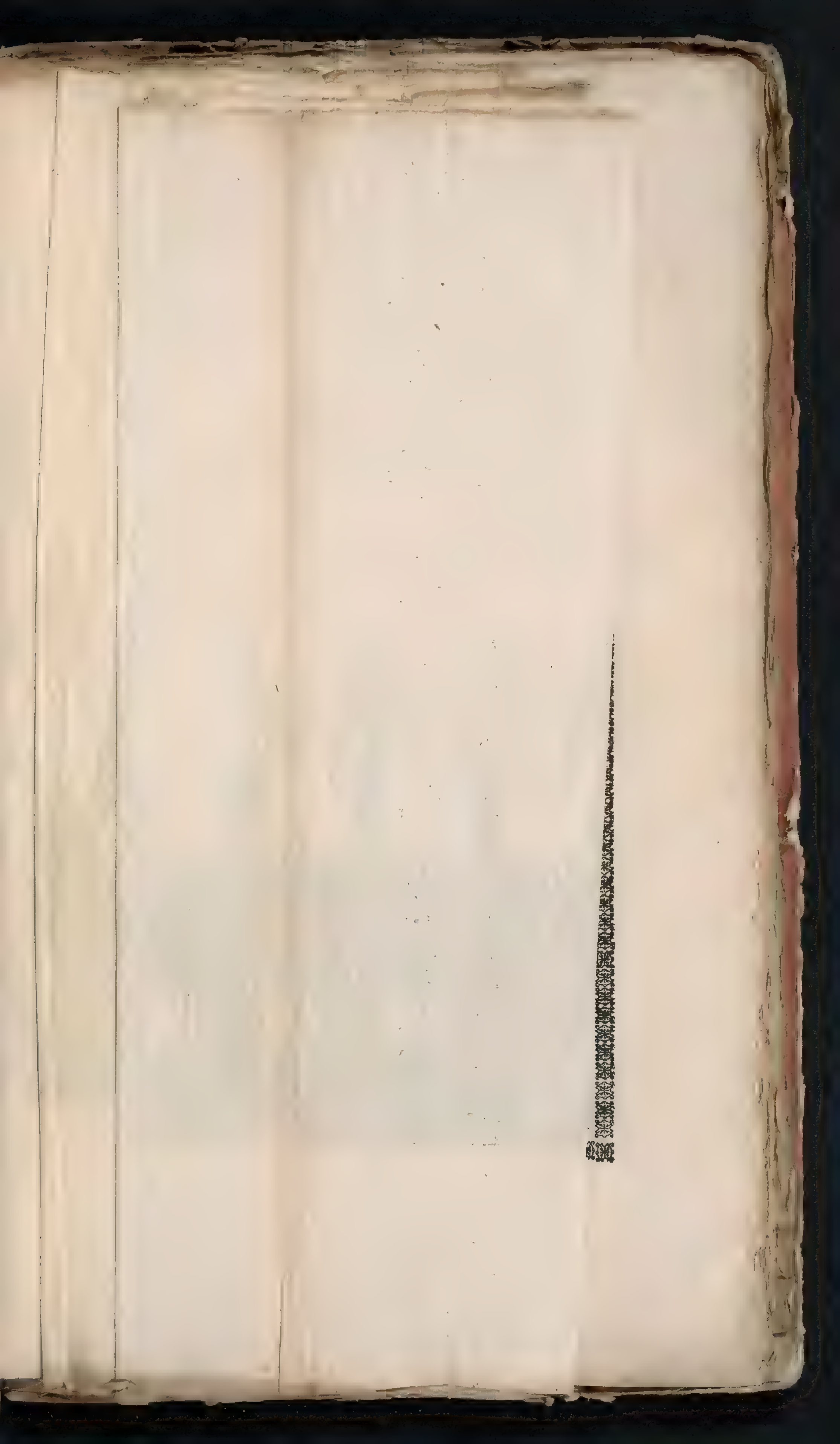
Qui a été posé devant la Chapelle du Comte de SALAZAR.

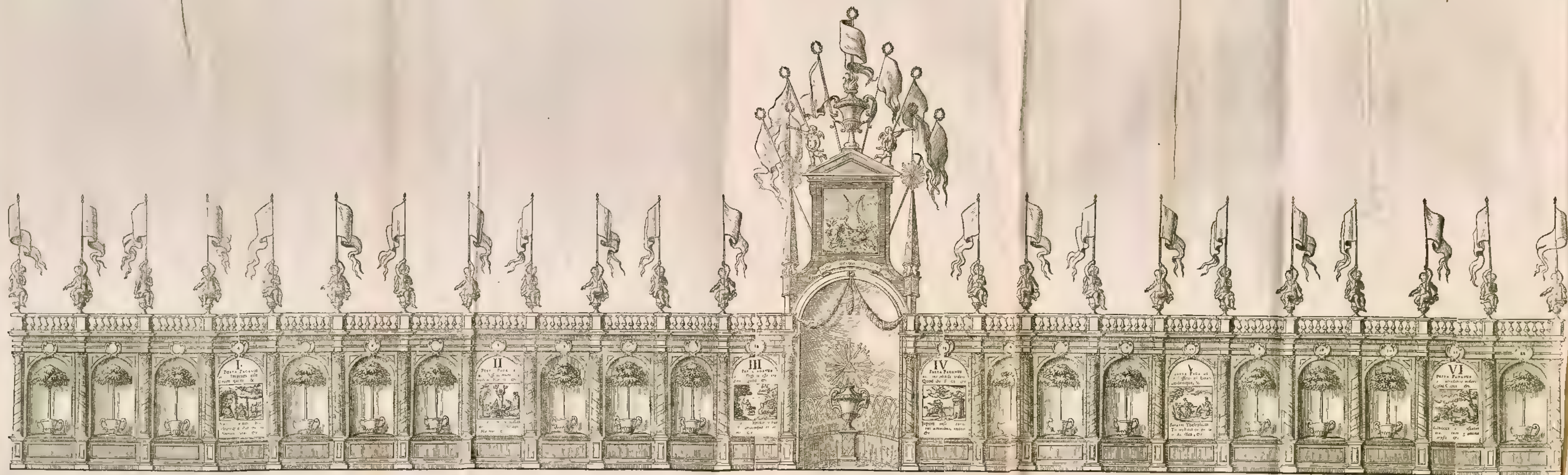
LE Troisiéme Arc de Triomphe, (en y comprennant l'Arc de Verdure sur la Chancellerie) ci-joint & quotté N°. XII. fut posé devant le Frontispice de la Chapelle du *Comte de Salazar*, auquel lieu les S. Hosties ont été poignardées par les Juifs Impies & aveuglez, le jour du Vendredi Saint de l'année 1370. ainsi qu'il a été dit plus amplement dans l'Histoire. Cet Arc étoit fait en forme d'Amphitheatre , & consistoit en-bas en deux grands fonds quarrez en forme de doubles Piedestaux avancez & coupez au milieu , la superficie ou le dessus desquels formoit une vûë en perspectif. Ce fonds avoit sur les côtez deux autres fonds reculez en forme de Piedestaux , sur lesquels on avoit posé deux Piedestaux entiers , ornez d'un Feüillage , dont la Volute reposoit sur chacun desdits Piedestaux , qui soûtenoient & affermissoient le reste de l'Ouvrage. Le devant de cet Arc representoit deux Seraphins , en forme de Thermes , reposans sur des Piedestaux & Basemens de l'Ordre Jonique : leur tête venoit jusques sous les Chapiteaux dudit Ordre , qu'ils sembloient soûtenir. En dedans , on voyoit à chaque côté deux Pilastres Joniques , en perspectif , conformes au reste de l'Ouvrage du devant. Entre ces Pilastres on voyoit deux Niches , dans lesquelles étoient representez la *Charité* & la *Gloire.* Dans le fonds de la coupure de cet Amphiteatre étoit placé la grande Porte en demi-cercle , ornée de Bandes rustiques , au-dessus de laquelle il y avoit une espece de Piedestal reposant sur une platte bande , qui formoit un quarré au-dessus de ladite porte. Ce Piedestal montoit jusqu'à l'Architrave de cet Amphiteatre qu'il sembloit soûtenir.

Sur la Corniche de l'Ouvrage du devant il y avoit à chaque côté un Vase orné de trois Bannieres chacun. Au milieu, directement au-dessus de la grande Porte , il y avoit un Dôme à huit pans , en forme de Lanterne , soûtenuë aux côtez par des Etançons creux , dont les Volutes d'en-bas reposoient sur des Piedestaux entrelacez d'une belle Balustrade , qui formoit un Balcon fort agréable à la vûë. Au dessus dudit Dôme on voyoit un Piedestal à huit Pans , sur lequel on avoit placé un Triangle , avec trois Hosties poignardées , environné de Rayons , à côté duquel on voyoit deux Bannieres. Au milieu dudit Dôme (qui étoit orné de tous

côtez


ESU CHRISTO
A JUDEIS
ITERUM
CÆSO.
TRIBUS SÆCULIS
ET MEDIO JUBILA
ELLUM SANGUI-
S DIVINI.




I
II
III
IV
V
VI

côtez de Feſtons qui tenoient à la Moulure d'en-haut) il y avoit un Agneau bleſſé & enſanglanté, environné de Rayons & entourré du Nuages, au-deſſous duquel on liſoit dans un Cartel repoſant ſur la Corniche d'en-bas devant la Baluſtrade du milieu, la Chronique ſuivante.

JesU-ChrIsto a JUDæIs IterUM Cæso.
A Jeſus-Chriſt maltraité derechef par les Juifs.

Dans le Piedeſtal au-deſſus de la grande Porte, on liſoit la double Chronique ſuivante.

trIbUs sæCULIs et MeDIo JUbILat,
saCeLLUM sangUInIs DIVInI.
Après trois Siécles & demi, on celebre le Jubilé
Dans la Chapelle du Sang Divin.

TREIZIEME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été poſé depuis l'un bout de la Poissonnerie *juſqu'à l'autre.*

LE quatriéme Arc du chemin de la ſeconde Proceſſion, ci-joint & quotté No. XIII. étoit poſé au Marché aux Poiſſons, & quoiqu'il n'étoit travaillé qu'en Verdure, il étoit trop important & trop beau pour n'être pas inſerré dans cet Ouvrage. Il contenoit cent quatre-vingt quatorze pieds en longueur, & renfermoit tout le devant de la Poiſſonnerie depuis le coin de la ruë *aux Batteaux* juſqu'au coin du *Pont des Poiſſonniers.*

Le milieu de cet Ouvrage conſiſtoit en une grande porte ſans paſſage, en forme de Niche, travaillée en demi-cercle en dedans, dans laquelle on avoit poſé un Ouvrage de Treillis de la hauteur des Piedeſtaux ſur leſquels toutes les Colomnes de l'Ordre Compoſite, qui compoſoient cet Ouvrage, étoient poſées, & qui étoient vingt-quatre en nombre. Au-milieu du ſuſdit Ouvrage de Treillis, il y avoit un Piedeſtal qui ſoûtenoit un grand Vaſe, ſur lequel étoit poſé un Triangle avec trois Hoſties poignardées, environné de pluſieurs Rayons dorez. Hors des Playes de ces Hoſties ſortoient trois Fontaines, & de la Moulure ſuperieure de l'Ouvrage de Treillis ſortoient une quantité de petites Fontaines en forme de Croix, qui formoient une Treille d'eau très-agréable à la vûë, & qui embelliſſoient beaucoup cet Ouvrage. Dans l'Arcade de cette Niche étoit ſuſpendu un double Feſton couvert de Feüilles de Laurier ſauvage, entourré d'une bande de cuir argenté.

Au-deſſus de cette Niche, il y avoit un ſommet quarré qui deſcendoit & avançoit ſur les côtez avec deux Bandes creuſes juſqu'à la hauteur de l'Arcade de la ſuſdite Niche, à côté deſquelles il y avoit deux Pyramides triangulaires fort hautes, ſur la pointe deſquelles il y avoit deux Ovals, avec leurs rayons dorez, qui montoient juſqu'à la Moulure ou Corniche du ſuſdit Sommet, ſur lequel étoit placé un Fronton triangulaire, au haut duquel on avoit poſé un très-beau Vaſe avec une Flâme dorée, & un Etendart au milieu. Aux côtez du Fronton on voyoit deux

deux Anges debout, joüans de la Trompette. Ledit Fronton étoit encore orné de trois Etendars à chaque côté, outre deux autres qu'on avoit dressez au-dessus des Pyramides. Au milieu de ce Sommet on avoit placé un Tableau representant JESUS-CHRIST, qui sauve & retire S. Pierre hors la mer, où il commençoit à s'enfoncer. Sous ledit Tableau étoit écrit sur un Papier volant le Passage de l'Ecriture suivant.

Modicæ Fidei quare dubitasti ? Matth. 14. ℣. 31.

C'est-à-dire :

Homme de peu de Foi, pourquoi avez-vous douté ?

Le susdit Ouvrage du milieu avoit ses Ailes à chaque côté, consistant en 24. Colomnes de l'Ordre Composite, posées sur leurs Piedestaux, avec leur Architrave, Frise & Corniche. Au-dessus de cette Corniche on voyoit autant de Piédestaux qu'il y avoit de Colomnes, entre lesquels il y avoit une quantité de petits Balustres dorez, qui formoient une très-belle Ballustrade à chaque côté. Au-dessus de chaque Piedestal il y avoit un Vase, sur lequel étoit assis un petit Ange, tenant un Etendart à la main.

Entre ces vingt-quatre Colomnes (dont les Chapiteaux & Basemens étoient dorez, & qui étoient entourrez de Bandes de cuir argenté en forme de Colomnes torses) on avoit formé 22. Niches, fermées par le bas de la hauteur des Piedestaux, & qui correspondoient en Moulures, Listes & Panneaux avec les Piedestaux, &c. dans lesquelles Niches on avoit posé de beaux Lauriers, sçavoir du côté du Pont, prémierement trois Niches remplies de Lauriers, puis une avec un Tableau & sa description, & ainsi des autres, de trois en trois Niches remplies de Lauriers, & une avec un Tableau, &c. jusqu'à six Tableaux inclusivement, dont nous donnerons les Descriptions ci-derriere. Au-dessus de chaque Niche il y avoit un Cartel en forme de Clé, dans lesquels Cartels on lisoit les 22. Chroniques suivantes, sçavoir : N°.

1. JesU absConDIto JUbILate fLUMIna.
Rivieres celebrez le Jubilé du Dieu caché.

2. qUIa VentI aC Mare obeDIUnt ILLI.
Car les Vents & la Mer lui obéïssent.

3. saLVatoreM In trIbUs hostIIs LaUDate pIsCes ;
Et vous Poissons loüez le Seigneur caché sous trois Hosties.

4. UnanIMes festIs In aqUIs DUCIte Choreas.
Formez des Chœurs & Fêtes unanimes dans les Eaux.

5. pLaUDIte pInnIs, pLaUDIte CaUDIs,
Faites des Applaudissemens avec vos Nagéoires & vos Queuës,

6. erIgIte CapIta, CUM VenIt pontI DeUs.
Haussez vos Têtes à l'approche du Dieu de la Mer.

7. ALVEO NITIDIORI , FLUMINEQUE CASTO ,
Avec un fonds chaste & de l'eau pure ,

8. CURRAT SENNA , CANTATQUE TRITON NUMINIS PRODIGIA,
Que la Senne *courre* , *& que* Triton *chante les merveilles de Dieu* ,

9. QUALIA CERULEA NON VIDIT AMPHITRITE :
Que la Mer ni Amphitrite *n'ont jamais vûës.*

10. AUT SCEPTRO TRICUSPIDE PATRAVIT IN MARI
Ni jamais executées avec son Trident dans la Mer

11. PROCELLOSI DOMITOR ÆQUORIS FRATERQUE JOVIS
Le Dompteur de l'Orageuse Mer & Frere de Jupiter (*)

12. CUMQUE PROFUNDO OCEANO PROTEUS.
Et Protée *avec le profond Ocean.*

13. TRINÆ HOSTIÆ SEXAGINTA DECEM LUSTRIS GLORIOSÆ
A l'honneur de trois Hosties , *trois cent cinquante ans glorieuses*

14. RUBENTIBUS FLUMEN CORALIIS SPARGITE NEREIDES ,
Nereïdes *répandez des Corails rouges par la Riviere.*

15. DUM CONCHIS GENITRIX ORNABIT RIPAS ,
Pendant que votre Mere ornera le Rivage avec des Coquilles

16. ET NEREUS GENITOR MEDIO VORTICE CAPTABIT UNIONES.
Et que le Pere Nerée *pêchera des Perles au milieu de sa profondeur.*

17. SENNA TRIUMPHA AURO DIVITE PACTOLO NOBILIOR.
Triomphez Senne , *plus Noble que* Pactole *très-riche en or* ,

18. TIBI DILIA , TIBIQUE SCALDIS INVIDEBIT ;
La Dile *&* l'Escaut *vous porteront envie*

19. QUOD PATRIIS AMNIBUS SOLUS FELICIOR ;
Que seule plus heureuse que toutes nos Rivieres ,

20. MIRACULOSO TOT ANNIS DEO IN URBE JUBILES.
Vous celebrez le Jubilé de Dieu tant d'années Miraculeux.

21. NON ILLUD RHODANO , DANUBIO , EUPHRATI CONTIGIT :
Ceci n'est jamais arrivé au Rhône, *au* Danube , *ni à l'*Euphrate

22. TU SOLUS NUMINIS PRODIGIA CELEBRABIS.
Vous seule celebrerez les Prodiges de Dieu.

Dans la premiére Niche , N°. I. étoient representez sur une Peinture *Bacchus* assis sur un Tonneau , & *Ceres* sur un Char dans les Nuées , que deux Payens adorent.

M Au-dessus

(*) Neptune.

Au-dessus de cette Peinture étoit écrit le Discours suivant.

POETA PAGANUS *Recusans credere Veritati Eucharistiæ, propter difficultatem quam in hoc Mysterio ejus invenit ratio. Ait :* Impium esse, Deum quem adoras comedere. *Sed suis principiis convincitur.*

Sous ladite Peinture on lisoit les Vers suivans.

Num Cererem , Bacchumque *Patrem* , *ceu Numen adoras ?*
At Vinum Bacchumque *bibis* Cereremque *voraci*
Ore capis ; quid ni natum sine semine fructum
Accipiam , Numenque colam sub imagine Panis ?

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité de l'Eucharistie , à cause de la difficulté que la raison trouve dans ce Mystere , dit : *Qu'il est impie de manger le Dieu qu'on adore.* Mais il est convaincu par ses principes.

N'adorez-vous pas *Ceres* & *Bacchus* comme Dieu ? Mais ne bûvez-vous pas le Vin & *Bacchus* , ne devorez-vous pas aussi *Ceres* par votre bouche ? Pourquoi donc ne mangerai-je pas le Fruit produit sans Semence , & n'honorerai-je pas Dieu sous la Figure de Pain ?

Dans la seconde Niche , quottée N°. II. étoient representez *Narcisse* , *Niobé* , *Itys* , *Cadmus* , *Arethuse* , *Melicerte* , *Licaon* & *Daphné* , tous metamorphosez ou changez de personnage.

Au dessus de cette Representation étoit écrit ce qui suit.

POETA PAGANUS *Recusans credere Veritati , &c. . . . . . ait : Difficillimum esse creditu* , Panem converti in Corpus , & Vinum in Sanguinem CHRISTI. *Sed suis principibus convincitur.*

Et sous ladite Representation on lisoit ce qui suit.

In Florem Narcissus *abit* ; *lacrymosaque Marmor*
Fit Niobe ; *fitque Ales* Itys ; *fit Vipera* Cadmus ;
Fons Arethusa , *Deus* Melicerta , *Lupusque* Licaon.
Mons Athas , Daphne *Laurus. Fors ægrius illis*
Verterit in Carnem *Divina Potentia* Panem ?

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité , &c. . . . . . Dit ; qu'il est très-difficile à croire , *que le Pain se change en Corps , & le Vin en Sang de JESUS-CHRIST.* Mais il est convaincu par ses principes.

Narcisse devient une Fleur , & la pleurante *Niobé* est changée en Marbre ; *Itys* en Oyseau , *Cadmus* en Vipere , *Arethuse* en Fontaine , *Melicerte* en Dieu , *Licaon* en Loup , *Athlas* en Montagne , & *Daphné* en Laurier. La Toute-puissance Divine aura-t-elle donc plus de peine à changer le *Pain* en *Chair* ?

Dans

Dans la troisiéme Niche quottée No. III. étoit representé *Hecate* en trois differentes manieres & Figures : premierement comme la *Lune* assise sur un Char dans l'air, secondement comme *Proserpine dans l'Enfer*, & troisiémement comme *Diane* dans le Bois.

Au-dessus de cette Representation étoit écrit ce qui suit.

POETA PAGANUS *Recusans credere Veritati*, *&c.* . . . . . *Ait : difficile esse creditu*, Quod CHRISTUS in tot variis locis reperiatur, & sit. *Sed suis principiis convincitur.*

Et sous ladite Representation on lisoit ce qui suit.

Unâ locis Hecate *tribus est ; eademque triformis.*
Luna *tenet Cælum* ; *Stygium* Proserpina *Regnum* :
Alma Diana *nemus. Nec CHRISTUM posse duobus*
Præsentem regnare locis, Ignare, fateris ?

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité, &c. . . . . . Dit : qu'il est difficile à croire, *Que JESUS-CHRIST est & se trouve en tant de differens endroits.* Mais il est convaincu par ses principes.

Une *Hecate* est en trois endroits & de differente forme : comme la *Lune* elle possede l'Air, comme *Proserpine* l'Enfer, & comme *Diane* le Bois. N'avoüerez-vous donc pas, ô Insensé ! que JESUS-CHRIST peut être present & regner en deux endroits ?

Dans la quatriéme Niche, quottée No. IV. étoit representé *Jupiter* en trois differentes formes ou figures, sçavoir en forme de *Pluye d'or*, comme un *Taureau*, & comme un *Aigle* qui vôle dans l'air.

Au-dessus de cette Representation on lisoit ce qui suit.

POETA PAGANUS *Recusans credere Veritati*, *&c.* . . . . . *Ait incredibilè videri*, Quod Dei Filius Panem converterit in suum Corpus, ut intimo uniretur hominibus amore. *Sed suis principiis convincitur.*

Sous ladite Representation on lisoit les Vers suivans.

Jupiter *insanis correptus amoribus*, *imbres*
Induit Auratos, *Taurumque*, *Aquilamque* ; *nec indè*
Desiit esse Deus. Jungi divinus amore
Sub parvo non possit amor mortalibus orbe ?

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité, &c. . . . . . Dit : qu'il semble incroyable, *que le Fils de Dieu auroit changé le* Pain *en son* Corps, *afin d'être uni avec les Hommes par un amour interieur.* Mais il est convaincu par ses Principes.

Jupiter épris d'un fol amour, s'est metamorphosé en une *Pluye d'or*, en *Taureau*,

reau & en *Aîgle*, & néanmoins il ne laissoit pas d'être un Dieu. L'Amour Divin, caché sous une petite rondeur, ne pourroit-il donc pas être uni avec les Hommes ?

Dans la cinquiéme Niche, quottée N°. V. on voyoit *Achille* & *Telephe*, representez deux fois : d'un côté où il blesse *Telephe*, & de l'autre côté où il le guerit. Au-dessus de cette Representation on lisoit ce qui suit.

POETA PAGANUS *Recusans credere Veritati, &c. . . . . ait : difficile esse* Unam eamdemque Rem afferre mortem Malis, Vitamque Bonis. *Sed suis principiis convincitur.*

Sous ladite Representation on lisoit les Vers suivans.

Sanavit Telephum, Telephum *quoque læsit* Achilles,
Cùm sanaret, Amicus erat ; cùm læderet Hostis.
Sic idem tulit Ensis Opem, sic vulnus eidem.
Sic vitam, mortemque Cibus dat edentibus unus.

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité, &c. . . . . . Dit : qu'il est difficile, *Qu'une & la même chose donne la Mort aux Méchans, & la Vie aux Bons.* Mais il est convaincu par ses Principes.

Achille a gueri *Telephe*, & a blessé *Telephe* : quand il le guerit il étoit Ami, & Ennemi lorsqu'il le blessa. Ainsi la même Lance a guerie & blessée. De même la susdite Viande donne la Vie & la Mort à ceux qui la mangent.

Dans la sixiéme Niche, quottée N°. VI. étoit representé *Glaucus* sur le bord de la Mer, mangeant l'herbe, &c. comme aussi quelques Dieux Poëtiques qui dominoient en Mer, assis sur des Dauphins & Chevaux Marins.

Au-dessus de cette Representation on lisoit ce qui suit.

POETA PAGANUS, *recusans credere Veritati, &c. . . . . ait ; incredibile videri:* Quod Cibus Eucharisticus Hominem Vitâ donet æternâ, & quasi Divinum reddat. *Sed suis principiis convincitur.*

Sous ladite Representation on lisoit les Vers suivans.

Glaucus, *ais, Piscator erat ; cum gramina carpsit*
Immortalis agri, sacrumque in Littore succum ;
Undè Deus, divûmque comes tamen esset. Ab illo
Divinam duces mutatus nectare Vitam.

C'est-à-dire :

Le Poëte Payen refusant de croire la Verité, &c. . . . . . Dit : qu'il semble incroyable, *Que la Viande Sacramentelle donne la Vie éternelle à l'Homme, & le rende comme Divin.* Mais il est convaincu par ses principes.

Vous dites que *Glaucus* étoit Poissonnier, quand il mangeoit l'Herbe des Champs immortels, & le Saint Suc sur le bord de la Mer, parmi quoi il seroit pourtant Dieu

Dieu & Compagnon des Dieux. Par ce Breuvage Divin, étant changé, vous menerez une Vie Divine.

Cet Arc de la Poissonnerie (qui a été érigé aux dépens des Poissonniers de Mer, & de ceux de Poisson de Riviere) étoit si proprement & curieusement travaillé en Verdure de differentes sortes, que c'étoit un plaisir à voir. Les Colomnes étoient si rondes & unies, qu'on auroit dit, qu'on les avoit passées au tour. Les Moulures tant des Piedestaux que des Architraves & Corniches étoient si unies & égales, qu'on auroit jugé qu'elles étoient rabottées. Finalement cet Ouvrage étoit de la derniere propreté, & si bien executé, qu'on aye jamais vû, ou qu'on puisse se l'imaginer.

Nous ne pouvons nous dispenser, avant que de parler des autres Arcs de Triomphe, de dire ici en passant ce que les Curez & Administrateurs de l'Eglise de *Sainte Catherine* ont executé à l'occasion du present Jubilé.

Ladite Eglise étoit très-proprement ornée & embellie, & dans la Niche du grand Autel, on avoit representé en figure *Jean de Louvain*, qui enfonçoit le Tabernacle pour y voler le Ciboire avec les Hosties consacrées. Au-dessus de cette Representation on lisoit la Chronique suivante au milieu de l'Autel.

ChrIstUs hInC e saCrarIo a perfIDo JUDa abLatUs.
Jesus-Christ fut emporté d'ici hors du Tabernacle par un perfide Judas.

Notez. Que cette Chronique marque l'année 1370. qui est celle quand ce malheureux Vol se fit.

Au côté droit dudit Autel il y avoit la Chronique suivante.

JaM septIes In Læto JUbILo DUCtUs.
A present sept fois porté en joyeuse Fête du Jubilé.

Et au côté gauche dudit Autel on voyoit celle qui suit.

ô JesU fUnDItUs DeCIDat JerICho.
O JESUS que Jericho tombe par terre.

Dans la Frise de l'Ocsal ou Tribune, on lisoit la Chronique suivante, laquelle, quoique fort longue, ne fait cependant qu'une simple Chronique : étant à remarquer, que tous les mots contiennent des Lettres comptables.

hostIas saCras, a treCentIs qUInqUagInta annIs, InstIgante tYranno InfernaLI, haC In eCCLesIa sUrreptas, InVIsæqUe gentI hebraICæ, saCrILege ILLas traCtantI, sangUInIs effUsIone CognItas atqUe horrIbILes; rUrsUs hUC reVertentes eXornatIone pIa pIetateqUe InsIgnI sanCtæ CatharInæ paroChIanI VenerantUr.

Les Saites Hosties, depuis trois cent cinquante années, volées hors de cette Eglise par l'instigation du Demon, cruellement maltraitées par les Juifs envieux, connuës par l'effusion du Sang, & horribles ; retournans derechef ici, sont honnorées avec une pieté excellente & une pieuse Decoration, par les Paroissiens de S. Catherine.

QUATORZIÉME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été posé sur le PONT-MICHEL, *sur le Canal.*

LE cinquiéme Arc de Triomphe du second chemin cy-joint & quotté No. XIV. fût posé sur le *Pont-Michel* au *Rivage*, & étoit plus large que le Pont, qu'on a élargi expressément avec des Sommiers & des Pilotis qu'on a enfoncez dans le Canal. Cet Ouvrage fût ordonné, peint & dressé en cinq jours; mais le tems étant trop court, cela fut cause qu'on ne la pû achever entierement. & que le Sommet ou la Pyramide (que nous avons cependant ajoûtée en cette Figure) n'a pû y être posée.

Cet Ouvrage étoit uniforme, & de la même façon aux quatre côtez, comme le devant, qui est representé par la Figure ci-jointe. Les coins du dessous consistoient en deux Pilastres entiers & quarrez, & deux Colomnes de l'Ordre Dorique, l'un & l'autre ornez de Canules. Ces Pilastres & Colomnes reposoient sur une double Plinte. On avoit ajusté devant l'Architrave, la Frise & les Moulures du dessous de la Corniche, une grande Platte-Bande qui reposoit à chaque côté jusques sur le milieu des Chapiteaux des susdites Colomnes Doriques. Entre lesdites Colomnes on avoit dressé une grande Porte, qui faisoit le même effet aux quatre côtez, comme celle du devant, & l'Ouvrage superieur étoit soûtenu par une voute.

Sur les quatre coins de la Corniche de cet Ouvrage inferieur il y avoit quatre Piedestaux, ornez de Feüillages, correspondans perpendiculairement sur les Pilastres d'en-bas. On voyoit sur ces Piedestaux quatre Renommées joüans de la Trompette, & une belle Ballustrade entre-deux. Au milieu il y avoit un Piedestal quarré assez grand & relevé pour pouvoir porter la Pyramide quarrée que l'on voit representée dans la Figure cy-jointe, au-dessus de laquelle il y avoit, ou, pour parler juste, il devoit y avoir, une Renommée joüant de la Trompette, tenant un Etendart à la main, & appuyée sur un Globe, soûtenu par un Aigle double.

Dans la susdite platte-bande, qui reposoit en partie sur les Chapiteaux des Colomnes au-dessus de la porte, étoient écrit les quatre Chroniques suivantes.

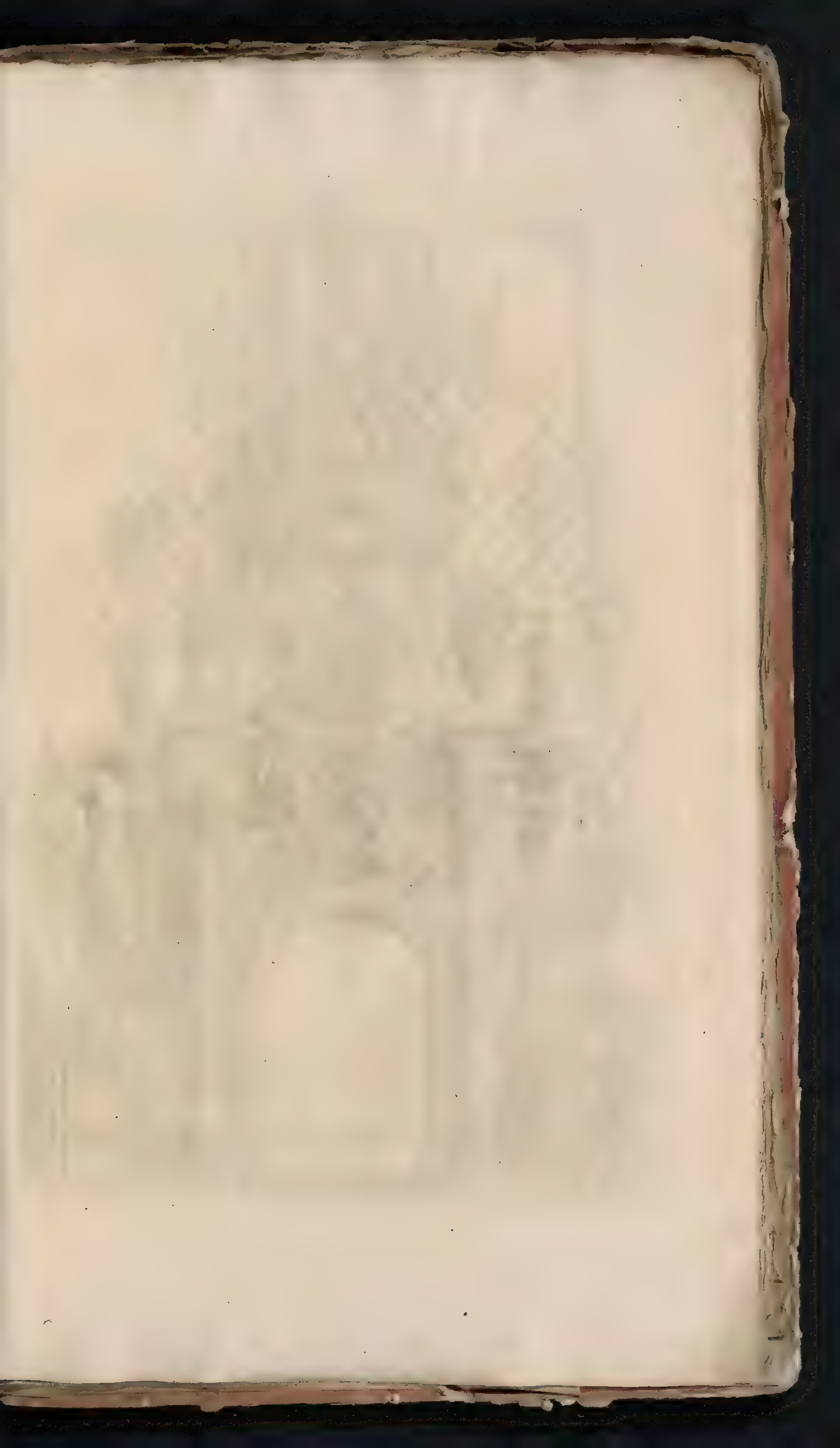
HOSTIIS EX TEMPLO DIVÆ CATHARINÆ ABLATIS.
JUDÆORUM SACRILEGIO VIOLATIS,
PLUS TRIBUS SÆCULIS ET MEDIO INTEGRIS,
REI NAUTICÆ DIRECTORES DEO PRODIGIOSO POSUERUNT.

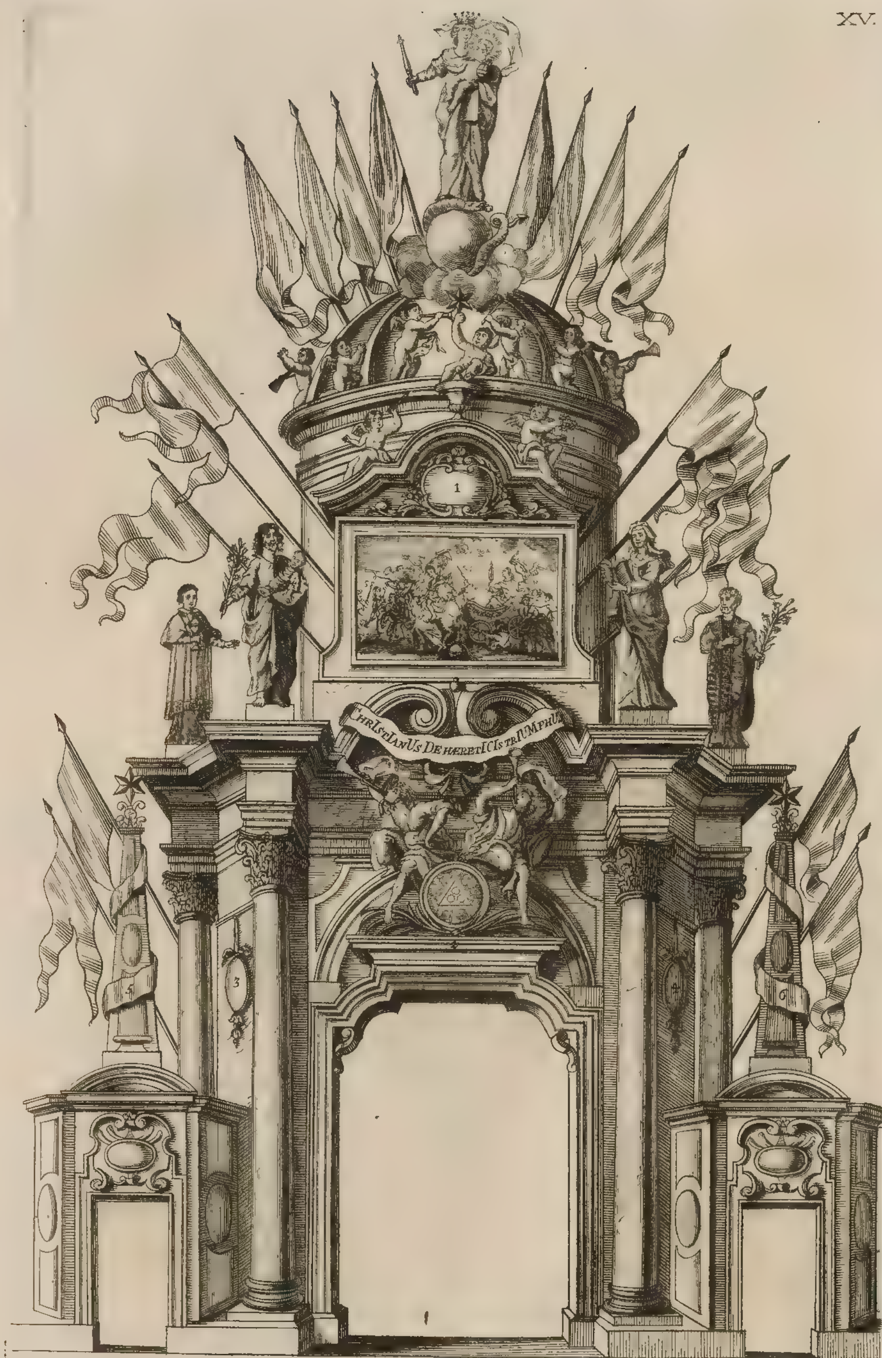
C'est-à-dire :

Aux Hostes volées hors l'Eglise de S. Catherine,
Violées par le Sacrilege des Juifs.
Depuis plus de trois Siécles & demi restées entieres,
Les Directeurs des Batteliers ont posé ceci au Dieu prodigieux.

Sur


JUSTO
HOSTIIS EX TEMPLO DIVÆ CATHARINÆ ABLATIS,
JUDÆORUM SACRILEGIO VIOLATIS,
PLUS TRIBUS SÆCULIS ET MEDIO INTEGRIS:
REI NAUTICÆ DIRECTORES DEO PRODIGIOSO POSUERUNT




1
ChrIstIanUs De hæretICIs trIUMphU
3
4
5
6

Sur les deux Piedeſtaux du devant, au-deſſous des Renommées, on liſoit les aſſages ſuivans de l'Ecriture, ſçavoir :

Narrate . . . . . . *Mirabilia ejus.* 1. Paralip. 16. ℣. 9.
Annonçez . . . . . ſes Merveilles.

Quia Jubileus eſt . . . . . *annus.* Levit. 25. ℣. 11.
Parce que c'eſt l'année du Jubilé.

Et ſur les deux du derriere, il y avoit les Paſſages ſuivans,

Jubilemus Deo ſalutari noſtro. Pſalm. 94. ℣. 1.
Chantons à l'honneur de Dieu notre Sauveur.

Quia mirabilia fecit. Pſal. 97. ℣. 1.
Parce qu'il a fait des merveilles.

Cet Arc étoit un des plus groſſiers Ouvrages qui ait été poſé par la Ville, & étoit placé ſi avantageuſement, qu'on le pouvoit voir d'aſſez loin de quatre differends côtez.

QUINZIEME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été poſé ſur le FOSSE', *communement dit, le* GRECHT, *contre le coin de la Plaine de la* MONNOYE.

LE ſixiéme Arc de Triomphe, qui a été dreſſé ſur le chemin de la Seconde Proceſſion, ci-joint & quotté N°. XV. étoit poſé au commencement du *Grecht*, & renfermoit cette belle & large ruë, depuis le coin de la Plaine de la Monnoye, juſques contre les maiſons de l'autre côté de ladite ruë.

L'Ouvrage inferieur formoit une eſpece d'Octogone, ou à huit Pans, & conſiſtoit en deux Colomnes avancées & deux Colomnes reculées de l'Ordre Compoſite, repoſans ſur une Plinte fort large, ſur laquelle étoit poſé à chaque côté un Portail de forme Octogone, chacun avec une petite porte quarrée, au-deſſus de laquelle il y avoit un Cartel. Les côtez de ces Portails étoient plats avec un Panneau oval au milieu, & deux Panneaux creuſez en dedans, & quarrez ſur les côtez. Au-deſſus des Moulures de ces Portails on voyoit un Fronton à demi-cercle, avec une Plinte au-milieu, ſur laquelle étoit placé une Pyramide entourrée d'un Papier volant, & ornée au ſommet d'une Etoile dorée, qui montoit à la hauteur de la Corniche de l'Ouvrage du milieu.

La grande Porte du milieu étoit travaillée en forme d'une double porte, ſçavoir, l'une dans l'autre, dont le demi-cercle de la plus enfoncée montoit juſqu'à l'Architrave. Celle du devant, qui étoit à peu près quarrée, & creuſée vers le haut, montoit avec ſa Moulure ſuperieure juſqu'au milieu du demi-cercle de la porte enfoncée. Au-deſſus de cette Moulure on voyoit une eſpece de Medaille ronde, dans laquelle étoit repreſenté un Triangle avec trois Hoſties poignardées, environné

environné de Nuages & de Rayons. A côté de cette Medaille étoient assises deux Renommées joüans de la Trompette, qui embellissoient beaucoup le dessus de cette double porte & le vuide entre la Corniche du milieu, qui formoit une espece de demi-cercle, separé par deux Volutes qui sortoient de ladite Corniche.

L'Ouvrage superieur consistoit en une Coupe ronde assez relevée, sur laquelle on avoit posé l'Image de la S. Vierge foulant le Serpent Infernal sous ses pieds. Autour de la Corniche de cette Coupe il y avoit plusieurs Anges, les uns prians à genoux, d'autres joüans de la Trompette, &c. A côté de cette Coupe étoient placez les Images de *S. Anne*, & de *S. Joseph* en dedans, & celles de *S. Charles Borromée* & de *S. Philippe Neri* en dehors, chacune sur une Plinte qui correspondoit directement sur les Colomnes de l'Ouvrage Inferieur. Au milieu de cette Coupe on avoit posé un grand Tableau representant le Triomphe de la Ste. Eglise sur Heretiques & les Incredules. Au-dessus de ce Tableau on voyoit dans le Cartel N°. 1. la Chronique suivante.

A FInIbUs TERRARUM PSaLLIte FIDeLes PopULI.
Peuple Fidel, chantez des fins de la Terre.

Au-dessous de cette Peinture étoit écrit sur un Papier volant la Chronique suivante.

ChrIstIanUs De hеretICIs trIUMphUs.
Triomphe Chrétien sur les Heretiques.

Autour de la Medaille au dessus de la grande Porte on lisoit cette Chronique N°. 2.

CrUor eXCItat MIsterIa fIDeI.
Le Sang répandu excite les Mysteres de la Foi.

Sur la Médaille N°. 3. entre les deux Colomnes du côté droit, on lisoit la Chronique suivante.

CaroLUs LaUDat VerItatIs MYsterIa.
Charles loüe les Mysteres de la Verité.

Sur la Médaille du côté gauche N°. 4. il y avoit la Chronique suivante.

DatUr In JUge saCrIfICIUM.
Il se donne pour Sacrifice éternel.

Sur le Papier volant N°. 5. autour de la Pyramide du côté droit, au-dessus du petit Portail, il y avoit cette Chronique Flamende.

aLDUs JUbILeerDt De paroChIe Van fInIs-terræ.
La Paroisse de Finis-Terræ celebre ainsi le Jubilé.

Sur le Papier volant N°. 6. autour de la Pyramide du côté gauche, il y avoit la Chronique suivante.

qUIs sICUt DoMInUs nobIs CohabItans ?
Qui est comme Dieu, qui demeure avec nous?

Le

Le susdit Arc de Triomphe étoit orné de 18. Drapeaux, sçavoir huit au-dessus, & six aux côtez du Dôme, & quatre aux côtez des Pyramides. Outre ceci on avoit formé une longue rangée de Lauriers posez sur des Piedestaux à chaque côté de la ruë, ce qui faisoit un effet admirable, & formoit une avenuë très-agréable à voir.

Les Maisons le long du chemin de la seconde Procession étoient plus agréablement & plus richement parées que celles du premier chemin, ce qui ne paroîtra pas surprennant si l'on considere, que cette Procession passe regulierement tous les ans par le premier chemin, & seulement tous les cinquante ans par le second. Tellement que les Habitans du second chemin, semblent avoir plus de zele pour practifier & effectuer quelque chose de particulier & hors du commun, que les premiers. Joint à cela que les derniers ayant eu le tems de voir & d'examiner à loisir de quelle maniere les premiers avoient orné leurs Maisons, ont rafiné & practisé tout ce que la nature & l'art pouvoient leur inspirer, afin de les surpasser.

C'est ce qu'ils ont executé effectivement ; car outre ce que nous avons dit ci-devant à ce sujet pag. 46. nous devons ajoûter encore ici, que la plûpart des Maisons étoient tellement parées depuis le fond jusqu'au Sommet, qu'on ne voyoit aucun vuide aux murailles, si ce n'est la forme de l'Architecture, dont elles étoient construites : ces murailles étoient si proprement & artistement couvertes, qu'on auroit dit que le tout étoit ainsi crû naturellement. Les Chapiteaux, les Basemens, les Balustres des Balustrades, & plusieurs autres Ornemens des Maisons étoient dorez entierement, ou peints couleur d'or. Les Treilles de Fer même (qui sont fort en usage par toute la Ville de Bruxelles) étoient entierement entourrées avec des Bandes ou Rubans d'or & d'argent, ou de differentes couleurs, ou entierement dorez, &c. Plusieurs avoient dressé des Portiques le long des étages inferieurs de leurs Maisons ; & cela en divers endroits de la longueur de 6. 8. plus ou moins de Maisons, selon que les Frontispices étoient uniformes ou les Etages de même hauteur : sur ces Portiques on avoit mis une belle Balustrade, de la même forme & maniere comme il se voit dans la Representation de l'Arc de la *Poissonnerie*, ci-devant pag. 59. ce qui faisoit un si bel effet que personne ne pouvoit assez l'admirer ou loüer. Il nous est impossible de donner un détail parfait de toutes les belles Tapisseries, Peintures, Miroirs, Festons, Piramides, Drapeaux, Cartels, Choniques, &c. dont les Maisons étoient ornées jusqu'au sommet, aussi-bien leur beauté & leur multitude paroîtroient incroyable à ceux qui ne les ont pas vûës.

Chaque Maison (dont plusieurs surpassoient les Arcs de Triomphe & en beauté & en richesse) merite d'être representée en Taille douce. Enfin nous osons dire, ainsi que tous les Etrangers le confessent unanimement, que l'on n'a jamais vû un pareil Triomphe dans toute l'Europe, au regard des Embellissemens des Maisons. Et que si Loüis XIV. Roy de France (ce grand Monarque, qui a dépensé tant de millions d'or en Tournois, courses de Bague & de Lance, Operas, Comedies, Chasses, & autres Divertissemens publics, & qui a fait des Entrées publiques en tant de Villes differentes) étoit encore en vie, & eût vû les Embellissemens de ces Maisons, il avoüeroit lui-même, n'avoir rien vû de sa vie qui surpasse la solemnité de ces incomparables, fidels & zelez Bruxellois.

Rien n'étoit plus plaisant ou digne d'attention, que de voir les apprêts & les Ouvriers qui commençoient dès le Vendredi & Samedi d'auparavant à embellir les les Maisons. On ne voyoit par tout aux Sommets & Fenêtres des Maisons que des Etallages & Etançons remplis d'Ouvriers qui travailloient à l'envi l'un de l'autre, depuis la pointe du jour, jusques bien avant dans la nuit, & même toute la nuit entiere à la lumiere des Flambeaux. Les ruës étoient tellement embarassées avec des Echelles, Perches, Verdure, &c. qu'on étoit obligé de les barricader pour empêcher le passage des Carosses, Chaises, Chariots & Charettes, qui arrivoient en foule de tous côtez, & pour prévenir tous malheurs, dont Dieu, à qui soit gloire éternelle, nous a préservez. En un mot, nous ne pouvons mieux le comparer qu'à la Destruction de *Jerusalem*, ou à la construction de la Tour de *Babylone*.

Avant que de finir, il faudra, selon notre promesse, parler encore des Services Divins qu'on a faits à l'Eglise pendant l'Octave.

La veille du Jubilé, étant le 13. Juillet, l'illustrissime Seigneur *Henri Joseph van Susteren*, Evêque de *Bruges*, assisté par les Reverends Prelats de *Vilers*, *Grimberghe*, *Ninove* & *Cauberge*, porta & exposa le *Très-Saint Sacrement de Miracle* à quatre heures après-midi sur le grand Autel au milieu de l'Eglise, où après avoir donné la Benediction, on chanta les Vêpres solemnelles. Le Venerable y resta exposé jusqu'à dix heures du Soir, lorsqu'après avoir donné la seconde Benediction, il fut rapporté à sa place ordinaire. Le lendemain, & les jours suivans, on donna la Benediction à quatre heures du matin. A huit heures l'Evêque de Gand fit le Sermon, & chanta peu après la Grande Messe, assisté par les susdits Prelats de *Vilers* & de *Grimberghe*, à laquelle le Prelat de *Ninove*, fit la fonction de *Diacre*, & celui de *Cauberge* celle de *Soû-diacre*.

Le *Venerable* a été porté dans les deux Processions par l'Evêque de *Bruges*. Le Lundi, le Reverend Seigneur *Jean Baptiste de Smet*, nommé à l'Evêché d'*Ypres*, fit le Sermon à sept heures. La Messe Solemnelle fut chantée par l'Evêque de *Ruremonde*, assisté par les susdits Prélats, & à quatre heures après-midi l'Evêque de *Bruges* fit un Panegyrique en latin, après le Salut le Prelat de *Cambron* prêcha en François.

Le *Mardi* à 7. heures le Prélat de *Grimberghe* fit le Sermon. La Messe Solemnelle fut chantée par l'Evêque de *Bruges*, assisté comme dessus. Les jours suivans la Messe fût chantée par divers Prelats. *Mercredi*, le Prevôt d'*Afflighem* fit le Sermon. *Jeudi*, le Sieur *Riquart*, Chantre de *Malines*. *Vendredi* & *Samedi* le Sieur *Verslypen*, Archi-prêtre de *Bruges*. Le *Dimanche* le Reverend Pleban de *S. Gudule*, & ainsi de suite tous les Curez de *Bruxelles*. Les RR. Peres *Jesuites*, *Augustins*, &c. eurent aussi chacun leur tour pour prêcher.

F I N.



CHAPITRE PRÊMIER.

Sommaire du Jubilé *qu'on celebre dans la Ville de Bruxelles en l'Annee* 1735.



Ntre plusieurs autres devotions, si est ce que les habitans de la ville de Bruxelles ont une loüable & ancienne coûtume de celebrer deux fois en l'espace de 50. ans le Jubilé, c'est pour commemoration des merveilles qu'il l'a plu à Dieu tout puissant d'effectuer en la predite ville, c'est en vertu des bien-faits particuliers que les habitans de Bruxelles ont obtenu par une faveur tout singuliere de la misericorde de Dieu dans le têms passé.

Le Jubilé qu'on a celebré avec tant de solemnité & de faste passé 15. ans, non pas sans étonnement de tous ceux qui l'ont honoré de leur presence, est une suputation de 50. à 50. années dépuis l'an 1370. que les Juifs impies percérent les saintes Hosties & qu'il en écoûlât du Sang, lesquelles sont conservées, & exposées à la veneration, & l'adoration des fidelles jusques au jour d'aujourd'hui en l'Eglise Collegiale & Paroissiale des S. S. Michel & de Ste. Gudule.

Cette solemnité sert pour une amande honorable & le rétablissement du dernier deshonneur fait au Dieu vivant, réposant sous l'espece de pain dans le Très-saint Sacrement de l'Autel.

Ce n'est pas ici mon projet de répeter au long tout ce qui s'est passé à l'occasion des autres Jubilés : Car quant à celui de l'année 1720. & des autres précedans on envoye le Lecteur au premier Livre de cet ouvrage, qui est magnifique, & aux autres qui sont imprimés à ce sujet.

Le Jubilé de l'an 1735. qu'on celebre dans la ville de Bruxelles avec toute la magnificence possible & l'admiration des païs & villes Adjacentes le 17. de Juillet & le 14. jour en suivant sous les auspices de la Serenissime Princesse *Marie Elizabeth* Archiduchesse d'Autriche pour son Frere *Charles*, *VI.* du nom Empereur des Romains & Roi Catholique gouvernant ces Païs-bas, est le troisième, où la cent & cinquantiéme année que cette ville s'est soûmise de réchef à l'obeissance de son legitime Souverain *Philippe II.* le Roi Catholique d'Espagne. D'où s'est ensuivi que les réformez sont dégradez de la Magistrature & de toutes administra-

tions publiques & qu'on a remplacé leurs places par de Bourge-maîtres, Echevins, Thresoriers, Conseillers & Doïens des neuf nations, tous personnes Catholiques qui ont protegé la foy Catholique Apostolique & Romaine, & qui l'ont jusques à nos jours transmis à leurs successeurs en la défendant & la professant ouvertement en toute occasion.

Ce présent Jubilé de 50. ans n'est point seulement celebré du têms passé dans la ville de Bruxelles, mais aussi dans les autres villes d'alantour & notamment dans la ville d'Anvers l'an 1685. dont nous servent de témoignage irreprochable les Arcs de Triomphe dressez artistement & richement à cet effet & dont on trouve encore les répresentations gravées en tailledouce en plusieurs Livres pour digne monument de la gloire des habitans Catholiques de la dite ville.

II. CHAPITRE.

Reconciliation de la Ville de Bruxelles avec le Roi d'Espagne Philippe II.

IL est facile à connoître en quel pitoyable état & desolation étoient les Pays-bas au siécle passé des historiens du têms, nommement par l'histoire des Guerres de Flandres écrite en Latin par *R. P. Famien Strada*, & principalement comment la noble Cité de Bruxelles, le siège de ses Souverains Princes fût affligée dans la premiere partie de cet ouvrage feuille 34. & les suivantes jusqu'à ce qu'elle étant pressée par une extrême famine, elle fût contrainte d'implorer la grace de son legitime Souverain *Philippe II.* & cela par accord arrêté & conclu à Bevere le 10. Mars 1585. entre le Serenissime Prince de Parme *Alexandre Farnese* Gouverneur des Pays-bas d'une part & les Députez de la ville de Bruxelles aux conditions ici inserées feuille 44. & 45.

La ville de Bruxelles étant réconciliée avec son legitime Souverain le Roi d'Espagne selon l'accord comme dessus, il a plu au Duc de Parme de changer le Magistrat de Bruxelles contre l'ordinaire le 4. Avril 1585. par une lettre écrite à cette fin contenant les noms du nouveau Magistrat Catholique qu'il avoit créé, désignant Bourge-maître le noble Seigneur *Jâques Taye* Seigneur de Goycke selon l'extrait tiré des régistres comprennant les Magistrats comme s'en suit.

MAGISTRATUS CREATUS
ANNO 1685.

A*Nno* 1585. *Civitate Bruxellensi jam decima die Martii Regi conciliata, & decima nona ejusdem mensis in ejus obedientiam redacta, ac religione Catholica restituta, pridie nonas Aprilis adfuit in Ædibus Senatoriis Dominus* Desiderius van't Sestigh *Cancellarius Brabantiæ, cum Litteris Principis Parmensis, per Belgium pro D.* Philippo *Hispaniarum Rege Præfecti, quibus idem Princeps præcedentem Magistratum suâ functione liberat, datâ potestate eidem Cancellario cum D.* Anthonio

thonio de Goignies *Equite*, D. De Vendegies *&c. Præsidii Bruxellensis præfecto, ut juxta tenorem scedulæ quâ singulorum nomina continebantur, & quam in hunc finem prædictus Princeps miserat, novum extra ordinem crearent Magistratum, ejusdem fidem, medio solito Juramento acciperent, quod ut tunc temporis citra injuriam tamen privilegiorum ac veteris moris fieret, idem Princeps voluit, ea interim lege, ut idem in consuetudinem non abiret.*

BURGIMAGISTER ex Nobilibus.

Jacobus Taye, Dominus de Goycke.

SCABINI.

D. Florentius t'serclaes Eques.

Ægidius van Busleyden Dominus de Giers *s'Serroelofs.*

Judocus vander Vorst Dominus de Vroonhoven. *t'Sleeuws*

Alexander Oudart Dominus de Ranst, Reymenant &c. *t'Serhuyghs.*

M. Joannes van Cattenbroeck Licent. U. J. *Roodenbeke.*

Henricus van Dongelberghe Licent. U. J. *t'Sleeuws.*

Joannes van der Balct. *Swerts*

BURGIMAGISTER ex Nationibus.

Joannes van den Gersmeutere.

QUESTORES ex Nobilibus.

Carolus van Breght Dominus de Dyeghem.

Libertus van der Dussen Dominus de Borneval, &c.

Sous ce Magistrat très-digne & Catholique est rétabli la réligion Apostolique & Romaine l'ayant conservé & protegé par ses successeurs jusqu'à present, donnant à Dieu ce qui appartient à Dieu, & à César ce qui appartient à César.

Nous en pourrions donner cent preuves : Mais pour ne nous écarter de nôtre projet, il ne faut que rémarquer avec quel zèle, diligence & fraix les nobles & prévoyans Messieurs du Magistrat dans le têms passé, specialement l'année 1670. 1685. & en 1720. ont celebré le Jubilé, tant celui du Très-saint Sacrement de Miracle que celui-ci de la réconciliation de la ville, à quoi ne manque en rien le très digne Magistrat de la présente année.

Les raisons pour lesquelles nous avons jugé convenir de transmettre à la posterité pour une marque éternelle de la gloire & de la loüange les noms des nobles & prévoyans Messieurs du Magistrat sous lesquels les solemnités sont faites des précedens & du présent Jubilé.

En l'an 1670.

BOURGE-MAITRE.

Guilliaume Desspomeraulx (dit) *van Hove* Seigneur de ladite place & Altena.

ESCHEVINS.

1. Messire *Leonard Vander Noot* Chevalier Seigneur de Kiésegem.
2. Messire *Antoine Ferdinand de Broeckhoven*, Baron de Putte, Schrieck, Grootloo, &c.
3. *Philippe Ignace de Fierlans* Ecuïer Licentié és Loix.
4. *Jean Heymans* Licentié és Loix.
5. *Jean Guilliaume d'Alverado* y Bracamonte Ecuïer.
6. *Jean Baptiste Houwaert* Ecuïer.
7. *Guilliaume Philippes de Herselles* Ecuïer, Seigneur de Sart.

TRESORIERS.

Charles Francois Taye Ecuïer.

Messire *Theodore van Elshout* (dit) *van Heusden* Chevalier, Seigneur de Midddelswaele & Zeyssele.

En l'an 1685.

BOURGE-MAITRE.

Jean Heymans Ecuïer Licentié és Loix.

ECHEVINS.

1. *Francois Mesdach* Ecuïer.
2. *Pierre Josse d'Armstorf*, Ecuier, Seigneur de S. Pierre & de S. Lambert Woluwe.
3. *Jean Balthazar de Visscher*, Ecuïer, Seigneur de Celles, Pottes, Schiplaken, &c.
4. *Philippes Godofrides vanden, Wouwere*, Seigneur de Haren.
5. *Henry Pipenpoy*, Ecuier, Licentié és Loix.

6. *Gabriël*

6. *Gabriël Francois de Fraye* Ecuïer, Licentié és Loix.
7. *Jean Baptiste Aurele Walhorn* (dit) *Deckher* Ecuïer Licentié és loix.

TRESORIERS.

Guilliaume van Hamme, Ecuier, Seigneur de Rooversberge & Terlist.
Jaques Madoets Ecuier.

En l'An 1720.

BOURGEMAITRE.

Jean Baptiste Aurele de Walhorn (dit) *Deckher* Ecuïer, Licentie és loix.

ESCHEVINS.

1. *Charles Ignace de Visscher* Ecuier, Seigneur de Celles.
2. *Jean Francois Cloeps* Ecuier, Seigneur d'Harsoy, Licentie és loix.
3. Messire *Adrien van Varick*, Vicomte hereditaire de Bruxelles, Seigneur de Boindael, Elsen, Huyssinge, Eyssingen, &c.
4. *Paul Joseph de Greve*, Licentie és loix.
5. *Philippes Amelric Chrysogone de Rycquaert* Ecuier, Seigneur de Tiberchamps Licentie és loix.
6. *Philippes de Villegas* Ecuier, Seigneur de la franchise de Luttere, Licentié és loix.
7. *Alexandre Michel Joseph de Cano*, Ecuïer Seigneur de Bollines, Mol, Baelen Deschel, Licentié és loix.

TRESORIERS.

Honoré *Ignace d'Eesbeke* (dit) *Vanderhaeghen*, Ecuïer, Licentié és loix.
Norbert Francois Charles van Assche Ecuïer, Seigneur d'Overhespen & Gussenhoven.

En l'an 1735.

Messire *Jean Baptiste Simon* Baron de Reynegom, Amman de cette ville de Bruxelles.

BOURGEMAITRE

Messire *Loüis Joseph van Steelant*, Baron de Perck & Elewyt, Seigneur d'Herseau, Bergh Lille, Chapelle St. Lambert &c. &c. Licentié és loix.

ESCHEVINS.

1. Messire *Alexandre Michel Joseph*, Baron de Cano & Meghem, Seigneur de Bollines, Mol, Baelen & Deisschel, &c. Licentié és loix.
2. *Francois Joseph van Assche*, Ecuïer, Lic. és loix.
3. *Josse T'Kint* Seigneur de la Queuwe Licentié és loix.
4. Messire *Jean Eugene Nicolas vander Dilst*, Seigneur de Borghvliet Licentie és loix.
5. *Alexandre Oswalde de Martigny* Ecuïer, Seigneur de Havenguarde Bordeghem &c.
6. *Jâques Joseph Le Febure* Ecuïer Licentie és loix.
7. Messire *George Theodore*, Baron de Provins Licentié és loix.

TRESORIERS.

Ferdinand Albert Vander Gote Ecuïer, Licentié és loix.
Norbert Francois Charles van Assche Ecuier, Seigneur de Gussenhove.

SUPERINTENDENT.

Messire *Charles* Comte de Liminghen Cappel, &c.

BOURGEMAITRE de Nations.

Jean van Turnhout.

RECEVEURS de cette Ville.

Marc Rimbout.
Pierre Vander Borcht.

RECEVEUR du Rivage.

Jean Hofmans.

CONSEILLERS.

Charles Plas.
Pierre de Ronde.
Antoine de Saeger.
Jâques Ophalvens.
Antoine Esselinsex.
Adrien Joseph de la Rocca.

Nous sommes encore obligez d'ajoûter quelque chose touchant l'ancienne devotion de Messieurs du Magistrat, Bourgeois & Manans de ce Païs vers le *Très-saint Sacrement de Miracle*, ce qui paroît clairement par les Statuts de cette ville à ce émanés & extraits du Livre appellé Vulgairement le *Vieux jaune Livre des Corrections*.

PUBLICATION.

De la Procession Générale & autres Ordonnances faites par ordre des Messieurs Amman, Bourgemaître & Eschevins à l'honneur du Très-saint Sacrement de Miracle.

* AFin que Dieu tout-puissant veüille préserver cette bonne ville & les Manans d'Icelle par sa divine Clemence & misericorde de la famine qui regne à présent, comme aussi de la proteger & garantir contre la soudaine maladie qui enléve beaucoup de monde à Boisleduc, à Anvers & ailleurs, si est ce qu'à la réquisition & ordonnance de nôtre Benigne Dame, est statué par *Jean van Walem* sous-Amman, Bourge-maîtres, Eschevins

vins, Réceveurs & Conseillers de cette ville, que lundi prochain se fera la Procession Générale avec le *Très-saint Sacrement*, afin de pier Dieu tout-puissant pour obtenir sa Grace, & sa Miséricorde, & qu'un chacun de quelque condition qu'il soit se mettre desaprésent en état de grace, allant à confesse, & qu'il se dispose d'approcher à la table du Seigneur pour Dimanche prochain, pour être ainsi mieux disposé à prier Dieu. Ordonnant à un chacun le jour de jeune à demain & que Dimanche prochain un chacun aille avec la Procession generale dans laquelle on portera le très-saint Sacrement avec une pieté & devotion chrétienne, suivant par derriere sans s'écarter à droite ou à gauche & cela sous l'Amende à ce autrefois statuée, & que du moins une personne de chaque ménage accompagne le très-saint Sacrement, avec une torche allumée, & qu'on tienne les maisons fermées jusqu'à que la Procession soit finie.

CHAPITRE III.

Les Saintes Hosties sont decouvertes après le terme de six ans.

LA ville de Bruxelles étant reconciliée avec son Prince, & les Articles de pacification étant promulgés à la Maison de Ville, & affichez à la Bretecque, on vît reluire la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & comparoître le très-digne Prélat *Jean Hauchin* Archevêque de Malines, sacré à Tournay le 1. d'Octobre 1583.

C'est ce très-digne & illustre Prêlat qui a souffert beaucoup pendant les troubles de la Religion, car l'année 1581. lors qu'il étoit encore Doyen de l'Eglise Collegiale de Ste. Gudule, après qu'il avoit le 7. May soûtenu un discours important de controverse avec les Reformez touchant la vraie croyance catholique romaine du Très-saint Sacrement de l'Autel, il fut pris par les Geux le 1. de Juin & emprisonné trois mois. Après cette detention, il s'est retiré à Louvain par ordre de *Philippe II.* Roi d'Espagne, car il étoit alors Archevêque de Malines, & il a tenu son Siege Archiepiscopal à l'Abbaye de Ste. Gertrude pendant qu'il ne le pouvoit occuper à Malines à cause que les Reformez, & les Iconoclastes tenoient encore dans leur pouvoir la ditte Ville. La Ville de Louvain se vante à son honneur perpetuel d'avoir été exempte de cette race, car les Annales sont remplis de la bravoure que ceux de Louvain conjointement avec les Etudians de l'Université ont fait paroître au Siege de leur Ville, attaquée par le Prince d'Orange en l'Année 1572. combattans sous l'Etendart de *S. Pierre*, dont ils portent le glorieux nom d'*Hommes de S. Pierre*, toûjours prets à répandre la derniere goute de leur sang pour la defense de la Foy fondée, & annoncée par le Prince des Apôtres, l'ayant choisi pour Patron de l'Eglise Collegiale, & pour Protecteur de leur Ville.

La fidelité à Dieu & à leur Souverain, n'a pas seulement éclaté durant les troubles de ces Païs, mais aussi evidemment au Siège de l'année 1635 qu'ils ont vigoureusement soutenu contre les Hollandois & François alliez. En action de grace de cette memorable Victoire on fait annuellement une Procession solemnele le premier

Dimanche de Juillet, dans laquelle on porte l'Image de la Très-ſainte Vierge *Marie*, attribuant à ſon ſecours & à ſon interceſſion qu'ils ont ſi heureuſement triomphé des Ennemis de la Foi.

Une autre preuve de la fidelité à leur Prince & à leur Souverain a paru de nos jours, lorſque les François le 5. Août 1710. entrerent à la ſourdine en leur ville. D'abord qu'ils l'apperçurent, ils ſe rangêrent ſous les armes au ſon de la grande cloche & en éloignerent l'Ennemi. C'eſt pour cette action heroïque que Nôtre benigne Empereur & Roi *Charles VI.* à preſent regnant, les a gratifiez d'une *Clef d'or* maſſif, laquelle on garde à la Maiſon de Ville pour un monument éternel.

Cette ville de Bruxelles étant donc reduite ſous l'obeïſſance du Roi, le tout commence à changer de face tant les choſes ſacrées que profanes & civiles. L'Archevêque de Malines *Jean Hauchin* de retour à Bruxelles appliqua ſes premiers ſoins au rétabliſſement des ſaintes Hoſties le *Saint Sacrement de Miracle*, & afin que cela ſe fit en deuë forme, il a ordonné de prendre une information legitime du teneur ſuivant.

Le ſixième jour de Juillet l'an 1585. ont été par moi ſouſcrit, par commiſſion de Monſeigneur le Reverendiſſime Archévêque de Malines, diligemment examinez & interroguez, les deux témoins ſuivants.

SIre *Iean Meulenmeeſter*, Prêtre Chapellain de S. Gudule, âgé environ de 37. ans, interroguà & examiné, comment & par quelle maniere le *S. Sacrement de Miracle*, au têms de la furie des hérétiques, advenuë en cette ville de Bruxelles, auroit été ſauvé; dit & déclare ſur ſa Prêtriſe, que paſſez (comme lui ſemble) environ ſix ans, ayant entendu que les hérétiques & briſeurs d'Images, au bas quartier de la ville, à ſçavoir en l'Egliſe de St. Nicolas & és environs, alloient briſants & rompants les Images, auroit icellui dépoſant été préſent à la dite Egliſe de St. Gudule, avec Mr. le Pleban, où il auroit vû Meſſire *Ioſſe Houwaert* Prêtre, petit Chanoine, & Clerc de la fabrique d'icelle Egliſe, par advis & conſeil dudit Sieur Pleban, ouvrir l'armoire, au quel le *St. Sacrement de Miracle* étoit gardé, & icellui étant ſerré en une Croix d'or, l'auroit tiré déhors, & mis en un eſtuy de cuir, fermant avec des agraffes, lequel enveloppé en une Etoille, ledit Meſſire *Joſſe Houwaert* étant en grand peur & étonnement, l'auroit ainſi baillé & delivré és mains de lui dépoſant : lequel après l'avoir accepté, l'auroit avec grande anxieté & peur mis en la pôche de ſes chauſſes, étant pour lors deguiſé & habillé en habit ſéculier, à ſçavoir avec un manteau ſimple, & haut de chauſſes, & une fraze, & ſeroit ainſi ſorti de ladite Egliſe, & allé vers le marché au bois, & prennant ſon chemin par la ruëlle, où demeure maître *Pierre Schotte*, ſéroit venu devant l'hôtel Dieu dés douze Apôtres, où le dépoſant avoit ſa demeure, avec Sire *Guilliaume Meerte*, auſſi Prêtre, Chapellain de Ste. Gudule, & Réceveur dudit Hôtel Dieu. Ou ayant hurté à la porte, lui fut répondu par les Soldats, qui déſia s'étoient emparez dudit Hôtel, aux quels il demanda, de pouvoir parler à quelqu'un de la maiſon, faiſant ſemblant de n'y point demeurer : Et comme il conſidera les Soldats être yvres, ſe ſeroit en hardi d'y entrer, ayant trouvé moyen d'aller à ſa Chambre, où étant entré, & ayant bien fermé l'huys, ouy embas les Soldats criants, & demandans après le vieil, & jeune Prêtre, qui demeuroient dedans. De quoi le depoſant fort perplex, cherchea tous moyens de pouvoir cacher ledit *St. Sacrement*, preſerver des mains deſdits Soldats : De maniere qu'il avoit enveloppé ledit eſtuy, en une ſerviette, laquelle avec grande hâte il tira de ſon coffre, & l'ayant allentour attaché d'éplingles, & ainſi rémis en ſondit coffre, ſeroit allé auprès d'un des vieillards pauvres entretenus audit Hôtel, nommé *Cornille*, lui demandant, s'il ne voudroit point ſauver quelque choſe, ſans lui dire que c'étoit, comme il ne ſçait encores preſentement. Et rétournant en ſadite Chambre, & bien aſſeuré de la fidelité dudit *Cornille*, auroit tiré ledit pâquet hors de ſon coffre, & porté en la Chambre d'icellui *Cornille*, qui lui dit avoir une place ſecrette, où il garderoit fort bien ledit pâquet avec ſes choſes propres : Ainſi il le laiſſa en la garde dudit *Cornille*. Cela ainſi fait, il ouyt les Soldats en bas fort crier après les Prêtres, de ſorte que de grand peur il ſeroit ſauté, par un fenêtre au Jardin de l'Hôtel Dieu, dit l'Arche, & de la allé à la maiſon du Secretaire du Conſeil Privé dit de la Torre, où il fut deux, ou trois nuits caché en une tour ſituée au bout de ſon Jardin, ſur les vieilles murailles de cette ville, durant lequel têms, il ouyt grand cry alentour du Cloître de Sainte Eliſabeth, ſituée à l'oppoſite, & le depoſant eſtimant, que l'on meurtriſſoit tous les Eccleſiaſtiques,

ſtiques, penſa en ſoi-même, qu'il ſeroit bon de declarer à quelqu'un la diſpoſition & étât dudit *St. Sacrement*, ſi d'aventure on lui eût ôté la vie : Tellement qu'il ſe ſeroit advancé d'aller vers Damoiſelle *Anthoinette de la Torre*, fille dudit feu Secretaire de la Torre, laquelle il ſçavoit être fort ſecrette & devote : A la quelle il auroit donné à entendre au long, comment il auroit ſauvé le *S. Sacrement de Miracle*, & porté hors l'Egliſe de de S. Gudule, à l'hôtel des Apôtres, & laiſſé chez un des vieillards y entretenus, dont il lui declara le nom. Et depuis ledit depoſant entendant, que la plus grande furie étoit paſſé, & que ſa Chambre, enſemble celle dudit Sire *Guilliaume Meerte*, avoient été pillées, s'étans les Soldats retirez, ſe feroit en hardi d'y retourner ; & premierement s'adreſſa audit *Cornille*, qui a ſa requiſition lui rendit ſondit pâquet attaché d'épingles, en la même maniere comme il lui avoit donné, ſans qu'il ſçût remarquer, que aucun y eût touché : l'Ayant depuis porté en ſa Chambre, & mis en un coffre peint de verd, & couvert de bandes de fer, & pour grande reverence par dedans tendu ledit coffre de belles ſerviettes Damaſſées & ainſi fermé. Declare en outre comment depuis chez lui depoſant, ſeroit venuë ladite Damoiſelle *Anthoinette* de la Torre, pour ſçavoir (comme elle diſoit) ſi tout étoit en bon être : Et lui montrant en ſigne de verité ledit *S. Sacrement* avec deuë reverence, le depoſant repondit, que tout étoit fort bien. Laquelle étant fort rejouïe, & y ayant fait ſa devotion, auroit allentour dudit Coffre par dedans eſpars pluſieurs fleurs odorantes, leſquels elle avoit pour cet effet apporté. Ce qu'étant fait ainſi, & l'eſtuy fermé, auroit icellui depoſant derechef clos ledit Coffre, ſans qu'aucun autre l'eût vû, ou eu aucun accès. Peu après craignant le depoſant, que quelqu'un l'eût vû apporter ledit *S. Sacrement* hors de l'Egliſe, & qu'étant accuſé, il pourroit venir en danger d'en être recherché, ſeroit allé à la maiſon dudit Sieur Pleban, où il trouva Mr. le Doyen de ladite Egliſe de Ste Gudule, apreſent Archévêque de Malines, auquel il donna toutes les choſes à entendre, comme elles étoient paſſées, leur diſant, qu'il n'étoit conſeillé de laiſſer illecq plus longuement, ledit *S. Sacrement de Miracle* : Sur quoi ils repondirent, que bien-tôt ils y pourvoyeroient, & ordonneroient ce que meilleur leur ſembleroit. Neantmoins dit, que ledit *S. Sacrement* ſeroit illecq demeuré en ſa garde, l'eſpace plus d'un mois : Et depuis un jour étant mandé, par ledit Meſſire *Ioſſe Houwaert*, afin de lui apporter ledit *S. Sacrement*, l'auroit ainſi fait, & l'ayant enveloppé en ladite Etoille, l'auroit porté en la maiſon de la fabrique, & delivré és mains dudit Sieur *Ioſſe Houwaert*, lui laiſſant ledit threſor, ſans que plus de la en avant il en ſçût à parler.

Sire *Guillaume Meerte*, Chappelain de ſainte Gudule agé de ſoixante ans ou environ, jadis Receveur de l'Hôtel-Dieu des douze Apôtres, en cette ville de Bruxelles, declare ſur le ſerment de ſa Prêtriſe, comment au tems que toutes les Egliſes, & Cloîtres de cette ville furent ſpoliées par les Heretiques, & Rebelles, y ayant (ſelon qu'il lui ſembla) environ ſix ans, auroit ledit Hôtel pareillement été envahy, & ſpolié des ſoldats, & ſpecialement la Chambre de lui Depoſant, & celle de Sire *Iean Meulenmeeſter*, lequel demeuroit, & achetoit ſa table avec ledit Depoſant, diſant avoir bonne ſouvenance, que ledit Sire *Iean Meulenmeeſter* lui auroit donné à connoître, après que la furie des ſoldats étoit paſſée, comment il avoit illecq porté, & ſauvé le *Saint Sacrement de Miracle*, & qu'il l'avoit enfermé en l'un de ſes coffres, ſans qu'il ait memoire, s'il lui monſtra ou non. Declare en outre, que en certain tems après le jour ſaint Matthieu en Septembre, de l'an ſeptante neuf, il auroit été mandé par la ſœur de Sire *Guillaume Baers*, demeurante tout tenant les Repenties, & par ſon Beau-fils *M. Jean van Cattenbroeck* Secretaire de cette ville, & comparant en la maiſon de laditte Damoiſelle, lui auroyent ſecretement donné à entendre, comment ledit *S. Sacrement* étoit illecq en garde, en un lieu ſecret, qui étoit en haut ſur la chambre, où couchoit laditte Damoiſelle, en une poutre, qu'elle lui montra, le requerant amiablement, qu'il le voulut voir & viſiter, s'il n'étoit point attaint d'humidité, qui y peut nuire. De ſorte que lui depoſant monta ſur une échelle, après que l'aiz fut par ledit Maître *Iean* decloué, & de fait auroit ôté ledit aiz, & de la ditte poutre ou ſommier (qui étoit creuſe) tiré ledit *S. Sacrement*, enveloppé en une Etolle, & enclos en un eſtui de cuir noir, fermant avec des agraphes & crochets. Lequel eſtui il auroit avec grande reverence ouvert, & y fut trouvé une Croix d'or ornée de perles & pierres precieuſes, & dedans icelle croix les trois Hoſties non gâtées & en la même forme, comme il les avoit vu ſouvent en laditte Egliſe de ſainte Gudule : & icelles ainſi viſitées en la preſence de laditte Damoiſelle, & de M. *Iean van Cattenbroeck*, après qu'il leur en eut donné la Benediction, l'auroit derechef colloqué en ſa place en laditte poutre, la clouant fort ſubtilement : Et ſeroit ainſi parti delà, ſans oncques l'avoir donné à entendre à perſonne. Et ledit depoſant un demi an après fut banni & chaſſé par les Heretiques de cette ville. Enbas étoit écrit : Tout ce que deſſus, eſt ainſi fidelement par moi ſouſcrit fait, & de la bouche deſdits Témoins annoté & écrit. Ce que Jean Goossens, Notaire public au Conſeil de Brabant admis, & Secretaire dudit Illuſtriſſime, & Reverendiſſime Seigneur, & Pere en Dieu, Sire *Iean Hauchin*, Archevêque de Malines : atteſte, & certifie à un chacun, ſous mon ſeing manuel accoutumé. Fait à Bruxelles en la maiſon d'Affligem, le ſixiéme jour de Juillet, l'an de grace quinze cent huitante cinq, en la trei-

ſième

sieme indiction, l'an premier de la coronation de nôtre saint Pere, Pape Sixte, le cinquieme de ce nom. Signé I. GOOSSENS.

INFORMATION

Prise par Reverendissime, & Illustrissime Archevêque de Malines, Messire Jean Hauchin *assisté de venerables & discrette personnes Messire* Henry vanden Broecke, *dit de Mares, Prêtre, Doyen de l'Eglise de S. Gudule à Bruxelles, & de* M. Pierre Fabri *Bachelier en Théologie, Caré & Pleban de ladite Eglise, sur la conservation du* S. Sacrement de Miracle, *au têms du premier brisement des Images, en ladite ville, qui advint le sixième jour de Iuin l'an* 1579., *la veille de la Pentecôte.*

PRemierement Sire *Iosse Houwaert*, Chanoine de la moindre Prebende; & Clerc de la fabrique de ladite Eglise de Ste. Gudule, âgé de cinquant ans, diligemment examiné, & interrogué sur le serment de la Prêtrise, s'il sçait la verité, comment & en quelle maniere le *S. Sacrement de Miracle*, au têms que ladite Eglise fut la premiere fois par les heretiques & briseurs d'Images envahie, & pillée, ait été sauvé: Et depuis durant la rebellion, & troubles, conservé, & en quelle place. A repondu, & declaré, qu'en l'an 1579, sans qu'il lui souvienne precisement du mois ou jour, ayant entendu que l'Eglise de St. Nicolas en cette ville, étoit par les heretiques, & briseurs d'Images surprise, & pillée, & que leur dessein étoit de venir vers l'Eglise de Ste. Gudule, lui deposant, étant en ladite Eglise, & ayant chez soy le clefs d'icelle, ensemble de l'armoire, où ledit *S. Sacrement* reposoit, se seroit enfermé en l'Eglise, & allant en grande diligence au grand Chœur, ouvrant ladite armoire, auroit de là ôté la grande Montre d'argent d'ore, & hors de là tiré la Croix d'or, en laquelle reposant les trois Stes. Hosties miraculeuses: Mettant ladite Croix en un estuy de cuir, que j'a auparavant (considerant le têms dangereux en apparence) il avoit à cette fin fait faire. Lequel estuy ayant serré avec certaines agraphes, & enveloppé en une Etolle, l'auroit aussi en presence dudit Seigneur Curé, livré entre les mains de Messire *Jean Meulenmeester*, Chapellain de ladite Eglise de Ste. Gudule, pour le preserver, & le porter en l'Hôtel Dieu des douze Apôtres, où ledit Sire *Jean Meulenmester* Chapellain demeuroit, & étoit tablier avec Messire *Guillaume Meerte* Prêtre, aussi Chappelain de ladite Eglise, & Receveur dudit Hôtel-Dieu: Lequel a eû ledit *S. Sacrement* en garde, ainsi que lui semble, plus d'un mois.

Et après ledit têms seroit venu vers le deposant, priant d'en dechargé, pour la peur, & danger auquel il craignoit de tomber. Que fut cause, que ledit deposant en advertit ledit Sieur *Iean Hauchin*, lors Doyen de ladite Eglise, & a present Archevêque de Malines. Et fut alors conclu porter, donner & mettre ledit *S. Sacrement* avec l'estuy, dedans lequel il étoit enclos, entre les mains de Messire *Guillaume Baers*, Chappelain de ladite Eglise, qui lors se tenoit avec Damoiselle *Iehanne Baers* sa sœur, veuve de feu *Philippes Rosseels*, aliâs Pantens: Lequel ne l'ôsa recevoir sans le sçeu, & consentement de sadite sœur, pour le danger qui en pouvoit advenir. Laquelle sœur y consentant volontiers, auroit ledit Sieur *Guillaume* a present très passé, reçû ledit *S. Sacrement* avec grande reverence, après que ledit deposant ouvrant l'estuy, & le serrant, l'eut clairement fait voir audit *Baers*, & sa sœur. Et pour la maladie de laquelle ledite Messire *Guillaume Baers* étoit surpris, alors auroit icellui deposant en la presence de ladite Damoiselle *Jehanne*, ainsi porté ledit *S. Sacrement*, en haut en ladite maison, dans une chambre secrete, s'ouvrant d'un huys artificiel, & illecq posé en une Garderobe ou grand Coffre de bois. Declarant ledit deposant, après ce têms-là oncques puis n'avoir été illecq, & se seroit quelque têms après retiré, de cette ville vers Mons en Haynaut, dont il dit n'a gueres être retourné.

Damoiselle *Jehanne Baers* veuve de feu *Philippes Rosseels*, aliâs Pantens, demeurant en cette ville de Bruxelles, en sa maison propre, située en la *Corte Ridderstraet*, joignant le Cloître des Repenties, ou Sœur de la Magdaleine; bien & diligemment sur ce que dit est, interroguée, & examinée par Monseigneur le Reverendissime Archevêque de Malines, comparant en sa maison, assisté desdits Sieurs Doyen & Pleban a sur son serment solemnellement fait és mains dudit Sieur Archevêque, dit, repondu & declaré, quelle a bonne souvenance, que Sire *Josse Houwaert*, Prêtre, petit Chanoine de Ste. Gudule (lequel aussi elle connoit bien) en l'an 1579. seroit venu en la maison d'elle deposant, requerant à son frere *Guillaume Baers*, qu'il voulut garder ledit *S. Sacrement de Miracle*, n'a gueres avoir sauvé hors ladite Eglise, de Ste. Gudule: Lequel lui dit pour reponce, que bonnement ne l'ôseroit faire sans le scû de ladite deposant, craignant que si les heretiques, & autres malveillans venoient à le sçavoir, elle pouroit encourir quelque danger de spoliation de ses biens, suivant quoi en auroit ledit Sieur *Guillaume* Communiqué, & parlé avec ladite deposante, lui demandant secretement, si elle voudroit prendre en garde, en sa dite maison ledit *S. Sacrement*. A quoi auroit ladite deposante sans aucune difficulté consenti, se confiant fermement, que à cause de ce, n'y elle, n'y ses biens souffriroient aucun dommaige ou inconvenient; ains plûtôt qu'elle & sesdits biens seroient par ce moyen mieux gardez, & preservez. Suivant cet advis, auroit ledit Sieur *Josse Houwaert* (peu de têms après) porté secretement ledit *S. Sacrement de Miracle* à la maison de la deposante, enclos en un estuy de cuir, fait

en

en forme de Croix, le montrant ouvert, audit Sieur *Guillaume Baers*, & à elle deposante : Et après icellui *Houwaert* la porta en haut dans une Chambre de derriere, qui anticipe, & entre dans la grande maison d'icelle deposante, & illecq le mit en un grand Coffre de bois, où ledit *S. Sacrement* a reposé jusques environ le mois d'Août dudit 1579, quand se leva en la ville certaine commotion des Soldats, dont on craignoit le pillage des maisons advenir. A cette occasion auroit ledit Sieur *Guillaume Baers* ôté ledit *S. Sacrement de Miracle*, hors dudit Coffre, & icellui porté, & posé en un lieu secret, à sçavoir, dedans un sommier creuse dedans la Chambre, où ladite deposante couchoit. Et comme peu après ledit Sieur *Guillaume* seroit allé de vie à trépas, à sçavoir le dixième jour du mois de Septembre, audit an 1579., auroit icelle deposante attendu, qu'elle est de bonne âge, & craignant qu'elle pourroit mourir subitement, advertir Maître *Jean van Cattenbroeck* Secretaire de cette ville de Bruxelles, son beau-fils, que ledit *S Sacrement* étoit secretement reposant en sadite maison, & lui designa le lieu. Lequel ayant entendu ce que dit est, & doutant qu'illec ne pourroit bien être gardé, ou quelque moiteur, & humidité y pourroit arriver, auroient icelle deposante, & ledit *Cattenbroeck* le jour de S. Mathieu, audit an 1579. ouvert ledit lieu secret, & fait tirer & visiter ledit *S. Sacrement* par Sire *Guillaume Meerte* Prêtre, Chapellain de ladite Eglise de S. Gudule, par eux à cette fin expressement mandé ; lequel ayant avec toute reverence, & honneur visité ledit *S. Sacrement*, & le trouvant fort bien gardé, auroit icellui Sire *Guillaume* remis ledit *S. Sacrement*, audit lieu secret.

Lequel aussi par ledit Maitre *Jean Cattenbroeck*, auroit derechef été serré & cloüé en la forme, & maniere, comme il est presentement, sans que depuis personne du monde, en ait eû aucune connoissance : & ainsi sa deposition a été achevée.

Maître *Iean van Cattenbroeck*, Secretaire de cette ville de Bruxelles, par mondit Seigneur le Reverendissime Archévêque de Malines, sur son serment pour ce solemnellement fait, interrogué, & examiné sur la verité de ce que dit est, à de sa certaine connoissance declaré, comment incontinent après la mort de Sire *Guillaume Baers*, Damoiselle *Iehanne Baers* Mere de la femme du deposant, lui auroit (craignant, comme elle disoit, qu'elle vint à mourir subitement) donné à entendre, qu'elle avoit en garde en sa maison le *S Sacrement de Miracle*, lui racomptant, comment feu Sire *Guillaume Baers* l'avoit en grand hâte mis audit lieu sécret, le deposant craignant qu'il ne fût illecq assez bien gardé, où que quelque humidité par les gouttieres, ou autrement y peut advenir auroit trouvé bon de le faire visiter, comme aussi auroit fait ladite Damoiselle *Iehanne*. Suivant lequel advis, auroit été ouvert ledit lieu, le jour S. Matthieu, audit an 1579. en la presence dudit deposant, & sa Belle-mere, par un Prêtre nommé Sire *Guillaume Meerte*, Chappellain de ladite Eglise. Et lui firent ôter ledit *S. Sacrement*, dudit lieu, & avec deuë reverence visiter en leur presence, & l'ayant trouvé bien gardé, fut ledit *S. Sacrement* par ledit Sire *Guillaume* remis audit lieu sécret : Lequel icellui deposant serra, & cloua en forme, & maniere, comme il est presentement, sans que depuis personne y ait eu accès, affirmant ledit deposant, cette sienne attestation être veritable. En bas étoit écrit, Ce que j'atteste ainsi soub mon seing manuël accoûmé. Et étoit soubsigné J. GOOSSENS.

Acte faite par le Réverendissime Pere en Dieu, Messire Jean Hauchin, *Archévêque de Malines.*

LAquelle attestation, ainsi que dit est, faite pardevant le Réverendissime Archévêque de Malines, & par solemnel Serment confirmée, icellui Sieur Archévêque en la presence desdits Doyen & Pleban témoins susdits, & la femme dudit Maître *Iean van Cattenbroeck* Sécretaire, seroit allé en la Chambre où ledit *S. Sacrement de Miracle* étoit reposant, & lui étant montré & la poultre ou sommier, dedans lequel il étoit, auroit par ledit Maître *Iean van Cattenbroeck* fit ôter l'aiz qui étoit approprié à la poultre, & joint avec des cloux ; Lequel étant oté, ledit Sieur Reverendissime monta sur une petite échelle, & trouva au creux d'celle poultre un estuy en forme de croix couvert de cuir noir, & allentour d'icellui estuy une Estolle de veloux, lequel mettant à son col, auroit avec reverence pris ledit estuy, le portant en un autre Chambre de devant, pour illecq le visiter, & le mettant sur une table converte d'une nappe, & semée de diverses fleurs, & herbes odoriferantes, avec trois, ou quatre cierges allumez, auroit illecq avec honneur, & reverence ouvert icellui estuy, & tiré une belle, & une large croix d'or, ornée de perles, & pierres precieuses, êtans en icelle croix, trois petites Hosties, couvertes de cristalin, en forme, & maniere comme ledit *S. Sacrement de Miracle* autrefois a été montré en ladite Eglise de Ste. Gudule, les trouvant par inspection oculaire (comme ledit Seigneur Reverendissime affermoit) bien gardées, & en tel êtàt, comme autre-fois il les avoit veuës. Dont remerciant Dieu à genoux pour une telle grace, auroit ledit S. *Sacrement* remis, & serré en son estuy, & posé en un buffet : Et après avoir cachetté la serrure de son cachet, auroit pris & emporté la clef d'icellui, jusques à ce que ladite Eglise êtant reconciliée, ledit S. *Sacrement* seroit avec procession solemnelle, ou autrement (comme à sa grace Reverendissime, & à ceux du Chapître de Ste. Gudule plairoit) d'illecq transporté. Ce que ainsi fut fait à la maison de ladite Damoiselle *Iehanne Baers*, en presence, jour, mois, & an, comme dessus.

CHAPITRE IV.

Representant les Ornemens faits à l'occasion du present Jubilé.

SI j'avois entrepris d'entrer en detail de toutes les Decorations de l'Eglise Collegiale de Ste Gudule, où repose ce Thresor merveilleux des saintes Hosties Miraculeuses, s'il falloit faire un denombrement de tous les embelissemens de l'Eglise de S. Catherine où les saintes Hosties ont été enlevées furtivement en 1369., des ornemens de la Chapelle du Comte de Salazar autrefois la Synagoge des Juifs où cette nation impie & maudite perça le veritable corps de nôtre Sauveur sous la figure de pein en 1370. des Arcs de triomphe dressez par la munificence du Souverain Conseil de Brabant, Messiers du Magistrat, les Paroissiens de plusieurs Eglises de cette Ville, par les Religieux des differens Ordres, enfin de tous les embelissemens des Maisons, le Lecteur seroit obligé de se servir des paroles dont la Reine *Saba* se servit autrefois au 3. livre des Rois c. 10. ℣. 6. Lors qu'elle vint voir ce qu'elle avoit ouïe du Roi *Salomon* : *Verus est sermo quem audivi in terra mea ... non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, & vidi oculis meis, & probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit.* Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon Roïaume... étoit très-veritable, & je ne croyois pas neanmoins ce qu'on m'en disoit, jusqu'a ce que je suis venuë moi-même, & que je l'aye vû de mes propres yeux, & j'ay reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce qui en est.

La preuve est evidente par ce que nous avons vû de nos jours, au Jubilé de l'an 1720.

Il est plus que notoire à un chacun que le 14. de Juillet de laditte année le premier jour de la Fête solemnele la ville fourmilloit d'Etrangers, venus expres de villes & païs circonvoisins nommement d'Anvers, de Malines, Louvain, Lier, Gand, Bruges, Mons en Haynault, Namur &c. pour honorer de leur presence cette pompe magnifique & pour y contempler & admirer le zele des Citoïens de Bruxelles.

Ceux-ci étant de retour chez eux & racontant la richesse & la magnificence des ornemens de l'Eglise de SS. Michel & Gudule, tous les Arcs de triomphe qui étoient posés dans les ruës, les Decorations des maisons où passoit la Procession dont il y eut quelqu'unes qui ont coutez cent, deux cent & plus de trois cent florins, la Triomphante Cavalcade des Etudians du College des R. P. de la Societé, avoient de la peine à faire croire toutes ces circonstances à leur voisins jusqu'a ce qu'il y est accouru une foule plus innombrable de personnes au quatorzieme jour lorsque l'on fit la Procession pour la seconde fois, prennant une autre route que celle du premier jour, sçavoir : par la Chancellerie devant la Chapelle du Comte de Salazar, descendant la ruë de la Magdeleine par le marché aux herbes, marché au poulets, marché au poissons droit à l'Eglise de S. Catherine vers le



ILLUST. AC REVERENDISSIM. DOMINUS
CAROLUS D'ESPINOSA,
Episc. Antverp ex ordine Capuc. &c. &c.

le canal sur le pont de S. Michel, passant les R. P. Augustins, le gracht, & storm-straet a l'Eglise de S. Gudule.

Les Etrangers voyant tous ces nouveaux Ornemens tant des Arcs de Triomphe que des maisons qui étoient selon le sentiment universel beaucoup plus superbes que les precedens ont avouez unanimement que la moitié ne leur fût oncques annoncé de ce qu'il voyoient de leurs propres yeux. Louant hautement le zele & devotion des Citoïens de Bruxelles, en sont partis pour leur demeure bien content d'avoir participé à cette solemnité.

Entre autres Ornemens que les Etrangers ne sçauroient assez admirer merite attention, le grand Autel que l'on dresse tous les ans à l'entrée du Chœur à grands fraix haut aux environ de cent pieds, tout doré & entourné d'une Balustrade d'argent, donnée par le Prince Cardinal.

Ce superbe Autel est fait à l'occasion du Jubilé de l'an 1670. pendant que le Comte de Monterey Gouvernoit ces Pays-bas pour Charles II. Roi d'Espagne, & en aucune maniere haussé l'année du Jubilé 1685.

Cet Autel est doré derechef au Jubilé de l'année 1720. & presentement embelli d'un nouveau Tabernacle, & de deux Statues dorées, representant *Aaron* & *Melchisedech* posez sur des piedestaux de quatorze pieds d'hauteur reposant sur le pavé de l'Eglise.

Outre vingt Tableaux qui representent l'histoire du très-saint Sacrement de Miracle, on y a adjouté encore six nouveaux, qui sont donnez par la liberalité de quelques Evêques & Prélats de Brabant & de Flandre.

Le premier est donné par Monseigneur Charles De Spinossa Evêque d'Anvers, remontrant de quelle maniere la Serenissime Princesse *Isacelle Claire Eugene*, Infante d'Espagne, fait present de tous ses Reliquaires Qu'elle & ses Predecesseurs de glorieuse memoire avoient ammassé avec grande devotion, à l'Autel du très-saint Sacrement de Miracle, par son Testament, dont le Très-illustre Prélat *Jaques Boonen* fut Executeur testamentaire. Sous cet Autel est enterré cette Pieuse & Serenissime Princesse avec son Epoux l'Archiduc *Albert*. Entre autres Reliques Elle legue une piece de la sainte Croix du Sauveur, la plus grande qu'on trouve dans la Chrêtienneté ayant la forme d'une Croix, à laquelle le predit Prélat fondant en larmes attacha une Hostie consacrée à fin que le Dieu vivant soit adoré à la même Croix, à laquelle il fût autrefois attaché sur le Calvaire.

Sous ce Tableau on lit cette legende en latin.

Exuvias Isabella *sacras, pia dona, sacello*
Legat, nil majus, quod dare possit, habet.
Hac inter pars magna Crucis de stipite fulget,
In quâ Servator dulce pependit onus
Cernuus hanc venerans præsul Jacobus, *in illa*
Exaltat, niveo qui latet orbe, Deum
Mortalem quondam Crux illa ferebat JESUM,
Nunc immortalem sub speciebus habet.

Le-

LE deuxieme Tableau posé vis-à-vis du premier donné par la liberalité du Très-digne Prélat GUILLAUME DELVAULX Evêque d'Ipres, representent comment tous les Gouverneurs de ces Païs-bas & nommement le Sereniſſime Archiduc *Albert* de glorieuſe memoire ſe ſont retirez du Siege d'Oſtende & de Hulſt vers Bruxelles pour être preſent à la Proceſſion qui ſe fait tous les ans le dimanche après le 13. Juillet comme nous avons marquez plus amplement dans la premiere partie de cet Ouvrage. Feuille 32.

Sous cet Tableau on lit les Vers ſuivans.

Caſtra pius Princeps poſita ſtatione relinquit
Bruxellaſquè, vocant quo pia Feſta, petit.
Scilicet hic Feſto deducitur Hoſtia *cultu*
Fronde per ornatas prodigioſa vias
Se pompæ Comitem Albertus *cum Conjuge tradit;*
Cogit ad hoc pietas Auſtriadumque *fides.*
Pompæ hujus Comites qui præceſſère, fuerunt
Belgarum Domini quique ſequentur erunt.

LE troiſième Tableau donné par le très Réverend Prélat MILON DE FOSSEZ Abbé de Heyliſſem nous met devant les yeux ce que nous liſons dans la Ste. Ecriture au 2. Livre des Machabées Chap. 1. faiſant très bien à nôtre propos ſur ce qui eſt arrivé dans les Siècles paſſés dont nous celebrons la memoire au préſent Jubilé où l'on trouve le ſuivant: *Nam cum in Perſidem ducerentur patres noſtri, Sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occultè abſconderunt in valle ubi erat puteus altus & ſiccus & in eo conſutati ſunt eum, ita ut omnibus ignotus eſſet locus. Cum autem præteriſſent anni multi & placuit Deo ut mitteretur* Nehemias *à Rege Perſidis, Nepotes Sacerdotum illorum qui abſconderant, miſit ad requirendum ignem: & ſicut narraverunt nobis non invenerunt ignem, ſed aquam craſſam. Et juſſit eos haurire, utque hoc factum eſt & tempus affuit quo Sol refulſit qui prius erat in nubilo accenſus eſt ignis magnus ita ut omnes mirarentur.*

Car lorſque nos Peres furent emmenez captifs en Perſe, ceux d'entre les Prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit ſur l'Autel, le cacherent ſecrettement dans une vallé, où il y avoit un puits profond & ſec, & le mirent là pour être gardé ſurement; comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde.

Et beaucoup d'années s'étant paſſées dépuis ce têms-là; lorſqu'il plût à Dieu de faire envoyer *Nehemias* en Judée par le Roi de Perſe, il envoya les petits-fils de ces Prêtres qui avoient caché ce feu, pour le chercher; & ils ne trouverent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, mais ſeulement une eau épaiſſe.

Alors le Prêtre *Nehemias* leur commanda de puiſer cette eau, & de la lui apporter; & il leur ordonna d'en faire des aſperſions ſur les ſacrifices,

ſur





REVEREND. AC AMPLISS. DOMINUS
GUILIELMUS DELVAUX,
S. Theol. Doctor Episc. Iprensis.





REVEREND. AC AMPLISS DOMINUS
MILO DE FOSSEZ,
ABBAS HEYLISSEMENSIS.





REVEREND. AC AMPLISS. DOMINUS
HENRICUS CROKAERT
Abbas Diligem. Stat. Brab. Asses
& quondam Deputatus.

sur bois & sur ce qu'on avoit mis dessus

Ce qui ayant été fait; & le soleil qui étoit auparavant caché sous un nüage ayant commencé à luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

Dum flebant veteres captivi in Persîde Patres,
Sub tellure Sacer conditus ignis erat.
Cum placuit Superis, post multos erutus annos
Clarior effulsit, quam fuit ante focus.
Dum flebant nostri hæresios sub peste parentes
In trabe divinus Conditus ignis erat.
Ignis erat, Lux vera Patris de Lumine Lumen
Verus erat, niveo qui latet orbe Deus.
In trabe sex annis latuit: causamque requiris?
Major ut illius splendor in urbe foret.

Le premis nous fait comprendre comme nous avons dit cy-devant, comment Nôtre Sauveur Jesus-Christ, la Lumiere Eternelle du Pere a été caché l'éspace de six ans, lors que la ville de Bruxelles étoit offusquée par la nuëe epaisse de l'heresie & ensuite par la misericorde de Dieu remise en son ancien splendeur à la consolation des fideles qui avoient gemi pendant six années sous le triste esclavage des heretiques.

Le quatrieme Tableau donné par le Très Reverend Abbé de Diligem Henry Crokaert, nous represente comment le Serenissime Prince *Don Jean d'Austriche* (comme nous avons dit cy-devant en nôtre premiere partie *fol.* 32.) prennant son recours vers le Très-saint Sacrement de Miracle, a fait lever le Siege de Valenciennes le jour de la Procession Solemnelle en 1656. & defait les ennemis, témoing l'Inscription Chronographique suivante, gravée sur les medailles d'or, d'argent & de cuivre:

MIraCULoso Deo.

Sous ce Tableau on lit les vers suivans.

Ante Valencenas Cædensquè, fugansquè Joannes
Austriacus *Gallos, Victor ab hoste redit.*
Vicit, non armis fidens turmisvè, Joannes
Sed tibi Bruxellis prodigiose Deus
Castrorum Dominum te sub velamine Panis
Principis Austriaci *nôrat adesse Fides*
Atque ideò sacrâ quo duceris Hostia *pompâ*
Hoste triumphato palma relata die est.

D Le

LE cinquième Tableau répresente la Ste. Eglise triomphante de l'herefie dans le myftere du Très-faint Sacrement de l'Autel donné par le très Révérend & noble Seigneur PHILIPPE DE HERZELLES, Prélat de la noble & ancienne Abbaye de Ste. Gertrude à Louvain.

Sous ce Tableau on lit les vers fuivans

Expulfis, fparfifque fugâ Bruxella triumphat
Hoftibus, affulget vera vetufque Fides
Vera vetufque Fides de Sacro Corpore CHRISTI,
Quod niveis Cereris fub fpeciebus adeft
Hanc contra Hæreticus vires furor exerat omnes
Semper ovat vinci nefcia vera Fides
Hinc tibi fubjecti Mater fpectabilis orbis
Exilit, & niveis vecta triumphat equis.

LE fixième Tableau donné par le très Réverend Abbé de Cauberge ADRIEN TOURON, nous exhibe les trois Saintes Hofties miraculeufes confervées paffé les trois cent cinquante années en ladite Eglife de St. Michel & Gudule, adorées en toute vénération par les habitans Catholiques de cette ville & de pays circonvoifins.

Cet Tableau nous répresente comment *Abraham a vu trois Anges & un feul adoré. Tres vidit & unum adoravit.*

Sous ce Tableau on lit les Vers fuivans.

Tres Pater Ifacidum genios confpexit, at unum
Pronus adoravit : quâ ratione rogas ?
Una trium eft Deitas, Triadofque effentia fimplex
In tribus his unum credidit effe Deum.
Tres Bruxella videns, unum proclivis adorat
Tres Panis fpecies, fed tamen una Caro eft
Una Caro, fed quam Deitas comitatur Jefu
Edocet hoc fraudis nefcia vera Fides.







[illegible] DOMINUS
[illegible] DE H[illegible]Z[illegible]LIES,
[illegible] Abbatiæ S. Gertr [illegible] Stat. [illegible]
& Dep. nec non celeb. Univ. Lov. [illegible]
Conservator & Iudex.

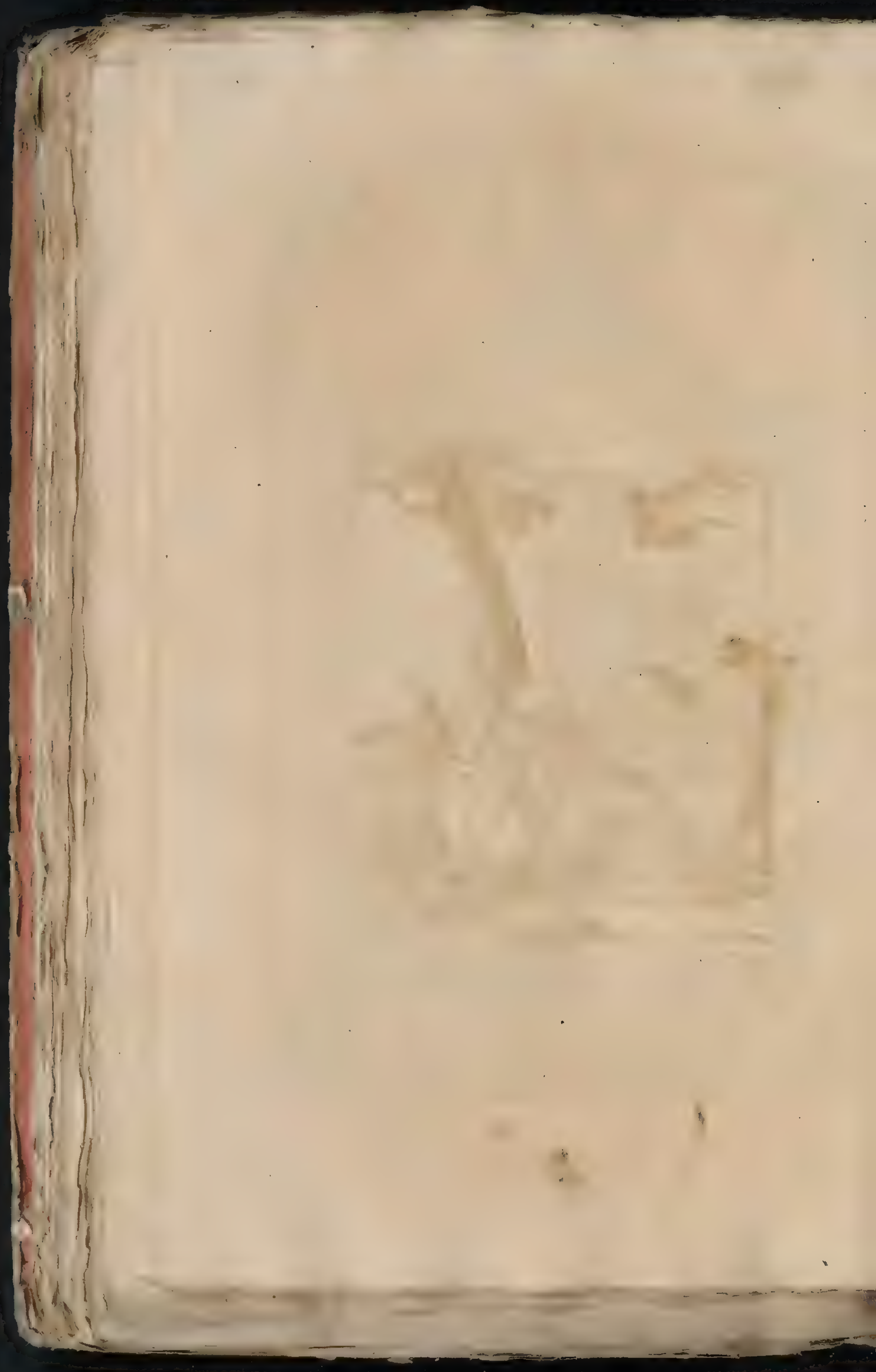




REVERENDISSIMUS AC AMPLISSIMUS DOMINUS

ADRIANUS TOURON

Abbas Sancti Jacobi in Coudenbergh Bruxellis, Ducum Brabantiæ & Burgundiæ Sacellanus Hereditarius : Per Archidiæcesim Mechliniensem Judex Synodalis.



Et pour faire voir que le Mistere, que les habitans de la ville de Bruxelles ont exalté avec tant de solemnité, n'est autre que celuy que les Chrêtiens ont cru universellement, & qui leur à été enseigné du temps des Apôtres ; nous avons jugé à propos d'ajouter ici les inscriptions qui se voyent aux 16. Chapelles de l'Eglise de S. Gudule, contenant les sentimens des S. Peres, & la Doctrine des Conciles qui se sont tenus à ce sujet dans les 16. derniers Siecles.

Sur la 1. Chapelle, est expliquée la Doctrine & la croyance de *S. Ignace* martir touchant le mistere du très-saint Sacrement de l'Autel, en ces mots :

Non gaudeo corruptibili nutrimento volo Panem cœlestem, qui est Caro CHRISTI Filii Dei : S. Ignatius mart. epist. ad Romanos.

Je ne me repais point d'une nourriture corruptible, il me faut un Pain celeste, qui n'est autre chose que la Chair de JESUS-CHRIST Fils de Dieu.

Nous pourrions facilement alleguer plusieurs passages des S. Peres des differens siécles, tant de l'Eglise Grecque, que Latine, qui confirment la croyance des Catholiques sur la verité de ce mistere ; mais nous ne parlerons en ce lieu que de ce que nous ont laissé les S. Peres du premier Siécle qui peuvent servir de preuve authentique : Telle est la liturgie de *S. Ignace* martir, communement attribuée aux Apôtres, ou à leurs Disciples; telle, est la liturgie connuë sous le nom de *S. Pierre*, telle est celle que *S. Clement* attribuë à l'Apôtre *S. Jâques*, telle est celle de *S. Marc* & plusieurs autres.

L'Inscription de la seconde Chapelle, répresentant le second Siécle, fait voir la Doctrine & le sentiment de *S. Telesphore* Pape, qui s'explique ainsi dans son Epître : *ad universos.*

Qui Episcopi proprio ore Corpus Domini conficiunt :

Ces Evêques par les paroles qui sortent de leur bouche, produisent effectivement le Corps du Seigneur.

Nous passons sous silence les sentimens de *S. Justin* martir, du Pape *Alexandre I.* Epist. 1. c. 4. De *S. Irenée* martir, lib. 4. contra Hereses. Et ainsi des autres du second Siécle.

Sur la troisiéme Chapelle répresentant le troisiéme Siécle sont écrites ces paroles de *S. Ciprien* Serm. de Cæna.

Panis iste quem Dominus Discipulis porrigebat non effigie, sed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus est Caro.

Ce Pain que Dieu à donné à ses Disciples, n'a point changé de ressemblance, mais de nature, & a été fait Chair par la toute-puissance du Verbe.

Nous trouvons dans ce siécle pour prouver ce mistere, un Origene, qui, quoi qu'il eut enseigné des Dogmes contraires à la réligion Romaine, confesse neantmoins ouvertement *Hom.* 5. *in diversa loca*, le mistere du très-saint Sacrement. Il en fait de même in Cap. 25. Exodi. Nous trouvons outre lui un *S. Hypolite*, un *S. Pontien*, un S. *Denis* Evêque d'Alexandrie & plusieurs autres.

Sur la quatriéme Chapelle, on lit ce passage de *S. Ambroise* ce celebre Evêque de Milan, tiré du Liv. 4. de Sac.

Ipso Domino JESU testificante nobis quod Corpus suum accipiamus & Sanguinem, numquid debemus de ejus fide & testificatione dubitare.

Puisque JESUS-CHRIST nous témoigne que nous recevons son Corps & son Sang, pourrions nous douter de sa Foy & de son témoignage.

Le Concile de Nicée, tenu en ce siécle, nous enseigne la même Doctrine avec *S. Hillaire*, *S. Ephrem*, & *S. Gregoire de Nicéne* frere de *S. Basile.*

Sur

Sur la cinquiéme Chapelle sont inscrites ces paroles de *S. Jean Chrysostôme* Evêque d'Antioche surnommé la bouche d'or.

Quoniam ergo ille dixit hoc est Corpus meum nulla teneamur ambiguitate, sed credamus. Hom. 53. in Matth.

Puis donc qu'il a dit lui-même (ceci est mon Corps) n'en doutons aucunement, mais croyons le sur sa parole.

Sur cette conclusion, poursuit le saint Prélat, *Credamus ubique Deo* . . . . . Croyons Dieu en toutes choses & ne lui soyons pas rébelles. Quoique ce qu'il a dit choque nôtre entendement, que nôtre raison & nos sens cédent à ses paroles. Agissons de même en tout & principalement dans les misteres ; n'examinons point ce qu'il nous a proposé, mais croyons ce qu'il nous dit, car sa parole est infaillible, & au contraire nos sens peuvent facilement nous tromper.

Ce S. Pere ne pouvoit parler plus clairement, & c'est ainsi qu'il s'est expliqué *Hom.* **51** *in Matthæum lib.* 3. *De Sacerdot. Cap.* 3. *Hom.* 60. à ceux d'Antioche, sur la lettre aux Corinthiens *Cap.* 8. *&* 10. *Hom.* 24.

Cela nous meneroit trop loin, si nous voulions raporter pour ce Siécle & pour celui qui suit, ce que *S. Augustin* cette grande lumiere de l'Eglise à écrit & prêché sur ce mistére ; & ce que nous ont laissé *S. Gaudence* Evêque, *S. Cyrille* Evêque d'Alexandrie, *S. Eucher* Evêque de Lyon, *Pierre Chrysologue*, *Hyllaire* & plusieurs autres qui ont affirmé si positivement le mistere du Très-saint Sacrement.

Dans l'inscription de la sixiéme Chapelle répresentant le sixiéme Siécle, *S. Remy* s'explique ainsi :

Licet Panis videatur, & in veritate Corpus est Christi. in cap. 10. ad Corint.

Quoique le Pain paroisse, c'est réellement le Corps de Jesus-Christ.

Sur la septiéme Chapelle répresentant le septiéme Siécle sont ces paroles de *S. Gregoire le grand* tirées du 4. *lib. Dial.*

Ejus Sanguis non jam in manibus infidelium, sed in ora fidelium funditur.

Son Sang ne se répand pas maintenant dans les mains des infidéles, mais dans la bouche des fidéles.

L'inscription de la huitiéme Chapelle répresentant le huitiéme Siécle, contient ces mots tirez de *S. Jean Damascene de Fide Orthodoxa lib.* **14**.

Non est figura, panis & vinum Corporis & Sanguinis Christi, absit enim hoc, sed est ipsum Corpus Domini Deificatum.

Le Pain & le Vin ne sont pas la figure du Corps & du Sang de Jesus-Christ, mais ils sont réellement le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Sur la neufviéme Chapelle répresentant le neufviéme Siécle, sont écrites les paroles suivantes, qui font voir qu'elle étoit la foy & le sentiment de l'Abbé *Paschase Rutbert*, qui a écrit fort amplement sur ce Mistere, du tems de *Paschase I.* Pape, & de *Louïs le Debonnaire* Empereur, &c.

Omnino nihil aliud quam caro Christi & sanguis post consecrationem credenda sunt. lib. de Corp. & Sang. Dom. cap. 2.

Il faut croire qu'après la Consecration il n'y a plus autre chose que le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Sur celle qui represente le dixiéme siécle, se voit l'inscription suivante, cy-devant écrite par *Fulbert* Evêque de Chartres.

Et quæ Substantia Panis & Vini apparebat exterius, jam Corpus Christi & Sanguis fit interius. Epist. ad Adeodatum.

Ce qui paroissoit exterieurement substance de pain & de vin, devient interieurement le Corps & le Sang de Jesus-Christ.

Dans les paroles de l'inscription de la onziéme Chapelle representant le

le 11. siécle, paroît la Croyance de S. Pierre Damien, Cardinal & Evêque d'Ostie, *Serm. de Natali B. M. Virginis*, en ces mots.

Illud siquidem Corpus Christi quod beatissima Virgo genuit, illud inquam absque ulla dubietate, non aliud nunc in sacro Altari percipimus.

C'est ce même Corps de JESUS-CHRIST, qui est né de la sainte Vierge, que nous recevons au Très-saint Sacrement de l'Autel.

Ce fut dans ce siécle que parut ce Patriarche sur lequel les Heretiques d'aujourd'hui s'apuient si fort, ce *Berenger* qui osa le premier s'opposer ouvertement à ce divin Mistere : mais dans la suite il abjura publiquement cette Heresie jusqu'à trois fois, & étant de retour de Rome après sa derniere retractation, il mourut à Tours dans l'Isle *S. Thomas*, le 6. Janvier 1088. avec des sentimens tout-à-fait catholiques. Voici les propres mots de sa derniere abjuration, tirez des actes du Concile de Rome tenu sous *Greg.* 7. contre *Berenger* en 1079.

Ego Berengarius *corde credo & ore confiteor, Panem & Vinum quæ ponuntur in Altari per Mysterium sacræ Orationis, & Verba nostri Redemptoris substantialiter converti in veram & propriam ac vificatricem Carnem, & Sanguinem Domini nostri JESU-CHRISTI, & post Consecrationem esse verum Christi Corpus quod natum est de Virgine, & quod pro salute mundi oblatum in Cruce pependit, & quod sedet ad dexteram Patris, & verum Sanguinem Christi, qui de latere ejus effusus est ; non tantum per signum & virtutem Sacramenti, sed etiam in proprietate naturæ & veritate substantiæ, sicut in hoc brevi continetur ; & ego legi & vos intelligitis, ita credo nec contra hanc fidem ulterius docebo*, Sic me Deus adjuvet & hæc sacra Evangelia.

Moi *Berenger* crois de cœur, & confesse de bouche, que le pain & le vin que l'on met sur l'Autel, sont changez substantiellement par le mistere de l'Oraison sacrée & par les paroles de Nôtre Redempteur, en la Chair veritable & vivifiante & en Sang de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, & qu'après la Consecration c'est son veritable Corps qui est né de la Vierge Marie, qui a éte offert sur la Croix pour le salut du Monde, & qui est assis à la droite de son Pere ; & que c'est aussi le veritable Sang qui est sorti de son côté ; non seulement en signe & par la vertu du Sacrement, mais en proprieté de nature & en verité de substance, ainsi qu'il est contenu dans cet écrit : que j'ai lu & que vous avez entendu : je crois ainsi & n'enseignerai plus rien contraire à cette croyance, *Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles.*

Nous en sommes à la 12. Chapelle representant le 12. siécle, dont l'inscription tirée de *S. Bernard serm.* 3. *Dom. Palm.* fait voir la Doctrine de ce savant Theologien, on y lit ces mots.

Supra omnia autem Caro Domini verè est cibus, & cibus vitæ, panis de cœlo vivus.

La Chair du Seigneur est une nourriture au dessus de tout, c'est une nourriture de vie, c'est un Pain celeste & vivifiant.

L'inscription de la 13. Chapelle representant le 13. siécle, contient les mots suivants, tirez de *S. Thomas d'Aquin* qui a composé l'Office ou heures Sacerdotales qu'on chante ou lit par toute la Chrétienté pendant l'Octave de la Fête-Dieu qui arrive le Jeudi d'après l'Octave de la Pentecôte.

Dogma datur Christianis quod in carnem transit panis & vinum in sanguinem.

On donne aux Chrêtiens pour article de foy, que le pain se change en Chair, & le vin en Sang.

Nous avons dans ce siécle les ouvrages de *S. Bonaventure* confirmant la verité de ce Mistere, & ceux de beaucoup d'autres écrivains de la Ste. Eglise.

Sur la 14. Chapelle est écrite l'Ordonnance du Concile de Vienne tenu par *Clement V. lib.* 3. *clement. tit.* 16.

Festum Corporis Christi celebrari debet Feriâ quintâ post Octavam Pentecostes.

La Fête du Corps de JESUS-CHRIST doit être celebrée le 5. jour après l'Octave de la Pentecôte.

Sur la 15. Chapelle, representant le 15. siécle, se trouvent ces paroles de *S. Antoine* Archevêque de Florence, 3. *part. sum. tit.* 14. *chap.* 4. §. 10.

Totus Christus in carne & anima & Deitate est in Sacramento.

JESUS-CHRIST est tout entier dans ce Sacrement, en corps, en ame, & en divinité.

Cette Doctrine fut confirmée dans ce siécle par le Pape *Eugene IV.* dans l'assemblée generale de l'Eglise qui se fit à Florence.

Enfin sur la derniere Chapelle representant le 16. siécle, est écrit ce terrible anathéme prononcé contre l'heresiarque Luther & ses Sectateurs par les Peres du Concile de Trente dans la session 13 *can.* 3.

Si quis negaverit in venerabili Sacramento Eucharistiæ sub unaquaque specie & sub singulis cujusque speciei partibus separatione facta, totum Christum contineri anathema sit.

Si quelqu'un nie que le Corps de JESUS-CHRIST soit contenu tout entier dans le Sacrement de l'Eucharistie sous chaque espece, & après la separation sous chaque partie de ces especes, qu'il soit anathême.

Si la brieveté que l'on s'est prescrite, nous l'avoit permis, nous eussions pû ajouter ici tout ce que ce fameux Concile a prescrit pour regle de foy à tous les veritables Catholiques, & sur tout ce qui est raporté dans la ditte *session* 13. *chap.* 1. *chap.* 4. & *can.* 1. où il condamne la Doctrine d'*André Carlostadt*, de *Zwingle*, de *Jean Calvin*, & autres Sectateurs dont le nombre plus considerable dans ce siécle que dans les autres, ont lancé leur venin contre le Très-saint Sacrement de l'Autel, & ont par ce moyen jetté dans l'erreur une infinité de Chrêtiens & les ont conduits à la perte éternelle.



DESCRIP-

DESCRIPTION DES ARCS DE TRIOMPHE,

Ensemble le changement & la difference entre le Jubilé passé & present avec quelques figures en taille douce.



IL seroit inutile de faire mention de l'affluence & concours des Etrangers en cette Ville au têms du Jubilé passé quinze Ans, la memoire en est encore assés récente, & l'on doit convenir d'une voix commune que l'on à vû ici non seulement la plus grande partie des cytoiens des villes voisines, mais aussi plusieurs autres nations éloignées comme Italiens, François, Allemans, Espagnols, Anglois, Hollandois & plusieurs autres qui sont accourûs en foule pour assister au Jubilé de ce grand Miracle & pour y exhiber leur veneration & pour admirer en même têms les Arcs de Triomphe dressés par le zéle & liberalité du Conseil Souverain de Brabant, Messieurs du Magistrat de cette ville, les Paroisses, les Ordres Religieux & autres particuliers à la plus grande Gloire du très-saint Sacrement Miraculeux, comme aussi pour voir les Ornemens de chaque maison en particulier, qui meritoient leur curiosité & leur attention; ne se plaignant aucunement du long & frayeux voyage, ains au contraire ont resolu sans hesiter de nous honorer de leur presence au present Jubilé: ce pourquoy ayant remarqué le contentement que les Inhabitans de cette Ville & les Etrangers ont témoigné de trouver tous ces Arcs de Triomphe gravés en taille douce, les premiers pour s'en conserver la memoire, pour eux & leurs descendans, & les derniers pour en montrer les figures à ceux qui n'ont pû être present à fin de leur donner une idée des Ornemens, nous avons entrepris pour autant que possible de mettre au jour la difference entre le Jubilé passé & present avec les Chronographes selon l'ordre rapporté ci-devant page 17.

PREMIER ARC DE TRIOMPHE.

CEt Arc de Triomphe répresenté ci-devant page 17. étoit dressé en descendant le Cantersteen, joignant le bâtiment de l'Hôtellerie nommée l'Imperatrice, occupant la largeur entiere de la ruë, de la même maniere qu'il a été fait en l'an 1720. excepté que la Frise étoit haussée en partie, & que dessous la grande figure l'on avoit placé ce Chronographe.

rUrsUs brUXeLLa sUrsUM CorDa.

Bruxelles élevés derechef vos cœurs.

Dans le petit Cartel marqué Numerò 1. étoit,

DAt brUXeLLa JUbILUM restaUratæ reLIgIonIs.

Jubilé de la Réligion restaurée à Bruxelles.

deſſus le Tableau étoit.

sACRILEGUs ALTER, VENDITOR DEI, JUDAs REsURREXIT.

Voicy un autre Judas, vendeur Sacrilege de Dieu.

QUOT VULTIs MIHI DARE? INQUIEBAT FUR sCELESTUs.

Combien voulés vous me donner? demanda ce voleur impie.

PACTUM INIIT, TRADUXIT CITO FURATUs

Ayant fait un accord il a bien-tôt livré les Saintes Hoſties volées.

HOC RURsUs A JUDA CHRIsTUs JUDÆIs TRADITUR.

Ainſi JESUS-CHRIST eſt livré derechef aux Juifs.

SECOND ARC DE TRIOMPHE

Dreſſé devant la porte du College des RR. PP. Jeſuites travaillé en Verdure ayant ſes chapitaux, bâſemens & autres ornemens de pilaſtres dorées.

CEt Arc étoit composé de onze Arcades de la longeur de 80. pieds élevés à proportion, étant couronné d'un Rayon doré dans lequel on avoit repreſenté les trois ſaintes Hoſties Miraculeuſes ayant à la droite *la Religion reſtaurée*, & *la Paix* à gauche, repreſentant comment *Alexandre Farneſe* Duc de Parme a conclu la Paix & remi la Religion Catholique avec le Très-ſaint Sacrement de Miracle en ſon ancien ſplendeur exprimé par ce Chronographe:

PACI, FIDEI, HOSTIIs RESTITVTIs TRIPLEX JVBILEVM.

Plus bas dans la friſe étoit:

STUDIOSI BRUXELLENSES GYMNASII SOCIETATIs JESU ERIGEBANT.

Au milieu de ces Arcades étoit repreſenté comment jadis l'Arche de l'alliance avec la Religion furent remiſes en leur ancien honneur par le Roy *David* après la defaite des Philiſtins. Au deſſus on liſoit ces paroles;

David & omnis Domus Iſraël ducebant Arcam Teſtamenti Domini in jubilo & in clangore buccinæ. L. 2. R. cap. 6. ℣. 15.

Deſſous cette repreſentation étoient ces deux vers faiſants alluſion àl'ancienne Hiſtoire & à la matiere du preſent Jubilé.

Pax rediit judæ: rediêre oracula genti
Arca Dei, rediit relligionis amor.
Pax rediit Belgis: data ſunt ſua gaudia plebi
Priſca fides, Arcâ major & ipſe Deus.

Dans

Dans les autres Arcades étoient les Emblêmes suivans appropriés au Très-saint Sacrement de Miracle.

I. *Euch. Mirac. a judæis læsa innumeris fideles beneficiis cumulat.*

Ce premier Emblême representoit un Noyer dont les fruits sont plus abondans à cause qu'on le bat, avec cette devise :

Reddit pro vulnere fructus.

Cette figure emblematique marque que le Très-saint Sacrement de Miracle, quoique maltraité & blessé par les Juifs impies, previent cependant les Fideles par des benefices sans nombre.

II. *Euch. Mirac. cœcos judæorum animos nequidquam illuminans.*

Cet Emblême representoit quelques Oiseaux de tenebres qui quoiqu'éclairés par les rayons du Soleil en son plein midy ne font néanmoins aucun usage de la lumiere. Devise :

Cœcis mediâ sunt luce tenebræ.

Cela nous apprend que les Juifs aveuglés par leur opiniatreté n'ont profité de cette lumiere Divine nonobstant qu'ils étoient convaincus de la presence de *Jesus-Christ* dans le saint Sacrement par le Sang Miraculeux coulant des saintes Hosties poignardées.

III. *Euch. Mirac. vulneribus suis honoratior :*

Cet Emblême representoit une main de sculteur perfectionnant une statuë au moyen des frequens coups de marteau. Devise :

Vulnere crescit honos.

Cela signifie que les blessures des Juifs ont été la cause que les saintes Hosties sont en plus grande veneration.

IV. *Euch. Mirac. sua vulnera conservat.*

Cet Emblême representoit un arbre conservant les marques qu'on y avoit gravé dans sa jeunesse. Devise :

Tenet, æternumque tenebit.

Cela nous montre que les saintes Hosties poignardées depuis tant d'années en portent encore aujourd'hui les marques pour confondre ceux qui osent attaquer la presence de JESUS-CHRIST, dans le saint Sacrement de l'Autel.

V. *Euch. Miraculosam læsisse, Judæis periisse fuit.*

Cet Emblême representoit quelques Abeilles perdans la vie après avoir piqué, de leur aiguillon.

Animas in vulnere ponunt. Virg. Georg. 4.

Cela nous fait voir que les playes dont les Juifs ont percé les saintes Hosties, ont été leur perte & leur malheur.

VI. *Euch. Mirac. vulnerata illustrior.*

Cet Emblême representoit quelques Pommes de Granade dont la blessure fait connoitre leur couleur rouge & en augmente la beauté. Devise :

Auget scissura decorem.

Nous voyons par cet Emblême que les plaies données aux saintes Hosties par les Juifs par un esprit de rage & de fureur, font cependant l'object de la Solemnité du Très-saint Sacrement de Miracle celebrée en cette Ville avec pompe & magnificence extraordinaire.

Les quatre autres Arcades étoient garnies d'arbres & au dessus de festons de verdure entourés de bandes dorées.

TROISIEME ARC DE TRIOMPHE

Qui a été placé contre & autour de la fontaine près la Steen-porte.

CEt Arc est le même qui a servi au Jubilé passé representé cy-dessus page 21. sans aucun changement sinon aux Chronographes suivans:

Au Cartel tournant vers les R.R. P.P. Jesuites, étoit;

ADoro te DeVote fULgens DeItas;
qUæ sUb hisCe figUrIs Vere LatItas.

Je vous adore devotement ô Deïté éminente cachée veritablement sous ces figures.

Plus bas dans un Cartel soutenu par une Renommée étoit

fons aqUæ VItæ absConDItUs MIrabILIter eXaLtatUr.

La Source cachée d'eau vive est élevée par un prodige.

Au Cartel du côté de la Halle au bled étoit.

o Vera hostIa beLLa preMUnt hostILIa Da robUr fer aUXILIa.

O Offrande veritable sécourez nous contre l'attaque des ennemis.

Plus bas dans un Cartel soutenu comme devant étoit.

eX angeLo CæLI Vera In eXtreMIs sUbsIDIa.

Secour veritable de l'Ange des Cieux dans le pressant besoing.

Au Cartel du côté de la Steen-porte étoit.

qUoD non CapIs et non VIDes, Vera JesU probat fIDes,
etsI sensUs CorrVant.

La veritable Foy de JESUS prouve ce que vous ne comprenés & ne voyez pas quoi que le Sens faillit

Plus bas dans un Cartel soutenu comme les autres étoit.

De CaptIVItate VICtrIX trIVMphVs.

Triomphe de la Captivité.

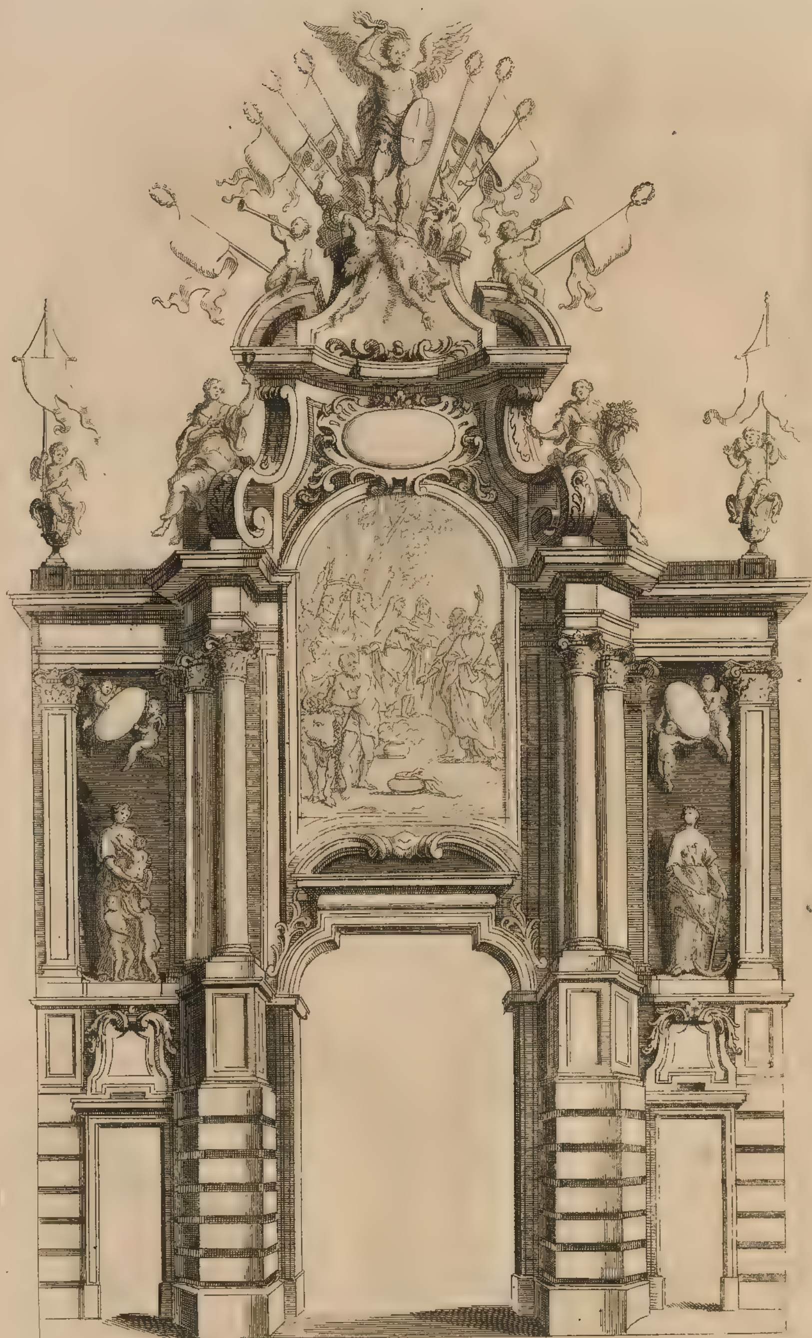
QUATRIEME ARC DE TRIOMPHE.

Qui a été dressé au coing de la ruë des grands Carmes.

CEt Arc est le quatrième & est fait de la même maniere comme il étoit en l'an 1720. réprésenté ci-dévant page 23. excepté qu'il étoit plus large & qu'on avoit placé deux Tableaux oblongues dépuis le Piedestail jusques à l'Architrave au lieu des deux petits qu'on avoit posé passé quinze ans réprésentant d'un côté la nôce de Cana en Gallilée & de l'autre Jesus-Christ tenté par le Démon afin des changer les pierres en Pain.

Dessous





F Harrewyn Schulp.

Dessous la Corniche on lisoit ce distique numeral.

EXtItIt In CrassIs qVonDaM brVXeLLa tenebrIs:
ILLIs DepVLsIs, LVXqVe fIDesqVe reDIt.

Passé cent-cinquante ans, la ville de Bruxelles
Gemissoit sous le joug d'Hérétiques rebelles
Offusquée par l'erreur; lesquels étant chassés,
La Lumiere & la Foy, se trouvent restaurés.

L'Ouvrage surperieur a été entièrement changé excepté le Tableau au côté du quel étoient deux Cartouches avec leurs supports & volutes posés sur double Tuyaux; sur ces Volutes étoient deux Anges tenans des Bannieres & au dessus de ces Cartouches étoit une Corniche avec deux Frontons au côté & au milieu un piedestail avec les armoiries de l'ordre des grands Carmes sur lequel on avoit representé la Ville de Bruxelles en forme de Nimphe ayant dans l'une main le signe de la Foy Catholique & Romaine & dans l'autre les Armoiries de la même Ville, & ses côtés des bannieres: derriere les frontons étoient deux vases & sur les demy tuyaux deux demy vases aboutissantes aux maisons.

LE CINQUIEME ARC DE TRIOMPHE

Dressé derriere l'Hôtel de Ville proche les trois Jambons.

CEt Arc representé ici sous le nombre V. comme au Jubilé passé page 27. est tout-à-fait renouvellé & étoit composé de deux colonnes rustiques avec leurs piedestaux quarrées en dedans vers la grande porte & creuses en dehors: ayant aux coings deux colonnes rustiques reculées en arriere avec leur piedestaux & banderolles conformes, entre lesquels étoit une porte de chaque côté avec chambrant & corniche.

Au dessous de cet ouvrage inferieur il y avoit aux deux côtés du millieu deux colonnes de l'ordre composite sur leur piedestaux quarrés & creuses comme dessus avec leur chapiteaux Architrave, Frise & Corniche redoublés de chaque côté en dedans suivis d'un tuyaux sur le second enfoncement formant en partie le cadre du Tableau. Vers les côtés du dehors, derriere les secondes colonnes, on voyoit un pilastre conforme à celui du coing du même ordre que la colonne avec son piedestail y correspondant, au dehors étoit une seconde colonne sur un piedestail conforme à celui dn coing du même ordre de la colonne entre lequel étoit un panneau avec un ornement sur laporte; la porte du millieu étoit en partie ovale & en partie quarrée, sur cequarré de la porte étoit une Frise ronde avec sa corniche, & dessus la corniche deux volutes entrelassés en forme de frontons.

Dessus la grande porte, presque au milieu de la colonne étoit le même Tableau qui a servi au Jubilé passé, au dessus du quel étoit un cartel dans un couronnement creux au tour du Tableau avec deux volutes flottantes redoublé dans la corniche creuse du couronnement reposant sur

l'ouvrage ſuperieur avec deux volutes en forme de cartouches, derriere leſquelles étoient aſſiſes la *Foy* à la droite & la *Paix* à la gauche.

Le ſommet étoit fermé par le piedeſtail ſur lequel on avoit placé l'image de S. Michel Archange, Patron & Protecteur de la Ville, le dit piedeſtail étant embelli de feuillages avec deux frontons à côté : ſur leſquels étoient aſſiſes deux Renommées. Sur le coing de la corniche audeſſus des pilaſtres de deux côtés il y avoit deux vaſes, ſur leſquelles étoient aſſis deux Anges tenans chacun une banniere. Sur les portes du côté entre les deux pilaſtres de l'ordre composite on voyoit l'*Eſperance* d'un côté, & la *Charité* de l'autre, au deſſus deſquelles voltigeoient des genies tenans un cartel dans lequel étoit :

Audeſſus de l'Eſperance.

Non deficiat Fides tua. Luc. 22.
Que vôtre Foy failliſſe pas.

Audeſſus de la Charité.

Permane illi fidelis. Eccl. 22.
Soyez lui toûjours fidele.

Deſſous la figure de ſaint Michel entourée de bannieres, étoit :

DEO IN EUCHARISTIA BRUXELLENSIUM SERVATORI.

Dedié à l'honneur de Dieu Sauveur des Citoyens de Bruxelles preſent au Très-ſaint Sacrement de l'Autel.

SIXIEME ARC DE TRIOMPHE.

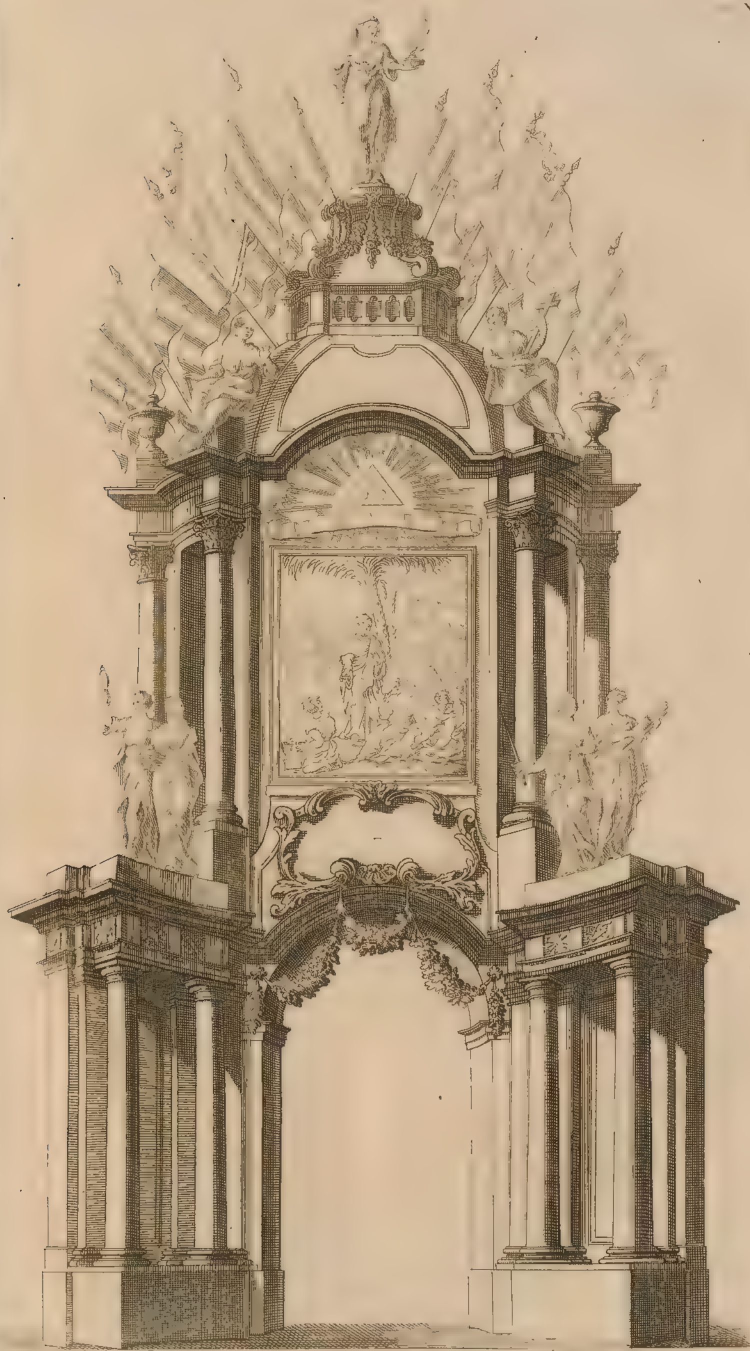
Qui a été poſé derriere l'Hôtel de Ville proche la Fontaine bleuë.

CEt Arc qui étoit dreſſé à l'endroit ſuſnommé élevé par le même zèle & ſoing comme le precedent étoit formé par le bas de deux ailes creuſes composées de ſix Colonnes de l'ordre dorique avec quatre colonnes qui avançoient ſur le devant poſées ſur leur piedeſtail avec leur pilaſtres du même ordre entre le quel étoit un panneau avec un entablement. Les deux autres colonnes étoient enfoncées. A ces colonnes, pilaſtres, & tuyaux correſpondoit une Architrave, Friſe & Corniche ſauf que l'Architrave & Friſe touchoit à la plate bande de la porte ovale & que la corniche regnoit ſeulement au tour d'icelle; deſſus la corniche des ailes étoit un ouvrage à pans paſſablement élevé en forme de piedeſtail qui avançoient à proportion de la corniche ſur leſquels on avoit les quatres Vertus Cardinales.

L'ouvrage ſuperieur étoit retreci, composé de quatre colonnes avancées de l'ordre compoſite dont celles du milieu étoient ornées de leurs tuyaux : derriere ces colonnes on voyoit l'ouvrage entier repeté de part & d'autre en forme ovale avec ſes Chapiteaux & Friſes la corniche étant faite en forme d'Arcade.

Deſſus cette corniche regnoient quatre piedeſtaux conformes aux colonnes de l'ouvrage ſuperieur ſur les premiers deſquelles étoient aſſiſes la Foy & l'Eſperance & ſur les dernieres on avoit poſé deux vaſes. Le ſommet de cet ouvrage étoit fait en forme de coupole fermé de quatre côtés avec ſa bande ſur la quelle il y avoit quatre Piedeſtaux de la Baluſtrade fermée par quatre Cartouches ornées de Feſtons ſervans de ſupports à la Charité.

Le


I B Hibaut Invenit






Krafft sc.

Le Tableau quarré eſt le même qui a été fait il y a quinze ans repréſenté ci-deſſus page 30. au pied du quel étoit un cartel magnifique expoſant ſur la porte, du quel deſcendoit un double Feſton attaché au deux côtés de la porte au-deſſus du Tableau on voyoit un triangle avec trois Hoſties poignardées jettans leur Rayons de tous côtés au travers des nüées. Deſſous le Triangle étoit le Chronographe ſuivant.

JesV absConDIto a CentVM et qVInqVagIntIs annIs
prIstIno honorI pIe restItVto.

A l'honneur de Jeſus-Chriſt *caché il y a cent cinquante ans*
eſt reſtitué en ſon ancienne ſplendeur.

Dans le grand Cartel deſſous le Tableau étoit :

Deo regIqUe sUo reConCILIata feLICIter CIVItate
In fIDeI restItUtæ gratIas pro patrIæ Voto ereXIt
senatUs popVLUsqUs brVXeLLensIs.

Le Magiſtrat & le Peuple de Bruxelles ont fait eriger cet Arc par un effet de leur zèle pour la patrie & en action de graces de ce que la Foy Catholique a été retablie la Ville ayant été heureuſement recoreiliée à Dieu & à ſon Roi.

SEPTIEME ARC DE TRIOMPHE

Qui a éte dreſſée près l'Egliſe de S. Nicolas, à l'entrée de la ruë des Fripiers.

CEt Arc huitiéme en ordre au Jubilé paſſé, qui eſt page 35. eſt préſentement le ſeptiéme à cauſe qu'il y en a un qui manque, ſçavoir celui des Paroiſſiens de ſaint Gery.

Cet Arc entierement renouvellé par un nouveau zele des Paroiſſiens de ſaint Nicolas, occupe le même endroit qu'il occupoit il y a quinze ans étant de figure ronde, compoſé de quatre colonnes à chaque côté, poſés ſur leurs piedeſtaux avec leurs pilaſtres de l'ordre dorique ſurmontées de leur Architrave, friſe & corniche, entre les colonnes étoit une porte aux deux côtés & au milieu une grande porte en forme d'Arcade & au deſſus d'icelle un cartel ſoutenu par la Renommée & deux genies dont l'un tenoit une Couronne & l'autre une Olive de paix ayant pour Inſcription le Chronographe ſuivant :

Deo IntrInIs hostIIs LatItantI
fIDeIqUe CathoLICæ restItUtæ
CLIentes sanCtI nICoLaI posUerUnt.

Les zelés Paroiſſiens de ſaint Nicolas ont fait ériger cet Arc à l'honneur de Dieu caché dans les trois ſaintes Hoſties & de la Foy catholique retablie.

Deſſous ce cartel pendoient deux feſtons, & au deſſus de la corniche regnoit une baluſtrade avec ſes colonnes & piedeſtaux, de la même hauteur, ſur leſquels l'on avoit placé quatre Vertus.

Le reſte de l'ouvrage conſiſtoit en quatre colonnes de l'ordre compoſite avec leurs Piedeſtaux & Pilaſtres du même ordre entre ouvrage, double archi-

architrave & frise, & au milieu le même Tableau qui a été peint en 1720. Dessus la corniche ètoit une seconde balustrade avec quatre piedestaux sur lesquels l'on avoit posé autant de vases.

L'Ouvrage étoit couronné d'un Dome élevé avec quatre bandes fermé par quatre cartouches sur les extremités desquelles étoient assis les quatres Renomées entre lesquels étoit élevé dans une nuée au milieu *S. Nicolas*, Patron & Protecteur de la même Paroisse couronnant cet Arc orné de Bannieres, Etendarts, &c.

HUITIEME ARC DE TRIOMPHE

Dressé devant le Frontispice du Refuge de l'Abbaye de Grimberghe rué des Fripiers.

CEt Arc ètoit formé de la même maniere comme il ètoit en 1720. representé cy-dessus pag. 37. sans que l'on y avoit fait les changemens suivans.

Le Tableau du milieu representoit la predication du S. Pere NORBERT à Anvers contre les erreurs de l'Heresiarque *Tanchelin* combattant la Foy & l'Adoration du *très-saint Sacrement de l'Autel.*

Au dessus de ce Tableau étoit le Chronographe suivant.

sUCCUbUIt LIngUæ tanCh'LInI antVerpIa : at eCCe
norbertI MonItIs hostIa saCra stetIt.

La S. Eucharistie est oppugnée en vain,, *Le S. Prelat* Norbert *terrasse* Tanchelin.

Plus bas dans la Corniche étoit.

VeRbI DeI præCo eXIMIUs sanCtUs norbertUs Intonat.

S. Norbert *Predicateur excellent de la Parole de Dieu*, *crie* :

Dessous la Peinture N. 3. étoit :

CaptIVate Cor, et sensUs Vestros In obseqUIUM Veræ fIDeI,

Soumettez vôtre cœur & vos sens au service de la Foy de Jesus-Christ :

DeUs Vester In eUCharIstIa sUb specIebUs aDest :
VenIte, aDorate.

Venez adorer vôtre Dieu present au très-saint Sacrement de l'Autel sous les especes:

Au sommet de l'Arc dessous l'Agneau de Dieu étoit:

JesUs VerUs agnUs oCCIsUs ab orIgIne MUndI.

Jesus le veritable Agneau occis dès le commencement du Monde.

Plus bas sur la banniere N. 4. étoit:

ChrIstUs DoMInUs obLatUs est, qUIa Ipse VoLVIt.

Le Seigneur Jesus-Christ a été immollé à cause qu'il a bien voulu.

Dans le Cartel à la droite du sommet étoit N. 8.

qUI eDent eX Carne ChrIstI VIVent In æternUM.

Ceux qui mangeront de la Chair de Jésus-Christ auront la vie eternelle.

Dans le Cartel à gauche N. 9. étoit:

qUI non ManDUCaVerInt eX ILLâ InterIbUnt.

Ceux qui n'auront pas mangé d'icelle, periront.

dans

Dans le Cartel au dessus de Fenetres à droite étoit N. 12.

EXURGAT DEUS ET PELLANTUR INIMICI EJUS.

Que le Seigneur se leve, & que ses Ennemis soyent chassez :

Plus bas sur la Banniere N. 14. étoit :

AUFUGIANT, QUI ODERUNT ILLUM A FACIE EJUS.

Que ce ux qui le haïsset fuyent sa face !

Dans le Cartel à gauche N. 13. étoit :

EXTIRPENTUR JUDÆI, ERUBESCANTQUE SACRAMENTARII.

Que les Juifs soyent exterminés & les heretiques remplis de confusion.

Plus bas N. 15. étoit :

NAM QUOD ISTI CULTRO, HI LINGUÂ TRANSFIXERUNT.

Car les playes que les premires ont donne au Sauveur avec le ur poignards n'ont pas ete moins donnés par la langue envenimée des derniers.

Dans le cartel dessous de la corniche de l'ouvrage inferieur au coté droit N. 18. étoit:

ADORENT EUM ANGELI EJUS, SERVIANT EI POPULI ET TRIBUS IN SACRIS HOSTIIS.

Que les Anges du Ciel adörent le Seigneur, & que les peuples & tribus le servent dans les Saintes Hosties.

Au coté gauche N. 19. étoit :

ADORO TE EX CORDE, LATENS DEITAS,
QUÆ SUB HIS FIGURIS VERE LATITAS.

Je vous adore du fond de mon cœur, ô ! Deité cachée veritablement presente sous ces especes.

Dans le cartel de l'ouvrage inferieur à la droite N. 20. étoit:

CIBAVIT SUOS CHRISTUS EX ADIPE FRUMENTI.

Au cotê gauche N. 21. étoit :

IN DIEBUS FAMIS SATURABUNTUR, QUIA PECCATORES PERIBUNT.

Sur le Piedestaux des colonnes exterieures étoient placées les Figures des bienheureux Martyrs de Gorcum *Adrien* & *Jacques* de l'Ordre de Premontré avec ces Chronographes.

Dessous la Figure d'*Adrien* à droite N. 16. étoit :

QUOD NORBERTUS PRÆDICAVIT ADRIANUS CRUORE SIGNAVIT.

Dessous la Figure de *Jacques* à gauche N. 17. étoit :

DOCTRINAM PATRIS SANGUINE SUO EXORNAVIT JACOBUS.

Sur les Piedestaux près du grand Tableau N. 1. étoient ces chronographes:

DATUR NOBIS PANIS ANGELICUS, OMNIQUE SUAVITATE PLENUS.

Au coté gauche N. 2. étoit :

VERE CREDENTIBUS SALUS, ALIIS EXITIUM.

Sur l'Etandart au dessus de la grande porte étoit écrit ce chronographe:

CHRISTO DEO SUB HOSTIÂ LATENTI SUPPLEX GRIMBERGA EREXIT.

L'Abbaye de Grimberghe a fait dresser cet Arc à l'Honneur de JESUS-CHRIST caché sous les Saintes Hosties.

A la droite de cet Arc dessous les Fenêtres on avoit placé les quatre Evangelistes & les quatre Docteurs Latins de la Sainte Eglise à la gauche avec leurs Sentences & Explication.

S. MATTHÆUS.

Hoc est Corpus meum.

Corporis hìc signum, non verum Corpus Jesu
His verbis sisti posse, novator ait.
Sed notet: hoc Corpus dedit ille, quod aspera passum est;
Corporis an forsan passa figura fuit?

S. MARCUS.

Hic est Sanguis meus.

Fundendum dixit, quem tradidit, esse Cruorem,
Fallere, seu falli nescius ipse Deus.
An fusum fortassè merum, signumvè Cruoris?
Absit ab humano pectore prava fides.

S. LUCAS.

Hoc facite in meam commemorationem.

Quod feci, hoc facitote, inquit; quid fecit Jesus?
In Carnem vertit, quod fuit ante ceres.
Hæc data Discipulis extremâ nocte potestas:
Carnem igitur verso ponere pane queunt.

S. JOANNES.

Caro .... mea verè est Cibus.

Lis quondam Hæbræos inter, num Christus edendam,
Carnem homini propriam tradere posset, erat.
Ast horum litem ille, novatorumque diremit,
Quando, mea est verè, dixerat, esca Caro.

S. GREGORIUS.

Panem .... manente propriâ specie in carnem .... convertit.

Fallitur hìc visus cum tactu, gustus, odorque;
Panem vult oculus; non tamen esse fides.
Nam panem in Carnem Servator transtulit: ergò
Non sub pane caro, sed speciebus, adest.

S. AMBROSIUS.

De pane fit Caro Christi.

Hic Christi Carnem, Luthere, fateris adesse;
Numen adesse putas, sed sine pane, negas
Si caro, si panis; falsa est sententia Christi:
Dempto igitur, Christi fit caro, pane: capin?

S. AUGUSTINUS.

Nemo .... illam Carnem manducat, nisi prius adoraverit.

Grande nefas fuerit, si quis, quod sumit, adoret;
Ni fuerit verus, quæ datur esca, Deus.
Sed jubet Aurelius: prius hoc, quam sumet, adoret
Grex Christi: præsens hic latet ergo Deus.

S. HIERONYMUS

Dominus Jesus .... ipse comedens, & qui comeditur.

Quod Deus assumpsit, numquam dimisit, at ille
Assumpsit Corpus verum, Animamque Deus.
Sed dedit hoc Corpus, quod & ipse comedit, edendum,
Illius ergo editur, cum Deitate, Caro.

Entre les Fenêtres étoient cincq Anges avec leurs Bannieres & Ecussons, dans ces derniers on avoit posé les Chronographes suivans.

JUbILeMUs Deo In VoCe eXULtatIonIs.
eXULtate Deo aDJUtorI Vestro, JUbILate Deo JaCob.
bUCCInate In neoMenIa tUba In annIVersarIo DIe festIVItatIs Vestræ.
ô, Vera UnaqUe saLUtIs hostIa, qUæ CæLI panDIs ostIUM
beLLa Urgent hostILIa, Da robUr, sIs aUXILIUM.

NEUFIEME ARC DE TRIOMPHE

Dressé devant l'Eglise des Rev. Peres Dominicains.

CEt Arc dressé à l'endroit susdit representoit un superbe Portrait haut de 55. pieds composé de deux colonnes avancées avec leur Ornement, reculées vers la porte du millieu ornées de deux Pilastres au dessus desquels étoit un beau Cartel avancé vers le coing de la Galerie au côtés de laquelle étoient deux portes avec leur cartel: cette Galerie avoit 82. pieds de longueur ayant 6. Pilastres à chaque côté de l'ordre composite avec leurs Piedestaux architrave, frise & corniche: aux coings de la Galerie il y avoit deux Portraits avec leurs Cartels, au dessus de la Corniche regnoit une Balustrade sur les Piedestaux de laquelle on avoit placé les figures des Saints du dit ordre.

Au dessus de cet Arc orné de Bannieres, Drapeaux, &c. On voyoit la figure de Saint Thomas d'Aquin Docteur Angelique Protecteur General du S. Sacrement de l'Autel tenant d'une main une Remontrance & une Plume dorée, de l'autre, ayant sous ses pieds *Calvin* & *Luther* avec leurs écrits.

Dans l'ouvrage à pans on lisoit les deux Distiques numerales:

CaLVInUs sILeat, DUM JUgIs fatUr aqUInas;
eXhaUstUs LUther aC DogMata faLsa rUUnt:
ChrIstUM eX sCrIptUra sIne pane eXIstere traDIt;
ID ConfIrMaVIt: VICtUs UterqUe fUIt.

A la droite de cet Arc on voyoit la figure de Saint Hyacinthe Confesseur de l'Ordre des Dominicains tenant le Venerable en sa droite & sous le bras gauche l'image de la très-Sainte vierge Marie avec ce Chronographe:

CUM eUCharIstIa et VIrgIne VaDIt sUper aqUas.

De l'autre côté on voyoit la figure du bienheureux *Jean de Colonia* du même Ordre du nombre des Martyrs de Gorcum le Ciboire en mains & la corde au col lequel déservant la Cure de Horne en Hollande affiftoit les Pafteurs & Religieux empriſonnés par les Calviniftes & leur deftribuoit la fainte Euchariftie & fut à ce fujet empriſonné à fon tour & attaché au Gibet pour la Foy Catholique en 1572. Deffus cette Figure on lifoit ce Chronographe.

VIATICUM CAPTIVIS DEFERENS SUSPENSUS FUIT.

Deffus la grande Porte de l'Arc de Triomphe, on lifoit :

HOSTIÆ PRODIGIOSÆ BRUXELLIS MANUS EVASERUNT HÆRETICAS.

Deffus les Portes du côté, on lifoit.

JUBILANT BRUXELLENSES OMNES SINGULARI GAUDIO.

BRUXELLENSES ADHUC THESAURUM SERVANT.

Le Parloir & autres Edifices defdits Peres étoient ornés de Verdure & de Piramides dans lefquelles on avoit répresenté quelques Figures du Très-faint Sacrement de l'Autel, tirées du Texte facré en forme d'emblêmes avec leurs Divifes & emblêmes.

I. *Lignum Vitæ.* L'Arbre de vie au milieu du Paradis terreftre avec cette infcription Chronographe.

LIGNUM INSIGNE, QUOD PROTULIT FRUCTUS VITÆ.

II. *Juge Sacrificium.* Melchifedech offrant à Dieu du Pain & du Vin.

SACERDOTIUM JESU VIVACITER PRÆFIGURATUR.

III. *Holocauftum perfectum.* *Abraham* prêt à immoler fon Fils unique.

IESUS UT ISAAC VICTIMA VIVA DEO OFFERTUR.

IV. *Manna abfconditum.* La Manne au défert defcendant des cieux.

PANIS VIVUS CÆLITUS HOMINIBUS DELATUS.

V. *Federis Arca.* L'Arche de l'Alliance.

IESUS VERE VIVA ARCA FEDERIS IN SALUTEM POPULI.

VI. *Menfa Propofitionis.* La Table avec les Pains de Propofition.

PANIS PROPOSITIONIS NUNC QUIBUSCUMQUE DATUR.

VII. *Cibus viatorum.* Un Ange portant du Pain & du Vin à Elié fous un genevrier.

AMBULAVIT ELIAS IN FORTITUDINE PANIS ET VINI.

VIII. *Oblatio munda.* l'Agneau Pafcal chouché fur une Croix.

AGNUS CRUCIFIXUS AB ORIGINE MUNDI.

IX. *Mifterium fidei.* L'Agneau du Livre de l'Apocalipfe couché fur le Livre fcelé des fept Sceaux.

VERUS IPSE AGNUS, QUI SEPTEM DISSOLVIT SIGNACULA.

X. *Aqua viva.* JESUS-CHRIST avec la Samaritaine.

QUICUMQUE BIBIT EX HAC UNDA NON SITIET.

XII. *Panis Filiorum.* La Chananeé aux pieds de JESUS-CHRIST.

NON VOLUIT, UT DETUR PANIS FILIORUM CANIBUS.

XII. *Frumentum Electorum.* JESUS-CHRIST à Table avec fes deux Difciples au Chateau d'*Emaus*.

UTERQUE DIGNOVIT CHRISTUM EX FRACTIONE PANIS.

Nous finiffons ici la Defcription des Arcs de Triomphe dreffés fur le chemin de la Proceffion du 17. Juillet 1735. & attendu que les decorations des maifons font raportés cideffus page 45. & 46. de la premiere fuite de cette hiftoire nous avons jugé inutile d'en faire mention y adjoutant uniquement que les habitans de cette ville bien loing de ralentir en zèle pour le Très-faint Sacrement de Miracle ont témoigné qu'ils n'ont voulu ceder en aucune maniere à ce que l'on à vû il y à 15. ans tellement qu'on peut dire avec juftice que les ornemens des maifons egalent celles du Jubilé paffé s'ils ne les furpaffent dont les citoiens & les Etrangers qui ont été prefens à l'un & à l'autre Jubilé pourront rendre temoignage.

F I N.

SECONDE SUITE DE LA VENERABLE HISTOIRE DU TRÈS-SAINT SACREMENT DE MIRACLE

Conténant les Solemnités qu'on a faites à l'occasion du Jubilé *de l'Année* 1735. *dans l'Eglise Collegiale de* SS. Michel *&* Gudule, *la Déscription des Embellissemens dont les Maisons ont été ornées, & les Arcs de Triomphe qu'on a dressé sur le chémin par où la seconde Procession a passée le* 31. *Juillet* 1735. *le tout embelli de belles Figures en Taille-Douce, &c.*

Composée & recueïllie par G. De Doncker Prêtre.





SUITE DE LA VÉNERABLE HISTOIRE DU TRÈS SAINT SACREMENT DE MIRACLE

Contenant la Solemnité, & la magnificence, qui s'est faite dans la Ville de Brussèlles pendant le tems de ce JUBILE', celebrée tant á l'occasion de la reconciliation faite avec Dieu, il y a 150 Ans par l'abjuration de l'Heresie; & une sincére conversion á la veritable Foi, qu'á l'occasion du Traité de Pacification fait avec le legitime Souverain Philippe II., *Roi d'Espagne, &c.*



IL seroit inutile de démontrer ici par preuves ou par temoins que les ruës dans lesquelles la Procession a passé le 17. Juillet de cette Année 1735. (qui étoit le premier jour du Jubilé) ont été ornées si magnifiquement, qu'on auroit peine à le bien decrire: Ceux qui ont vû ces magnificences, tant les habitans que les étrangers, ne se lassoient point de les admirer, & ne pouvoient s'empêcher de dire, que tout étoit de la derniere beauté, & qu'on ne pouvoit rien imaginer de plus brillant & de plus somptueux. Néanmoins ceux qui ont examiné les Arcs de Triumphe & les decorations des maisons de la premiére & de la seconde Procession, doivent avoüer que les secondes ont beaucoup surpassé les prémieres; & certainement les deux qui se firent au precedent Jubilé de l'An 1720. qui cependant ont été admirés de tout le monde.

Nous avons à parler de cette séconde Procession, qui se fit le 31. Juillet, quinziéme & dernier jour du Jubilé. Elle sortit de Sainte *Gudule* sur les quatres à cinq heures, & fut favorisée d'un tems si agréable, qu'il doit être regardé comme un faveur particulier que Dieu a daigné accorder aux habitans de cette Ville & sur tout à ceux devant la maison desquels la Procession passa, pour les recompenser du Saint zéle qu'ils avoient témoigné, en s'efforçant malgré les frequentes pluyes des jours précedens de travailler à leurs decorations, comme s'ils eussent été sûrs d'avoir un tems aussi favorable que le jour de la premiére Procession.

Elle commença par la superbe Cavalcade dont nous donnerons ici avant toute autre chose, une ample description. C'étoit la troisiéme fois qu'elle produisoit aux yeux du public étonné la magnificence, & la richesse, qui l'ont fait admirer & régarder comme une merveille; car le Lundi 18. du même mois elle avoit tenu le même chemin & le même ordre que le jour precedent jusques au premier des deux Arcs de Triumphe qui étoient derriére l'Hôtel de Ville, où elle avoit coupé par la ruë de l'Etoile pour se rendre dans la place du grand Marché vis à vis l'Hôtel de Ville, sur le Balcon duquel Son Altesse Serenissime MARIE ELISABETH GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, &c. &c. Eut le plaisir & la satisfaction de la voir passer, & ranger en ordre, ayant formé un Rond au milieu duquel un Navire garni de matelots & de son équipage croisa, & récroisa plusieurs fois, & tira forces coups de canon, le tout au grand contentement de ceux qui s'étoient rendus sur cette place pour voir un spectacle si agréable. La Cavalcade se rétira par la ruë des Chapelliers, & suivit par les trois Jambons jusqu'au sécond Arc, qui étoit derriére l'Hôtel de Ville, où elle réprit & continua la roûte du jour précedent: En voici l'explication.

AVANT-PROPOS

Pour servir d'Eclaircissement au Sujet.

L'Arche de Dieu ne fut jamais plus glorieuse qu'entre les mains de ses Ennemis: car bien qu'elle paroissoit deshonorée & sans éclat, pendant que les Philistins en étoient les Maîtres; Dieu voulut néanmoins en faire le sujet de leur épouvante en même tems qu'elle l'étoit de leur joïe. Car ils ne l'eurent pas si-tôt portée en trophée dans la Ville d'AZOT, & mise dans le Temple de DAGON leur Dieu, qu'elle n'arracha cette fause Divinité de son santuaire, la renversa par terre & la brisa. La vengéance de Dieu passa ensuite de cet idole aux idolatres, qui furent tous frappés d'une plaïe honteuse dans les parties les plus secrêtes de leur corps, qui les rongea cruellement jusques dans les entrailles. Ceux de la campagne n'eurent pas une destinée plus heureuse que les habitans de la Ville. l'Outrage fait à l'Arche leur attira une multitude effroïable de rats, qui desoloient impitoïablement les Villages & les champs d'allentour; de sorte que l'on ne vît

par tout qu'une confusion des mourans & des morts ; & que les Azotiens se voyant réduits dans une telle calamité, réconnurent enfin, que l'Arche étoit la cause qui rendoit leur victoire si funeste. Ainsi pour s'en délivrer on trouva bon de l'envoyer de Ville en Ville : mais elles n'en furent pas plus favorablement traités que la premiére.

C'est pourquoi les Philistins lassés de tant souffrir, & leur exemple faisant apprehender aux autres les malheurs, dont leurs voisins avoient étés si honteusement acceüillis ; que les principaux des Villes de Geth, d'Accaron, d'Ascalon, de Gaza, & d'Azot résolurent par le Conseil de leurs Sages & de leurs Devins de rendre gloire au Dieu d'Israël, & de lui donner des marques publiques de satisfaction pour avoir manqué de respêt à ce qu'il y avoit de plus saint parmi son Peuple. Ainsi l'Arche, qui étoit entrée comme vaincuë dans le Païs des Philistins, en rétourna comme en Triumphe, emportant avec elle dans des vases d'or les Images des plaïes horribles, dont le Dieu des Hebreux avoit affligé ces Peuples, pour être comme un monument éternel de sa puissance, & comme les trophées de sa Victoire.

Ils firent donc un chariot tout neuf pour la mettre dessus, & y attelerént deux Vaches, qui trainérent l'Arche sans s'arrêter, & la portérent droit vèrs la terre des Juifs. Les Grands d'entre les Philistins voulurent être témoins de cette merveille, & ils virent avec étonnement, qu'elle s'arrêta en Bethsamez, qui étoit la premiére Ville des Juifs. Le peuple de cette Ville fut dans une extréme joïe de voir l'Arche, dont la captivité tenoit tout Israël dans le deüil : mais cette joïe fut bien-tôt changée en larmes, lors qu'ils virent que ce sacré depôt épargnoit aussi peu les Juifs mêmes, qu'il avoit fait les Philistins. Dieu punit les régards trop curieux des Bethsamites, & frappa d'entre eux soixante & dix personnes des Principaux de la Ville, & cinquante mille personnes du petit Peuple. La fraïeur, dont ils furent saisis, & la peur qu'ils avoient de mourir tous, les obligea de prier ceux de Cariathiarim, de venir prendre l'Arche, que les Philistins leur avoient renvoyée. Ils y vinrent & ramenérent l'Arche en Gabaon, & la mirent chès un Levite nommé Abinadab, signalé par sa pieté, dans la créance que la Maison d'un homme de bien étoit un lieu propre pour la récevoir. Ce Saint Homme en donna le soin à son Fils Eleazar, que l'on consacra ; afin qu'il fut digne de l'honneur d'approcher l'Arche & de la garder avec ses Fréres, ce qu'ils firent avec beaucoup de respêt, l'espace de vingt ans, après que les Philistins ne l'avoient euë que durant quatre mois. Aussi Dieu agréa tellement leur fidéle service, que bien loin de frapper ce Païs des plaïes, dont il avoit frappé les Philistins, & ensuite les Bethsamites ; il le combla au contraire de toutes sortes de Benedictions, faisant voir sensiblement que celui, dont l'Arche étoit la Figure, ne demande qu'à répandre ses Graces sur ces Peuples, qui se rendent dignes d'avoir chès eux un Trésor si Saint & si precieux.

Or

Or lors que DAVID étoit Maître de Jerusalem, & que tout étoit un peu plus paisible dans son Roïaume ; ce Prince témoigna plus de pieté que SAÜL n'avoit fait durant le tems qu'il fut Roi : car au lieu que ce misera-ble Prince n'eut aucune pensée pour l'Arche, qui étoit toûjours demeurée chès ABINADAB, depuis que les Philistins la renvoyérent ; DAVID bien loin d'imiter cette indifference, lui fit preparer chès lui une Tente mag-nifique, & assembla tous ses sujets jusqu'au nombre de trente mille pour la transporter de chès ABINADAB à Jerusalem. Cette Ceremonie fût accompagnée de toute la magnificence, que la pieté de ce saint Roi put lui inspirer. Il voulut lui même y assister en personne, & pendant qu'il joüoit de la Harpe, une infinité d'autres personnes chantoient des Pseau-mes, des Hymnes, & des Cantiques au son de toutes sortes d'Instrumens. Lorsque cette pompe remplissoit de joïe les esprits de tout le monde, un accident imprevû changea aussi-tot toute la joïe en tristesse, & jetta l'é-pouvante dans tous les esprits. OZA Fils d'ABINADAB qui conduisoit le chariot, où l'on avoit posé l'Arche, ayant remarqué qu'un des Bœufs qui trainoient ce chariot, regimboit & que l'Arche étoit en danger de tomber, y porta la main pour la soûtenir ; mais au lieu d'empecher l'Arche de tomber, il tomba lui même roide mort, soit parce que n'é-tant pas Sacrificateur il avoit eu la temerité d'y toucher, ou plutôt que cette faute d'OZA venoit, de ce qu'il avoit mis l'Arche sur un chariot au lieu qu'elle devoit être porté sur les épaules des Levites. Tous ceux qui furent témoins de ce chatiment, en furent saisis de crainte & DAVID lui-même étant penetré de fraïeur, changea aussi-tôt le dessein, qu'il avoit de méner l'Arche chès lui, & la fit mettre dans une Maison de campagne située dans la basse-ville au pied de la montagne de Sion, & la confia à OBEDEDOM Homme de bien, qui étoit de la race des Le-vites. Elle y demeura trois mois au grand avantage de toute sa Famille. DAVID voyant que cet Homme de pauvre, qu'il étoit auparavant, étoit devenu si riche, que plusieurs lui portoient envie, & la Benedicti-on, dont la présence de l'Arche avoit comblé la maison d'OBEDEDOM ; crut que Dieu ne desagréeroit pas, qu'il la reçût dans la sienne.

Il fit donc choisir un grand nombre des Levites, qui non seulement eussent soin de la conduire sur un chariot comme la premiére fois ; mais qui même la portassent sur leurs épaules. l'Harmonie des chants de Mu-sique, & des Instrumens de toutes sortes de maniéres y fut ordonnée avec un soin prodigieux ; & l'on fit entrer ainsi en triumphe l'Arche Sainte dans Jerusalem, pour la porter au travers d'une foule prodigieuse de monde dans le lieu, que DAVID lui avoit fait préparer. Ce Roy voyant que toutes choses lui réussissoient à souhait par l'assistance, qu'il recevoit de Dieu, crût ne pouvoir sans l'offenser, habiter un magnifique Palais tout construit de bois de cédre, & enrichi de toutes sortes d'orne-mens, & souffrir en même tems, que l'Arche de son alliance fut seule-

ment dans un Tabernacle, n'ayant pour couverture que des peaux d'Animaux. Ainsi il resolut de bâtir à l'honneur de Dieu un Temple superbe, il en parla au Prophéte NATHAN; qui lui dit; qu'il croyoit, que Dieu l'auroit agréable, & qu'il l'assisteroit dans cette entreprise. Mais la nuit suivante Dieu apparut en songe à NATHAN, & lui commanda de dire à DAVID, qu'encore qu'il loüa son dessein, il ne vouloit pas qu'il l'exécuta, parce que ses mains avoient si souvent été teintes du sang de ses ennemis: mais qu'après qu'il auroit fini sa vie dans une heureuse vieillesse, son Fils, & son Successeur à la couronne entreprendroit, & acheveroit ce Saint Ouvrage.

En effêt SALOMON ayant succedé au Roïaume de son Pére, appliqua tous ses soins à faire réussir le dessein de bâtir le Temple, dont DAVID avoit conçû le projet, & qu'il n'avoit pû exécuter à cause de toutes ses guerres; & ce superbe édifice fut commencé la vingtiéme année de son âge, & la quatriéme de son Regne, pendant que toute la Judée joüissoit d'une profonde Paix. Cet auguste bâtiment ne fut pas si-tôt achevé avec tout ce qui y étoit nécessaire pour le culte des Sacrifices, que ce jeune Prince pensa à le dedier, & à transporter l'Arche du lieu, où DAVID l'avoit fait mettre. Pour rendre cette Céremonie plus auguste, il assembla tout son Peuple, qui se rendit sept mois après en Jerusalem pour y voir le Temple, & assister à cette translation. SALOMON marchoit lui-même devant l'Arche, qui étoit portée par des Prêtres, & il offrit des Sacrifices sans nombre. Les Prêtres La mirent avec respêt dans le santuaire entre deux Cherubins, qui la couvroient de leurs aîles; & aussitôt Dieu témoigna par une nuée, qui remplissoit tout le Temple, qu'il agréoit ce lieu, que ce Prince lui avoit preparé, pour servir d'azile, & de réfuge à son Peuple, qui l'y réclameroit dans sa necessité.

Or, les Juifs n'avoient autre-fois que l'ombre de ce qui repose aujourd'hui sur nos Autels. l'Arche ne renfermoit alors que les Tables de la Loi écrite de la main de Dieu; mais dans la Sainte EUCHARISTIE est caché le Verbe incarné avec tous les trésors de la sagesse & de la science de Dieu. Si l'Arche a frappé ceux, qui s'en approchoient dans un état trop disproportionné à sa Sainteté; le Saint SACREMENT de l'Autel n'a pas été moins funeste aux témeraires, qui le recevant avec une confiance pleine de hardiesse, ont trouvé la mort dans la source de la vie. Si l'Arche a attiré les Benedictions du Ciel sur ceux, qu'elle a trouvés dignes de sa presence; aussi JESUS-CHRIST a fait ressentir en tout tems les pieux effets de sa tendresse, de sa Liberalité, & de sa Misericorde à ses Enfans, qui animés d'une foi vive, & pleins de respêt, de confiance, & d'amour l'adorent dans l'Arche d'Alliance du nouveau Testament dont les prodiges répandus par toute la terre ont extrémement réveillé le zéle & la dévotion des Fidéles, principalement dans cette Ville de BRUSSELLES, qui avec plus de justice, & de verité, qu'autre-fois le Peuple

Juif, fait gloire d'avoir Dieu auprès d'elle dans le Saint SACREMENT DE MIRACLE. Ce sacré Depôt, dont le Ciel l'a honorée depuis plusieurs siécles, a eu de merveilleuses & d'étranges avantures, ainsi que l'Arche de Dieu, qui lui attiroient la veneration & les louanges de son Peuple, en même tems qu'elles la rendoient redoutable à ses Ennemis. l'Histoire en est assés connuë. Les Juifs s'étant emparés de quelques Hosties consacrées par le moyen d'un traître, qui les avoit volées, Les traîterent avec toutes les indignités imaginables : mais la Justice de Dieu ne laissa pas le sacrilége de ces profanateurs impuni ; car JONATHAS, qui en étoit le Chef, fut assassiné dans son Jardin, & les autres brûlés vifs. Ensuite ce precieux Tresor fut transporté avec beaucoup de Solennité à l'Eglise Collegiale de *S. Gudule*, où il fut gardé près de deux cens & quinze ans pour la consolation du Peuple. Mais une furieuse tempête s'étant levée par l'invasion des Heretiques, & par le brigandage d'une populace sans Religion, qui jettoient impunement la terreur & l'épouvante par toute la Ville, dont ils s'étoient rendus les Maîtres ; pendant que l'on y profanoit tout ce qu'elle avoit de plus sacré, un Prêtre sçut adroitement retirer les Hosties Miraculeuses de leur santuaire, & les sauva à l'Hôtel-Dieu des douze Apôtres ; où elles reposérent tantôt sous la garde d'un pauvre vieillard, tantôt dans un coffre, jusqu'a ce que l'on trouva à propos de les changer de situation, afin de les mieux assûrer contre la violence & la persecution de leurs ennemis. Une pieuse Veuve fut bien-aise de refugier chès elle son Dieu fugitif, quoi que dans la facheuse conjoncture, où les affaires se trouvoient, elle n'osa lui donner d'autre retraite, que le creux d'une petite solive de sa Maison. Aussi le S. SACREMENT DE MIRACLE y demeura l'espace de six ans ; d'où l'Archevêque de MALINES le retira l'an 1585. lorsque les troubles s'étant appaisées, BRUSSELLES fut reduite sous l'obéissance de PHILIPPE II. Roi d'Espagne par la conduite *d'Alexandre Farnése* Duc de PARME ; & qu'ayant repris l'Exercice de la Religion Catholique & Romaine, elle donna par tout des marques sensibles de sa joye & de sa veritable Reconciliation avec Dieu. C'est Elle qui donna occasion à la Translation des saintes Hosties dont nous solennisons la Memoire cette année de Jubilé, en reconnoissance de la grace, que le Seigneur nous a faite, de faire revivre la Foi dans une Ville, où la devotion au St. SACREMENT DE l'AUTEL a toûjours été en recommandation. C'est aussi le sujet, que la Jeunesse du Collége de la Compagnie de JESUS aura l'honneur de répresenter au Public, pour lui témoigner combien de part Elle prend à la conservation de la Foi si heureusement rétablie.



OUVERTURE A LA CAVALCADE

Dont le Sujet est divisé en trois Corps.

Adrien de Camusel Synt.

Porte-enseigne du Collége de la Compagnie de Jesus conduit les neuf Muses au bruit des trompêtes & des timbales avec Apollon leur Maître, que l'antiquité payenne croyoit présider aux Arts & aux sciences; & exprime le sujet de la solennité présente par le Chrono-graphe, qu'il porte sur son drapeau; pour avertir le Peuple de Brusselles de reconnoître la faveur singuliére, que Dieu lui a faite il y a cent & cinquante ans, lorsque la Religion Catholique y a été si heureusement retablie.

gratIas agIte & JUBILate Deo
reLIGIone à CentUM & QUInqUagInta annIs restItUtâ.

Après lui vient

l'Ange Tutelaire des Ecoles du sûdit Collége accompagné de deux autres, chacun avec sa devise chrono-graphique

Au milieu

eXULtate & JubILate Deo sCIentIarUM aUtorI.

Rejouïssés vous à l'occasion de ce Jubilé, & remerciés Dieu, qui est l'Auteur des sciences. *Leopolde Naniotty Rhet.*

De l'un côté	De l'autre côté
Deo sUb FIgUra panIs	stUDIosI GYMnasII
absConDIto eX trabIs	brUXeLLensIs
reCessU proDeUntI.	soCIetatIs JesU.
Ignace Caillé Fig. (C'est à dire)	*Joseph Williart Fig.*

Les Ecoliers du Collége de la Compagnie de Jesus à Brusselles ont le plaisir de témoigner leur zéle pour la gloire d'un Dieu caché sous les apparences de pain; & qui se produit enfin, après avoir été refugié dans une poutre

A la tête des Muses marche

Pierre de Meyer Synt.

M I N E R V E

En qualité d'Inventrice de beaucoup d'arts, ce qui la fait régarder comme Déesse des belles lettres, & de la sagesse. Elle porte cet écriteau autour de son bouclier:

Omnis sapientia à Domino. Eccle. 1. Toute sagesse vient du Seigneur.

Les Muses sont à sa suite avec leurs devises.

La Première

Michel Stillemans Gramm.

C L I O

Qui preside à l'Histoire.

Narrate omnia Mirabilia ejus. 1. Par. 16. Faites le recit de toutes ses merveilles.

La Seconde La troisiéme

François de Leeuw Rud.

CALLIOPE

Maitresse de la Poësie Héroïque.

Carmen Deo nostro Ps. 39.

Chantés à la gloire de nôtre Dieu.

Guilliaume de Brou Rud.

MELPOMENE

A laquelle on attribuë l'invention du chant.

Cantate Domino Canticum novum : quia Mirabilia fecit. Ps. 97.

Chantés au Seigneur un nouveau cantique ; parce qu'il a fait des prodiges.

La Quatriéme

Joseph Baßellier Rud.

THALIE

Inventrice de la Géometrie, & de l'Agriculture, prie les Hommes, qui cultivent la terre de chanter les loüanges du Seigneur, qui lui donne la fécondité. *Jubilate Deo omnis terra* Ps. 97.

La Cinquiéme

Jean Bapt. Offhuys Rud.

ERATO

Qui preside aux chants de ceux qui celébrent les grandes Actions des Héros, veut, que l'on publie par-tout la magnificence des Ouvrages de Dieu. *Magnalia enarrent operum ejus* Eccli 17.

La Sixiéme

François Mosselman Fig.

EUTERPE

On la fait l'inventrice de la flutte traversiére, des Haut-bois, &c. *In Horâ quâ audieritis sonitum tubæ fistulæ... cadentes adorate* Dan. 3. Prosternés-vous pour faire un Acte d'adoration, dès que vous entendrés le son des trompettes, & des flûtes

La Septiéme

Dominique van de Kerckhove Fig.

TERPSICHORE

Que l'on dit presider aux danses, & d'avoir inventé la Harpe, & les autres instrumens à cordes. *Agite Dies lætitiæ* Tob. 13.

Employés ces jours à la joïe.

La Huitiéme

Pierre van der Cammen Fig.

POLYMNIE

Qui a trouvé l'art de bien former les gestes, avertit le Peuple de moderer ses actions aux approches du Seigneur. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus propè est* Philip. 4.

La Neuviéme

Nicolas van Bellinghen Fig.

URANIE

Qui étudie le mouvement, & la diversité des Astres, invite le Soleil, la Lune, & les Etoiles à loüer le Seigneur. *Laudate eum Sol & Luna : Laudate eum omnes stellæ.* Ps. 148.

Ignace Nanjotti Reth.

APOLLON

Paroit ensuite ayant les Muses sous lui, comme President de la Poësie, de la Rhétorique, & des Arts liberaux.

PREMIERE PARTIE

Dans laquelle sont representés les Saints Personnages de l'ancienne Loi, qui ont été commis à la garde de l'Arche d'Alliance (figure du SAINT SA-

SACREMENT DE MIRACLE) & les Rois d'Iſraël qui avec beaucoup de zéle, de pieté, & de magnificence ont contribué à ſa glorieuſe tranſlation.

Le Chef de la Ville de *Cariathiarim* en fait l'ouverture, qui après avoir repris l'Arche d'entre les mains des *Bethſamites*, l'a conduite à *Gabao*, pour l'abandonner au ſoin *d'Abinadab*. Il porte pour enſeigne de ſon étendart : *Surge, Domine, in requiem tuam, Tu & Arca ſanctificationis tuæ.* Pſ. 131. Levés vous, Seigneur, pour entrer dans vôtre repos vous, & l'Arche, où éclate vôtre ſainteté.

Denis Ryckaert Synt.

Deux Princes le ſuivent avec ſes deviſes ſur leurs écuſſons.

Le Premier	Le Second
Reduxerunt Arcam Domini. 1. Reg. 7.	*Et intulerunt eam in Domum Abinadab* 1. Reg. 7.
Ils ramenérent l'Arche du Seigneur.	Et la mirent dans la maiſon d'*Abinadab*
Pierre Goolens Gramm.	*Gerard du Marteau Gramm.*

Les autres ſuivent par ordre

A B I N A D A B

André van Bellinghen Rhet.

Chès qui l'Arche a logé l'eſpace de vingt Ans.

E L E A Z A R

Nicolas Stillemans Synt.

Son Fils, que l'on conſacra, afin qu'il fut digne d'approcher l'Arche, comme il eſt dit. 1. Reg. 7. *Eleazarum autem Filium ejus ſanctificaverunt, ut cuſtodiret Arcam Domini.*

SEMEÏAS	(Les Enfans d'*Obededom*, que le)	JOSABAT
Pierre de Kerpen Fig.	(Seigneur a beni avec toute ſa)	*Jean de Sayavedra Fig.*
JOHA	(Maiſon, pour y avoir gardé)	SACHAR
Ant. vanden Dale Gra	(l'Arche durant trois Mois.)	*Chrêtien Deſclé Gram.*
NATHANAEL	(*Habitavit Arca Domini in domo*)	AMMIEL
Pierre Verdickt Synt.	(*Obededom... tribus menſibus &*)	*Hen vanden Eede Synt.*
ISSACHAR	(*Benedixit Dominus Obededom*)	PHOLATTHI
Sebaſtien du Bois Synt.	(*& omnem domum ejus.* 2. Reg. 6.)	*Jacques Maſerel Synt.*

O B E D E D O M

Jean Hulſt Synt.

Le Prophéte NATHAN

Joſeph van Eesbeeck Poët.

Qui a approuvé le deſſein, que le Roi *David* avoit conçu de bâtir un Temple, pour y poſer l'Arche du Seigneur.

Engleb. Rechters Fig.	(Seigneurs de la Cour de *David*,)	*Guiliaume Bulens Fig.*
	(Prêtres & Levites, qui avec)	
Jean Heyſmans Gram.	(des inſtrumens de muſique ac-)	*Jean Berger Synt.*
	(compagnent l'Arche, que le)	

Guil. Kyaerts Synt. (Roi retire de chès *Obededom*,) *Franc. Zav. Jacobi Syn.*
(pour la transporter dans son)
(Palais.)

Adduxit Arcam Dei de Domo Obededom... & David saltabat totis viribus ante Dominum. 2. Reg. 6.

DAVID joüant de sa Harpe.
Sebastien de Pape Rhet.

Engleb. van der Weir-de Gramm. (Prêtres, Magistrats, Anciens) *Jean van Hamme Gr.*
(d'*Israël* & Princes des Tribus)
(Que *Salomon* avoit assemblés,)
Ant. de Drooge Gram. (pour assister à la Translation) *Louïs Foucart Synt.*
(de l'Arche, pour la poser dans)
Pierre Risack Fig (le Temple, qu'il avoit bâti à) *Henri Nile Fig.*
(l'honneur de Dieu.)
Rombaut de Bourgoigne Synt.

Ædificavi Domum nomini Domini Dei Israël. Et posui in eâ Arcam, in quâ est pactum Domini. 2. Paral. 5.
Congregati sunt... ad Regem Salomonem... ut deferrent Arcam fœderis Domini. 3. Reg. 8. *Portaverunt Levitæ Arcam & intulerunt eam.* 2. Paral. 5.

SALOMON
Charles Leyniers Synt.

Vient à la fin suivi d'un Char de Triomphe, où l'Arche se fait voir dans le milieu soutenuë par des Levites, & conduite par l'Ange Tutelaire du Peuple de Dieu au son des cors des Trompêtes & des Instrumens de Musique.

SECONDE PARTIE

Où la *Nymphe* de *Brusselles* suivie des Nations & des Familles Patriciennes témoigne sa joye d'avoir enfin trouvé son *Bien-aimé*, qui s'étoit caché pendant les troubles, qui desoloient la Ville par la dissolution de ses habitans, qui après s'être soustraits de l'obéissance de leur Souverain avoient renoncé la plûpart à la Religion Catholique, pour embrasser l'erreur, qui regnoit impunément par tout.

Elle marche la Prémiere accompagnée de deux *Genies* chacun avec sa devise.

qUæsItUs est In LatebrIs DILeCtUs MeUs & InVentUs.
J'ai cherché Mon Bien-aimé dans sa retraite, & je l'ai trouvé.

Le Prémier (*Benoit Cleutinx Fig.*) Le Second
Ego Dilecto meo. Cant. c. 7. *Et ad me conversio ejus.* Cant. c. 7.
Je suis à mon *Bien-aimé*, & son cœur se tourne vers moi.
Josse Claret Rud. *Antoine Pierson Fig.*
Guilliaume de Hulder Synt.

S. MICHEL

Vient à sa suite en qualité de Protecteur de la Ville au milieu de deux Anges;
Le Premier Puis Le Second
Josse 't Kint Rud. (S. GUDULE) *Ignace Wurzer Fig.*

Comme Patrone avec ses Compagnes, qui portent ces Chronographes sur leurs Ecussons *Henri Kockaert Fig.*

l'Une | l'Autre
Pierre van den Bempt Gramm. | *Louïs van Gierdegom Gramm.*
VerÈ tU es DeUs absConDItUs, DeUs IsraËL saLVator. Ita Isaias c 45. | eXULtate Deo aDJUtorI Vestro, JUbILate Deo JaCob.

Après viennent les Nations à côté des Sept Familles Patriciennes, dont l'Etendart leur applique cette Devise :

Nec est alia Natio tam grandis, quæ habeat Deos appropinquantes sibi, sicut Deus noster adest cunctis obsecrationibus nostris Deut. c. 4.

Il n'y a point d'autre Nation, quelque puissante qu'elle soit, qui ait des Dieux aussi proches d'elle, comme nôtre Dieu est proche de nous, & present à toutes les priéres, & à tout le culte, que nous Lui rendons.

Porte-Enseigne

Guilliaume van Bracum Rud. (*Wallard Clamaert Poët.*) *Charles Barbée Rud.*
Albert Hartopp Rud.

Adam Wurger Rud. (FAMILIA t'SERHUYGHS) *Jean Delfosse Rud.*
Charles Hartopp Gramm.

Pierre vanden Heuvel Rud. (FAM. SVVEERTS) *Jacques van der Donck Rud.*
Guilliaume Greyson Gramm.

Charles Vanscheipdael Rud. (FAM. ROODENBEKE) *Jean Goffeaux Rud.*
Jean Baptiste Provoost Synt.

Marc Mouriau Rud. FAM. ('tSERROELOFS) *Jean B. Mouriau Rud.*
François De Proost Synt.

Guilliaume Moonens Rud. FAM. (STEENWEEGHS) *Antoine De Meure Rud.*
Jean Boudier Synt.

Isaac Robtin Gramm. (FAM. SLEEUS) *Etienne Pierson Synt.*
Pierre van Bellinghen Poët.

FAM. COUDENBERGHS.

Ensuite viennent les Seigneurs de la Cour d'*Alexandre Farnése*, Duc de *Parme* & Gouverneur des Païs-bas, qui après avoir reconcilié la Ville de *Brusselles* avec son Prince legitime, & y rétablit la Religion catholique a donné occasion à la Translation du SAINT SACREMENT DE MIRACLE, dont le present *Jubilé* celébre la Memoire.

Le Premier *Joseph de Boeck Gramm.* porte le Chronographe,
aLeXanDro reLIgIoneM brUXeLLIs restItUentI.

Iacques Jouën Fig. | *George Morin Fig.*
Frederic Waeffelaer Gramm. | *Jean Culant Gramm.*
Alexandre de Verhulst Synt.

ALEXANDRE FARNESE

Enfin vient

Le très-noble *François van der Linden d'Hooghvorst Chévalier de Malte Rhet.*

PHILIPPE II.

Avec un Cortége de quelques Grands *d'Espagne.*

Ils sont suivis d'un Char portant sept Nymphes, qui par leurs écussons representent la Ville de *Brußelles* au milieu des sept Familles Patriciennes, & la *Nymphe Belgique* sur le devant avec ce Chronographe

RestItUtæ brUXeLLensIUM fIDeI ConserVatorI.

Tobie 't Serstevens Fig. *Jean Malluin Fig.*
François Martinetti Fig. *Daniël Vanderstricht Synt.*

TROISIEME PARTIE

Represente les Princes d'Autriche & des Païs-bas, qui après la translation de la veritable Arche d'Alliance le très S. SACREMENT DE MIRACLE, ainsi qu'autrefois *Salomon*, ont reveillé le zéle & la devotion du Peuple par leur Pieté singuliére, & Magnifiques Presens, dont ils ont enrichi le santuaire, où reposent les SS. Hosties Miraculeuses.

Denys Jacops Rhet.

Comme Prince de la Cour marche à la tête l'Etendart à la main avec sa devise Chronographique.

sIngULarI eXeMpLo EUCharIstIæ perpetUò DeVotI.

Un autre suit avec les trois Couronnes d'or, que l'Archiduc *Albert* & l'Infante *Isabelle* parmy une infinité d'autres richesses ont presentées à l'honneur du S. SACREMENT.

Jean François van Wel Rud.

Après paroit ELISABETH CLAIRE EUGENE *d'Autriche* Princesse des Païs-bas Fille de PHILIPPE II. Roi *d'Espagne* & d'ELISABETH de *France.* *Gabriël de Verbulst Synt.*

Ses Dames la suivent avec la Noblesse de sa Cour l'on porte ce Chronog.

IsabeLLæ InfantI trInâ eX aUro Coronâ DeUM eXornantI.

Charles Simons Rud. (*Jean Pletins Rud.*) *Jean van Gestel Rud.*
Michel Rooms Fig. *Jean Pierret Fig.*
Emanuël Renauldin Fig. *Joseph de Nayer Gram.*
Le très Noble Eugéne Comte de Maldegem Synt.

ALBERT VI.

Archiduc *d'Autriche* Gouverneur, & puis Souverain des Païs-bas Fils de l'Empereur MAXIMILIEN II. & de MARIE *d'Autriche.*

Jean Baptist Herinx Rud. (Sa suite) *Jean Damoiseau Rud.*
Laurent van der Meeren Fig. *Jean van der Beken Gram.*
Leonard Mabau Gramm. *Libert van den Kerckhove Gram.*
Joseph Perremans Synt.

FERDINAND

Prince Cardinal Fils de PHILIPPE III. Roi d'*Espagne*, & Neveu de l'Infante ISABELLE, qui par sa liberalité a renfermé l'Autel du SAINT SACREMENT d'une grande Balustrade d'argent.

Enfin parmi les fanfares des trompêtes & des timbales marche la Cour de l'Empereur CHARLES VI. dont la très Auguste Maison s'est toûjours acquise beaucoup de reputation par la devotion exemplaire au SAINT SACREMENT, qu'elle a heritée de ses glorieux Ancêtres.

Charles van Bellinghen Poët.

Porte l'Etandart Imperial accompagné des Princes & des Seigneurs de la Cour.

Christofle Cortyn Rud. *François de Bruyn Rud.*
Charles de Camusel Rud. (*Pierre du Prenne Rud.*) *Guillaume van Meurs Fig.*

MARIE MAGDELEINE

Archiducheſſe, Sœur de S. M. I. & C.

Joseph Goſſau Fig. (*Iacques de Swert Rud.*) *Henri Focquet Fig.*

MARIE ANNE

Archiducheſſe d'*Autriche* Reine de *Portugal*, Sœur de S. M. I & C.

Jean de Wee Fig. *Jean Baptiſte Camaert Fig.*
François Rouſſeau Gramm.

MARIE ELISABETH

Archiducheſſe, Sœur de S. M. I. & C. Gouvernante des Païs-bas.

François Tombelle Figur. *François de Kerpen Gramm.*
Arnould van Nuffel Rud. *Jean Miſſon Rud.*

MARIE THERESE INFANTE d'*Eſpagne* 1. Archiducheſſe Fille de S. M. I. & C.

MARIE ANNE Infante d'*Eſpagne*. 2. Archiducheſſe Fille de S. M. I. & C.

Joſeph Warnots Gramm. *Joſeph Janſon Synt.*
André Wynants Gramm. *Joſeph de Horle Synt.*
Le très-noble Frederic de Steelant Rud. Baron de Parc, Elewyt.

ELISABETH CHRISTINE

Imperatrice Regnante.

HERAUTS D'ARMES

Jean Baptiſte van de Venne Gram. *Jean Baptiſte Rolland Gram.*
Guilliaume Bulens Synt. *Melchior Collart Synt.*
Jean Durens Synt. *Guilliaume van Nyvelſeel Synt.*
Guilliaume van Roſſem Synt. *Pierre Gambier Poët.*

Premier Roi d'Armes

Charles Jaerens Synt.

Trois Princes, qui portent la Couronne, le Sceptre & l'Epée Imperial

Abraham de Backer Rud. *Jacques van Zuylen Synt.*
Le très-noble *Charles Serſanders Marquis de la Luna Synt.*
Pierre Deſclé Rud. (LES PAGES) *Joſeph Galler Rud.*
Emmanuël Chavez Rud. *Barthelemi du Pont Rud.*
Jean Savoet Rud. *André Lazaré Rud.*
Jean Pacqué Rud. *Jean de Smet Rud.* *Chrêtien van Santen Rud.*
Le très Noble Pierre Vicomte De Vooght Rhet.

CHARLES VI.

Empereur & Roi d'*Eſpagne* nôtre très Auguſte Monarque, que Dieu conſerve pour le bien de l'Egliſe & de ſes Sujets, & pour la conſervation de la Religion Catholique dans ſes Etats.

Tou-

Toute cette Magnifique Pompe se termine par un Char, sur lequel on voit la *Religion Triumphante* au milieu des Vertus proscrites de la Ville de *Brusselles* pendant la Revolution, & accompagnée des Nymphes, qui dans leurs écussons representent les Terres Hereditaires de l'Archiduché d'Aûtriche.

Les ruës par lesquelles la seconde Procession passa, sont les mêmes, que celles par où elle passa la deuxiéme-fois au precedent Jubilé, ainsi qu'on le peut voir pages 50. & 51. sçavoir en sortant de *S. Gudule*, elle passa par la place de la Chancellerie où étoit élevé un Arc de Triomphe tel que celui du precedent Jubilé, décrit page 51.; mais dont les Chronographes étoient differens.

Sur le Papier volant au dessous du Triangle étoient écrits ces trois mots.

FIDEI DATORI DEO.
A l'honneur de Dieu qui donne le Don de la Foi.

On voyoit à chaque côté au dessus de la Corniche du dôme un Ange assis dans les nuées, tenant chacun un papier volant à la main, sur lequel on lisoit le Chronographe suivant :

JUbILat popULUs, JUbILant angeLI,
abIIt hæresIs, trIUMphat fIDes.
Le peuple & les Anges au Ciel celébrent ce Jubilé,
l'Hérefie est disparuë, la Foi triumphe.

Sur les Piedestaux faisant le coin de la Balustrade au dessus de l'ouvrage inferieur, on voyoit deux Anges à genoux sur des nuées qui régardoient & adoroient les trois Saintes Hosties dans le Triangle. Sur les Banderolles au dessous étoit ce Chronographe

aDoro te DeVote Latens DeItas,
qUæ sUb ILLa fIgUra VIVens LatItas.
Je vous adore devotement ô Divinité cachée,
Qui reposés réellement sous cette Figure.

Sous le Portrait de Sa Majesté Imperiale & Catholique, il y avoit ce Chronographe.

CaroLUs seXtUs IMperator InsIgnIs reLIgIonIs
et JUstItIæ Defensor.
Charles Empereur, VI. du Nom, est un insigne Defenseur
de la Religion, & de la Justice.

A la droite du Portrait de Sadite Majesté on voyoit la *Religion*, posée sur une Plinte au devant de la Colonne du milieu du Dôme, foulant sous ses pieds ses Ennemis, savoir; le *Judaïsme*, *l'Heresie* & le *Mahometisme*.

A la

A la gauche on voyoit la *Justice*, ayant sous ces pieds la *Fourberie*, tenant une bourse remplie d'or, & la *Force* armé de Feu & de Fer. Sur la frise de l'Ouvrage inferieur, directement sous la *Religion*, on lisoit les paroles suivantes; en forme de Devise de la *Religion*; sçavoir;

SINE JUSTITIA VANA SUM.
Sans Justice je suis vaine.

Et sous la *Justice* on lisoit la Devise suivante, qu'elle semble prononcer

SINE RELIGIONE NULLA SUM.
Sans Religion je ne suis rien.

On voyoit au dessus de la Balustrade des aîles du côté droit directement au dessus de la petite porte quarrée un *Agneau* avec une Croix, couché sur le Livre fermé de sept Seaux, sur lequel étoit écrit le Chronographe suivant

JesU DEO VIVo pIo peCCatorUM eXpIatorI.
A Jesus le Dieu vivant, qui efface les pechés du monde.

Sur la Balustrade au côté gauche, on voyoit un Lion menaçant le monde par le tonnére sur le piedestal duquel on lisoit ce Chronographe

JesU JUsto faCtorUM JUDICI VentUro.
A Jesus-Christ le juste Juge qui viendra juger le monde.

Sur la Frise au dessus de la grande porte à chaque côté des Armories de BRABANT on lisoit le Chronographe suivant

eUCharIstICo De hæresI trIUMpho senatUs brabantIæ eX Voto.
LE SENAT DE BRABANT *a érigé cet Arc de Triomphe à l'honneur de la très-sainte Eucharistie triomphante de l'Heresie.*

Entre les deux Pilastres Doriques de l'ouvrage inferieur au côté droit de la grande Porte il y avoit un Oval de Bronze, representant une lumiére triangulaire jettant plusieurs rayons vers la terre avec cette Inscription.

NUMQUAM VIDIMUS
TAMEN CREDIMUS.
Nous ne l'avons jamais vû
Pourtant nous le croyons.

Entre les deux Pilastres au côté gauche de la dite porte il y avoit un Oval pareil de Bronze, répresentant JESUS-CHRIST (*le Soleil de la Justice*) derriere les nuées, comme caché en Figure qui se voyoit cependant par les yeux de la Foy avec cette devise

PONE LATET SED ADESSE PATET.

Il est caché par derriére :
Mais on voit evidenment qu'il y est present.

Plus-bas entre lesdits Pilastres il y avoit à chaque côté un Panneau de Bronze à huit pans. Sur celui à la droite étoient répresentés les Juifs qui maltraitent & poignardent les Saintes Hosties, hors lesquels il sort du Sang Miraculeux, dessous étoit ce Chronographe.

sIC CIto VIDerUnt In qUeM transfIXerUnt.

Ils vîrent aussi-tôt quel étoit celui qu'ils avoient poignardé.

Sur le Panneau à côté gauche étoit répresenté la punition des Juifs qui fûrent brûlés vifs. On lisoit la Chronique suivante sur le Papier volant.

qUI InDUratI brUXeLLIs sUnt CreMatI.

Lesquels ont été brûlés à Brusselles dans leur endurcissement.

Cet Arc étoit aussi different du précedent en ce que le Tableau de cette année répresentoit Sa Majesté Imperiale assis & que celui de 1720. le répresentoit debout. Cet Arc étoit aussi construit beaucoup plus avant que l'autre du côté de la ruë des douze Apôtres, presque à l'endroit où il y avoit un Arc de Verdure au précedent Jubilé ; ce qui produisoit une plus belle vuë.

D'un côté de cet Arc est le Conseil de Brabant, qui d'un bout à l'autre étoit decoré d'un Frontispice en forme de Lambris de Verdure, où étoient encadrées de fort belles Tapisseries, devant lequel on avoit placé seize Piedestaux portant des lauriers. La Porte de la Chancellerie faisoit le milieu des Piedesteaux dont deux Festons avec leurs pendelocques attachés à une Coquille étoient l'ornement. Sur cette Coquille étoient peintes les Armes de Sa Majesté Imperiale & Catholique sur un panneau saillant en Oval au quel étoit affiché de part & d'autre une volute réposant sur les Piedestaux sur laquelle étoient assis deux Genies dont celui à droite avoit une Ancre à la main, l'autre à gauche un Cœur répresentant l'Esperance & la Charité.

Les tuiaux de ces Pilastres étoient embellis de Medailles dont la prémiere à droite répresentoit un Triangle avec un œil veillant, signifiant la Justice dans la seconde fut répresenté un bras traversé d'un Sceptre faisant allusion à l'Autorité Royale dans le cours de Justice.

A gauche dans la prémiere Medaille étoit peinte la Balance donnant à connoître combien la Justice doit être ponderée ; dans la seconde une Lampe ardente signifiant avec quel soin & avec combien de circonspection elle doit être administrée. Sur la Corniche du Frontispice au dessus des Armes de Sa Majesté Imperiale & Catholique il y avoit une Pyramide quarrée fort élevée sur laquelle voltigeoit entre les nuées le Portrait de Son Altesse Serenissime Marie Elisabeth Gouvernante des

Païs-

Pays-bas &c. &c. &c. soutenu de la renommée portant ce Chronographe

FRATERNIS ARCHIDUX EMICANS VIRTUTIBUS.

Au dessus du Portrait s'avançoit un genie avec la couronne Archiducale sous lequel voloit une Banderole avec cette inscription

JUBILEUM ORNAVIT ARCHIDUX ELISABETH.

Son Altesse Serenissime MARIE ELISABETH *a relevé par sa presence l'éclat de ce Jubilé, imitant les vertus de son Frére.*

Sur la pointe de ce Pyramide étoit répresenté un Ange levant un Calice en l'air avec une Hostie, le Simbole de la Foy Catholique ; de l'un & de l'autre côté il y avoit quatre écussons en Medailles répresentant les armes de LORRAINE, & de LIMBOURG, entre lesquels pendoit une Cartouche avec ce Chronographe

QUÆ LATET IN PARVA DEITAS OCCULTA FIGURA
ABDITA, CELATA EST IN TRABE CLAUSA CAVA.

La Divinité, qui est cachée sous une petite Figure a été cachée dans un Poutre creux, & celée aux Briseurs d'Images.

A gauche étoient les Armoiries de BRABANT & du MARQUISAT du ST. EMPIRE, entre lesquels pendoit une autre Cartouche avec cette Inscription

SOLE SUB AUSTRIACO TUTÆ TU REDDITE SEDI,
PER TE BIS LATITANS AGNE SENATUS OVAT.

Vous, ô Agneau de Dieu, caché sous la Figure du Pain, caché dans un Poutre creux, & sauvé sous les Auspices de l'Auguste Maison d'Aûtriche, vous êtes la cause de la réjouïssance du SENAT.

De l'autre côté est le Mur de la Cour du Réfuge de la celébre Abbaye de Perck, qui jusqu'à la hauteur du milieu étoit décorée de la même façon que l'autre côté, excepté qu'au lieu de Tapisseries, les vuides de la verdure étoient remplis de trés beaux Portraits de l'illustre Maison d'Aûtriche.

La Procession alla ensuite à la Chapelle des douze Apôtres, au long de laquelle il y avoit de chaque côté de la Porte six Arcades en forme de Niches, toutes construites de verdure avec leurs Corniches, & Pilastres dans chacune desquelles étoit un Apôtre en Tableau peint à micorps. Des lauriers garnissoient les entre-deux, & devant la porte étoit une Arcade plus élevée que les autres. Le dedans de la Chapelle étoit magnifiquement orné : l'on y chanta un Motet, & l'on y donna la Bénediction du SAINT SACREMENT DE MIRACLE.

On alla delà à la Chapelle de SALAZAR où Son Altesse Serenissime avec toute sa Cour étoit dans la Tribune, où elle réçût la Bénediction du SAINT SACREMENT, qu'on y donna après un Motet qui y fut chanté, Elle vit ensuite passer la Procession par les fénêtres de la Tribune qui donnent sur la ruë.

On n'a pas conſtruit d'Arc devant cette Chapelle, parce que l'on y a bâti un Portail conſiſtant en quatre Pilaſtres avec Corniches, Couronnement, &c. orné au deſſus d'une Tour artiſtement façonnée, qui étoit fort néceſſaire à cette Chapelle, & qui fait un des ornemens de la Ville. Sur le Frontiſpice étoit écrit ce Chronographe

JUDæorUM poLLUIt rabIes,
aUstrIaCa eXornat pIetas

Cette Chapelle qui a été profanée par la rage des Juifs,
eſt rénouvellée par la liberalité de l'Auguſte Maiſon d'Autriche.

Delà la Proceſſion pourſuivoit par le *Canterſteen* décendant par le *Steenwegh*, où l'on avoit dreſſé au Jubilé précedent un Arc de Triomphe, qui cette fois-ci a paru fort inutile, en ce que les Maiſons des environs de cette place étoient ſi joliment parées & ajuſtées, qu'elles ſurpaſſoient dans l'ordonnance & dans la richeſſe la beauté d'un Arc de Triomphe. Elle ſuivit par le Marché aux Herbes, par le vieux Marché au Poiſſon, le long de la Boucherie, & par le Marché aux Tripes, dans lequel eſpace il ſembloit que les Citoïens euſſent travaillé à qui mieux, mieux à l'Ornement de leurs Maiſons. D'un côté l'on voyoit un édifice uniforme, décoré avec une induſtrie merveilleuſe : de l'autre côté on voyoit une Maiſon garnie des plus riches Tapiſſeries : ici l'on voyoit une Maiſon toute garnie de beaux Tableaux, & là des Frontiſpices ornés de Miroirs arrangés avec goût dans le reſte de la décoration ; pluſieurs Maiſons avoient été peintes exprès, & d'autres étoient tapiſſées de mouſſe verte melée d'or. En un mot il ſembloit que chacun fut né avec la ſcience du deſſein, & de la décoration.

On paſſa enſuite au Marché aux Poullets & delà au Marché au Poiſſon. Cette derniére place depuis le Pont juſqu'au coin de la ruë des Bâteliers étoit décorée d'une Gallerie de douze Cabinets de verdure, faits en forme d'Arcades, aux dépens des Marchands de Poiſſon de Mer & d'eau douce. Les ſix Cabinets du côté des Marchands de Poiſſon de Mer étoient ſoutenus de Pilaſtres garnis de leurs ornemens ; ceux au contraire du côté des Marchands de Poiſſon d'eau douce étoient tous unis. Les ſix Cabinets des prémiers étoient remplis alternativement de deux en deux, l'un de mouſſe, l'autre de feuilles de Houx, à chacun deſquels pendoit une Déviſe.

Sur la mouſſe on avoit peint en noir, & en blanc des Figures répreſentant trois differens événemens.

La prémiére répreſentoit la Joye des Iconoclaſtes ſur le butin qu'ils avoient trouvé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Nicolas.

La ſeconde répreſentoit pareillement la Joye qu'ils eurent d'avoir trouvé le Tréſor caché dans le poutre.

La troiſiéme répreſentoit la reſtitution qui en fut faite à l'Egliſe de Sainte Gudule.

Dans le milieu des douze Cabinets étoit une Arcade appuyée ſur quatre Pilaſtres poſés ſur une Plinte, garnis de leurs Chapiteaux & Corniches. Au deſſus étoit un couronnement dans lequel on avoit mis le Tableau du précedent Jubilé. Dans les côtés s'élevoient deux pyramides au-deſſus deſquelles étoient differens étendarts. Le dedans de l'Arcade étoit fait en forme de Berçeau, dans le fond duquel on voyoit une répréſentation de cette curieuſe & merveilleuſe Fontaine du fameux Gripello, conſervée ſoigneuſement dans la Chambre des Poiſſonniers. Il y avoit de deux côtés du Berçeau quantité de jets d'eau qui jailliſſoient inceſſement. En ſorte que cette décoration a preſque egalé celle du précedent Jubilé; qu'on peut voir ci-devant page 59. ſub n. 13.

La Proceſſion avança dans la ruë Sainte Cathérine, ou les maiſons étoient ſi joliment decorées qu'on les eut priſes pour des Tribunes magnifiques, ou pour des Cabinets de Princes. Parmi les Chronographes qui ont été expoſés dans cette ruë, nous avons jugé à propos d'inſerer ici celui qui ſuit; parce qu'il étoit à peu près à l'endroit où les Saintes Hoſties ont été volées.

DE sURREPTIs saCRIs hostIIs
DoLUIt eCCLesIa sanCTæ CatharInæ;
eXaLtatIs JUbILat.

l'Egliſe de Sainte Cathérine s'attriſte,
de ce qu'on a dérobé les Saintes Hoſties, elle ſe réjouït
de ce qu'on a pour elles la véneration qui leur eſt duë.

La Proceſſion entra dans l'Egliſe de Sainte Cathérine, qui n'a jamais été ſi joliment & ſi richement parée que ce jour-là. On y chanta un Hymne, après lequel on donna la Benediction du SAINT SACREMENT DE MIRACLE, dont les Hoſties ont été derobées en cet endroit par *Jean de Louvain*; ainſi qu'il eſt clairement expliqué dans l'Hiſtoire ci-devant.

Devant ce Frontiſpice il y avoit ce Chronographe

JesU ChrIsto sUb panIs speCIe saCrILege' hInC abLato,
ab InIqUIs hebræIs transfIXo,
aC sangUInIs effUsIone transfIXorIbUs sUIs fUnesto
a sesqUI seCLo CaLVInIano fUrorI seX annIs absConso
sUb ILLa Ipsa panIs speCIe hUC reVertentI
sanCtæ CatharInæ paroChIanI posUere.

Les Paroiſſiens de S. Cathérine ont embellis cette Egliſe pour témoigner leur réconnoiſſance à JESUS-CHRIST, *de ce qu'il a plû à Sa Majeſté Divine de retourner chès eux après un ſiécle & demi ſous la même reſſemblance de Pain, qu'il a été volé hors de leur Egliſe après avoir été maltraité & poignardé par les Juifs, & après avoir été caché dans la Solive d'une Maiſon l'eſpace de ſix ans, pour ſe ſoutraire à la fureur des Heretiques.*

Les Habitans de cette Paroiſſe ne ſe contentérent pas d'avoir orné magnifiquement leur Egliſe, leur zéle alla juſqu'à élever un bel Arc de Triomphe à l'honneur & gloire du très SAINT SACREMENT.

Cet Arc fut placé en face de la Chauſſée de Flandres, bouchant entiérement la ditte ruë. Il étoit formé de quatre Colonnes d'ordre compoſite avec des bandes ruſtiques, deux deſquelles formoient l'avant-corps, & les deux autres ſervoient à former un plan circulaire en arriére-corps, garnis de leurs Pilaſtres au derriére avec bandes ruſtiques. Ces Colonnes étoient appuyées ſur des Piedeſtaux bombés, par le milieu & ornés de leurs molures. Entre ces Colonnes étoit une Niche de chaque côté pratiquée dans un enfoncement, au devant duquel paſſoient les mêmes Piedeſtaux. Dans ces Niches étoient d'un côté Saint Jean Baptiſte & de l'autre Sainte Cathérine qui ſont les deux Patrons de cette Paroiſſe. Au deſſus de cette Niche étoit une Table ſaillante appuyée ſur des chapitaux & paſſant au devant de l'entablement.

Le milieu étoit occupé par une grande Arcade avec ſon Archivolle, laquelle regnoit auſſi ſur les Niches à côté, appuyée ſur leurs impoſtes regnant au pour-tour de la dite ordonnance. Au deſſus du centre de la porte étoit une grande Table ornée de Feſtons, de Fleurs & Feuillages deſcendans ſur les côtés. Dans cette Table étoit le Chronographe qui ſuit

CLerUs, popULUs Deo sUa MUnera VoVent.

Le Clergé & les Paroiſſiens ont erigé cet Arc de Triomphe à l'honneur & la gloire de Dieu.

Pour couronnement au deſſus de la Corniche à plomb de chaque colonne étoient des Cartouches ſurmontés de Caſſolêtes répandans de parfums. Dant le milieu étoit un Tableau répréſentant le *Bon Paſteur* qui chaſſa le Loup, & au deſſus du Tableau une Table en forme de Timpan couronnée d'une Corniche, formant rétour pour laditte Table. Il y avoit ce paſſage tiré de Saint Luc. c. 15. ℣. 6.

INVENI OVEM MEAM QUÆ PERIERAT.

J'ai rétrouvé ma Brebi qui étoit perduë.

Au milieu ſur le Timpan étoit ſur une plinte le *Bon Paſteur* raménant la Brebi égarée, accompagnée de ſes Brebis fidéles, ſurmonté & orné de quelques Etendarts.

Sous le *Bon Paſteur* étoit cette Deviſe

NON ERUNT ULTRA IN RAPINAM,
NEQUE BESTIÆ TERRÆ DEVORABUNT EAS.

Elles ne ſeront plus en proïe aux Nations,
& les Bêtes de la terre ne les dévoreront plus.

Aux


Krafft sc.







Aux deux côtés étoient ſur des piedeſtaux deux Vertus la *Foi* ; & l'*Eſpérance.*

Après la Bénediction la Proceſſion ſortit de l'Egliſe Sainte Cathérine , & continua ſon chemin le long du Marché au Grain , & paſſant devant le ſuſdit Arc , ſuivit le long du Quay du Canal juſqu'au Pont-Michel , devant lequel avoit été conſtruit un Arc de Triomphe aux dépens des Meſſieurs les Directeurs de la Navigation.

DESCRIPTION.

CEt Arc étoit placé vis-à-vis la maiſon qui fait le coin occupant l'eſpace qui eſt entre le Canal & ladite maiſon.

Le travail du deſſous de cet Arc étoit le même que celui de l'Arc du précedent Jubilé qui alors étoit placé ſur le Pont-Michel comme on le peut voir ci-devant pag. 65. mais celui de cette année étoit different du précedent, en ce que les Colonnes de l'ancien étoient canelées, & que celles du preſent étoient de marbre rougeâtre & uni ; & qu'à la place de la Table qui paſſoit ſur la Friſe & l'architrave, on y a mis cette derniére fois une grande Cartouche dans laquelle étoit ce Chronographe.

DEO EUCHARISTICO,
PACE ET RELIGIONE FELICITER RESTITUTA ;
REI NAUTICÆ DIRECTORES POSUERUNT.

Les Intendans du Rivage ont dreſſé cet Arc de Triomphe à l'honneur de Dieu réposant réellement ſous l'apparence du Pain au Très-ſaint Sacrement de l'Autel, *pour rénouveller la memoire du rétabliſſement de la Religion Catholique & de l'heureuſe Pacification faite avec leur Prince Souverain & legitime.*

La Baluſtrade étoit auſſi differente ; à la place des Baluſtres anciens, on y a formé des entrélas pour l'apui, derriére lequel commençoit la nouvelle décoration, conſiſtante en une Niche fort haute & fort ornée, aux côtés de laquelle étoient deux Colonnes en avant-corps & deux en arriére-corps de l'ordre Corinthien ; elles étoient poſées ſur leurs Piedeſtaux garnies de Chapiteaux & ſurmontées de leur entablement. Au milieu étoit la Niche dans laquelle étoit une Femme aſſiſe tenant d'une main un reſte de Voile de navire & de l'autre un morceau de Gouvernail , répreſentant l'Eſperance dans le mauvais état où ſa Navigation ſe rencontre. Au deſſus de ſa tête étoit un Cartel, par deſſous lequel ſortoient deux Feſtons dont les attâches étoient en forme de Roſes.

Ce Cartel étoit joint à une grande Coquille & fermoit par une Corniche ceintrée ſemblable à celle qui paſſe au deſſus des deux Feſtons. Au deſſus de cette Corniche , ainſi que ſur les Colonnes de derriére , étoient poſé ſur des Piedeſtaux quatre vaſes, d'où ſortoient d'Etendarts. Et au

milieu sur une petite table étoit peint un Vieillard tenant d'une main un Triangle & de l'autre des Cordages répresentant la Science de la Navigation.

Plus avant au-delà du Pont dans le coin du Samedi, étoit l'Arc qu'avoient fait élever les RR. Prevôt & Religieux de la Celébre Abbaye d'AFFLIGEM.

DESCRIPTION.

CEt Arc de Triomphe, qui peut passer pour un Chef-d'œuvre, & qui a été le plus beau, & le mieux executé de tous ceux, qui ont jamais été posés en pareille occasion, est inventé & peint de Jean Vanderheyden Peintre & Architecte natif de Brusselles; les belles colorites entremêlées d'un or brillant, jointes à une parfaite Architecture faisoient un effet merveilleux à cet ouvrage. La Base étoit de l'ordre Dorique embellie de tous ses ornemens : au milieu il y avoit une Portique en forme de Niche garnie de verdure, dans laquelle étoit répresentée la Foi, peinte en bosse, & colorée de Marbre blanc; de part & d'autre regnoient deux Prospectifs colorés en forme de Profil dont les ornemens étoient executés en Marbre blanc. Sur la Niche du milieu reposoit un Timpan sous lequel voltigeoit un Cartel portant les Armoiries de ladite Abbaye avec ses ornemens supporté de trois Genies avec tous les marques d'honneur de la Dignité Ecclesiastique, Croches, Mîtres &c. sur le Timpan regnoit une Balustrade avec quatre Piedestaux sur lesquels étoient répresentés debouts Saint Pierre & Saint Paul Patrons & Protecteurs de l'Eglise, plus avant à main droite étoit Saint Benoît, & à main gauche Sainte Scholastique Fondateurs de l'Ordre : ces figures étoient peintes en marbre blanc. De deux côtés étoient deux vases parfumans l'air d'une odeur agréable répresentans l'Action de grace offerte à Dieu en reconnoissance de ce qu'il à plû à sa misericorde infinie de nous remettre au sein de son Eglise. l'Ordre Dorique étoit surmonté du composite répresentant un Temple coloré d'Azur, au milieu duquel il y avoit une Perspective, dans laquelle reposoit l'Arche d'Alliance accompagnée de MOISE & AARON revêtus de leurs habits Pontificaux.

l'Arche d'Alliance depeinte dans l'enfoncement propose la Loi ancienne reculant de nous pour faire place à la nouvelle, qui se produit en haut.

Tous les ornemens de cet ordre Composite tant Chapitaux que Basemens, & l'Arche d'Alliance étoient executés en or massif ce qui faisoit un brillant magnifique, reluisant sur les Pilastres peints en Azure.

Aux côtés de cet ordre étoient deux Pyramides quarrées avec tous leurs ornemens, sur lesquelles étoit répresenté la Religion par une Croix couchant sur un livre avec cette Inscription

ANIMOSA FIRMAT.

La Religion anime le zéle.




Krafft sc. Bruxel. 1735.

A la gauche est le Gouvernement de l'Eglise demontré par un navire flottant sur la Mer orageuse, sous laquelle étoit cette legende

VEHIT AD PORTUM.

l'Eglise nous mêne au Port.

A droite étoit répresentée la Foi. A gauche l'Esperance.

Le Couronnement de cet Arc Triomphal consistoit en un Thrône avec un Baldequin ouvert par plusieurs Anges derriére lequel éclatoient plusieurs rayons du lieu où la répresentation du TRES-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL étoit suspendu, soutenu par un nombre d'Anges, étant le principal objet de la Religion de la nouvelle Loi, sous lequel *étoient écrites* en caractéres d'Or ces paroles *sur une pierre d'Azur.*

VERBO INCARNATO PANEM VERBO CARNEM EFFICIENTI,
SUB SPECIE PANIS DELITESCENTI
CARNE ET SANGUINE OVES PASCENTI,
MIRACULUM HOC MIRACULORUM MAXIMUM MIRACULIS CONFIRMANTI,
DE PERFIDIS JUDÆIS ET NEFARIA HÆRESI BRUXELLIS EXPULSA
TRIUMPHANTI,
IN GRATI ANIMI TESSERAM
PRÆPOSITUS CONVENTUSQUE AFFLIGEMIENSES
JUBILANDO POSUERE.

Le Prevôt & les Convents de la Fondation d'Affligem ont érigé par réconnoissance cet Arc de Triomphe à la gloire du Verbe incarné changeant de sa parole le Pain en Chair, cachant sa Divinité sous l'Espéce du Pain repaissant ses Brebis de sa Chair & de son Sang, confirmant par des Miracles ce Miracle le plus grand de tous, & triomphant de la perfidie des Juifs & de l'Heresie abominable, qu'il a extirpée de la Ville de Brusselles.

Ce Couronnement terminoit avec la répresentation de la Charité portant cet Ecriteau

NUTRIT ET UNIT.

La Charité nourrit & donne la bonne Intelligence.

Ainsi les trois points de cet Arc portoient les trois Vertus Cardinaux la Foi, l'Esperance & la Charité.

Aux côtés du Couronnement il y avoit deux petites Pyramides sur lesquelles il y avoit plusieurs Genies portant des Cartouches, dans les blasons desquelles est attendu pour Inscription la récompense de la Gloire éternelle en faveur de tous les Zélateurs pour cet Ouvrage.

De plus cet Arc étoit décoré de seize Banniéres dont un chacun portoit sa devise faisant allusion sur la Fête de ce Jubilé.

Ces Banniéres étoient entremêlés de Bâtons, un chacun d'eux portant une Inscription particuliére, les uns avoient au bout des Guirlandes de

Laurier,

Laurier, les autres des Cartouches avec ces lettres A. M. D. G. signifiant *ad Majorem Dei Gloriam*, à la plus grande Gloire de Dieu, dans les autres étoient écrites ces caractéres P. C. Q. A. signifiant *Præpositus*, *Conventusque Affligemienses*, voulant dire le Prevôt & les Convents de la Fondation d'Affligem ont érigé cet Arc de Triomphe, à leurs dépens.

Devant l'Arc étoient posé quatre Vases taillées en pierre dans lesquelles ont jettoit continuellement de l'Encens sur les Braises tandis que la Procession passoit, dont la fumée causoit une vuë agréable par la repercussion de l'or & souvent une mélange de couleurs, qui faisoit un effêt merveilleux.

Nous n'avons point fait graver ces Vases parce que la fumée qui y devroit être répresentée offusqueroit en quelque maniere l'Architecture, & qu'il est plus facile de s'en imaginer de l'effêt, que de l'executer sur l'ébauche, à cause que les objets mouvans ne peuvent être bien executés en gravure : Pour finir la Description de ce Chef-d'œuvre, il n'est point permis de passer sous silence que dans l'instant seul, que le Saint Sacrement passa vis-à-vis cet Arc, il y eut un beau concert d'Instrumens accompagné de Trompettes & Timbales faisant allusion aux Chants & aux réjouissances du Prophéte Roi & des Israëlites devant l'Arche lors qu'elle sortit de la maison d'Obededom comme se voit au Châpitre 6. *l.* 2. *David s'en alla donc en la maison d'Obededom, & il amena l'Arche de Dieu en la Ville de David avec une grande joie.* (*Il y avoit toûjours auprès de David sept Chœurs, & un Veau pour servir de victime.*) *Et lorsque ceux qui portoient l'Arche avoient fait six pas, il immoloit un Bœuf & un Belier*, qui furent representés par les predites Vases posées sur le Fond devant l'Arc de Triomphe.

David revêtu d'un Ephod de lin, dansoit devant l'Arche de toute sa force : Et étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisoit l'Arche de l'Alliance du Seigneur, avec des cris de joie, au son des Trompêtes.

La Procession continua par le Pont au Pannier, & tournant à main gauche elle passa devant l'Eglise des R. P. Augustins, dont le Frontispice depuis le haut jusqu'en-bas étoit orné de Lauriers, de Festons, de Verdure, & de Chronographes ; au-dessus de la Porte étoit écrit le suivant

PRODIGIosIs HOSTIIs EREXIT COENOBIUM SANCTI AUGUSTINI

Le Convent des R. P. Augustins a érigé ce Trophée à l'honneur des Saintes Hosties Miraculeuses.

Aux environs de cette Eglise il y avoit un Chronographe lequel instruit parfaitement des Motifs de l'Institution de ce présent Jubilé, il est conçu en ces mots

OB PROFANATIONIS PERICULUM SEX ANNIS LATUIT DEUS.

Dieu a été tenu caché pendant six ans de crainte qu'on ne le prosanât.

La Procession passa ensuite dans la ruë appellée le *Gréchr*. On peut dire que cette ruë a merité & remporté le prix de la décoration. Les soins qu'on y a pris, & les dépenses qu'on y a faites sont inconcevables ; & il est sûr que si de personnes, non seulement du moyen état, mais même des premiers de la Ville, avoient leurs maisons aussi magnifiquement ornées en dedans, que l'étoient au dehors la plûpart des maisons de cette ruë, elles seroient en état d'y reçevoir les plus grands de la Terre. Mais toutes les louanges qu'on peut leur donner la-dessus, sont infiniment au-dessous de celles qu'ils meritent par la préference qu'ils ont euë d'être honoré de la présence réelle du Roi des Rois, du Seigneur des Seigneurs, à l'honneur & à la gloire duquel ils ont sacrifié tous leurs soins.

La Procession suivit par l'Hôtel de Berghes par la ruë de la Trompête, par la ruë au Vent, & le long du Cimetiére de *St. Gudule* du côté des grands degrez, & rentra par la même Porte qu'elle étoit sortie dans le même ordre que le premier jour, excepté qu'il y avoit tout le Clergé de l'Eglise Collégiale, tant les Chapelains & Chanoines de la seconde Fondation, que ceux de la premiére, tous vétus de Chappes superbes ; ce qui n'avoit jamais été pratiqué auparavant. Après eux suivoient les Reverendissimes Seigneurs le Prelat de Berne, le Prelat de Diligem, le Prelat de Perck & le Prelat de Grimbergue, accompagnés de leurs Porte-crosses ; & de leurs porte-mitres.

A côté d'eux étoient Nos Seigneurs du Conseil Privé de Sa Majesté Imperiale & Catholique, tenant un chacun un flambeau & accompagnant le SAINT SACREMENT porté par Monseigneur *Jean Baptiste de Smet Evêque de Gand.*

Le Jubilé se termina par la Benediction du SAINT SACREMENT que l'on donna au son de la grosse Cloche & au bruit d'une triple salve de l'Artillerie des remparts de cette ville, qui se fit à huit heures par ordre de S. A. S., ainsi qu'on l'avoit fait le jour de l'ouverture.

Le Frontispice de l'Eglise Collégiale étoit rempli d'illuminations.

Voilà ce qui s'est passé dans le Chemin qu'a tenu la Procession, à quoi nous ajouterons ce qui s'est passé dans l'Eglise de Sainte Gudule pendant les seize jours, en commançant par les premiéres Vêpres qui furent chantées le Samedi après-midi, avant lesquelles Monseigneur *Henri van Susteren Evêque de Bruges* aporta le Saint SACREMENT DE MIRACLE hors la Chapelle du Vénerable à l'Autel élevé devant le grand Chœur, où il a été exposé pendant les quinze jours suivans dans un Tabernacle neuf, fait expres. Ce jour-là on donna la Benediction à dix heures du soir, & les jours suivans on la donna à 4. & 5. heures du Matin.

Le 17. qui étoit le Jour de la Fête il y eut Sermon le matin prononcé par Monseigneur *Guilliaume Delvaulx Evêque d'Ipres*, aprés quoi l'on chanta la Messe Solenncle, à laquelle officia Monseigneur *l'Evêque de Bruges*; en-

ensuite on fit la Procession du Saint SACREMENT DE MIRACLE qui fut porté par Monseigneur *Charles d'Espinosa Evêque d'Anvers*, suivi de Son Altesse Serenissime & de toute sa Cour.

A cinq heures après-midi on chanta le Salut ; auquel officia Monseigneur *l'Evêque de Brûges*.

Le Lundi 18. à 7. heures du matin le Sermon fut prononcé par Monsieur *François Foppens* Chanoine Gradué de l'Eglise Metropolitaine de *Malines*.

Le Mardi 19. à sept heures du matin prêcha Mr. *Maßemin* Chanoine Gradué de l'Eglise Cathédrale de Saint Donatien de *Bruges*.

A 8. heures Monseigneur *l'Evêque d'Ipres* chanta la Messe Solennéle.

Après-midi Monseigneur *l'Evêque de Bruges* fit un Discours en Latin.

Le Mercredi 20. Mr. *Verreyen* Chanoine & Pleban de l'Eglise Cathédrale d'*Anvers* prononça le Sermon. A huit heures la Messe Solennéle fut chantée par un de Mrs. les Prelats, ce qu'ils continuérent de faire les jours suivans.

Le Jeudi 21. à sept heures le Sermon fut prononcé par Mr. *Danes* Docteur en Théologie de la Faculté de *Louvain*.

Le Vendredi 22. par Mr. *Van Ey* Chanoine & Pleban de l'Eglise Cathédrale d'*Anvers*.

Le Samedi 23. par Mr. *Schoeps* Pleban de l'Eglise Collegiale de *Louvain*.

Le Dimanche 24. par Mr. *Kerpen* Pleban de l'Eglise Collegiale de Sainte *Gudule*.

Le Lundi 25. par Mr. N. *Neerdaels* Curé de Saint *Geri*.

Le Mardi 26. par Mr. N. *Strydonck* Curé de *Finisterre*.

Le Mercredi 27. par Mr. *Henri van Hems* Curé de St. *Jean* de l'Hôpital.

Le Jeudi 28. par Mr. F. E. *Brabant* Curé de Saint *Nicolas*.

Le Vendredi 29. par Mr. *van Uuythum* Sous-Pleban de St. *Gudule*.

Le Samedi 30. par Mr. *Culembourg* Souprieur du Prieuré de *Sevenborre* Chanoine Regulier de l'Ordre de Saint *Augustin*.

Le Dimanche 31. par Mr. le Pleban de Sainte *Gudule*.

A huit heures on chanta la Messe Solennéle ; à laquelle officia Monseigneur *l'Evêque de Gand*. A deux heures après-midi on chanta les Vêpres : ensuite le Salut, après quoi l'on fit la Procession qui fit la clôture, ainsi que nous l'avons dis ci-devant.

Nous avons sujet de croire que tous ceux qui ont assisté aux Ceremonies de ce *Jubilé* n'ont pû s'empêcher d'être pénetrés d'une nouvelle Devotion envers le Saint SACREMENT de l'Autel & que dans ces tems de Misericorde ils ont rédoublé leurs priéres pour leur perseverance dans la véritable Foi, dans laquelle ils témoignent par leurs œuvres pieuses vouloir vivre & mourir, afin d'être admis après cette Vie, à la participation de la Gloire éternelle.

F I N.

